



# RÉUNIR VOTRE MONDE

L'INNOVATION EN COMMUNICATIONS, EN INFORMATION ET EN DIVERTISSEMENT

## LIVRER DES RÉSULTATS EN 2008

CROISSANCE À DEUX  
CHIFFRES DE NOS  
PRODUITS

**Nous avons annoncé :** la mise à profit de nos réseaux, de nos canaux et de notre marque pour faire croître nos produits d'au moins 11 %.

**Nous avons livré :** une croissance de 12 % des produits consolidés; les filiales Sans-fil, Cable et Media ont toutes affiché une croissance à deux chiffres.

CROISSANCE DES FLUX DE  
TRÉSORERIE DISPONIBLES

**Nous avons annoncé :** une croissance d'au moins 5 % de nos flux de trésorerie disponibles consolidés.

**Nous avons livré :** une croissance de 10 % de nos flux de trésorerie disponibles.

MAJORATION  
DU DIVIDENDE

**Nous avons annoncé :** l'augmentation de notre dividende de façon constante au fil du temps.

**Nous avons livré :** un dividende annuel par action qui a doublé, passant de 0,50 \$ à 1,00 \$ en 2008.

ACQUISITION D'ABONNÉS  
AU SANS-FIL PLUS  
RENTABLES

**Nous avons annoncé :** une croissance soutenue des abonnements au sans-fil, particulièrement chez les clients des services facturés.

**Nous avons livré :** 604 000 nouveaux abonnés au sans-fil, dont 89 % des ajouts nets portent sur des services facturés parmi les plus rentables.

CROISSANCE DES PRODUITS  
DE LA TRANSMISSION  
DE DONNÉES SANS FIL

**Nous avons annoncé :** une croissance dans les deux chiffres des produits de la transmission de données sans fil pour soutenir la croissance des PMPA.

**Nous avons livré :** une croissance de 39 % des produits tirés de la transmission de données sans fil, qui se traduit par une croissance exprimée en pourcentage des produits du réseau de 16 % par rapport à 13 % en 2007.

LES RÉSEAUX SANS FIL  
LES PLUS RAPIDES ET LES  
PLUS FIABLES

**Nous avons annoncé :** une expansion significative de la zone de couverture de notre réseau sans fil HSPA de nouvelle génération, partout au Canada.

**Nous avons livré :** un réseau sans fil HSPA qui couvre maintenant 76 % de la population, à une vitesse de transmission des données atteignant 7,2 Mb/s.

CROISSANCE DES  
ABONNEMENTS À LA  
TÉLÉPHONIE PAR CÂBLE

**Nous avons annoncé :** une croissance rapide soutenue du nombre d'abonnés à la téléphonie par câble en 2008.

**Nous avons livré :** une zone de couverture élargie passant à 95 % du territoire desservi par câble et une augmentation de 28 % des abonnements, pour un total de 840 000 abonnés.

CROISSANCE DES MARGES  
DE CÂBLE

**Nous avons annoncé :** la mise à profit de la croissance des économies d'échelle afin de produire une croissance d'au moins 100 points de base des marges du résultat opérationnel ajusté de Rogers Cable.

**Nous avons livré :** une croissance de 16 % du résultat opérationnel ajusté de Rogers Cable, se traduisant par une hausse de près de 200 points de base dans les marges.

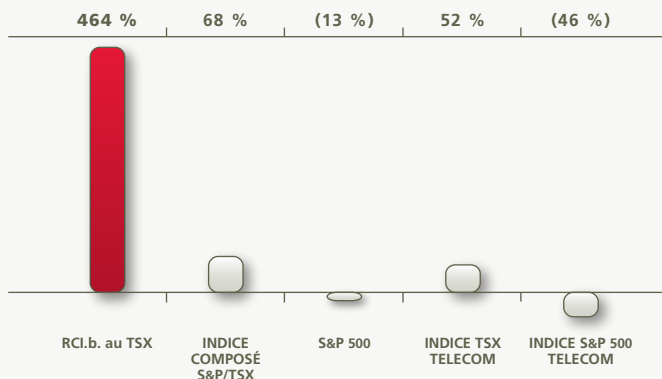
## FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE

(en millions de dollars, sauf les données par action)

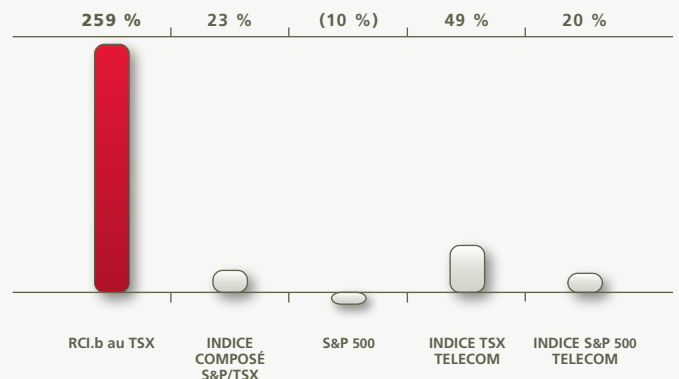
	2008	2007	2006	2005	2004
<b>Produits</b>	<b>11 335 \$</b>	<b>10 123 \$</b>	<b>8 838 \$</b>	<b>7 334 \$</b>	<b>5 514 \$</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>4 060</b>	<b>3 703</b>	<b>2 942</b>	<b>2 252</b>	<b>1 752</b>
<b>Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée</b>	<b>36 %</b>	<b>37 %</b>	<b>33 %</b>	<b>31 %</b>	<b>32 %</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) après ajustement</b>	<b>1 260</b>	<b>1 066</b>	<b>684</b>	<b>47</b>	<b>(32)</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) par action après ajustement</b>	<b>1,98</b>	<b>1,67</b>	<b>1,08</b>	<b>0,08</b>	<b>(0,07)</b>
<b>Taux de dividende annualisé à la fin de l'exercice</b>	<b>1,00</b>	<b>0,50</b>	<b>0,16</b>	<b>0,075</b>	<b>0,05</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>17 093</b>	<b>15 325</b>	<b>14 105</b>	<b>13 834</b>	<b>13 273</b>
<b>Dette à long terme (y compris la tranche à moins d'un an)</b>	<b>8 507</b>	<b>6 033</b>	<b>6 988</b>	<b>7 739</b>	<b>8 542</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 727</b>	<b>4 624</b>	<b>4 200</b>	<b>3 528</b>	<b>2 385</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>29 200</b>	<b>27 900</b>	<b>25 700</b>	<b>22 600</b>	<b>19 300</b>

## GAINS TOTAUX RÉALISÉS PAR LES ACTIONNAIRES

## GAINS TOTAUX DE 10 ANS : DE 1998 À 2008



## GAINS TOTAUX DE 5 ANS : DE 2003 À 2008

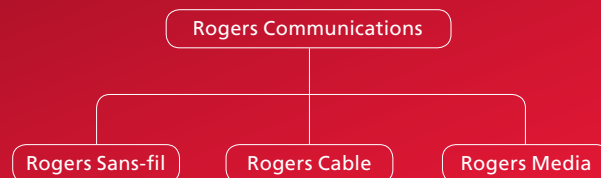


## ROGERS COMMUNICATIONS INC. EN UN COUP D'ŒIL



### ROGERS COMMUNICATIONS

Rogers Communications (TSX : RCI; NYSE : RCI) est une société canadienne diversifiée dans les communications et les médias. Comme en font état les pages qui suivent, Rogers Communications exerce des activités dans trois principaux secteurs par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive : Rogers Sans-fil, Rogers Cable et Rogers Media.



### ROGERS SANS-FIL

Rogers Sans-fil fournit des services de transmission de données et de la voix sans fil partout au Canada à près de 8 millions de clients sous les marques Rogers Sans-fil et Fido. Rogers Sans-fil, l'exploitant du réseau sans fil le plus fiable et le plus rapide au Canada, est le premier fournisseur de sans-fil en importance au Canada et la seule entreprise exploitant la plateforme technologique GSM, norme mondiale dans le domaine, et la plateforme technologique hautement avancée 3G HSPA (Accès par paquets à haut débit). Rogers Sans-fil est le chef de file canadien dans les services sans fil novateurs de transmission de la voix et des données et fournit aux clients les meilleurs et les plus récents appareils et applications du sans-fil. En plus de fournir une couverture sans fil fluide partout aux États-Unis et dans plus de 200 pays, Rogers Sans-fil procure également des services à large bande sans fil partout au Canada en employant le spectre sans fil fixe de 2,5 GHz.



### ROGERS CABLE

Rogers Cable est le principal fournisseur de services de câblodistribution au Canada, desservant un territoire d'environ 3,5 millions de foyers en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, soit 65 % de la pénétration de base des foyers abonnés. Son réseau numérique bidirectionnel de fibre coaxiale hybride de pointe procure un choix de premier plan de programmation sur demande et à haute définition, notamment une programmation sportive et multiculturelle étendue. Rogers Cable a fait œuvre de pionnier dans la connectivité Internet haute vitesse et désormais 68 % de ses clients câblés souscrivent à son service Internet haute vitesse. En outre, Rogers Cable dessert 1,3 million d'abonnés à la téléphonie résidentielle et d'affaires. Rogers Cable exploite également une chaîne de détaillants qui offre des produits et services câblés, sans fil et de divertissement à domicile de marque Rogers.

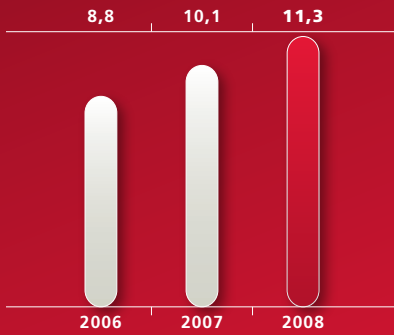


### ROGERS MEDIA

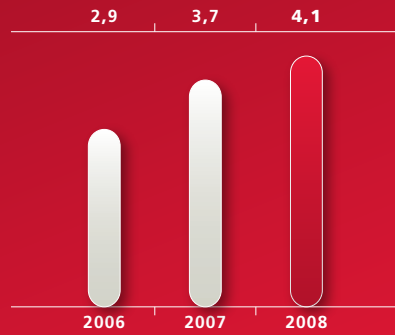
Rogers Media réunit un ensemble inégalé au Canada d'entreprises de premier choix dans leurs domaines respectifs, notamment ceux de la radiodiffusion et de la télédiffusion, de la publication, du divertissement sportif et du contenu en ligne. Son groupe Radio exploite 52 stations radiophoniques au Canada et ses entreprises télévisuelles comprennent le réseau de cinq stations Citytv, ses cinq stations de télévision multiculturelles OMNI, Rogers Sportsnet, un service télévisuel de sports spécialisés avec licence permettant d'offrir une programmation sportive régionale partout au Canada, et The Shopping Channel, le seul service de téléachat national au Canada. Le groupe Édition de Media publie 70 magazines grand public bien connus et revues spécialisées ou professionnelles au Canada. Les actifs de divertissement sportif de Media comprennent l'équipe de baseball des Blue Jays de Toronto et Rogers Centre, le principal lieu de divertissement et de sports au Canada.

Pour une description détaillée des données financières et d'exploitation et des résultats, veuillez vous reporter au rapport de gestion qui figure dans le présent rapport annuel.

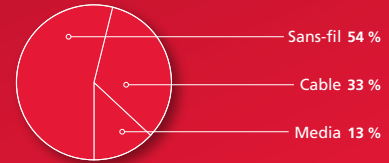
**PRODUITS**  
(en milliards de dollars)



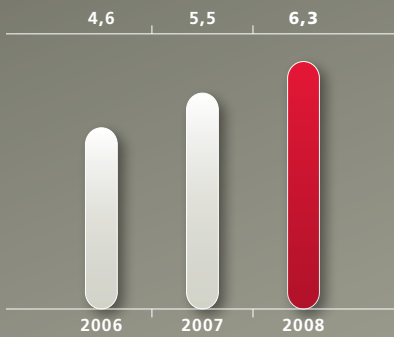
**RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ**  
(en milliards de dollars)



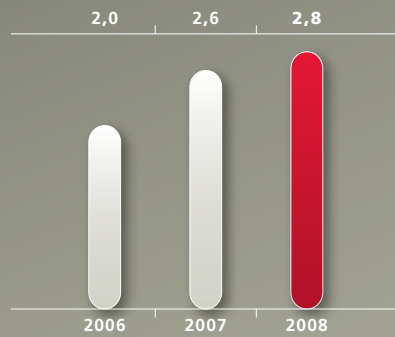
**PRODUITS DE L'EXERCICE 2008 : 11,3 G\$**



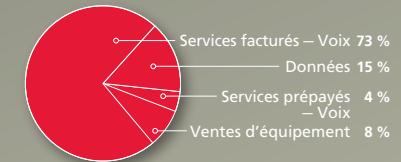
**PRODUITS**  
(en milliards de dollars)



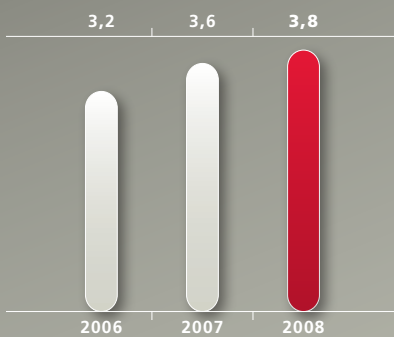
**RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ**  
(en milliards de dollars)



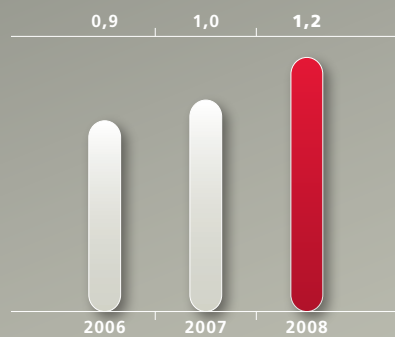
**PRODUITS DE L'EXERCICE 2008 : 6,3 G\$**



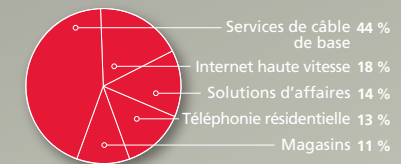
**PRODUITS**  
(en milliards de dollars)



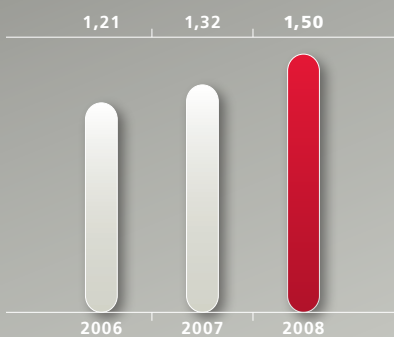
**RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ**  
(en milliards de dollars)



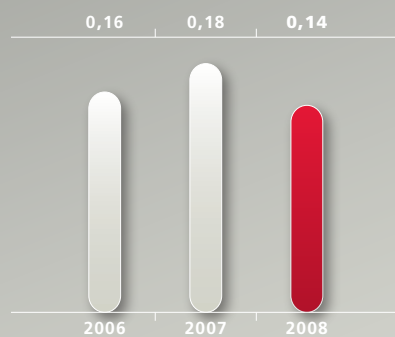
**PRODUITS DE L'EXERCICE 2008 : 3,8 G\$**



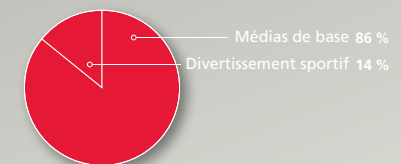
**PRODUITS**  
(en milliards de dollars)



**RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ**  
(en milliards de dollars)

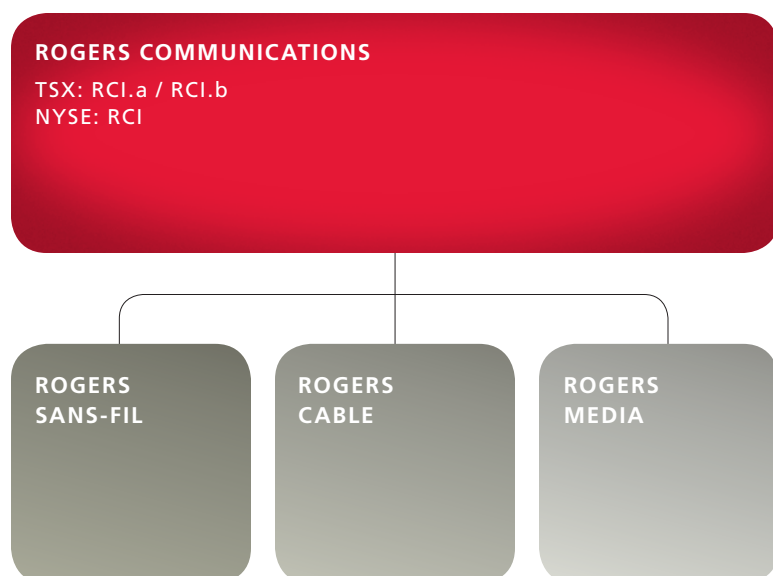


**PRODUITS DE L'EXERCICE 2008 : 1,5 G\$**



# L'INNOVATION EN COMMUNICATIONS, EN INFORMATION ET EN DIVERTISSEMENT

Rogers Communications Inc. est une société canadienne diversifiée dans les communications et les médias qui exerce ses activités dans trois principaux secteurs. Rogers Sans-fil est le principal fournisseur de services sans fil de transmission de la voix et de données au Canada et la seule entreprise de télécommunications nationale au pays à utiliser la plateforme technologique GSM, norme mondiale dans le domaine, et la plateforme technologique HSPA. Rogers Cable, la première entreprise de câblodistribution en importance au Canada, fournit des services de câble, de connectivité Internet haute vitesse et de téléphonie pour les clients résidentiels et commerciaux. En outre, elle exploite une chaîne de détaillants qui offre des services sans fil et de divertissement à domicile de marque Rogers. Rogers Media réunit un groupe inégalé au Canada d'actifs de premier plan dans les domaines de la radiodiffusion, des chaînes spécialisées, de l'impression et du contenu média en ligne grâce à des entreprises qui exercent leurs activités dans la radiodiffusion et télédiffusion, le téléachat, la publication de magazines et de revues spécialisées et le divertissement sportif.



## TABLE DES MATIÈRES

2	Hommage à Ted Rogers
4	Message aux actionnaires
5	Pourquoi investir dans Rogers
6	Communications, information et divertissement
16	Gouvernance
18	Administrateurs et dirigeants
20	Faits saillants 2008
22	Rapport de gestion
82	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
82	Rapport des vérificateurs aux actionnaires
83	États consolidés des résultats
84	Bilans consolidés
85	États consolidés des capitaux propres
86	États consolidés du résultat étendu
87	États consolidés des flux de trésorerie
88	Notes afférentes aux états financiers consolidés
130	Renseignements concernant la Société et les actionnaires

# Edward « Ted » S. Rogers

27 mai 1933 — 2 décembre 2008

En décembre 2008, le fondateur, président et chef de la direction de notre société est décédé à l'âge de 75 ans.

Ted Rogers était une figure de proue du paysage canadien. Dans les jours qui ont suivi son décès, beaucoup de commentateurs ont parlé de lui comme du plus grand entrepreneur canadien du 20<sup>e</sup> siècle.

Pionnier visionnaire de l'industrie des communications et connu pour son énergie inépuisable, M. Rogers était toujours à l'affût du prochain gros marché qu'il pourrait conclure ou de la prochaine innovation technologique qu'il pourrait lancer. Et il y en a eu beaucoup : de la radio MF dans les années 1960 en passant par la réception impeccable de la télévision grâce à la câblodistribution dans les années 1970 et le téléphone cellulaire dans les années 1980, jusqu'au service Internet haute vitesse à domicile et aux services de courriel, de vidéo et de navigation sur sans-fil d'aujourd'hui.

Ted Rogers avait un talent hors pair pour flairer la prochaine tendance en matière de communications, la devancer et positionner Rogers en tête du nouveau segment de marché. Il a fait de Rogers Communications le fournisseur de services sans fil et par câble le plus important au pays et un propriétaire de médias de premier plan : 52 stations de radio, plusieurs stations de télévision dont cinq stations Citytv, cinq chaînes multiculturelles OMNI, les chaînes Rogers Sportsnet et The Shopping Channel, 70 magazines spécialisés et grand public, les Blue Jays de Toronto et le Centre Rogers.

Diplômé de l'Université de Toronto et de l'Osgoode Hall Law School, M. Rogers était un avocat de formation, mais un entrepreneur dans l'âme. Jusqu'à la fin, on pouvait lire sur sa carte professionnelle : « Ted Rogers, représentant commercial principal ».

Tôt dans sa carrière, il s'est fait une réputation d'innovateur et de fonceur, alors qu'en 1960, toujours à l'école de droit, il faisait l'acquisition de la station de radio MF CHFI de Toronto, à une époque où seulement 5 % des foyers urbains possédaient un récepteur MF.

C'était dans ses gènes, disait-il. Son père, Edward Rogers, que la presse mondiale avait déjà qualifié de « génie précoce », avait inventé la radio qu'on pouvait brancher à une prise électrique et travaillé à d'autres appareils de communication allant de la télévision au radar, qui font maintenant partie de notre quotidien. Lors du décès prématuré de son père en 1939 à l'âge de 38 ans, Ted fils n'avait que cinq ans; l'empire Rogers naissant a été vendu. Ted a souvent dit par la suite qu'il avait passé sa vie à reconstruire ce qu'il estimait lui avoir été enlevé injustement.

Tous les succès qu'il a connus n'ont pas empêché M. Rogers de conserver certains traits énigmatiques. Il pouvait tout autant se montrer indulgent jusqu'à l'excès que donner libre cours à son tempérament bien connu. Son éthique de travail était légendaire et il savait tirer parti des conflits. Il s'attendait à ce que ses cadres travaillent aussi fort que lui. Sa personnalité et son éthique du travail lui attiraient une immense loyauté.

Bon nombre de ses idées lui sont venues en écoutant son entourage. Il était constamment curieux de ce que les gens pensaient, faisant appel à l'expertise des ingénieurs, demandant l'avis des représentants de première ligne du service à la clientèle et interrogeant les clients qu'il rencontrait dans la rue.

En 1990, M. Rogers a été fait Officier de l'Ordre du Canada et en 1994, il fut intronisé au Temple de la renommée de l'entreprise canadienne. En 2002, il fut le premier Canadien à faire son entrée au Cable Hall of Fame de Denver. De plus, en 2002, lui et son épouse Loretta furent nommés mécènes de l'année par l'Association of Fundraising Professionals. Au fil des ans, M. Rogers s'est vu décerner huit doctorats honorifiques par des universités nord-américaines.

Le magazine *Toronto Life* a nommé Ted Rogers « homme de l'année » en 2000. En quelques mois à peine, il a réussi à sauver l'équipe de baseball majeur des Blue Jays de Toronto, alors en difficulté.

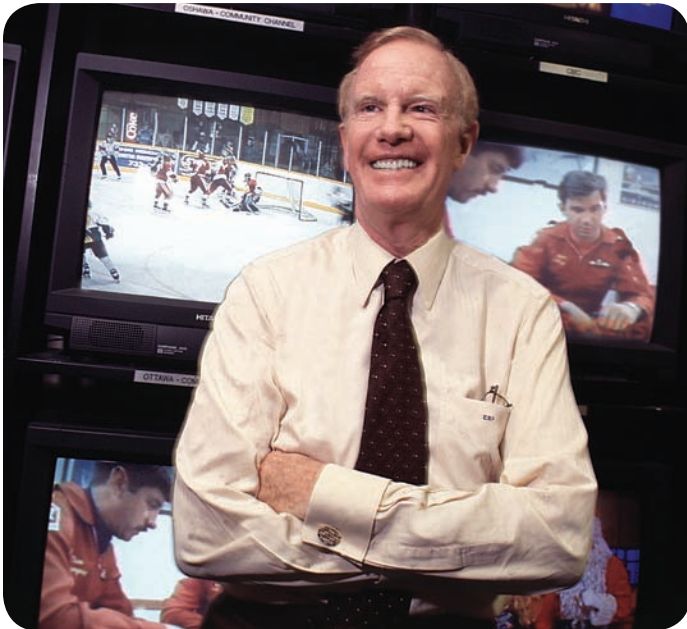
Il a aussi, avec son épouse Loretta, fait un don de 25 M\$ à l'Université de Toronto (le plus important don personnel qui ne lui ait jamais été fait) et un autre de 10 M\$ à l'Université Ryerson. En 2007, Ryerson a reçu 15 M\$ de plus de la famille Rogers; aujourd'hui, son école de gestion porte le nom de Ted Rogers.

Au fil des ans, Ted et Loretta ont également versé des dizaines de millions de dollars à des œuvres de charité comme le Toronto General Hospital, le Toronto Western Hospital, le Centre Sunnybrook des sciences de la santé, l'Hôpital général de Woodstock, Sheena's Place et la clinique Mayo de Rochester, au Minnesota, où M. Rogers a subi une chirurgie cardiaque.

En octobre 2008, l'autobiographie de M. Rogers, intitulée *Relentless : The True Story of the Man behind Rogers Communications*, a été publiée chez HarperCollins. Elle est rapidement devenue un succès de librairie. C'est le récit spontané et honnête d'un entrepreneur légendaire qui parle de ses réussites et de ses échecs et qui offre au lecteur un regard intime sur l'homme, au-delà de la marque.

Ted Rogers laisse dans le deuil son épouse, Loretta, leurs quatre enfants, Lisa, Edward (Suzanne), Melinda (Eric) et Martha, ainsi que quatre petits-enfants, Chloé, Edward, Jack et Zachary. Edward et Melinda ont suivi les traces de leur père dans l'entreprise familiale, occupant tous deux des postes de haute direction chez Rogers. Edward est président de la division Cable et Melinda supervise les stratégies et l'expansion de l'entreprise. En compagnie de Loretta et de Martha, ils siègent au conseil d'administration de Rogers.

Peu d'entrepreneurs canadiens ont laissé un patrimoine aussi considérable. Aujourd'hui, Rogers Communications emploie 29 000 Canadiens, génère des produits annuels de plus de 11 G\$, et la valeur des actions de l'entreprise dépasse les 20 G\$. Ted Rogers laisse derrière lui non seulement un patrimoine sans précédent, mais aussi une force industrielle qui porte fièrement son nom et perpétue son œuvre et sa passion de toute une vie.



# Message aux actionnaires

**En décembre 2008, nous avons pleuré la disparition de Ted Rogers, le fondateur et chef de la direction de l'entreprise. M. Rogers était un personnage hors du commun, qui a édifié notre société à partir d'une seule station de radio MF il y a près de 50 ans, pour en faire aujourd'hui la plus importante entreprise canadienne de sans-fil, de câblodistribution et de médias. Son absence s'est durement fait sentir parmi ses amis et collègues chez Rogers au cours des derniers mois, particulièrement difficiles. Il nous manquera à tous, et nous ne l'oublierons jamais.**

Depuis plusieurs années, l'un des objectifs les plus pressants de M. Rogers avait été de faire de Rogers Communications ce qu'il aimait appeler une « force industrielle ». Après des décennies de croissance rapide, il voulait veiller à ce que soient investis le temps et les fonds nécessaires pour mettre en place l'infrastructure, l'équipe de gestion, les processus et la vigueur financière propres à assurer des assises solides à l'entreprise, pour aujourd'hui et pour l'avenir.

En dépit du contexte économique difficile et du paysage de la concurrence, Rogers Communications occupe sans doute actuellement la position la plus enviable de son existence, sur les plans financier, organisationnel, structurel et opérationnel. La situation de l'entreprise est excellente dans les marchés les plus dynamiques de l'industrie des communications. Prédominantes et bien respectées, ses marques sont des exemples concrets d'innovation, d'esprit d'initiative, de choix et de valeur. Rogers Communications est un important fournisseur de services qui deviennent de plus en plus indispensables dans le monde d'aujourd'hui. Son équipe de gestion axée sur les résultats connaît l'industrie à fond, possède des compétences techniques étendues et affiche des prestations solides au sein de l'entreprise. Enfin, la Société jouit d'une excellente santé financière, affichant un bilan de première qualité, 1,8 G\$ de liquidités disponibles et aucune échéance de dette avant mai 2011.

En 2008, malgré des changements sans précédent et de nombreux défis, Rogers a réalisé un bon rendement financier, avec une augmentation de 12 % de ses produits et une croissance de 10 % de son résultat opérationnel ajusté et de ses flux de trésorerie disponibles, ces derniers correspondant au résultat opérationnel ajusté, moins les dépenses en immobilisations et les intérêts débiteurs. Nous avons été en mesure de réaliser cette croissance respectable face à une détérioration progressive des conditions économiques, tout en absorbant des investissements initiaux ayant un effet dilutif afin d'accélérer l'adoption de la téléphonie sans fil intelligente.

La croissance de notre base d'abonnés s'est poursuivie à un bon rythme en 2008, ce qui reflète la qualité de nos offres de services et la pertinence croissante de nos produits pour les activités quotidiennes des consommateurs et des entreprises. Nous comptons maintenant près de 8 millions d'abonnés aux services sans fil, et les abonnements à Internet, à la télévision numérique et à la téléphonie par câble ont tous augmenté. Nous avons également continué d'investir à un rythme soutenu dans nos systèmes et réseaux. Ces résultats, entre autres, permettent à nos divisions Sans-fil et Cable d'affirmer que leurs produits sont les plus rapides et les plus fiables.

En vue de financer l'achat d'une bande de 20 MHz du spectre national SFE que nous avons acquise par enchère et de rembourser une partie de nos emprunts à court terme, nous avons réalisé l'émission, en août 2008, de billets de premier rang d'une valeur totale de 1,75 G\$ US, à des conditions très avantageuses malgré la volatilité extrême des marchés du crédit.

Au début de 2008, notre conseil d'administration a approuvé une augmentation du simple au double du dividende annuel, qui passait ainsi à 1,00 \$ par action, et institué le tout premier programme de rachat d'actions de la Société. Ces deux mesures assurent une affectation équilibrée, favorable aux actionnaires et avantageuse sur le plan fiscal d'une part importante des flux de trésorerie

disponibles que la Société a générés. En février 2009, nous avons annoncé une autre augmentation du dividende à 1,16 \$ et la mise à jour de notre programme de rachat d'actions pour 2009.

Bien que, de toute évidence, 2008 ait été une période très difficile sur les marchés boursiers mondiaux, les actions RCI.b, qui ont connu une dépréciation de 19 % à la cote de la TSX, ont en fait surpassé le rendement de nos concurrents œuvrant dans le domaine du sans-fil et de la câblodistribution et celui des indices généraux du marché nord-américain, qui ont tous connu une baisse plus marquée.

L'année 2009 se distinguera assurément par de nombreux autres défis pour l'économie, pour notre secteur et pour Rogers elle-même. À mesure que nous progressons, notre stratégie et notre portefeuille d'actifs sont définis et nous mettons l'accent sur l'exécution. Nous avons devant nous une occasion formidable d'améliorer davantage notre service à la clientèle, d'affiner nos capacités en marketing et en gestion des relations avec la clientèle et de devenir plus performants.

Notre plan pour 2009 établit un sain équilibre entre le maintien de la croissance, la remise aux actionnaires de sommes plus importantes tirées de nos flux de trésorerie en hausse et les investissements judicieux dans nos systèmes, réseaux et plateformes de prestation de services qui nous aideront à assurer la poursuite de cette croissance pour l'avenir.

Si vous habitez au Canada, n'hésitez pas à faire l'essai des nombreux services offerts par Rogers et à vous y abonner. Ils vous permettront de vous divertir, de vous informer et de garder le contact.

Je vous remercie de votre investissement, de votre confiance et de votre appui soutenu.



Alan D. Horn  
Président du conseil  
Rogers Communications Inc.



« L'année 2009 se distinguera assurément par d'autres défis pour l'économie, pour notre secteur et pour Rogers elle-même, mais notre plan établit un sain équilibre entre le maintien de la croissance, la remise aux actionnaires de sommes plus importantes tirées de nos flux de trésorerie en hausse et les investissements judicieux dans nos systèmes, réseaux et plateformes de prestation de services qui nous aideront à assurer la poursuite de cette croissance pour l'avenir. »

Alan D. Horn

# Pourquoi investir dans Rogers

Rogers Communications occupe une excellente position dans des marchés en plein essor, sa marque est forte, son équipe de gestion possède des compétences reconnues, sa feuille de route est éloquent en matière de croissance soutenue et de valeur actionariale, et elle a la vigueur financière nécessaire pour poursuivre sa croissance à long terme.

## Un chef de file de l'industrie canadienne des communications

Principal fournisseur de services sans fil et de câblodistribution au Canada, Rogers offre aux consommateurs et aux entreprises quatre services intégrés : sans-fil, télévision par câble, Internet et téléphonie.

## Une composition de l'actif de premier ordre

La majorité des produits et des rentrées de fonds proviennent des services à large bande et sans fil, les segments de l'industrie des communications les plus robustes et dont la croissance est la plus dynamique.

## Des marques fortes

Nos marques reconnues et respectées partout au Canada symbolisent l'innovation, l'esprit d'entreprise, le choix et la valeur.

## Des produits et services indispensables

Rogers est un fournisseur de premier plan de produits et services de communications et de divertissement de plus en plus indispensables dans le monde d'aujourd'hui.

## Des actifs médiatiques en tête de leur catégorie

Notre ensemble d'actifs distinctif et complémentaire réunit des stations de radio et de télévision, des chaînes spécialisées, des magazines et des actifs de sport et divertissement.

## Un vaste réseau de distribution de produits

Notre réseau national de distribution de produits incomparable réunit plus de 3 500 détaillants et points de vente au détail sous la bannière Rogers.

## Un leadership et une gestion d'exploitation éprouvés

Nos équipes de direction et d'exploitation chevronnées sont axées sur le rendement, connaissent l'industrie à fond, possèdent des compétences techniques étendues et offrent des prestations solides au sein de l'entreprise.

## Un bilan solide

Une vigueur financière reposant sur un bilan positif caractérisé par un ratio dette sur résultat opérationnel de 2, des cotes de crédit de première qualité, 1,8 G\$ de liquidités disponibles et aucune échéance de dette avant mai 2011.

## De saines liquidités et des dividendes intéressants

Les actions ordinaires RCI s'échangent activement aux Bourses de Toronto et de New York, avec un volume moyen quotidien de transactions dépassant les trois millions d'actions. Chaque action rapporte un dividende annualisé de 1,16 \$ par action en 2009.

## Une création de valeur éprouvée

Ayant fait ses preuves sur le marché public depuis 30 ans, l'action de Rogers donne aux actionnaires une valeur qui dépasse constamment les indices à long terme.





# UN MONDE DE COMMUNICATION

Les Canadiens comptent sur Rogers pour garder le contact avec les personnes qui comptent le plus, grâce à une couverture plus étendue, à un meilleur choix et à un débit inégalé, à la maison, au travail, en déplacement, en ville et partout dans le monde.

Les familles gardent le contact grâce à des services fiables de transmission de la voix par téléphonie résidentielle et sans fil, auxquels suppléent le courriel et les messages texte instantanés lorsqu'on manque de temps pour se parler. Rogers réduit la distance entre les gens et entre les technologies avec des services convergents novateurs comme l'envoi par courriel de messages verbaux et les services à numéro unique.

Les adolescents et les jeunes adultes communiquent à loisir avec leurs amis sur des appareils incontournables tels l'iPhone 3G ou le tout dernier BlackBerry. Grâce à Rogers, on peut échanger facilement des images, de la musique, des vidéos, des messages, explorer YouTube ou se brancher aux réseaux sociaux les plus courus tels Facebook ou Twitter.

Les gens d'affaires ont accès à leurs données et à leurs clients où qu'ils se trouvent : Rogers pourvoit à leurs besoins en communications filaires, sans fil et à large bande. Grâce à son révolutionnaire réseau HSPA de nouvelle génération offrant la transmission de données la plus rapide au pays, la connectivité sans fil à haute vitesse avec le réseau corporatif fait désormais partie des activités quotidiennes de l'entreprise.

<b>VOIX SANS FIL</b>	<b>TÉLÉPHONIE RÉSIDEN- TIELLE</b>	<b>MESSAGE TEXTE ET MESSAGERIE INSTANTANÉE</b>
<b>COURRIEL À DOMICILE ET SUR MOBILE</b>	<b>TÉLÉPHONIE D'AFFAIRES</b>	<b>APPEL VIDÉO</b>
<b>SOLUTIONS IP D'AFFAIRES</b>	<b>CONVERGENCE SANS-FIL/FILAIRE</b>	<b>RÉSEAU DE DONNÉES</b>

# UN MONDE D'INFORMATION

Au bureau, sur le canapé ou en déplacement, les Canadiens savent que dans notre monde axé sur la vitesse et le savoir, les services de réseau de données, l'Internet haute vitesse, les appareils dernier cri et les applications novatrices de Rogers les tiendront au courant. Grâce au réseau sans fil le plus rapide au Canada et aux connexions à large bande les plus fiables et les plus rapides, Rogers met à portée de la main l'info qu'il leur faut dès maintenant.

L'Internet haute vitesse à domicile ou sans fil permet aux Canadiens de se brancher à l'information provenant de leur collectivité ou du monde entier et de se rapprocher à la fois de l'information nécessaire au jour le jour et des lieux et gens inconnus qui éveillent leur curiosité.

Dans le monde du commerce, Rogers offre une source unique et fiable de solutions IP et de réseau de données, câblées ou sans fil, axées sur les affaires, de sorte que les gens d'affaires ont toujours à portée de la main l'information utile à leurs activités.

Particuliers et entreprises accèdent à une couverture approfondie des nouvelles, de l'information et des perspectives sur le monde grâce au vaste choix de contenus uniques à valeur informative, à la radio et à la télé, par l'imprimé et en ligne, offert par Rogers Media.

INTERNET HAUTE VITESSE	TÉLÉPHONES INTELLIGENTS	SOLUTIONS IP D'AFFAIRES
CONTENU SPÉCIALISÉ	RÉSEAU DE DONNÉES	SANS-FIL À LARGE BANDE
TÉLÉ, RADIO ET MÉDIAS IMPRIMÉS	ACTUALITÉS, MÉTÉO ET SPORTS	CONTENU LOCAL









# UN MONDE DE DIVERTISSEMENT

Rogers offre à sa clientèle un fauteuil d'orchestre à domicile avec une programmation sur demande inégalée : sports, cinéma, émissions à grande écoute, actualités, chaînes spécialisées et multiculturelles. Un contrôle total sur le visionnement permet au client de regarder ce qu'il veut, quand il le veut, et de mettre en pause la télé plutôt que la vie.

Grâce aux milliers de choix d'écoute qu'offre la télévision numérique par câble sur demande combinée à un RVP et à la possibilité d'enregistrer automatiquement et de rejouer le contenu à loisir, les divertissements que les Canadiens recherchent n'ont jamais été aussi nombreux et accessibles que chez Rogers.

Pour les mordus de TVHD, Rogers offre ce qu'il y a de mieux en sports, en cinéma et en contenu sur demande, avec des images éclatantes et une sonorité inouïe. Les diverses communautés ethniques du Canada trouvent leur compte en matière de divertissements chez Rogers, avec un choix inégalé d'émissions multiculturelles en 24 langues différentes. Les parents ont accès à un large éventail d'émissions destinées aux enfants et peuvent bloquer d'une seule touche celles qui ne leur conviennent pas.

Les Canadiens qui regardent la télé à domicile ou des vidéos sur leur appareil mobile ou à l'ordi, qui écoutent leur station de radio préférée en se rendant au travail ou qui se détendent au chalet en lisant leur magazine favori savent que c'est Rogers qui leur apporte les divertissements qui enrichissent et dynamisent leur monde.

<b>TÉLÉVISION PAR CÂBLE</b>	<b>VIDÉO SUR DEMANDE</b>	<b>CONTENU HD ET RVP</b>
<b>SPORTS EN EXCLUSIVITÉ</b>	<b>TÉLÉVISION GÉNÉRALISTE ET SPÉCIALISÉE</b>	<b>PROGRAMMATION MULTICULTURELLE</b>
<b>MUSIQUE ET APPLICATIONS MOBILES</b>	<b>RADIO ET MAGAZINES</b>	<b>MULTIMÉDIAS MOBILES</b>

# UN MONDE MEILLEUR POUR NOTRE CLIENTÈLE

Nous investissons sans cesse dans nos réseaux, nos plateformes, nos produits et nos ressources humaines pour donner à notre clientèle les services les plus modernes et les plus robustes. Au-delà d'un simple engagement à fournir les produits les meilleurs et les plus nouveaux, il s'agit aussi de veiller à ce que nos clients profitent de la commodité, de la fiabilité et de la souplesse de notre offre.

Rogers travaille d'arrache-pied à devenir une société avec qui il est facile de traiter. Nous investissons plus que jamais dans l'infrastructure, les systèmes et la formation du service à la clientèle afin d'avoir en poste le personnel adéquat et de le munir des bons outils pour comprendre les besoins de la clientèle, intervenir rapidement et régler correctement les problèmes du premier coup.

Avec ses centaines de points de vente locaux et de détaillants fiables, ses centres d'appel au Canada dotés de professionnels bien formés et son soutien à la clientèle par clavardage en direct, Rogers se fait un point d'honneur d'offrir à sa clientèle l'aide dont elle a besoin, au moment et à l'endroit qui lui conviennent.

Qu'il s'agisse d'offrir un service de réseau sans interruption, d'être disponible au moment le plus commode, de répondre à un appel de service à l'heure convenue ou d'offrir un soutien téléphonique éclairé, la satisfaction de la demande de souplesse et de fiabilité qui émane de notre clientèle est l'un de nos objectifs les plus importants, que des milliers d'employés s'efforcent d'atteindre tous les jours.

<b>POINT DE CONTACT UNIQUE</b>	<b>FORFAITS PERSONNALISÉS</b>	<b>SERVICE JOUR ET NUIT, TOUS LES JOURS</b>
<b>EMPLACEMENTS PRATIQUES</b>	<b>LIBRE-SERVICE EN LIGNE</b>	<b>RENDEZ-VOUS FLEXIBLES</b>
<b>FACTURATION ET PAIEMENT ÉLECTRONIQUES</b>	<b>COMMANDES PAR INTERNET</b>	<b>SERVICE MULTILINGUE</b>







 ROGERS™

 ROGERS™

 ROGERS™



# ENSEMBLE AVEC NOS COLLECTIVITÉS

Les initiatives que Rogers appuie sont aussi diversifiées que le sont les collectivités du Canada.

Nous appuyons des programmes qui visent à protéger les enfants et à les garder actifs et en santé, dans leur collectivité et en ligne. La Société commandite des activités sportives pour les enfants, lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne par des partenariats avec des organismes de sécurité sur l'Internet, aide à retrouver les enfants perdus et assure bénévolement la sécurité des enfants pour l'Halloween grâce à la Patrouille des citrouilles Rogers.

Nous contribuons également depuis longtemps aux banques alimentaires locales pour aider les familles canadiennes les plus pauvres à traverser des périodes difficiles. À titre de commanditaire officiel sans fil du programme de recyclage des téléphones cellulaires « Échange Cellu-Bouffe », Rogers a contribué à générer des fonds destinés à fournir une aide alimentaire d'urgence à Banques alimentaires Canada, tout en détournant plus de 360 000 téléphones cellulaires des sites d'enfouissement.

Rogers cherche constamment à réduire les effets sur l'environnement de la chaîne d'approvisionnement des appareils sans fil en compactant les emballages, en offrant les manuels d'utilisation en ligne et en favorisant les accessoires USB, Bluetooth et homologués Energy Star.

À titre de principal éditeur de magazines au Canada, Rogers est fermement engagée à s'approvisionner en papier chez des fournisseurs qui respectent l'environnement, de manière à assurer une gestion responsable de la forêt, une utilisation efficace des ressources naturelles et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

BANQUES ALIMENTAIRES	ENFANTS ACTIFS ET EN SÉCURITÉ	REFUGES POUR FEMMES BATTUES
NOUVELLES ET ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES	RECYCLAGE DE CELLULAIRES	SERVICES ACCESSIBLES
PROGRAMMATION MULTICULTURELLE	ARTS ET CULTURE	POLITIQUES D'ACHAT DE PAPIER ÉCOLOGIQUE

## GOUVERNANCE

Au 20 février 2009	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS						
	VÉRIFICATION	GOUVERNANCE	CANDIDATURES	RÉMUNÉRATION	DIRECTION	FINANCES	RETRAITE
Alan D. Horn, C.A.					PRÉSIDENT	PRÉSIDENT	
Peter C. Godsoe, O.C.		PRÉSIDENT					
Ronald D. Besse	PRÉSIDENT						
C. William D. Birchall							
John H. Clappison, FCA							
Thomas I. Hull				PRÉSIDENT			
Philip B. Lind, C.M.							
Isabelle Marcoux							
Nadir H. Mohamed, , C.A.							
L'Hon. David R. Peterson, , C.P., c.r.							
Edward S. Rogers			PRÉSIDENT				
Loretta A. Rogers							
Martha L. Rogers							
Melinda M. Rogers							
William T. Schleyer							
John A. Tory, c.r.							
J. Christopher C. Wansbrough							PRÉSIDENT
Colin D. Watson							

Le conseil d'administration de Rogers Communications s'emploie fermement à une saine gouvernance d'entreprise et il examine continuellement ses pratiques de gouvernance et mesure celles-ci par rapport aux pratiques de meneurs reconnus et à l'évolution de la législation. Nous sommes une société dont le contrôle est familial et nous sommes fiers de notre approche proactive et disciplinée pour nous assurer que les structures et pratiques de gouvernance de Rogers méritent la confiance des marchés d'actions.

Avec le décès en décembre 2008 du fondateur et chef de direction de la Société, Ted Rogers, son contrôle des voix de RCI est passé à une fiducie dont les membres de la famille Rogers sont les bénéficiaires. Cette fiducie détient le contrôle des voix de RCI au bénéfice des générations successives de la famille Rogers.

En tant que partie prenante importante, la famille Rogers est représentée au sein de notre conseil et témoigne d'un attachement de longue date à la surveillance et à la création de valeur. Parallèlement, nous profitons de l'apport d'administrateurs de l'externe parmi lesquels nous comptons des chefs d'entreprise parmi les plus expérimentés en Amérique du Nord.

Le conseil est d'avis que son modèle de gouvernance doit correspondre aux réalités de la Société, mais croit toutefois au rôle central que jouent les administrateurs dans le cadre du processus de gouvernance globale. Le conseil croit que le système de gouvernance de la Société est efficace et que des structures et des procédures appropriées sont en place pour assurer son indépendance.

La composition de notre conseil et la structure de ses divers comités sont énoncées ci-dessus. Également, nous avons rendu facilement accessibles, dans la section sur la gouvernance d'entreprise de la rubrique Relations avec les investisseurs de notre site Web [rogers.com](http://rogers.com), des renseignements sur nos structures et nos pratiques de gouvernance, dont notre énoncé complet relatif aux pratiques de gouvernance, les notices biographiques des administrateurs, notre code de déontologie et le mandat complet des comités. De même, dans la section sur la gouvernance d'entreprise de notre site Web, vous trouverez un résumé des différences entre les règles de gouvernance d'entreprise de la NYSE qui s'appliquent aux sociétés établies aux États-Unis et nos pratiques de gouvernance en tant qu'émetteur non établi aux États-Unis qui est coté à la NYSE.



« Au cours des années, l'économie canadienne a grandement profité de sociétés créées et contrôlées par des familles qui peuvent envisager des horizons en matière d'investissement et une gestion générale des affaires à plus long terme. Chez Rogers, nous avons réussi à superposer les uns aux autres des procédés de gouvernance rigoureux qui forment ensemble un bon équilibre grâce au fait qu'ils soutiennent le succès continu de l'entreprise, qu'ils sont empreints d'un bon sens commun des affaires et qu'ils profitent à l'ensemble des actionnaires. »

Alan D. Horn  
Président du conseil d'administration  
Rogers Communications Inc.



« Rogers a une longue tradition de représentants et d'administrateurs indépendants solides autour de la table du conseil et de saines structures de gouvernance qui font en sorte que leur influence soit concrète. La structure de notre conseil d'administration vise essentiellement à nous assurer que les administrateurs et la direction agissent au mieux des intérêts de l'ensemble des actionnaires de Rogers — une approche qui a contribué à assurer la continuation de sociétés canadiennes indépendantes solides créées par des familles. »

Peter C. Godsoe, O.C.  
Administrateur principal  
Rogers Communications Inc.

Le **comité de vérification** examine les conventions et pratiques comptables de la Société, l'intégrité des processus de communication de l'information financière de la Société, de même que les états financiers et autres documents pertinents à transmettre au public. Le comité vient épauler le conseil dans sa surveillance de la conformité de la Société aux obligations prescrites par la loi et les règlements ayant trait à la communication de l'information financière, et il évalue les systèmes de contrôles internes comptables et financiers, ainsi que les compétences, l'indépendance et le travail des vérificateurs externes et internes.

Le **comité de gouvernance** aide le conseil et lui soumet des recommandations afin de s'assurer qu'il a élaboré des systèmes et procédures appropriés pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. À cette fin, le comité aide le conseil à élaborer, à recommander et à établir des politiques et des pratiques de gouvernance d'entreprise et il dirige le conseil dans son examen périodique du rendement du conseil et de ses comités.

Le **comité des candidatures** épaulé le conseil et lui soumet des recommandations qui visent à s'assurer que le conseil est dûment constitué afin de satisfaire à ses obligations fiduciaires envers les actionnaires et la Société. À cette fin, le comité recense les candidats éventuels à un poste d'administrateur aux fins d'élection par les actionnaires et aux fins de nomination par le conseil, et il recommande également les candidats pour chaque comité du conseil, y compris le président de chaque comité.

Le **comité de la rémunération** aide le conseil à contrôler, à examiner et à approuver les politiques et pratiques de rémunération et d'avantages sociaux. Le comité est chargé de recommander la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants et de planifier la relève des hauts dirigeants.

Le **comité de direction** aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités dans l'intervalle entre les réunions du conseil, y compris agir dans des domaines expressément désignés et autorisés lors d'une réunion précédente du conseil et étudier les questions éventuelles relatives à la Société.

Le **comité des finances** examine les questions relatives aux stratégies d'investissement de la Société, à son programme de couverture et à la structure générale de ses capitaux propres et d'emprunt et il en fait rapport au conseil.

Le **comité de retraite** supervise l'administration des régimes de retraite de la Société et examine les provisions de même que le rendement des placements de ceux-ci.

**ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE ROGERS COMMUNICATIONS INC.**



**Alan D. Horn, C.A.**  
Président du conseil; président  
et chef de la direction  
Rogers Telecommunications  
Limited



**Peter C. Godsoe, O.C.**  
Administrateur principal;  
administrateur de sociétés



**Ronald D. Besse**  
Président, Besseco Holdings Inc.



**Charles William David Birchall**  
Vice-président du conseil  
Société aurifère Barrick



**John H. Clappison, FCA**  
Administrateur de sociétés



**Thomas I. Hull**  
Président du conseil et  
chef de la direction  
The Hull Group of Companies



**Philip B. Lind, C.M.**  
Vice-président du conseil  
Rogers Communications



**Isabelle Marcoux**  
Vice-présidente du conseil  
et vice-présidente au  
développement de la Société  
Transcontinental Inc.



**Nadir H. Mohamed, C.A.**  
Président et chef de la  
direction de l'exploitation,  
Groupe des communications  
Rogers Communications



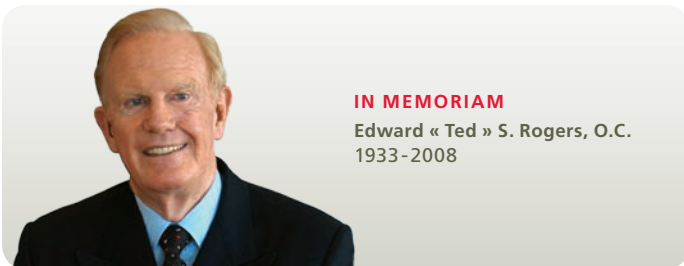
**L'Hon. David R. Peterson,  
C.P., c.r.**  
Associé principal et président  
du conseil, Cassels Brock  
& Blackwell LLP



**Edward S. Rogers**  
Président, Rogers Cable



**Loretta A. Rogers**  
Administratrice de sociétés



**IN MEMORIAM**  
Edward « Ted » S. Rogers, O.C.  
1933-2008



■ **Martha L. Rogers**  
Docteure en médecine  
naturopathique



■ ■ **Melinda M. Rogers**  
Première vice-présidente,  
Stratégie et Développement  
Rogers Communications



■ **William T. Schleyer**  
Administrateur de sociétés



■ **John A. Tory, c.r.**  
Administrateur, The Woodbridge  
Company Limited



■ **J. Christopher C. Wansbrough**  
Président du conseil  
Rogers Telecommunications  
Limited



■ **Colin D. Watson**  
Administrateur de sociétés



■ **Robert W. Bruce**  
Président, Rogers Sans-fil



■ **William W. Linton, C.A.**  
Premier vice-président,  
Finances, et chef de la direction  
des finances  
Rogers Communications



■ **David P. Miller**  
Premier vice-président, chef du  
contentieux et secrétaire  
Rogers Communications



■ **Kevin P. Pennington**  
Premier vice-président  
et chef de la direction des  
ressources humaines  
Rogers Communications



■ **Anthony P. Viner**  
Président et chef de la direction  
Rogers Media

■ ADMINISTRATEUR/ADMINISTRATRICE

■ DIRIGEANT/DIRIGEANTE

Consultez [rogers.com](http://rogers.com) pour obtenir une liste plus complète et des renseignements biographiques supplémentaires sur les équipes de direction de Rogers et de ses sociétés d'exploitation.

## FAITS SAILLANTS 2008

Le tableau suivant représente un échantillon des faits saillants sur le rendement de Rogers Communications Inc. en 2008.

### CROISSANCE À DEUX CHIFFRES

Croissance des produits consolidés de 12 %, pour une sixième année consécutive de croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires

### CROISSANCE DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Les flux de trésorerie disponibles consolidés augmentent de 10 % pour atteindre 1,5 G\$.

### CROISSANCE DES DIVIDENDES

Le dividende annuel par action passe de 0,50 \$ à 1,00 \$.

### RACHAT D' ACTIONS

Rogers lance son tout premier programme du genre en rachetant 4,1 millions d'actions pour 137 M\$.

### FINANCEMENT DE LA DETTE

Rogers émet des billets à long terme d'une valeur totale de 1,75 G\$ US à un prix et des conditions très avantageux.

### BILAN ROBUSTE

Bénéficiant de liquidités disponibles de 1,8 G\$, sans échéance de dette avant 2011, Rogers peut tirer parti d'un ratio dette sur bénéfice d'exploitation rajusté de 2,1.

### CROISSANCE DU SANS-FIL

Les produits de Rogers Sans-fil augmentent de 15 %, ceux des services de données sans fil, de 39 % et le nombre d'abonnés, de 604 000.

### LE RÉSEAU SANS FIL LE PLUS RAPIDE AU CANADA

Le réseau sans fil HSPA de nouvelle génération couvre maintenant 76 % du territoire du pays; la vitesse s'est accrue à 7,2 Mb/s.

### ACQUISITION DE SPECTRE SANS FIL

Rogers acquiert aux enchères une bande de 20 MHz du spectre de services sans fil évolués (SSFE) à la grandeur du Canada, au coût de 1 G\$.

### APPLE IPHONE

Rogers lance l'iPhone 3G d'Apple au Canada et vend 385 000 unités à PMPA élevé en moins de six mois.

### PÉNÉTRATION DES SERVICES INTERNET ET NUMÉRIQUES

Rogers fait passer ses taux de pénétration d'Internet à haute vitesse et de télévision numérique par câble à 68 % et 67 % des abonnés de base, respectivement.

### PÉNÉTRATION DE LA TÉLÉPHONIE PAR CÂBLE

La pénétration du service de téléphonie par câble passe à 24 % des foyers desservis de notre territoire de câblo-distribution, couvrant plus de 840 000 abonnés

### ACCROISSEMENT DES MARGES DE ROGERS CABLE

La marge de bénéfice d'exploitation ajustée de Rogers Cable augmente de près de 200 points de base comparativement à l'année précédente pour atteindre 41 %.

### ACQUISITION D'AURORA CABLE

L'acquisition d'Aurora Cable TV permet à Rogers d'élargir et de raffermir sa grappe de câblodistribution.

### ACQUISITIONS DE NOUVELLES STATIONS DE RADIO ET DE TÉLÉVISION

Rogers ajoute à son portefeuille trois nouvelles stations de télévision du réseau OMNI et une nouvelle station de radio MF dans l'ouest du Canada.

### SÉRIE DE MATCHS DE LA NFL À TORONTO

La Société annonce la tenue, sur cinq ans, d'une série de huit matchs des Bills de Buffalo, de la NFL, au Centre Rogers de Toronto.

Pour une description détaillée des données financières et d'exploitation et des résultats, veuillez vous reporter au rapport de gestion qui figure dans le présent rapport annuel.

## TABLE DES MATIÈRES DE LA SECTION FINANCIÈRE

### 22 RAPPORT DE GESTION

#### Survol

- 23 Activités
- 24 Stratégie
- 24 Acquisitions
- 24 Résultats financiers et résultats d'exploitation consolidés
- 31 Objectifs financiers et opérationnels pour 2009

#### Revue des unités d'exploitation

- 31 Sans-fils
- 37 Cable
- 47 Media

#### Liquidités et financement consolidés

- 50 Situation de trésorerie et sources de financement
- 53 Gestion des taux d'intérêt et des opérations de change
- 54 Données sur les actions ordinaires en circulation
- 54 Dividendes et autres paiements sur les titres de participation
- 55 Engagements et autres obligations contractuelles
- 55 Ententes hors bilan

#### Contexte d'exploitation

- 56 Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation
- 59 Concurrence dans les secteurs d'activité de la Société
- 61 Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société

#### Conventions comptables et mesures non conformes aux PCGR

- 66 Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR
- 68 Conventions comptables critiques
- 69 Estimations comptables critiques
- 71 Nouvelles normes comptables
- 71 Récentes prises de position en comptabilité au Canada
- 73 Différences avec les PCGR des États-Unis

#### Information financière additionnelle

- 73 Opérations entre apparentés
- 74 Sommaire quinquennal des résultats financiers consolidés
- 75 Sommaire des fluctuations saisonnières et des résultats trimestriels
- 77 Contrôles et procédures
- 78 Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR

### 82 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

### 82 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

### 83 ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

### 84 BILANS CONSOLIDÉS

### 85 ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES

### 86 ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

### 87 ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

### 88 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 88 Note 1 : Nature de l'entreprise
- 88 Note 2 : Principales conventions comptables
- 94 Note 3 : Informations sectorielles
- 96 Note 4 : Regroupements d'entreprises et désinvestissements
- 98 Note 5 : Placements dans des coentreprises
- 98 Note 6 : Frais d'intégration et de restructuration
- 99 Note 7 : Impôts sur le bénéfice
- 100 Note 8 : Bénéfice net par action
- 101 Note 9 : Autres actifs à court terme
- 101 Note 10 : Immobilisations corporelles
- 101 Note 11 : Écarts d'acquisition et actifs incorporels
- 103 Note 12 : Placements
- 104 Note 13 : Autres actifs à long terme
- 105 Note 14 : Dette à long terme
- 108 Note 15 : Gestion du risque financier et instruments financiers
- 113 Note 16 : Autres passifs à long terme
- 114 Note 17 : Régimes de retraite
- 117 Note 18 : Capitaux propres
- 118 Note 19 : Rémunération à base d'actions
- 121 Note 20 : États consolidés des flux de trésorerie et renseignements supplémentaires
- 121 Note 21 : Gestion du risque de capital
- 122 Note 22 : Opérations entre apparentés
- 122 Note 23 : Engagements
- 123 Note 24 : Passifs éventuels
- 124 Note 25 : Différences entre les conventions comptables du Canada et des États-Unis
- 129 Note 26: Événements postérieurs à la date du bilan

### 130 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET LES ACTIONNAIRES

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») doit être lu en fonction des états financiers consolidés vérifiés de Rogers Communications Inc. (« Rogers » ou la « Société ») pour 2008 et des notes y afférentes. La présente information financière a été préparée en fonction des principes comptables généralement reconnus

(« PCGR ») du Canada et elle est libellée en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Il y a lieu de se reporter à la note 25 des états financiers consolidés vérifiés de 2008 pour un résumé des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis. Le présent rapport de gestion est daté du 18 février 2009 et est divisé en six parties.

1 SURVOL	2 REVUE DES UNITÉS D'EXPLOITATION	3 LIQUIDITÉS ET FINANCEMENT CONSOLIDÉS
<p>23 Activités</p> <p>24 Stratégie</p> <p>24 Acquisitions</p> <p>24 Résultats financiers et résultats d'exploitation consolidés</p> <p>31 Objectifs financiers et opérationnels pour 2009</p>	<p>31 Sans-fils</p> <p>37 Cable</p> <p>47 Media</p>	<p>50 Situation de trésorerie et sources de financement</p> <p>53 Gestion des taux d'intérêt et des opérations de change</p> <p>54 Données sur les actions ordinaires en circulation</p> <p>54 Dividendes et autres paiements sur les titres de participation</p> <p>55 Engagements et autres obligations contractuelles</p> <p>55 Ententes hors bilan</p>
4 CONTEXTE D'EXPLOITATION	5 CONVENTIONS COMPTABLES ET MESURES NON CONFORMES AUX PCGR	6 INFORMATION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE
<p>56 Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation</p> <p>59 Concurrence dans les secteurs d'activité de la Société</p> <p>61 Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société</p>	<p>66 Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR</p> <p>68 Conventions comptables critiques</p> <p>69 Estimations comptables critiques</p> <p>71 Nouvelles normes comptables</p> <p>71 Récentes prises de position en comptabilité au Canada</p> <p>73 Différences avec les PCGR des États-Unis</p>	<p>73 Opérations entre apparentés</p> <p>74 Sommaire quinquennal des résultats financiers consolidés</p> <p>75 Sommaire des fluctuations saisonnières et des résultats trimestriels</p> <p>77 Contrôles et procédures</p> <p>78 Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR</p>

Dans le présent rapport, les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales, dont les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 sont présentés selon les unités d'exploitation suivantes :

- « Sans-fil », qui renvoie à nos activités de communications sans fil, notamment à Rogers Wireless Partnership (« RWP ») et à Fido Solutions Inc. (« Fido »);
- « Cable », qui s'entend de nos filiales en propriété exclusive de câblodistribution, notamment Rogers Cable Communications Inc. (« RCCI ») et sa filiale, Rogers Cable Partnership;
- « Media », qui s'entend de notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et de ses filiales, notamment Rogers Broadcasting, laquelle possède un groupe de 52 stations de radio, les réseaux de télévision CityTV et Rogers Sportsnet, The Shopping Channel, les stations de télévision OMNI et des chaînes spécialisées canadiennes, dont The Biography Channel, G4TechTV

et Outdoor Life Network, Rogers Publishing, qui publie près de 70 magazines et publications spécialisées, et Rogers Sports Entertainment, qui possède le club de baseball les Blue Jays de Toronto (« Blues Jays ») et le Centre Rogers. En outre, Media détient une participation dans certaines entités œuvrant dans le contenu de télévision spécialisée, la production télévisuelle et la vente de services de diffusion.

La Société exerce ses activités essentiellement au Canada.

Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales.

Dans le présent rapport de gestion, les variations en pourcentage sont calculées en fonction de nombres arrondis à la décimale indiquée. Veuillez noter que les graphiques et les diagrammes qui suivent ont été intégrés pour faciliter la lecture et à titre indicatif seulement, et ils ne font pas partie du rapport de gestion.

**MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS, LES RISQUES ET LES HYPOTHÈSES**

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs et des hypothèses concernant les activités, l'exploitation ainsi que la performance et la situation financières de la Société, qui ont été approuvés par la direction à la date du présent rapport. Ces énoncés prospectifs et hypothèses comprennent notamment des énoncés sur les objectifs de la Société et ses stratégies pour les atteindre ainsi que des énoncés sur ses opinions, plans, attentes, prévisions, estimations ou intentions, notamment des lignes directrices et des prévisions relatives aux produits, au résultat opérationnel ajusté, aux dépenses en immobilisations corporelles, aux flux de trésorerie disponibles, à la croissance prévue du nombre d'abonnés et de services auxquels ils s'abonnent, aux coûts d'acquisition de nouveaux abonnés et au lancement de nouveaux services ainsi que tous les autres énoncés qui ne sont pas fondés sur des événements historiques. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur des objectifs, des stratégies, des attentes et des hypothèses que la Société juge raisonnables au moment opportun, y compris les taux de croissance du secteur et de l'économie en général, les taux de change, les niveaux de prix des produits et l'intensité de la concurrence, la croissance du nombre d'abonnés et les taux d'utilisation, la modification de la réglementation gouvernementale, le déploiement de la technologie, la disponibilité des appareils, le moment choisi pour lancer de nouveaux produits, les coûts de contenu et de matériel, l'intégration des entreprises acquises de même que la structure et la stabilité de l'industrie.

À moins d'indication contraire, le présent rapport de gestion et les énoncés prospectifs de la Société ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des cessions, monétisations, fusions, acquisitions, regroupements d'entreprises ou autres opérations qui pourraient être envisagées ou annoncés ou qui pourraient survenir après la date de l'information financière figurant aux présentes.

Le lecteur est averti que, de par sa nature même, tout énoncé prospectif, y compris en ce qui a trait aux intentions actuelles de la Société, est incertain et que les résultats réels peuvent différer considérablement des hypothèses, des estimations ou des attentes contenues dans les énoncés prospectifs. Les résultats réels pourraient différer considérablement des prévisions mentionnées dans les énoncés prospectifs en raison d'un certain nombre de facteurs qui pourraient aussi amener un changement de nos objectifs et nos stratégies, notamment la conjoncture économique, l'évolution technologique, l'intégration des entreprises acquises, les variations imprévues des coûts de matériel ou de contenu, l'évolution de la conjoncture dans les secteurs du divertissement, de l'information et des communications, les modifications apportées à la réglementation et aux lois, les litiges, les questions fiscales et le degré de concurrence entre les principaux concurrents ainsi que l'émergence de nouvelles occasions d'affaires, et dont un grand nombre est indépendant de la volonté de la Société. Par conséquent, si ces risques se concrétisaient en partie ou en totalité, si nos objectifs ou nos stratégies changeaient ou si les hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs se révélaient incorrectes, les résultats réels et nos plans pourraient différer considérablement des prévisions courantes. Aussi, les investisseurs doivent faire preuve de prudence à l'égard des énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport et il serait déraisonnable de leur part de se fier indûment à ces énoncés en croyant qu'ils leur confèrent quelque droit juridique que ce soit en ce qui concerne nos résultats ou nos plans futurs. La Société n'est nullement tenue (et rejette expressément une telle obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs et les hypothèses, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

Avant de prendre toute décision d'investissement et pour en savoir davantage sur les risques, les incertitudes et le contexte lié aux activités de la Société, il y a lieu de lire attentivement les rubriques intitulées « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation » figurant dans le présent rapport de gestion.

**INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

Des informations complémentaires sur la Société, notamment sa notice annuelle et un exposé de ses plus récents résultats intermédiaires de 2008, sont disponibles sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur EDGAR, à [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

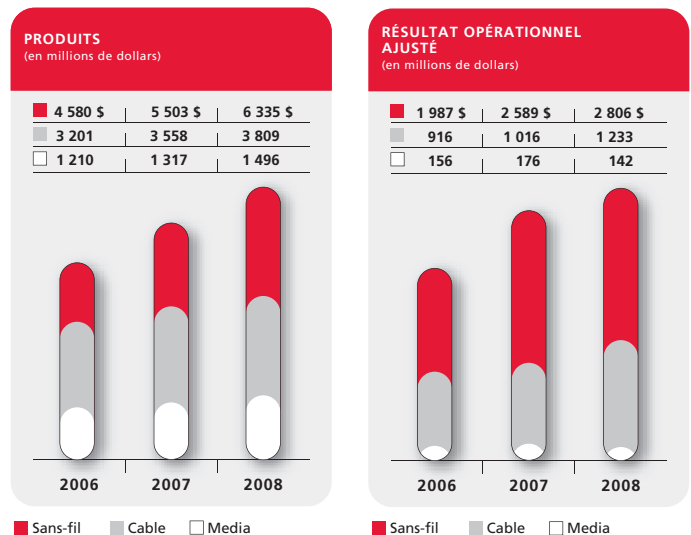
Pour un glossaire des termes utilisés dans les secteurs des communications et des médias, il y a lieu de se reporter à la section Relations avec les investisseurs du site [rogers.com](http://rogers.com).

**1. SURVOL**

**ACTIVITÉS**

Rogers est une société canadienne diversifiée dans les communications et les médias. Elle exerce ses activités dans le secteur des services sans fil de transmission de la voix et de données, par l'intermédiaire de Rogers Sans-fil, le plus important fournisseur de services sans fil au Canada et l'exploitant utilisant le seul réseau fondé sur le système mondial de téléphonie mobile avec accès par paquets à haut débit (Global System for Mobile Communications/High-Speed Packet Access, « GSM/HSPA ») au Canada. Grâce à Rogers Cable, la Société est l'un des plus importants fournisseurs canadiens de télévision par câble, de téléphonie par câble, d'accès Internet haute vitesse et de vente et location de vidéocassettes au détail. Par le truchement de Rogers Media, la Société œuvre dans le secteur de la radiodiffusion, de la télédiffusion, du téléachat, des magazines et des publications spécialisées et du divertissement sportif. La Société est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») (RCI.a et RCI.b) et de la New York Stock Exchange (« NYSE ») (RCI).

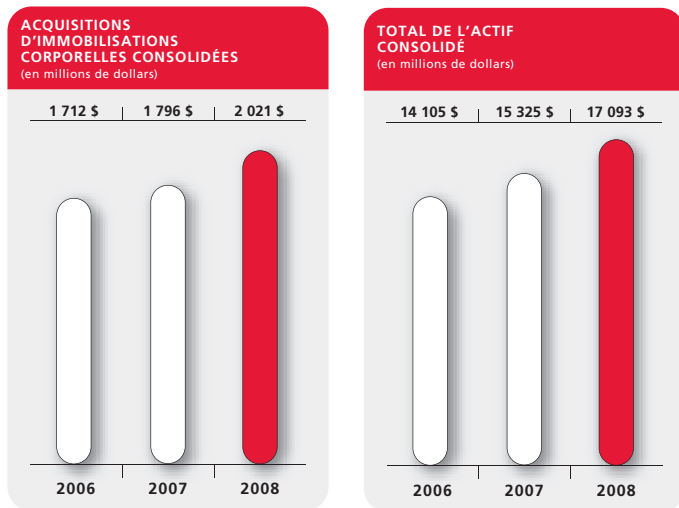
Se reporter aux rubriques sectorielles suivantes pour en savoir davantage sur les activités de Sans-fil, Cable et Media.



**STRATÉGIE**

La stratégie d'entreprise de la Société consiste à maximiser les abonnés, les produits, le résultat opérationnel et le rendement du capital investi en améliorant sa position en tant que l'une des sociétés les plus prédominantes et diversifiées du secteur des télécommunications et des médias au Canada. Ses objectifs consistent à devenir le fournisseur privilégié des Canadiens en matière de services de communication, de divertissement et d'information. Elle cherche à profiter des occasions d'utiliser ses réseaux, son infrastructure, ses canaux de vente, sa marque et ses ressources en commercialisation à l'échelle des sociétés du groupe Rogers par la mise en œuvre de projets de vente croisée et de vente et de distribution conjointes ainsi que des programmes de réduction des coûts grâce au partage de l'infrastructure, en vue de créer de la valeur pour ses clients et ses actionnaires.

La Société cherche et facilite des occasions pour Sans-fil, Cable et Media afin de créer des offres groupées de produits et de services à des prix attrayants et de favoriser la commercialisation et la promotion croisées de produits et de services pour accroître les ventes et fidéliser les abonnés. Elle s'efforce également de cerner et de saisir des occasions en vue d'obtenir des gains d'efficacité en partageant son infrastructure, ses services généraux et ses canaux de distribution. Nous continuons d'accroître la notoriété de la marque Rogers et de la promouvoir en tant que symbole de qualité, d'innovation et de valeur pour une société canadienne diversifiée dans les télécommunications et les médias:



**ACQUISITIONS**

**Acquisition de channel m**

Le 30 avril 2008, la Société a fait l'acquisition des actifs de la station de télévision multiculturelle channel m de Vancouver auprès de Multivan Broadcast Corporation, en contrepartie d'un montant en espèces de 61 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation ont été consolidés avec ceux de la Société à compter du 30 avril 2008.

**Acquisition de Aurora Cable TV Limited**

Le 12 juin 2008, nous avons acquis la totalité des actions en circulation de Aurora Cable TV Limited (« Aurora Cable ») en contrepartie d'un montant en espèces de 80 millions de dollars, dont un dépôt de 16 millions de dollars versé au cours du premier trimestre de 2008. En outre, nous avons affecté 10 millions de dollars au remboursement simultané de certaines facilités de crédit de Aurora Cable. Aurora Cable offre des services de câblodistribution, d'Internet et de téléphonie dans la ville d'Aurora et le secteur d'Oak Ridges, à Richmond Hill, en Ontario. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation ont été consolidés avec ceux de la Société à compter du 12 juin 2008.

**Acquisition de Outdoor Life Network**

Le 31 juillet 2008, la Société a acquis les deux tiers restants des actions ordinaires de Outdoor Life Network (« OLN ») qu'elle ne détenait pas encore pour une contrepartie en espèces de 39 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation ont été consolidés avec ceux de la Société à compter du 31 juillet 2008.

Se reporter à la rubrique « Estimations comptables critiques – Répartition du prix d'achat » de même qu'à la note 4 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de 2008 pour plus de précisions sur ces opérations.

**RÉSULTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS**

Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Conventions comptables critiques », « Estimations comptables critiques » et « Nouvelles normes comptables » dans le présent rapport de gestion ainsi qu'aux notes afférentes aux états financiers consolidés vérifiés de 2008 pour obtenir de l'information sur l'incidence de ces conventions, estimations et normes sur les résultats d'exploitation et financiers de la Société.

Nous mesurons le succès de nos stratégies en recourant à un certain nombre d'indicateurs clés de performance soulignés dans la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ». Ces indicateurs clés de performance ne constituent pas des mesures conformes aux PCGR du Canada ni des États-Unis et ne devraient pas être considérés comme des substituts au bénéfice net ni à toute autre mesure de la performance conforme aux PCGR du Canada ou des États-Unis. Les mesures non conformes comprennent, entre autres, le résultat opérationnel, le résultat opérationnel ajusté, la marge bénéficiaire d'exploitation ajustée, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net par action de base et dilué ajusté. La Société est d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR présentées, qui ne tiennent pas compte des éléments suivants : i) l'incidence d'une charge hors caisse non récurrente découlant de l'instauration d'un mode de règlement en espèces des options sur actions des salariés; ii) la charge de rémunération à base d'actions; iii) les frais d'intégration et de restructuration; iv) l'incidence d'une charge non récurrente liée à la renégociation d'une convention de services d'Internet; v) un ajustement des montants inscrits au titre des droits de licence de la Partie II du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») pour des périodes antérieures; vi) en ce qui a trait au bénéfice net et au bénéfice par action, les frais d'émission de titres de créance, la perte liée au remboursement de la dette à long terme, les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme ainsi que l'incidence fiscale des éléments indiqués précédemment, permettent une analyse plus efficace de son rendement d'exploitation. Pour plus de précisions, il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR » et « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR ».

La faiblesse générale de la conjoncture au Canada, en particulier en Ontario, a eu un effet défavorable sur les résultats de nos secteurs Sans-fil, Cable et Media au cours de 2008. Les conditions économiques difficiles se sont traduites par de plus faibles ajouts d'abonnés, surtout dans notre secteur Cable, ainsi que par la baisse des produits de publicité, d'itinérance et d'autres produits. Devant cette conjoncture défavorable, nous avons pris des mesures pour restructurer nos effectifs de manière à améliorer notre structure de coûts. La baisse des produits de publicité a entraîné une perte de valeur de 294 millions de dollars liée à notre secteur de la télévision conventionnelle; cette charge est décrite de façon détaillée sous la rubrique « Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme ». Malgré le ralentissement économique, notre situation est enviable sur le plan des liquidités, car nous disposons d'un crédit de 1,8 milliard de dollars aux termes de notre facilité de crédit bancaire engagée de 2,4 milliards de dollars qui n'arrive à échéance qu'en juillet 2013, et aucun de nos titres d'emprunt n'échoit avant mai 2011.

**Faits saillants sur l'exploitation et faits nouveaux significatifs en 2008**

- Croissance des produits annuels de 12 %, tandis que le résultat opérationnel ajusté s'est accru de 10 % pour se chiffrer à 4 060 millions de dollars.
- Le 6 août 2008, nous avons conclu, pour un capital total de 1,75 milliard de dollars US, un placement de titres d'emprunt de qualité constitués de billets de premier rang à 6,8 % échéant en 2018 d'un montant de 1,4 milliard de dollars US, et de billets de premier rang à 7,5 % échéant en 2038 d'un montant de 350 millions de dollars US. Le produit du placement a été affecté en partie au financement de l'achat pour un montant de 1,0 milliard de dollars de 20 MHz de spectre pour les services sans fil évolués (« SSFE ») lors de la vente aux enchères de spectre.
- Au cours de l'exercice, nous avons racheté aux fins d'annulation 4 077 400 actions de catégorie B sans droit de vote en circulation pour un montant de 136,7 millions de dollars avec l'approbation du conseil de racheter à concurrence de 300 millions de dollars d'actions en circulation.
- En janvier 2008, la Société a annoncé une augmentation du dividende annuel, qui est passé de 0,50 \$ à 1,00 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote.
- En février 2009, la Société a annoncé une augmentation du dividende annuel, qui est passé de 1,00 \$ à 1,16 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote. Ces mesures témoignent de la confiance indéfectible qu'inspirent au conseil d'administration les stratégies que la Société a mises en œuvre pour se positionner comme une société à croissance rapide tout en reconnaissant l'importance de retourner aux actionnaires d'importantes tranches des flux de trésorerie de plus en plus considérables que génèrent ses activités.
- Au 31 décembre 2008, nous disposons d'un crédit d'environ 1,8 milliard de dollars aux termes de notre facilité de crédit bancaire confirmée de 2,4 milliards de dollars qui n'arrive à échéance qu'en juillet 2013. Cette situation de liquidité est également renforcée du fait que l'échéance la plus rapprochée de la dette de la Société est prévue pour mai 2011. Cette situation financière nous donne accès à d'importantes liquidités tout en offrant une grande souplesse, compte tenu du resserrement que connaît actuellement le marché du crédit à l'échelle mondiale.

- En février 2009, le conseil d'administration de la Société a approuvé le renouvellement d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« offre ») en vue du rachat des actions de la Société sur le marché libre au cours des douze mois suivants, jusqu'à concurrence de 300 millions de dollars.
- Le fondateur, président et chef de la direction de la Société, Edward S. « Ted » Rogers est décédé le 2 décembre 2008. Alan Horn, président du conseil d'administration de Rogers Communications Inc., a été nommé chef de la direction par intérim par le conseil tandis qu'il est à la recherche de candidats, tant à l'interne qu'à l'externe, pour le poste de chef de la direction permanent,
- Avant son décès, en décembre 2008, Edward S. (« Ted ») Rogers détenait le contrôle sur RCI de par les actions avec droit de vote qu'il détenait d'une société de portefeuille privée. RCI a appris que conformément aux dispositions testamentaires de M. Rogers, ces actions avec droit de vote, et par conséquent le contrôle des voix de RCI et de ses filiales, a été légué au Rogers Control Trust, une fiducie dont le fiduciaire est une société de fiducie filiale d'une banque canadienne, et dont les membres de la famille de M. Rogers sont les bénéficiaires. Les sociétés de portefeuille privées de la famille Rogers sous le contrôle de la fiducie Rogers Control Trust détiennent, ensemble, environ 90,9 % des actions de catégorie A avec droit de vote de RCI et 7,5 % des actions de catégorie B sans droit de vote. Les membres du comité consultatif sont nommés conformément aux dispositions successorales et comprennent des membres de la famille Rogers, des fiduciaires d'une fiducie familiale de Rogers ainsi que d'autres personnes, notamment certains administrateurs de RCI.

**Comparaison des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, Sans-fil, Cable et Media ont représenté, respectivement, 56 %, 34 % et 13 % des produits consolidés, contrebalancés par les éléments du siège social et les éliminations selon un pourcentage de 3 %. Sans-fil, Cable et Media ont aussi représenté, respectivement, 69 %, 30 % et 4 % du résultat opérationnel consolidé ajusté, contrebalancés par les éléments du siège social et les éliminations selon un pourcentage de 3 %.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, Sans-fil, Cable et Media ont représenté, respectivement, 54 %, 35 % et 13 % des produits consolidés, contrebalancés par les éléments du siège social et les éliminations selon un pourcentage de 2 %. Sans-fil, Cable et Media ont aussi représenté, respectivement, 70 %, 27 % et 5 % du résultat opérationnel consolidé ajusté, contrebalancés par les éléments du siège social et les éliminations selon un pourcentage de 2 %.

Se reporter aux rubriques sectorielles figurant plus loin pour en savoir davantage sur les résultats de Sans-fil, de Cable et de Media.

Sommaire des résultats financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	2008	2007	Variation en %
<b>Produits d'exploitation</b>			
Sans-fil	6 335 \$	5 503 \$	15
Cable			
Activités de Cable	2 878	2 603	11
SAR	526	571	(8)
Magasins Rogers	417	393	6
Éléments relevant du siège social et éliminations	(12)	(9)	33
	3 809	3 558	7
Media	1 496	1 317	14
Éléments relevant du siège social et éliminations	(305)	(255)	20
<b>Total</b>	<b>11 335</b>	<b>10 123</b>	<b>12</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté <sup>1)</sup></b>			
Sans-fil	2 806	2 589	8
Cable			
Activités de Cable	1 171	1 008	16
SAR	59	12	n.s.
Magasins Rogers	3	(4)	n.s.
	1 233	1 016	21
Media	142	176	(19)
Éléments relevant du siège social et éliminations	(121)	(78)	55
<b>Résultat opérationnel ajusté <sup>1)</sup></b>	<b>4 060</b>	<b>3 703</b>	<b>10</b>
Modification des régimes d'options sur actions <sup>3)</sup>	—	(452)	n.s.
Charge (recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions <sup>3)</sup>	100	(62)	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration <sup>4)</sup>	(51)	(38)	34
Frais liés à la renégociation d'une convention de services <sup>5)</sup>	—	(52)	n.s.
Ajustement au titre des droits de la Partie II du CRTC <sup>6)</sup>	(31)	—	n.s.
<b>Résultat opérationnel <sup>1)</sup></b>	<b>4 078</b>	<b>3 099</b>	<b>32</b>
Autres produits et charges, montant net <sup>7)</sup>	3 076	2 462	25
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 002 \$</b>	<b>637 \$</b>	<b>57</b>
<b>Bénéfice net par action</b>			
De base	1,57 \$	1,00 \$	57
Dilué	1,57	0,99	59
<b>Après ajustement <sup>2)</sup></b>			
Bénéfice net	1 260 \$	1 066 \$	18
Bénéfice net par action			
De base	1,98 \$	1,67 \$	19
Dilué	1,98	1,66	19
<b>Acquisitions d'immobilisations corporelles <sup>1)</sup></b>			
Sans-fil	929 \$	822 \$	13
Cable			
Activités de Cable	829	710	17
SAR	36	83	(57)
Magasins Rogers	21	21	—
	886	814	9
Media	81	77	5
Siège social	125	83	51
<b>Total</b>	<b>2 021 \$</b>	<b>1 796 \$</b>	<b>13</b>

1) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR » et « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ». Le résultat opérationnel ne doit pas être considéré comme une mesure susceptible de remplacer le bénéfice d'exploitation ni le bénéfice net établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »). Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rapprochement du bénéfice net avec le résultat opérationnel et le résultat opérationnel ajusté de la période » pour un rapprochement du résultat opérationnel et du résultat opérationnel ajusté avec le bénéfice d'exploitation et le bénéfice net établis conformément aux PCGR du Canada ainsi qu'à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

2) Pour en savoir plus sur la façon dont sont déterminés les montants « après ajustement », qui sont des mesures non conformes aux PCGR, il y a lieu de se reporter aux rubriques « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR » et « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ». Les montants « après ajustement » présentés plus haut sont revus périodiquement par la direction et par le conseil d'administration pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet des activités courantes de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie. Les montants « après ajustement » ne rendent pas compte des éléments suivants : i) l'incidence d'une charge hors caisse non récurrente découlant de l'instauration d'un mode de règlement en espèces des options sur actions des salariés; ii) la charge (le recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions; iii) les frais d'intégration et de restructuration; iv) l'incidence d'une charge non récurrente liée à la renégociation d'une convention de services d'Internet; v) un ajustement des montants inscrits au titre des droits de licence de la Partie II du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») pour des périodes antérieures; vi) en ce qui a trait au bénéfice net et au bénéfice par action, les frais d'émission de titres d'emprunt, la perte liée au remboursement de la dette à long terme, les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme ainsi que l'incidence fiscale des éléments indiqués précédemment.

3) Se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».

4) Les coûts engagés sont constitués des indemnités de départ liées à la restructuration de nos effectifs en vue d'améliorer notre structure de coûts dans le contexte de la conjoncture difficile, à l'intégration des activités de Call-Net Enterprises Inc. (« Call-Net »), de Futureway Communications Inc. (« Futureway ») et de Aurora Cable TV Limited (« Aurora Cable »), à la restructuration de Solutions d'affaires de Rogers (« SAR ») et à la fermeture de certains magasins de Magasins Rogers.

5) Charge non récurrente liée à la renégociation d'une convention de services d'Internet. Se reporter à la rubrique « Charges d'exploitation d'Activités de Cable ».

6) Il s'agit d'un ajustement aux droits de la Partie II du CRTC relativement aux périodes antérieures. Se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation ».

7) Il y a lieu de se reporter à la section « Rapprochement du bénéfice net avec le résultat opérationnel et le résultat opérationnel ajusté de la période ».

n.s. : non significatif.

Nos produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 11 335 millions de dollars en 2008, en hausse de 1 212 millions de dollars, soit 12 %, par rapport aux 10 123 millions de dollars inscrits en 2007. De cette hausse, Sans-fil a compté pour 832 millions de dollars, Cable, pour 251 millions de dollars, et Media, pour 179 millions de dollars, ce qui a été contrebalancé par une hausse de 50 millions de dollars des éléments relevant du siège social et des éliminations.

Le résultat opérationnel consolidé ajusté de la Société s'est élevé à 4 060 millions de dollars, en hausse de 357 millions de dollars, ou 10 %, par rapport aux 3 703 millions de dollars inscrits en 2007. De cette hausse, Sans-fil a compté pour 217 millions de dollars, et Cable, pour 217 millions de dollars, tandis que Media a en partie annulé ces hausses en affichant une perte de 34 millions de dollars. Sur une base consolidée, la Société a constaté un bénéfice net de

1 002 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, en regard d'un bénéfice net de 637 millions de dollars en 2007.

Se reporter aux rubriques sectorielles figurant plus loin pour en savoir davantage sur les produits, les charges d'exploitation, le résultat opérationnel et les acquisitions d'immobilisations corporelles de Sans-fil, Cable et Media.

#### Résultats de 2008 par rapport aux objectifs

Le tableau ci-après présente les fourchettes des résultats ciblés fournies par la Société concernant certains résultats d'exploitation et résultats financiers pour 2008, compte tenu des révisions effectuées en cours d'exercice, comparativement aux résultats réels obtenus. Certaines mesures présentées ci-après ne sont pas définies aux termes des PCGR du Canada.

(en millions de dollars, sauf les données sur les abonnés)	Objectifs initiaux pour 2008 (au 7 janvier 2008)		Objectifs initiaux mis à jour (au 28 octobre 2008)		Chiffres réels 2008
<b>Chiffres consolidés</b>					
Produits	11 200 \$	à 11 500 \$	11 200 \$	à 11 500 \$	11 335 \$
Résultat opérationnel ajusté <sup>1)</sup>	4 000	à 4 200	4 000	à 4 100	4 060
Dépenses en immobilisations corporelles	1 900	à 2 100	1 900	à 2 100	2 021
Flux de trésorerie disponibles <sup>2)</sup>	1 400	à 1 600	1 400	à 1 600	1 464
<b>Produits</b>					
Sans-fil (produits tirés des réseaux)	5 800 \$	à 5 900 \$	5 800 \$	à 5 900 \$	5 843 \$
Activités de Cable	2 900	à 2 950	2 900	à 2 950	2 878
Media	1 525	à 1 575	1 480	à 1 510	1 496
<b>ARésultat opérationnel ajusté <sup>1)</sup></b>					
Sans-fil <sup>3)</sup>	2 875 \$	à 2 975 \$	2 800 \$	à 2 850 \$	2 820 \$
Activités de Cable	1 130	à 1 190	1 130	à 1 190	1 171
Media <sup>4)</sup>	165	à 180	145	à 155	142
<b>Acquisitions d'immobilisations corporelles</b>					
Sans-fil	850 \$	à 925 \$	850 \$	à 925 \$	929 \$
Activités de Cable	750	à 830	750	à 830	829
Media	80	à 95	80	à 95	81
<b>Ajouts nets d'abonnés (en milliers)</b>					
Services sans fil au détail facturés et prépayés	550	à 625	550	à 625	604
Unités génératrices de produits (« UGP ») du service de câble résidentiel <sup>5)</sup>	550	à 625	410	à 440	365

- 1) Compte non tenu de l'incidence de la charge de rémunération à base d'actions, des frais d'intégration et de restructuration ainsi que de la charge non récurrente liée aux droits de licence de la Partie II du CRTc.
- 2) Les flux de trésorerie disponibles s'entendent du résultat opérationnel ajusté moins les dépenses en immobilisations corporelles et les intérêts débiteurs et ne sont pas une mesure conforme aux PCGR du Canada.
- 3) Compte non tenu des pertes d'exploitation liées au projet de service sans fil fixe Inukshuk s'élevant à 14 millions de dollars en 2008.
- 4) Compte tenu de pertes de 33 millions de dollars enregistrées par Sports Entertainment en 2008.
- 5) Les UGP des services de câble résidentiel comprennent les abonnés au câble de base, les ménages abonnés aux services de câble numériques, les abonnés résidentiels à Internet haute vitesse et les abonnés aux services téléphoniques résidentiels à circuit commuté et par câble.

Les produits consolidés, le résultat opérationnel ajusté, les dépenses en immobilisations corporelles et les flux de trésorerie disponibles réels de la Société pour 2008 se trouvaient à l'intérieur des dernières fourchettes prévisionnelles annoncées. Les produits tirés d'Activités de Cable et de Media et les UGP des services de câble se situaient en deçà des prévisions annoncées. Les produits et les UGP liés aux activités de Cable se situaient en deçà des prévisions en raison du fléchissement de l'économie canadienne, de la saturation du marché de l'Internet et des offres concurrentielles sur le marché. Les produits de Media se sont aussi situés à l'extérieur de la fourchette prévisionnelle annoncée en raison du fléchissement de l'économie canadienne, qui a entraîné une baisse des produits de publicité. Les acquisitions d'immobilisations corporelles de Sans-fil ont dépassé les prévisions, ce qui s'explique en partie par le soutien qu'a exigé la croissance du nombre d'abonnés ainsi que par des investissements dans des projets favorisant une croissance future. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Acquisitions d'immobilisations corporelles

de Sans-fil » pour obtenir de plus amples renseignements sur les acquisitions d'immobilisations corporelles de Sans-fil.

#### Rémunération à base d'actions

Le 28 mai 2007, nos régimes d'options sur actions des salariés ont été modifiés de manière à inclure un mode de règlement en espèces des droits à la plus-value d'actions (« DPVA ») pour toutes les options attribuées antérieurement ou nouvellement attribuées. L'option DPVA permet au détenteur de l'option de choisir de recevoir un montant en espèces égal à la valeur intrinsèque, qui représente l'excédent du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur le prix d'exercice de l'option, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote. Toutes les options sur actions en cours sont maintenant comptabilisées au passif à leur valeur intrinsèque, compte tenu de l'acquisition des droits, qui équivaut à la différence entre le cours de l'action et le prix d'exercice de l'option. La valeur intrinsèque du passif est évaluée à

la valeur de marché à chaque période et elle est passée en charges sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus, qui correspond généralement à la période d'acquisition graduelle des droits ou, le cas échéant, sur la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du salarié à la retraite, selon la plus courte de ces deux périodes. Par suite de cette modification, la Société a inscrit un passif de 502 millions de dollars, une charge hors caisse non récurrente de 452 millions de dollars pour réévaluer les options en cours au 28 mai 2007, et une diminution de 50 millions de dollars du surplus d'apport. Cette charge a été en partie annulée par un recouvrement d'impôts futurs de 160 millions de dollars inscrit par suite de la modification des régimes d'options sur actions.

Auparavant, toutes les options sur actions étaient classées dans les capitaux propres et évaluées à la juste valeur estimative, établie selon le modèle de Black et Scholes ou le modèle binomial à la date d'attribution. Selon cette méthode, la juste valeur estimative était amortie par imputation aux résultats pendant la période au cours

de laquelle les services connexes étaient rendus, soit habituellement le délai d'acquisition des droits ou, le cas échéant, pendant la période allant jusqu'à la date à laquelle le salarié était admissible à la retraite, selon la plus courte des deux. Postérieurement au 28 mai 2007, le passif lié à la charge de rémunération à base d'actions est comptabilisé selon la valeur intrinsèque des options, selon la définition plus haut, et la variation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur la durée de vie des options a une incidence sur la charge. Au 31 décembre 2008, la Société a inscrit un passif de 278 millions de dollars lié à la charge de rémunération à base d'actions comptabilisée à la valeur intrinsèque, dont des options sur actions, des unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, 106 millions de dollars (80 millions de dollars en 2007) ont été versés aux détenteurs d'options à l'exercice d'unités d'actions restreintes et d'options sur actions aux termes de l'option DPVA.

La charge de rémunération à base d'actions s'établissait comme suit :

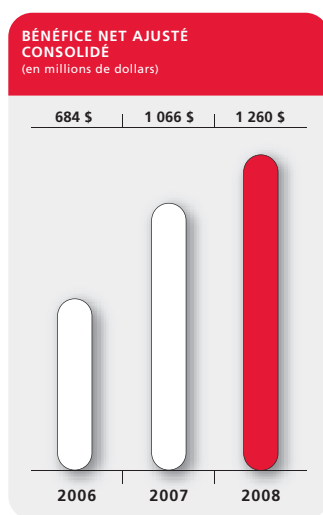
(en millions de dollars)	Charge hors caisse non récurrente à l'adoption, au 2 <sup>e</sup> trim. de 2007	Charge (recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions comprise dans les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration	
		Exercices terminés les 31 décembre	
		2008	2007
Sans-fil	46 \$	(5)\$	11 \$
Cable	113	(32)	11
Media	84	(17)	10
Siège social	209	(46)	30
	452 \$	(100)\$	62 \$

**Rapprochement du bénéfice net avec le résultat opérationnel et le résultat opérationnel ajusté de la période**

Les éléments énumérés ci-après représentent les montants consolidés des produits et des charges nécessaires pour rapprocher le bénéfice net selon les PCGR du Canada et les mesures non conformes aux PCGR que sont le résultat opérationnel et le résultat opérationnel ajusté de l'exercice. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Information complémentaire – calculs non conformes

aux PCGR » pour obtenir un rapprochement complet avec le résultat opérationnel ajusté, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net par action ajusté. Pour en savoir plus sur les montants sectoriels et sur les éliminations intersectorielles au moment de la consolidation, la présente rubrique doit être lue conjointement avec la note 3 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de 2008, « Informations sectorielles ».

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation en %
Bénéfice net	1 002 \$	637 \$	57
Charge d'impôts	424	249	70
Autres charges (produits), montant net	(28)	4	n.s.
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	(64)	34	n.s.
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme	—	47	n.s.
Perte (gain) de change	99	(54)	n.s.
Frais d'émission de titres d'emprunt	16	—	n.s.
Intérêts sur la dette à long terme	575	579	(1)
Bénéfice d'exploitation	2 024	1 496	35
Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme	294	—	n.s.
Amortissement	1 760	1 603	10
Résultat opérationnel	4 078	3 099	32
Modification des régimes d'options sur actions	—	452	n.s.
Charge (recouvrement au titre) de la rémunération à base d'actions	(100)	62	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration	51	38	34
Ajustement au titre des droits de la Partie II du CRTC	31	—	n.s.
Frais de renégociation d'une convention de services	—	52	n.s.
Résultat opérationnel ajusté	4 060 \$	3 703 \$	10



**Bénéfice net et bénéfice net par action**

La Société a inscrit un bénéfice net de 1 002 millions de dollars en 2008, soit un bénéfice net par action de base et dilué de 1,57 \$, contre un bénéfice net de 637 millions de dollars, soit un bénéfice net par action de base de 1,00 \$ (dilué de 0,99 \$), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. L'augmentation du bénéfice net est principalement attribuable à la croissance du bénéfice d'exploitation, contre-balancée par les pertes de valeur de 294 millions de dollars liées aux écarts d'acquisition, aux actifs incorporels et à d'autres actifs à long terme liés à notre secteur de

la télévision conventionnelle et des pertes de change de 99 millions de dollars principalement liées à la tranche non couverte à des fins comptables de la dette libellée en dollars US, en partie compensée par un montant de 64 millions de dollars lié à la variation de la juste valeur des instruments dérivés.

**Charge d'impôts**

En raison de nos pertes autres qu'en capital reportées, notre charge d'impôts des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 représente essentiellement des impôts sur le bénéfice hors trésorerie. Comme le montre le tableau qui suit, notre taux d'imposition réel pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 était respectivement de 29,7 % et de 28,1 %. Le taux d'imposition effectif de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 était inférieur au taux d'imposition prévu par la loi pour 2008, qui était de 32,7 %, principalement en raison d'un crédit d'impôt de 65 millions de dollars inscrit relativement à l'harmonisation du système fiscal provincial de l'Ontario avec le système fiscal fédéral canadien. Le crédit d'impôt qui s'ensuit sera disponible pour réduire la charge d'impôts futurs exigibles par le gouvernement de l'Ontario sur les cinq prochaines années. En outre, la Société a inscrit un recouvrement d'impôts futurs de 33 millions de dollars lié aux écarts entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition qui devrait s'appliquer au moment de la réalisation des actifs d'impôts futurs ou du règlement des passifs d'impôts futurs. Au cours de l'exercice 2008, la Société a inscrit des pertes de valeur liées aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels qui ne sont pas déductibles sur le plan fiscal (il y a lieu de se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés vérifiés pour 2008). Ces pertes ne donnent lieu à aucun avantage fiscal. Par conséquent, le rapprochement de la charge d'impôts prévue et de la charge d'impôts réelle comprend une hausse de 51 millions de dollars relativement à cet élément.

La charge d'impôts diffère des montants qui auraient été obtenus en appliquant le taux d'imposition prévu par la loi au bénéfice avant les impôts sur le bénéfice pour les raisons suivantes :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)

	2008	2007
Taux d'imposition prévu par la loi	32,7 %	35,2 %
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	1 426 \$	886 \$
Charge d'impôts calculée au taux d'imposition prévu par la loi sur le bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	466 \$	312 \$
Augmentation (diminution) des impôts découlant de ce qui suit :		
Crédit au titre de l'harmonisation du système fiscal de l'Ontario	(65)	—
Rémunération à base d'actions	5	(17)
Paieement de résiliation à Vidéotron Ltée	—	(25)
Variation de la provision pour moins-valeur	19	(20)
Incidence de la variation des taux d'imposition	(33)	47
Pertes de valeur liées aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels non déductibles sur le plan fiscal	51	—
Écart par rapport aux taux applicables aux filiales	(2)	(12)
Avantages liés à la modification de la position fiscale de l'exercice antérieur et autres ajustements	(17)	(36)
Charge d'impôts	424 \$	249 \$
Taux d'imposition effectif	29,7 %	28,1 %

**Autres charges (produits)**

Les autres produits de 28 millions de dollars inscrits en 2008 étaient principalement liés aux produits tirés de certains placements de la Société. En 2007, les revenus tirés de certains placements de la Société ont été annulés par une réduction de valeur découlant d'une baisse de valeur jugée durable d'un placement et par certaines autres réductions de valeur qui se sont traduites par une charge nette de 4 millions de dollars.

**Variation de la juste valeur des instruments dérivés**

En 2008, la variation de la juste valeur des instruments dérivés était principalement attribuable aux fluctuations de la valeur du dollar CA par rapport à celle du dollar US liées aux swaps de devises de la Société utilisés en couverture des billets de premier rang d'un montant de 350 millions de dollars US échéant en 2038 non comptabilisés comme des couvertures. Nous avons comptabilisé les swaps

de devises à leur valeur de marché estimative ajustée en fonction de la qualité de crédit. Pour en savoir plus sur l'incidence des éléments qui précèdent, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Actif et passif à la juste valeur de marché pour les swaps de devises ».

En 2007, la variation de la juste valeur des instruments dérivés était principalement attribuable aux fluctuations de la valeur du dollar CA par rapport à celle du dollar US, comme il est mentionné plus bas, et de la variation correspondante de la juste valeur des swaps de devises de la Société non comptabilisés comme des couvertures.

**Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme**

Au cours de l'exercice 2007, nous avons racheté des débiteures de premier rang à 9,75 % de Sans-fil de 155 millions de dollars US échéant en 2016 et des billets de premier rang à taux variable de Sans-fil de 550 millions de dollars US échéant en 2010. Ces rachats ont donné

lieu à une perte de 47 millions de dollars sur le remboursement de la dette à long terme, y compris des primes au rachat totales de 59 millions de dollars, contrebalancées par la radiation d'une augmentation de la juste valeur liée à la comptabilisation d'un achat de 12 millions de dollars.

#### Gain (perte) de change

Au cours de l'exercice 2008, le dollar canadien s'est déprécié de 24 cents par rapport au dollar américain, ce qui s'est traduit par une perte de change de 99 millions de dollars liée principalement à la tranche de 750 millions de dollars US de la dette à long terme libellée en dollars US non couverte à des fins comptables. Au cours de l'exercice 2007, le gain de change de 54 millions de dollars tenait principalement à l'appréciation de 18 cents du dollar canadien par rapport au dollar américain, ce qui a eu un effet favorable sur la conversion de la tranche de la dette à long terme libellée en dollars américains de la Société non couverte à des fins comptables.

#### Frais d'émission de titres d'emprunt

La Société a inscrit des frais d'émission de titres d'emprunt de 16 millions de dollars au cours de l'exercice 2008 liés aux frais et aux charges engagés relativement au placement de titres d'emprunt de qualité de 1,75 milliard de dollars US conclu le 6 août 2008.

#### Intérêts sur la dette à long terme

Malgré l'augmentation nette de 0,9 milliard de dollars de la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des swaps de devises, au 31 décembre 2008 comparativement au 31 décembre 2007, les intérêts débiteurs ont accusé une légère baisse en 2008, ce qui explique la réduction de 0,24 % du taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme de la Société, qui était de 7,29 % au 31 décembre 2008 contre 7,53 % au 31 décembre 2007. Cette baisse était largement attribuable aux facteurs suivants : l'incidence sur l'exercice complet des remboursements effectués en 2007 relativement à trois émissions de titres d'emprunt à coupon plus élevé; la révision, en 2008, des taux de trois swaps de devises d'une valeur notionnelle totale de 575 millions de dollars US aux taux d'intérêt en dollars CA réduits d'environ 1,0 %; et la baisse des taux d'intérêt variables sur notre dette bancaire en 2008.

#### Bénéfice d'exploitation

La hausse du bénéfice d'exploitation de la Société par rapport à ce qu'elle était pour l'exercice précédent s'explique essentiellement par la croissance de 1 212 millions de dollars des produits, supérieure à l'accroissement des charges d'exploitation, y compris les frais d'intégration et de restructuration, de 684 millions de dollars. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Revue des unités d'exploitation » pour une analyse des résultats des unités d'exploitation.

#### Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et d'autres actifs à long terme

Au cours du quatrième trimestre de 2008, la Société a déterminé que la juste valeur du secteur de la télévision conventionnelle de Media était inférieure à sa valeur comptable. Cet écart s'explique essentiellement par la révision à la baisse des attentes du secteur dans le contexte de la baisse des produits de publicité qu'entraîne le ralentissement de l'économie. Par conséquent, la société a comptabilisé une perte de valeur hors caisse totale de 294 millions de dollars relativement aux éléments suivants : 154 millions de dollars au titre des écarts d'acquisition, 75 millions de dollars au titre des licences de diffusion et 65 millions de dollars au titre des actifs incorporels et autres actifs à long terme.

#### Charge d'amortissement

L'accroissement de l'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 comparativement à ce qu'il était en 2007 découle principalement de la hausse de l'amortissement lié aux immobilisations corporelles.

#### Frais d'intégration et de restructuration

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la Société a engagé 38 millions de dollars en frais de restructuration relative aux indemnités de départ liées à la restructuration ciblée de ses effectifs en vue d'améliorer sa structure de coûts dans le contexte de la conjoncture déclinante. En outre, la Société a engagé des frais d'intégration de 9 millions de dollars liés à l'intégration d'entreprises acquises précédemment et à certaines restructurations et un montant de 4 millions de dollars par suite de la fermeture de 18 magasins Rogers au rendement insuffisant.

#### Résultat opérationnel ajusté

Sans-fil et Cable ont tous deux contribué à la hausse du résultat opérationnel ajusté pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Cette hausse a été en partie annulée par la baisse du résultat opérationnel ajusté de Media pour l'exercice 2008 comparativement à l'exercice 2007. Le résultat opérationnel ajusté de Sans-fil tient compte des coûts importants associés au volume des ventes considérable de téléphones intelligents. Il y a lieu de se reporter aux rubriques sectorielles concernées pour en savoir plus sur les augmentations et les diminutions du résultat opérationnel ajusté de chaque secteur.

Le résultat opérationnel ajusté consolidé a grimpé à 4 060 millions de dollars en 2008, en regard de 3 703 millions de dollars en 2007. Sont exclus du résultat opérationnel ajusté les éléments suivants : i) l'incidence d'une charge hors caisse non récurrente de 452 millions de dollars découlant de l'instauration d'un mode de règlement en espèces des options sur actions au cours de 2007, ii) une charge (un recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions de (100) millions de dollars inscrite (inscrit) en 2008, et de 62 millions de dollars en 2007; iii) des frais d'intégration et de restructuration de 51 millions de dollars en 2008 et de 38 millions de dollars en 2007; iv) l'incidence d'une charge non récurrente de 52 millions de dollars liée à la renégociation d'une convention de services d'Internet en 2007; v) un ajustement de 31 millions de dollars apporté en 2008 au titre des droits de licence de la Partie II du CRTC relativement aux périodes antérieures. Pour en savoir plus, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation ».

Pour en savoir plus sur le mode de détermination du résultat opérationnel ajusté, qui est une mesure non conforme aux PCGR, il y a lieu de se reporter aux rubriques « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR » et « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

#### Salariés

La rémunération des salariés représente une part importante des charges de la Société. Au 31 décembre 2008, nous comptons environ 25 800 employés équivalent temps plein (« ETP ») dans l'ensemble de nos groupes d'exploitation, y compris notre entreprise de services partagés et notre siège social, soit une augmentation d'environ 1 400 par rapport aux effectifs au 31 décembre 2007, en raison surtout d'une augmentation d'effectifs au sein des services partagés, en partie annulée par des réductions d'effectifs effectuées pour accroître l'efficacité opérationnelle. Le total de la rémunération versée aux employés (à temps plein et à temps partiel) a atteint environ 1 566 millions de dollars en 2008, en baisse de près de 13 millions de dollars en regard des 1 579 millions de dollars inscrits en 2007. La

baisse de la rémunération versée aux employés s'explique essentiellement par la variation du cours des actions, qui s'est traduite par un recouvrement de 100 millions de dollars au titre de la rémunération à base d'actions, en partie annulé par une hausse des ETP comparativement à ceux de l'exercice 2007.

**OBJECTIFS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS POUR 2009**

Le tableau suivant présente les objectifs financiers et opérationnels de la Société pour l'exercice complet 2009, qui ont été rendus

publics le 18 février 2009. Certaines mesures présentées ci-après ne sont pas définies aux termes des PCGR du Canada. Pour en savoir plus, se reporter aux rubriques « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR » et « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ». Ces informations sont prospectives et devraient être lues de concert avec la rubrique ci-dessus intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs, les risques et les hypothèses ».

(en millions de dollars, sauf les données sur les abonnés)	Résultats réels 2008	Fourchettes prévisionnelles pour 2009
<b>Chiffres consolidés</b>		
Produits <sup>1)</sup>	11 335 \$	Hausse de 5 % à 9 %
Résultat opérationnel ajusté <sup>2)</sup>	4 060	Hausse de 3 % à 8 %
Acquisitions d'immobilisations corporelles <sup>3)</sup>	2 021	(10)% à 0 %
Flux de trésorerie disponibles <sup>4)</sup>	1 464	Hausse de 9 % à 23 %
Dividende annualisé	1,00 \$	1,16 \$
<b>Données supplémentaires</b>		
<b>Produits</b>		
Sans-fil (produits tirés des réseaux)	5 843 \$	Hausse de 6 % à 10 %
Activités de Cable <sup>5)</sup>	2 878	Hausse de 6 % à 8 %
Media	1 496	(6)% à 4 %
<b>Résultat opérationnel ajusté <sup>2)</sup></b>		
Sans-fil	2 806 \$	Hausse de 5 % à 9 %
Activités de Cable <sup>5)</sup>	1 171	Hausse de 6 % à 10 %
Media <sup>6)</sup>	142	(19)% à 2 %
<b>Acquisitions d'immobilisations corporelles</b>		
Sans-fil	929 \$	(10)% à (2)%
Activités de Cable	829	(16)% à (7)%

- 1) Les produits consolidés comprennent, outre les produits tirés du réseau de Sans-fil, d'Activités de Cable et de Media, les produits tirés du matériel de Sans-fil, de SAR et de Magasins Rogers ainsi que les éléments relevant du siège social et les éliminations.
- 2) Compte non tenu de la rémunération à base d'actions et des frais d'intégration et de restructuration.
- 3) Les acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées comprennent les frais liés au développement du système de facturation, à Rogers Media et aux biens immobiliers détenus par la Société en plus des dépenses en immobilisations corporelles de Sans-fil et d'Activités de Cable.
- 4) Les flux de trésorerie disponibles s'entendent du résultat opérationnel ajusté moins les dépenses en immobilisations corporelles et les intérêts débiteurs, et ce terme n'est pas défini selon les PCGR du Canada.
- 5) Comprend les services de câblodistribution, d'accès Internet résidentiel à haute vitesse et de téléphonie résidentielle, mais ne comprend pas les activités de Solutions d'affaires Rogers ni de Magasins Rogers.
- 6) Compte tenu de pertes estimatives de 20 millions de dollars enregistrées par Sports Entertainment en 2009.

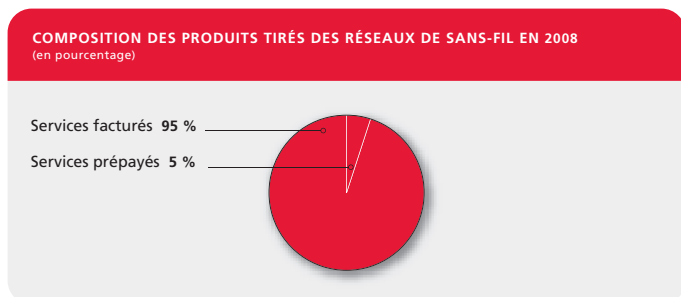
**2. REVUE DES UNITÉS D'EXPLOITATION**

**SANS-FIL**

**ACTIVITÉS DE SANS-FIL**

Sans-fil est le plus important fournisseur de services sans fil au Canada et comptait au 31 décembre 2008 environ 8,0 millions d'abonnés aux services de transmission de la voix et de données, représentant environ 37 % des abonnés sans fil au Canada. Sans-fil exploite un réseau GSM à service général de paquets radio (GSM/General Packet Radio Service, « GSM/GPRS ») à taux de données améliorées pour l'évolution globale (« EDGE ») et le réseau d'accès par paquets à haut débit (High Speed Packet Access, « HSPA »)

de la nouvelle génération. Sans-fil est la seule entreprise de télécommunications nationale canadienne exploitant la plateforme technologique GSM, laquelle est la norme mondiale. Le réseau GSM dessert environ 94,8 % de la population canadienne. Sans-fil a également mis en place la technologie de données sans fil de nouvelle génération appelée UMTS/HSPA (Universal Mobil Telephone System/High Speed Packet Access), ou système universel de télécommunications sans fil avec accès par paquets à haut débit, dans les principaux marchés du Canada, ce qui représente 75,6 % de la population, et donne accès à des services UMTS/HSPA d'itinérance dans 70 destinations internationales ainsi que partout aux États-Unis, grâce à des ententes d'itinérance avec divers exploitants de réseaux sans fil. Les abonnés de Sans-fil ont également accès à l'échelle internationale aux services de transmission de la voix dans 211 destinations internationales et aux services de données sans fil dans 162 destinations internationales, notamment à l'échelle de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Afrique aux termes d'ententes d'itinérance conclues avec d'autres fournisseurs de services sans fil GSM.



**Produits et services de Sans-fil**

Sans-fil offre des services de transmission de la voix et de données et de messagerie à l'échelle du Canada. Les services de transmission de la voix peuvent être prépayés ou facturés. En outre, le réseau offre des services sans fil évolués de transmission de données à haute vitesse, y compris l'accès sans fil à Internet, le courriel sans fil, la transmission de photos et de vidéos numériques, la vidéo mobile,

le téléchargement de musique, la messagerie vidéo et les services bidirectionnels de messages courts (« SMC »).

#### Réseau de distribution de Sans-fil

Sans-fil commercialise ses produits et ses services sous les marques Rogers Sans-fil et Fido par l'intermédiaire d'un vaste réseau national de distribution constitué de plus de 3 500 détaillants et points de vente au détail au Canada (compte non tenu des emplacements de Magasins Rogers, qui est une unité d'exploitation de Cable), pour la vente d'abonnements aux services, de téléphones et de télécartes et des milliers d'autres emplacements pour la vente de télécartes. Le réseau national de distribution de Sans-fil comprend un réseau de détaillants indépendants, les magasins de Rogers Sans-fil et de Fido qui sont gérés par Magasins Rogers depuis janvier 2007, les grandes chaînes de vente au détail et les dépanneurs. Sans-fil offre également un grand nombre de ses produits et services par télémarketing et aux termes d'un contrat de distribution au détail avec Magasins Rogers, et à partir des sites Web d'affaires électroniques Rogers.com et Fido. L'information contenue dans le site Web de la Société, ou liée à celui-ci, ne fait pas partie du présent rapport de gestion et n'y est pas intégrée.

#### Réseaux de Sans-fil

Sans-fil est une entreprise de télécommunications exploitant des réseaux sans fil dans une vaste zone de couverture nationale dont une bonne partie est interconnectée à partir de ses propres installations de transmission par fibres optiques et par micro-ondes. La couverture continue assurée par ces réseaux intégrés permet aux abonnés de faire et de recevoir des appels et d'utiliser les fonctions de réseau dans la zone de couverture de Sans-fil et dans les zones de couverture de ses partenaires d'itinérance aussi facilement que dans leur zone d'attache.

Sans-fil exploite un réseau sans fil numérique GSM dans les bandes de fréquences de 1900 mégahertz (« MHz ») et 850 MHz dans sa zone de couverture nationale. Avant 2002, la Société exploitait des réseaux cellulaires analogiques et AMRT qu'elle a mis hors service en 2007. Le réseau GSM, qui fonctionne de manière continue entre les deux bandes de fréquences, assure des capacités de transmission de la voix et de données par paquets intégrées à haut débit et utilise les technologies GPRS et EDGE pour la transmission de données sans fil.

Au cours de l'exercice 2007, Sans-fil a mis en œuvre la technologie UMTS/HSPA, la phase suivante dans l'évolution de la plateforme GSM/EDGE, qui offre un accès sans fil à des services de transmission de la voix et des données à grande mobilité et à large bande passante dans la plupart des principaux centres urbains. Déployé principalement sur une fréquence 850 MHz, mais avec certains emplacements utilisant une fréquence de 1900 MHz, le réseau UMTS/HSPA dessert 75,6 % de la population canadienne.

Sans-fil détient des licences d'utilisation pour 25 MHz de fréquences contiguës dans la bande de fréquences de 850 MHz et 60 MHz dans la bande de fréquences de 1900 MHz à l'échelle du pays, à l'exception du sud-ouest de l'Ontario, du nord du Québec, du Yukon, des T.N.-O. et du Nunavut, où ses licences visent 50 MHz dans la bande de fréquences de 1900 MHz.

Par ailleurs, Sans-fil a participé aux enchères de spectre pour les SSFE au Canada qui ont débuté le 27 mai 2008 et se sont closes le 21 juillet 2008. Sans-fil a fait l'acquisition de 20 MHz de spectre pour les SSFE, qui utilisent la bande de fréquences 1700/2100 MHz, dans l'ensemble des 13 provinces et territoires. La Société a remporté les enchères pour un total d'environ 1,0 milliard de dollars, soit environ 1,67 \$ par MHz/point de présence. Le paiement final a été soumis à

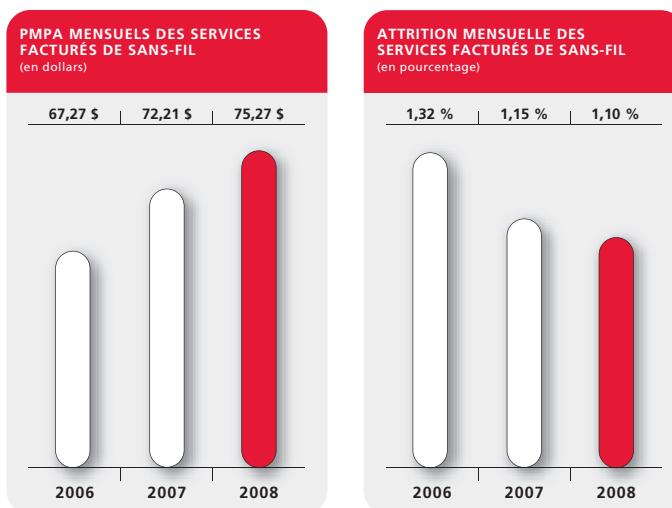
Industrie Canada le 3 septembre 2008 et Rogers a reçu sa licence le 22 décembre 2008.

Sans-fil détient également des licences d'utilisation du spectre sans fil fixe à large bande dans les bandes de fréquences de 2300 MHz, 2500 MHz et 3500 MHz. En septembre 2005, Sans-fil, de concert avec Bell Canada, a annoncé la création d'une coentreprise à parts égales appelée Inukshuk en vue de construire un réseau sans fil à large bande pancanadien fondé sur la technologie émergente World Interoperability for Microwave Access (« WiMAX »). Les deux sociétés ont contribué leurs avoirs en fréquences de spectre pour des services sans fil fixes ainsi que leurs réseaux existants de stations cellulaires et d'appareils de liaison terrestre. Chacun des coentrepreneurs commercialise, vend, soutient et facture lui-même les services fournis à l'aide du réseau sans fil fixe, ce dernier jouant ainsi le rôle d'un fournisseur grossiste.

#### STRATÉGIE DE SANS-FIL

Sans-fil vise une croissance rentable d'abonnés et de produits d'exploitation dans le secteur canadien des communications sans fil et sa stratégie est conçue pour maximiser ses flux de trésorerie et son rendement du capital investi. Les principaux éléments de sa stratégie sont les suivants :

- accroître sa taille et sa compétitivité sur le marché canadien des communications sans fil;
- mettre l'accent sur les services de transmission de la voix et de données jugés attrayants par les jeunes, les familles et les petites et moyennes entreprises, afin d'optimiser la diversité de sa clientèle;
- répondre aux attentes des clients en améliorant la fiabilité des téléphones, la qualité des réseaux et le service à la clientèle, tout en réduisant les mises hors service d'abonnés, c'est-à-dire l'attrition;
- accroître les produits tirés des abonnés existants en utilisant des outils analytiques pour cibler les clients susceptibles d'acheter des services améliorés comme la messagerie vocale, l'identification de l'appelant, la messagerie textuelle et les services de transmission de données sans fil;
- améliorer ses canaux de vente et distribution pour mettre davantage l'accent sur des groupes ciblés de consommateurs;
- maintenir le réseau sans fil le plus avancé technologiquement, de la plus haute qualité et le plus étendu possible;
- tirer avantage des relations établies avec les autres sociétés du groupe Rogers pour faire des offres groupées de produits et services à des tarifs intéressants, en plus de la vente croisée, de la vente et de la distribution conjointes et des projets en vue de partager l'infrastructure.



## TENDANCES RÉCENTES DANS LE SECTEUR DU SANS-FIL

### Fidélisation des abonnés

La pénétration actuelle du marché canadien des communications sans fil est estimée à 66 % de la population, contre environ 89 % aux États-Unis et approximativement 125 % au Royaume-Uni. Sans-fil s'attend que ce taux de pénétration augmente d'à peu près 4 à 5 points de pourcentage chaque année au Canada au cours des prochaines années. Cette plus grande pénétration explique pourquoi il faut mettre l'accent sur la satisfaction de la clientèle, sur la promotion de nouveaux services et fonctions de transmission de la voix et de données et sur la fidélisation des abonnés.

### Demande d'applications de données avancées

L'évolution constante des technologies sans fil de transmission de données a permis aux fabricants d'appareils sans fil, comme les téléphones et d'autres appareils portatifs, de concevoir des appareils plus perfectionnés offrant davantage de fonctions avancées, comme l'accès au courriel et à d'autres plateformes de technologie de l'information des entreprises, aux actualités, aux actualités sportives, aux renseignements et services financiers, aux achats en ligne, aux photos, à la musique et aux vidéo-clips en diffusion continue, à la télévision mobile et plus encore. Sans-fil est d'avis que le lancement de nouvelles applications contribuera à la croissance des services de transmission de données.

### Conversion aux technologies sans fil de prochaine génération

L'évolution constante des technologies sans fil de transmission de données et la demande croissante de services sans fil évolués, plus particulièrement en matière de transmission de données, ont incité les fournisseurs de services sans fil à se convertir aux réseaux numériques de prochaine génération pour la transmission de la voix et de données sans fil à large bande. Ces réseaux visent à donner aux services sans fil la qualité de son des services à fil conventionnels ainsi que des capacités de transmission de données à plus grande vitesse et diffusion en continu de contenu vidéo. Ces réseaux soutiennent diverses applications axées sur les données de plus en plus avancées, comme l'accès Internet à large bande, les services multimédias et l'accès en continu aux systèmes informatiques des entreprises, notamment les ordinateurs de bureau et les applications client-serveur qui peuvent être accessibles sur une base locale, nationale ou internationale.

### Développement de nouvelles technologies

Outre les deux grands courants technologiques du secteur des services de sans-fil mobile et à large bande, soit les technologies GSM/HSPA et *Code Division Multiple Access* (accès multiple par répartition en code)/*Evolution Data Optimized* (« CDMA/EVDO »), trois autres importantes technologies sans fil à large bande sont en cours de développement : WiFi, WiMAX et *Long-term Evolution* (« LTE »). Ces technologies peuvent accélérer l'adoption massive des réseaux numériques de transmission de la voix et des données.

WiFi (la norme de l'industrie IEEE 802.11) permet aux utilisateurs de certains appareils, comme les ordinateurs portatifs et les assistants numériques personnels, de se connecter à un point d'accès sans fil à l'intérieur d'une zone locale. Ces points d'accès utilisent un spectre non muni de licence et la connexion sans fil n'est efficace que dans un rayon d'une zone locale d'environ 50 à 100 mètres du point d'accès et assure une vitesse similaire à celle obtenue au sein d'un réseau local filaire (plus récemment, la version baptisée 802.11n). Étant donné que la technologie est conçue principalement pour un accès sans fil dans un immeuble, un grand nombre de points d'accès doivent être déployés afin de couvrir la zone géographique locale sélectionnée et doivent être également interconnectés avec un réseau à large bande pour approvisionner la connectivité à Internet. Les améliorations à venir concernant le prolongement

du rayon des services WiFi et la mise en réseau de points d'accès WiFi peuvent fournir des occasions supplémentaires aux exploitants de services sans fil ou aux exploitants de réseaux WiFi municipaux, chacun offrant la capacité et la couverture appropriées selon les circonstances.

Le WiMAX (fondé sur la norme IEEE 802.16e), est une technologie de quatrième génération relativement nouvelle qui est en voie de développement pour assurer des services à large bande sans fil sur une zone étendue à un coût permettant l'adoption du marché de masse. Contrairement au WiFi, WiMAX est une technologie analogue à la technologie cellulaire, qui opère dans des bandes de fréquence sous licence définies et par conséquent n'est pas ralentie par l'interférence d'autres applications et services utilisant les mêmes fréquences. Cette technologie offre une couverture et des fonctionnalités similaires à celles des réseaux cellulaires classiques (selon la largeur de spectre alloué et disponible). À l'heure actuelle, WiMAX donne lieu à deux grandes applications : les applications fixes (de point à point) pour les liaisons terrestres, et la communication point à multipoint permettant l'accès à large bande aux foyers et aux entreprises. Le WiMAX est une technologie naissante dont les fonctionnalités n'égalent pas encore celles des technologies cellulaires existantes.

Dans le cadre de la GSM, la LTE représente l'évolution de la technologie de quatrième génération dans les services à large bande sans fil, actuellement en développement. La LTE est une technologie entièrement fondée sur le protocole Internet (« IP ») qui repose sur une nouvelle forme de modulation, soit le multiplexage par répartition orthogonale de la fréquence (*orthogonal frequency-division multiplexing*, « OFDM »), précisément conçue pour améliorer l'efficacité, réduire les coûts, améliorer et élargir la gamme des services de transmission de la voix et des données disponibles sur les réseaux sans fil à large bande mobiles, mettre à profit les nouvelles attributions de spectre et mieux s'intégrer à d'autres normes applicables à la technologie ouverte. En tant que technologie de la quatrième génération, la LTE est conçue pour optimiser et améliorer les capacités inhérentes à la technologie UMTS/HSPA, qui représente la norme mondiale en matière de services sans fil à large bande mobiles. La LTE est entièrement rétrocompatible avec la technologie UMTS/HSPA. La LTE est conçue pour offrir des capacités de transmission de la voix et des données à large bande à couverture continue à des débits d'au moins 100 mégabits par seconde (« mbps ») (ou plus, selon le spectre disponible).

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS

### DE SANS-FIL

Aux fins du présent rapport de gestion, les produits ont été répartis entre les catégories suivantes :

- les produits tirés des réseaux, qui sont composés de ce qui suit :
  - les services facturés (transmission de la voix et de données), composés principalement des frais mensuels et frais d'utilisation du temps d'antenne, des appels interurbains, des services optionnels, et des frais d'accès au système et d'itinérance;
  - les services prépayés (transmission de la voix et de données), composés principalement du temps d'antenne, de l'utilisation et des appels interurbains;
  - les services de messagerie unidirectionnelle, composés des frais mensuels et d'utilisation;
- les produits tirés des ventes de matériel, composés des ventes d'appareils et d'accessoires aux détaillants indépendants, aux agents et aux points de vente au détail ainsi que directement aux abonnés, par l'intermédiaire des groupes de service à la clientèle de Sans-fil, de ses sites Web et de la télévente, mais déduction faite des subventions.

Pour évaluer le rendement, les charges d'exploitation sont réparties entre les catégories suivantes :

- le coût des ventes de matériel, soit les coûts liés aux produits tirés des ventes de matériel;
- les frais de vente et de commercialisation, soit les coûts d'acquisition de nouveaux abonnés, comme la publicité, les commissions versées à des tiers pour les mises en service, la rémunération et les avantages sociaux du personnel de vente et de commercialisation ainsi que les frais généraux directement liés à ces activités;

- les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration, soit essentiellement les charges d'exploitation des réseaux, les charges du service à la clientèle, les charges de fidélisation des abonnés, notamment les commissions résiduelles versées aux canaux de distribution, les coûts des licences octroyées par Industrie Canada pour l'utilisation du spectre, les paiements aux autres fournisseurs pour les services d'itinérance et interurbains, la cotisation au CRTC et toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne.

### Sommaire des résultats financiers de Sans-fil

Exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars, sauf les marges)

	2008	2007	Variation en %
Produits d'exploitation			
Services facturés	5 548 \$	4 868 \$	14
Services prépayés	285	273	4
Messagerie unidirectionnelle	10	13	(23)
Produits tirés des réseaux	5 843	5 154	13
Ventes de matériel	492	349	41
Total des produits d'exploitation	6 335	5 503	15
Charges d'exploitation avant les éléments suivants :			
Coût des ventes de matériel	1 005	703	43
Frais de vente et de commercialisation	691	653	6
Charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration	1 833	1 558	18
	3 529	2 914	21
Résultat opérationnel ajusté <sup>1) 2)</sup>	2 806	2 589	8
Modification des régimes d'options sur actions <sup>3)</sup>	—	(46)	n.s.
Recouvrement (charge) au titre de la rémunération à base d'actions <sup>3)</sup>	5	(11)	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration <sup>4)</sup>	(14)	—	n.s.
Résultat opérationnel <sup>1)</sup>	2 797 \$	2 532 \$	10
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée en % des produits tirés des réseaux <sup>1)</sup>	48,0 %	50,2 %	
Acquisitions d'immobilisations corporelles <sup>1)</sup>	929 \$	822 \$	13

1) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR » et « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR ».

2) Le résultat opérationnel ajusté comprend des pertes de 14 millions de dollars et de 31 millions de dollars relativement au projet de services sans fil à large bande Inukshuk pour les exercices 2008 et 2007, respectivement.

3) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».

4) Les frais engagés sont liés aux indemnités de départ par suite de la restructuration des effectifs en vue d'améliorer la structure de coûts de la Société dans le contexte de la conjoncture déclinante.

### Faits saillants de l'exploitation de Sans-fil pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

- Les produits tirés des réseaux ont augmenté de 13 % pour atteindre 5 843 millions de dollars en 2008, contre 5 154 millions de dollars en 2007.
- La forte croissance des abonnés s'est poursuivie en 2008 avec un ajout de services facturés nets de 537 000 et de services prépayés nets de 67 000.
- Le taux d'attrition des abonnés aux services facturés a été de 1,10 % en 2008, contre 1,15 % en 2007.
- Les produits moyens par abonné mensuels (« PMPA ») des services facturés ont augmenté de 4 % par rapport à ceux de 2007 pour atteindre 75,27 \$, grâce à de fortes augmentations des produits tirés de la transmission de données sans fil.
- Les produits tirés des services de transmission de données ont grimpé d'environ 39 % d'un exercice à l'autre pour atteindre 946 millions de dollars en 2008, contre 683 millions de dollars en 2007, soit environ 16 % des produits tirés des réseaux, comparativement à 13 % en 2007.
- Sans-fil a lancé le iPhone 3G de Apple au Canada le 11 juillet 2008 et a activé environ 385 000 appareils au cours du deuxième semestre. Près de 35 % de ces activations étaient destinées à de

nouveaux abonnés au sans-fil, alors que 65 % d'entre elles concernaient des personnes déjà abonnées aux services de Sans-fil qui sont passées au iPhone et qui ont conclu de nouveaux contrats de trois ans. La grande majorité des abonnés au iPhone le sont aussi à des forfaits mensuels voix et données et génèrent des PMPA de beaucoup supérieurs aux PMPA générés par l'ensemble des abonnés aux services de Sans-fil. Le volume de ventes initial de cet appareil a entraîné une hausse importante des coûts d'acquisition et de fidélisation des abonnés de Sans-fil.

- Les enchères de spectre pour les SSFE du Canada se sont terminées le 21 juillet 2008, après 39 jours et 331 séries d'enchères pour un total de 4,25 milliards de dollars. Sans-fil a été la seule entreprise de télécommunications qui ait réussi à acquérir 20 MHz de spectre pour les SSFE à l'échelle des 13 provinces et territoires, remportant des enchères d'un montant total d'environ 1,0 milliard de dollars, soit environ 1,67 \$ par MHz/point de présence.
- Sans-fil a annoncé le lancement des forfaits Fido UNO et Ma zone maison qui permettent aux clients de faire des appels illimités dans leur domicile avec leur téléphone sans fil au moyen d'une connexion résidentielle WiFi à large bande. Ce service combiné fait appel à la technologie d'accès mobile sans licence (*Unlicensed Mobile Access*, « UMA ») et elle permet aux clients de Rogers de

n'utiliser qu'un seul téléphone, qu'un seul numéro, qu'un seul carnet d'adresses et qu'une seule boîte vocale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur domicile.

- L'accès au service Internet portable de Rogers a été élargi et englobe maintenant plus de 150 collectivités urbaines et rurales

à l'échelle du pays. Avec cette récente expansion, le réseau de la coentreprise Inukshuk est devenu le deuxième réseau sans fil fixe à large bande en importance dans le monde.

**Sommaire des résultats d'abonnement de Sans-fil**

Exercices terminés les 31 décembre  
(en milliers pour les données sur les abonnés, sauf les PMPA, le taux d'attrition et l'utilisation)

	2008	2007	Variation en %
<b>Services facturés</b>			
Ajouts bruts d'abonnés <sup>1)</sup>	1 341	1 352	(11)
Ajouts nets d'abonnés	537	581	(44)
Ajustement du nombre d'abonnés aux services facturés <sup>2)</sup>	—	(65)	65
Total des abonnés de détail aux services facturés	6 451	5 914	537
PMPA <sup>3)</sup>	75,27 \$	72,21 \$	3,06 %
Utilisation mensuelle moyenne (en minutes)	589	573	16
Attrition mensuelle	1,10 %	1,15 %	(0,05)%
<b>Services prépayés</b>			
Ajouts bruts d'abonnés	632	635	(3)
Ajouts nets d'abonnés	67	70	(3)
Ajustement du nombre d'abonnés aux services prépayés <sup>2)</sup>	—	(26)	26
Total des abonnés de détail aux services prépayés	1 491	1 424	67
PMPA <sup>3)</sup>	16,65 \$	16,46 \$	0,19 %
Attrition mensuelle	3,31 %	3,42 %	(0,11)%

- 1) Au cours du troisième trimestre de 2008, un ajustement lié aux abonnés de cartes de transmission de données sans-fil sur portables a donné lieu à l'ajout d'environ 11 000 abonnés aux services facturés de Sans-Fil. Cet ajustement est inclus dans les ajouts bruts pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2008. Depuis le troisième trimestre de 2008, les cartes de transmission de données sans-fil sur portables sont comprises dans les ajouts bruts du nombre d'abonnés aux services facturés.
- 2) Au cours de l'exercice 2007, Sans-fil a mis hors service ses réseaux AMRT et analogique en même temps qu'il revoyait certains aspects de la production de rapports sur ses abonnés aux services de transmission des données uniquement. La mise hors service des abonnés au réseau AMRT restants et la modification des rapports sur les abonnés a entraîné le retrait d'environ 65 000 abonnés des services facturés de Sans-fil, et de quelque 26 000 abonnés des services prépayés de Sans-fil. Il n'est pas tenu compte de ces ajustements dans la détermination du taux d'attrition mensuel des abonnés aux services facturés ou aux services prépayés.
- 3) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ». Selon les calculs présentés à la rubrique « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR ».

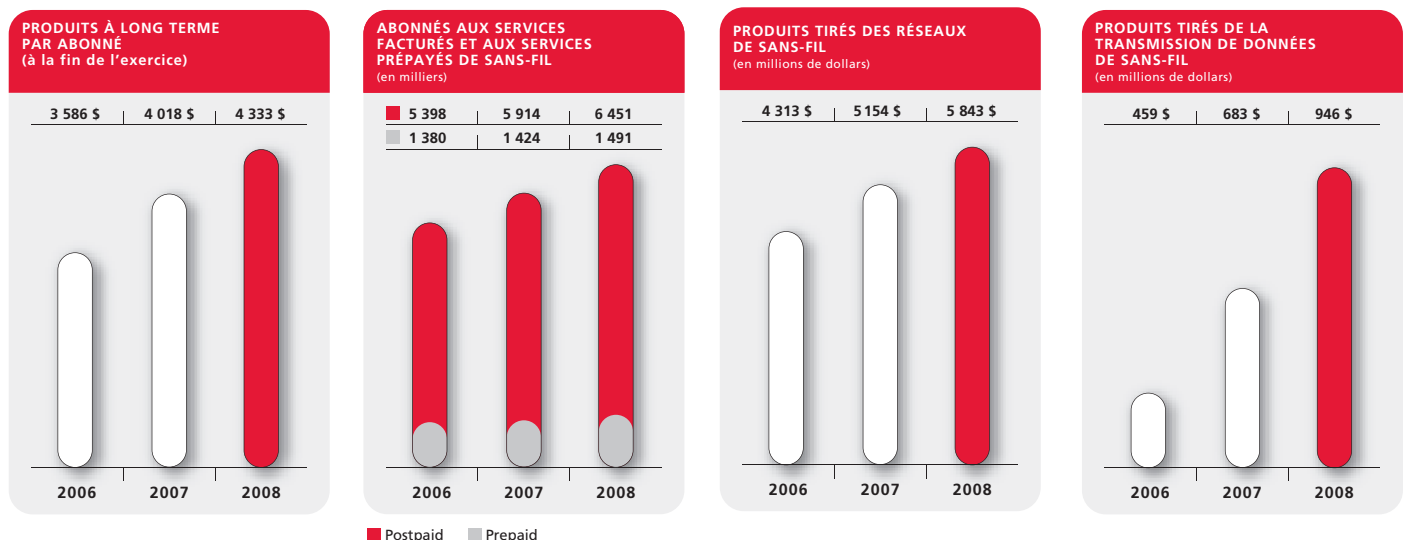
**Produits tirés des réseaux de Sans-fil**

La hausse des produits des réseaux enregistrée en 2008 comparative-ment à ceux de l'exercice 2007 s'explique surtout par la croissance soutenue du nombre d'abonnés aux services facturés de Sans-fil et la croissance, d'un exercice à l'autre, des services de transmission des données sans fil. La progression de 4 %, d'un exercice à l'autre, des PMPA des services facturés s'explique par la hausse des produits tirés des services de transmission de données ainsi que par l'usage accru des fonctions d'appel additionnelles. La composante Voix des PMPA des services facturés est demeurée relativement stable au cours de l'exercice, ce qui s'explique par l'incidence d'un ralentissement de l'économie sur l'utilisation des services d'itinérance, d'appels

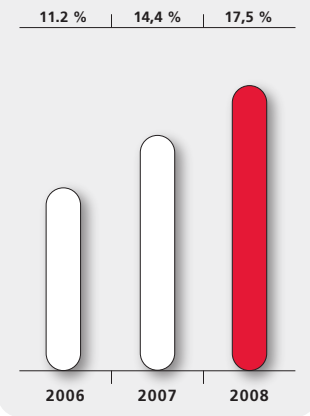
interurbains et d'appels illimités en Amérique du Nord, combinée à une intensification générale de la concurrence.

La diminution continue par Sans-fil de l'attrition des abonnés aux services facturés est attribuable aux activités ciblées de fidélisation des abonnés ainsi qu'à l'amélioration constante de la couverture des réseaux et de la qualité des communications.

Au cours de l'exercice 2008, les produits tirés des services de transmission des données sans fil ont progressé d'environ 39 % par rapport à ceux de l'exercice 2007 pour atteindre 946 millions de dollars. Cette hausse des produits tirés des services de transmission



**PRODUITS TIRÉS DE LA TRANSMISSION DE DONNÉES EN POURCENTAGE DES PMPA (à la fin de l'exercice)**  
(en pourcentage)



de données tient à la croissance soutenue que connaissent les téléphones intelligents et les cartes de transmission de données sans-fil sur portables, ce qui favorise l'utilisation des services de messagerie textuelle et des courriels, des services Internet sans fil ainsi que d'autres services de transmission de données sans fil. Cette croissance a été en partie annulée par l'incidence de certaines modifications apportées au programme de prix des services de transmission de données au cours du troisième trimestre de 2008. Au cours de l'exercice 2008, les produits tirés des services de transmission de données représentaient envi-

ron 16 % du total des produits tirés des réseaux, contre 13 % pour l'exercice 2007.

**Ventes de matériel de Sans-fil**

La hausse d'un exercice à l'autre des produits tirés des ventes de matériel, compte tenu des frais de mise en service et déduction faite des subventions de matériel, reflète le grand nombre de téléphones intelligents vendus au cours de 2008.

**Charges d'exploitation de Sans-fil**

Exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars, sauf les données sur les abonnés)

	2008	2007	Variation en %
<b>Charges d'exploitation</b>			
Coût des ventes de matériel	1 005 \$	703 \$	43
Frais de vente et de commercialisation	691	653	6
Charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration	1 833	1 558	18
<b>Charges d'exploitation avant les éléments suivants :</b>	<b>3 529</b>	<b>2 914</b>	<b>21</b>
Modification des régimes d'options sur actions <sup>1)</sup>	—	46	n.s.
(Recouvrement) charge au titre de la rémunération à base d'actions <sup>1)</sup>	(5)	11	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration <sup>2)</sup>	14	—	n.s.
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>3 538 \$</b>	<b>2 971 \$</b>	<b>19</b>
<b>Charges d'exploitation mensuelles moyennes par abonné avant les frais de vente et de commercialisation <sup>3)</sup></b>	<b>23,09 \$</b>	<b>20,61 \$</b>	<b>12</b>
<b>Frais de vente et de commercialisation par ajout brut d'abonné <sup>3)</sup></b>	<b>459 \$</b>	<b>401 \$</b>	<b>14</b>

1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».

2) Les frais engagés sont liés aux indemnités de départ par suite de la restructuration des effectifs en vue d'améliorer la structure de coûts de la Société dans le contexte de la conjoncture déclinante.

3) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ». Selon les calculs présentés à la rubrique « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR ». Les charges d'exploitation mensuelles moyennes par abonné comprennent les frais de fidélisation mais non les frais de vente et de commercialisation ni la charge (le recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions.

Par suite de la mise en service d'un très grand nombre de téléphones intelligents, certaines données pour l'exercice 2008, dont le coût des ventes de matériel, les frais de fidélisation, le coût d'acquisition par abonné et la charge d'exploitation par abonné, ont augmenté de manière significative d'un exercice à l'autre, ce qui a eu un effet dilutif sur la progression du résultat opérationnel de Sans-fil. Toutefois, la grande majorité des abonnés au téléphone intelligent ont choisi le forfait combinant la transmission de la voix et des données pour des durées pluriannuelles, cette clientèle ayant généré jusqu'ici des PMPA de 150 % supérieurs à ceux de l'ensemble des PMPA de Sans-fil. Ces investissements en vue d'attirer des abonnés au téléphone intelligent et de les conserver se traduisent par la création d'une valeur positive nette durable par ajout d'abonné. Par conséquent, les niveaux des PMPA de Sans-fil devraient bénéficier

Sans-fil a activé plus de 1,2 million de téléphones intelligents, dont des appareils iPhone 3G et Blackberry, au cours de l'exercice 2008. Près de 43 % de ces mises en service ont été effectuées pour des abonnés nouvellement acquis à Sans-fil, tandis que les 57 % restants l'ont été auprès d'abonnés existants de Sans-fil qui ont opté pour un appareil plus évolué, qui ont pris des engagements en vertu de nouveaux contrats pluriannuels et qui, dans la plupart des cas, ont bénéficié de forfaits mensuels offrant des services combinés de transmission de la voix et des données, ce qui génère des PMPA considérablement supérieurs à la moyenne. Les téléphones intelligents, en pourcentage des ajouts bruts d'abonnés aux services facturés, on atteint près de 40 % pour l'exercice 2008, alors qu'ils représentaient environ 13 % pour l'exercice 2007, et en pourcentage des mises à niveau d'appareils ont grimpé jusqu'à près de 41 % pour l'exercice 2008, alors qu'ils représentaient environ 12 % pour l'exercice 2007. Comme Sans-fil a engagé d'importantes subventions relatives aux téléphones pour chaque unité mise en service, le succès de la campagne de vente des téléphones intelligents a entraîné une hausse importante des coûts d'acquisition et de fidélisation des abonnés de Sans-fil.

Le coût initial élevé lié au fait d'acquérir si rapidement ce grand nombre d'abonnés aux téléphones intelligents constitue un placement qui a été effectué en vue d'obtenir une clientèle dont les PMPA sont considérablement supérieurs à la moyenne des PMPA pour des contrats pluriannuels, ce qui aura pour effet dans les périodes subséquentes de favoriser la croissance de l'ensemble des PMPA, tout en réduisant le taux d'attrition.

des répercussions positives qui découleront de la durée des contrats de trois ans des abonnés aux téléphones intelligents. Il y a lieu de se reporter aux rubriques intitulées « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs, les risques et les hypothèses » et « Objectifs financiers et opérationnels pour 2009 ».

Les coûts des ventes de matériel ont augmenté au cours de l'exercice 2008 par rapport à ce qu'ils étaient en 2007 en raison principalement de l'accroissement des ventes de téléphones intelligents.

L'accroissement d'un exercice à l'autre des charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration pour l'exercice 2008 comparativement à celles de l'exercice 2007, exclusion faite des sommes engagées pour fidéliser la clientèle dont il est question ci-dessous,

est attribuable en partie à l'augmentation du nombre d'abonnés de Sans-fil. En outre, les coûts de soutien liés à l'essor des services de transmission des données ont augmenté, et les coûts de la technologie de l'information, du service à la clientèle, du crédit et du recouvrement se sont accrues en raison de la complexité du soutien technique nécessaire pour des services et appareils plus évolués. Ces coûts ont été partiellement contrebalancés par des économies attribuables à des gains d'efficacité et des économies d'échelle dans diverses fonctions.

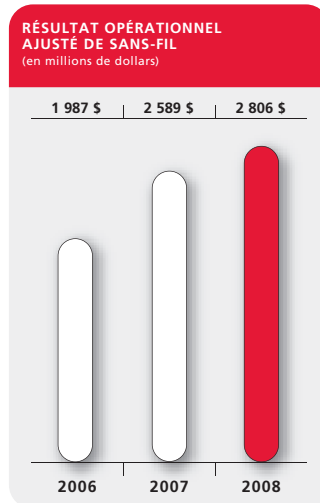
Les charges de fidélisation totales, y compris les subventions aux mises à niveau des appareils, ont atteint 536 millions de dollars pour l'exercice 2008, contre 403 millions de dollars en 2007. Le succès de la campagne de marketing des téléphones intelligents explique le nombre plus élevé de mises à niveau effectuées par les abonnés existants au cours de l'exercice. Environ 57 % des mises en service de téléphone intelligent pour l'exercice 2008 consistaient en des mises à niveau de matériel et de contrats de service par des abonnés existants, ce qui explique la plus grande partie de la hausse des frais de fidélisation, de même que la croissance du nombre d'abonnés qui, de façon générale, a entraîné une augmentation des frais de fidélisation comparativement à ceux des périodes précédentes.

Sans-fil estime que l'accroissement des subventions liées au matériel et des frais de mise en service de forfaits de transmission de données attribuable au volume important de téléphones intelligents vendus au cours de l'exercice a représenté environ 200 millions de dollars de frais supplémentaires par rapport aux frais que le même volume d'appareils aurait exigés pour la composition du chiffre d'affaires découlant des appareils vendus à la fin de l'exercice 2007.

**Résultat opérationnel ajusté de Sans-fil**

La hausse modeste du résultat opérationnel ajusté d'un exercice à l'autre tient à la croissance considérable des produits tirés des réseaux, croissance en partie annulée par l'augmentation du coût

des ventes de matériel découlant des subventions pour les téléphones intelligents dont il est fait mention plus haut. Par suite essentiellement de l'investissement dans la mise en service d'un nombre important de téléphones intelligents donnant lieu à des PMPA élevés mais aussi à des subventions élevées, la marge bénéficiaire d'exploitation ajustée sur les produits tirés des réseaux de Sans-fil (compte non tenu des produits tirés des ventes de matériel) a reculé pour s'établir à 48,0 % pour l'exercice 2008, contre 50,2 % pour l'exercice 2007.



**Conclusion des enchères du spectre**

Sans-fil a participé aux enchères de spectre pour les SSFE au Canada qui ont débuté le 27 mai 2008 et se sont terminées le 21 juillet 2008. Sans-fil a fait l'acquisition de 20 MHz de spectre pour les SSFE, qui utilisent la bande de fréquences 1700/2100 MHz, dans l'ensemble des 13 provinces et territoires. La Société a remporté les enchères pour un total d'environ 1,0 milliard de dollars, soit environ 1,67 \$ par MHz/point de présence. Le paiement final a été soumis à Industrie Canada le 3 septembre 2008 et Rogers a reçu sa licence le 22 décembre 2008.

**Acquisitions d'immobilisations corporelles de Sans-fil**

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de Sans-fil, compte non tenu de l'acquisition de spectre pour les SSFE mentionnée plus haut, se classent dans les catégories suivantes :

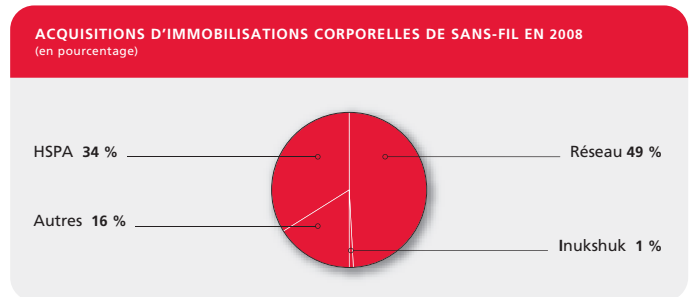
Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)

**Acquisitions d'immobilisations corporelles**

	2008	2007	Variation en %
HSPA	315 \$	316 \$	(0)
Réseaux – Capacité	200	169	18
Réseaux – Autres	259	175	48
Technologie de l'information et autres	152	147	3
Inukshuk	3	15	(80)
<b>Total des acquisitions d'immobilisations corporelles</b>	<b>929 \$</b>	<b>822 \$</b>	<b>13</b>

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de Sans-fil pour l'exercice 2008 découlent des dépenses engagées pour accroître la capacité du réseau, comme l'ajout de voies radioélectriques et de fonctions d'amélioration du réseau. Les acquisitions d'immobilisations corporelles liées aux protocoles HSPA étaient essentiellement destinées à leur introduction soutenue sur divers marchés canadiens et à la mise à niveau visant à accroître le

débit du réseau. D'autres acquisitions pour les réseaux étaient liées à des activités de construction de sites à l'échelle nationale et à l'accroissement des dépenses au titre du matériel de test et de surveillance, de la sectorisation des cellules, des activités liées au système de soutien de l'exploitation, des investissements en vue d'accroître la fiabilité et le renouvellement du réseau et des nouvelles plateformes de produits. Des initiatives liées à la technologie de l'information et d'autres initiatives ont porté sur des mises à niveau des systèmes de facturation et d'administration ainsi que sur d'autres installations et pièces de matériel.



**CABLE**

**ACTIVITÉS DE CABLE**

Cable est l'un des plus importants fournisseurs canadiens de télévision par câble, de téléphonie par câble et d'accès Internet à haute vitesse, et il constitue une option en matière de télécommunications par rapport aux sociétés de téléphone traditionnelles, qui offre les

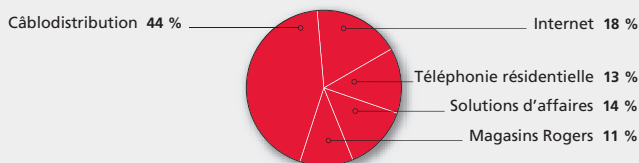
services à partir de ses propres installations. Ses activités se divisent entre les trois unités d'exploitation qui suivent.

L'unité *Activités de Cable* comptait 2,3 millions d'abonnés aux services de câble de base au 31 décembre 2008, soit environ 30 % du nombre d'abonnés aux services de câble de base au Canada. Au 31 décembre 2008, elle fournissait des services de télévision numériques à environ 1,6 million de ménages et des services Internet haute vitesse à environ 1,6 million d'abonnés résidentiels. Par le truchement de Téléphonie résidentielle de Rogers, Activités de Cable offre aux consommateurs résidentiels des services téléphoniques locaux et interurbains assurés par des technologies à circuit commuté et par câble et elle comptait 1,1 million de lignes d'abonnés au 31 décembre 2008.

L'unité *SAR* offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de transmission améliorée de la voix et des données, et des solutions d'accès IP aux entreprises et aux administrations gouvernementales canadiennes; elle offre aussi certains de ses services en gros à d'autres entreprises de télécommunications. Au 31 décembre 2008, elle comptait 197 000 lignes locales équivalentes et 34 000 circuits de données à large bande. De plus en plus, le secteur Cable axe ses efforts de vente sur le marché des entreprises ans sa zone de couverture traditionnelle de câblodistribution, où elle est en mesure d'obtenir et de fournir à ses clients des services de transmission de la voix et des données par téléphonie à partir de sa propre infrastructure.

L'unité *Magasins Rogers* exploite une chaîne de distribution au détail qui offre des produits et services de divertissement au foyer et de sans-fil de marque Rogers. Magasins Rogers comptait 456 magasins au 31 décembre 2008, dont environ 170 établissements acquis de Sans-fil en janvier 2007, dont plusieurs offrent la possibilité aux clients d'acheter l'un ou l'autre des principaux services de Rogers (télévision par câble, Internet, téléphonie par câble et service sans fil), d'acquitter leurs factures de Rogers et d'obtenir ou de retourner du matériel numérique et Internet de Rogers. Cable offre également la possibilité d'acheter ou de louer des disques numériques (DVD), et des jeux vidéo par l'intermédiaire de la deuxième chaîne de magasins de location de vidéocassettes en importance au Canada.

COMPOSITION DES PRODUITS DE CABLE EN 2008  
(en pourcentage)



**Produits et services de Cable**

Cable dispose de réseaux à large bande perfectionnés et fortement groupés en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador. Ses réseaux de câble en Ontario, qui desservent environ 90 % de ses 2,3 millions d'abonnés aux services de câble de base, sont concentrés dans trois régions clés : i) la région du Grand Toronto, soit le plus important centre métropolitain du Canada, ii) Ottawa, la capitale nationale du Canada et iii) le corridor allant de Guelph à London, dans le sud-ouest de l'Ontario. Le reste des réseaux de câble et des abonnés se regroupe au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, dans le Canada atlantique.

Grâce à ses réseaux à large bande technologiquement avancés, Cable offre une gamme variée de services, notamment les services

de câble analogiques et numériques, les services Internet résidentiels ainsi que les services téléphoniques par câble.

Au 31 décembre 2008, les réseaux de Cable dans leur ensemble ont été mis à niveau sur plus de 88 % de leur étendue, et sur plus de 99 % en Ontario, en vue de transmettre sur une bande passante de 860 MHz. Avec des réseaux adaptés aux services de télévision numériques sur environ 99 % de leur étendue, Cable peut offrir des produits et services vidéo riches en fonctions et très concurrentiels, comme la télévision à haute définition (« TVHD »), la programmation sur demande, que ce soit pour les films, les séries télévisées ou les événements, offerts par achat et parfois par abonnement, les enregistreurs vidéo personnels (« EVP »), les déplacements d'horaires ainsi qu'un nombre important de services spécialisés numériques de télévision, de stations multi-culturelles et de stations axées sur les sports.

Les services Internet de Cable sont accessibles par plus de 97 % des foyers branchés. Il a été établi que les services Internet à haute vitesse de Cable offrent les vitesses les plus fiables et les plus rapides, selon des études réalisées par des tiers indépendants qui comparaient la vitesse moyenne de téléchargement aux vitesses équivalentes du fournisseur de services Internet DSL titulaire. Cable offre des volets multiples de services Internet, qui se différencient principalement par la largeur de bande et les plafonds d'utilisation mensuelle avant les frais d'utilisation en sus.

Cable a lancé les services téléphoniques par câble en juillet 2005 et le nombre d'abonnés ainsi que la zone de couverture desservie n'ont cessé de croître. Cable offre des forfaits qui comportent de une à six caractéristiques d'appel ainsi que des forfaits d'appels interurbains illimités ou à la minute. Tous les clients de Téléphonie résidentielle de Rogers peuvent faire des appels interurbains sans frais aux clients de Rogers Sans-fil, de Téléphonie résidentielle de Rogers et de Fido. En outre, des zones d'appels locaux étendues ont été créées dans les régions de Barrie et d'Ottawa, en Ontario. Au 31 décembre 2008, les services téléphoniques par câble de Cable étaient accessibles par environ 95 % des foyers branchés.

Cable offre des forfaits de produits et de services groupés à des tarifs réduits. Ces offres groupées permettent au client de choisir parmi une gamme de produits et services de câble, d'accès Internet, de téléphonie par câble et de sans-fil, sous réserve d'un montant d'achat minimal et d'un engagement à terme dans la plupart des cas.

Cable maintient une base de services vendus aux entreprises, aux organismes gouvernementaux et aux fournisseurs de services de télécommunications de gros dans plusieurs marchés canadiens. Ces services comprennent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de transmission améliorée de la voix et des données et des solutions d'application IP. Par le passé, ces services reposaient principalement sur des réseaux d'accès revendus. Cable a récemment décidé d'axer ses efforts non plus sur la commercialisation et la vente de ces services hors-réseau, mais sur l'élaboration d'offres qui font appel à ses propres installations à l'intérieur de sa zone de couverture traditionnelle de câblodistribution.

Cable assure la vente et l'entretien des produits de la marque Rogers et offre également la possibilité d'acheter ou de louer des DVD et des jeux vidéo par l'intermédiaire de Magasins Rogers.

**Réseau de distribution de Cable**

En plus d'utiliser les magasins de Magasins Rogers, Cable commercialise ses services par l'intermédiaire d'un vaste réseau de points de vente au détail détenus par des tiers et répartis dans sa zone de couverture. Magasins Rogers offre aux clients un seul canal direct de vente au détail offrant tous les produits et services de câble et de sans-fil de la Société. Outre ses propres points de vente au détail et ceux détenus par des tiers, Cable commercialise ses produits et

services grâce à divers autres canaux, notamment les centres d'appels, le télémarketing, les agents sur le terrain, le marketing direct, la publicité télévisée, ses propres équipes de vente directe, des agents exclusifs et non exclusifs ainsi que des associations de gens d'affaires. Cable offre également des produits et des services ainsi que le service à la clientèle à partir du site Web de Rogers, à [www.rogers.com](http://www.rogers.com). L'information contenue dans le site Web de la Société, ou liée à celui-ci, ne fait pas partie du présent rapport de gestion et n'y est pas intégrée.

### Réseaux de Cable

Les réseaux de câblodistribution de Cable en Ontario et au Nouveau-Brunswick, à quelques exceptions près, sont interconnectés à des têtes de réseau régionales, où des séries de canaux numériques et analogiques sont rassemblés en vue de la distribution aux clients et où le trafic Internet est regroupé puis acheminé aux clients au moyen d'anneaux de fibres optiques interurbains. L'interconnexion des fibres optiques permet aux multiples réseaux de câble situés en Ontario et au Nouveau-Brunswick de fonctionner comme un seul réseau. Les autres abonnés de Cable à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick sont desservis par des têtes de réseau locales. Les deux têtes de réseau régionales de Cable à Toronto (Ontario) et à Moncton (Nouveau-Brunswick) sont la source de la plupart des signaux de télévision utilisés par les réseaux de câble.

L'architecture technologique de Cable est fondée sur une structure à trois niveaux composée de stations pivots primaires, de nœuds optiques et de câbles coaxiaux. Les stations pivots primaires, situées dans chacune des zones desservies par Cable, sont raccordées l'une à l'autre par des réseaux de fibres optiques interurbains transportant le trafic lié à la télévision, à Internet, au contrôle et à la surveillance du réseau et à l'administration. Les réseaux de fibres optiques sont habituellement construits comme des anneaux permettant aux signaux de circuler entre chacune des stations pivots primaires ou têtes de réseau sur deux voies, ce qui assure une protection contre la rupture des fibres ou d'autres interruptions. Ces réseaux de fibres optiques à haute capacité assurent un degré élevé de rendement et de fiabilité et présentent généralement un potentiel de croissance grâce à des fibres noires et des longueurs d'ondes lumineuses inutilisées. Environ 99 % des foyers branchés aux réseaux de Cable sont alimentés par des stations pivots primaires ou des têtes de réseau, qui desservent chacune en moyenne 90 000 foyers. Les quelque 1 % de foyers restants sont connectés à des réseaux ruraux et plus petits, principalement au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, et desservis en règle générale par des stations pivots primaires moins importantes.

Les fibres optiques permettent de raccorder une station pivot primaire aux nœuds optiques dans les installations de câble. La distribution finale aux foyers des abonnés à partir des nœuds optiques se fait par des câbles coaxiaux équipés d'amplificateurs bidirectionnels permettant de soutenir la télévision sur demande et les services Internet. La capacité des câbles coaxiaux a augmenté sans cesse grâce à l'adoption de technologies d'amplification perfectionnées. Selon Cable, les câbles coaxiaux constituent le moyen le plus économique et le plus utilisé pour transporter la télévision bidirectionnelle et les services Internet à large bande aux abonnés résidentiels.

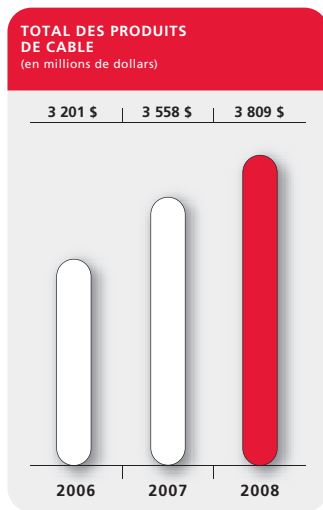
Chaque nœud optique dessert en moyenne 437 foyers au moyen d'une architecture de câbles de fibres optiques à ligne d'alimentation (*fiber-to-the-feeder*, « FTTF »). Les installations FTTF offrent une bande passante d'au plus 860 MHz, y compris une largeur de bande de 37 MHz utilisée pour la transmission en amont, entre le matériel des abonnés et les stations pivots primaires. Cable est d'avis que la largeur de bande en amont est amplement suffisante pour soutenir de multiples câblomodems, les services téléphoniques par câble et le trafic de données provenant de terminaux numériques interactifs, du moins à court terme. Au besoin, une capacité en amont addi-

tionnelle sera disponible en réduisant le nombre de foyers desservis par chacun des nœuds optiques, cette opération étant appelée le fractionnement des nœuds. Des câbles de fibres optiques ont été installés afin de pouvoir réduire la taille moyenne du nœud, pour la faire passer de 437 à 350 foyers, grâce à l'installation de modules émetteurs-récepteurs optiques, de transmetteurs optiques et de récepteurs de retour additionnels dans les têtes de réseau et les stations pivots primaires.

Cable estime que l'architecture FTTF à 860 MHz procure une bande passante suffisante pour assurer des services de télévision, de transmission de la voix et des données et d'autres services éventuels, une image de haute qualité, une capacité bidirectionnelle avancée et une fiabilité du réseau. Cette architecture permet également l'émergence de technologies d'optimisation de la largeur de bande telles que la vidéo commutée numérique et le MPEG4 et offre la capacité de continuer d'étendre les offres de services sur l'infrastructure existante. La vidéo commutée numérique a été déployée avec succès dans des têtes de réseau desservant plus de 60 % des foyers ontariens. En outre, le regroupement des réseaux de câble desservis par les têtes de réseau régionales accroît la capacité de Cable à proposer rapidement de nouveaux services dans des zones étendues d'abonnés. Dans les nouveaux immeubles construits dans les principales zones urbaines, Cable installe maintenant une architecture de câblodistribution de type fibre optique au point de concentration (*fiber-to-the-curb*, « FTTC »). Cette architecture assure une fiabilité accrue et exige un entretien moindre parce qu'elle nécessite l'installation d'un nombre inférieur de périphériques de réseau actifs. Elle fournit également une plus grande capacité pour des services d'intérêt particulier dans l'avenir.

Les services téléphoniques par câble de Cable sont fournis à partir d'un réseau multimédias évolué à large bande IP qui a été déployé à l'échelle des zones desservies par Cable. Cette plateforme technologique permet d'offrir des services téléphoniques par câble numériques, évolutifs et de haute qualité sur ligne principale selon les normes de transmission par paquets sur câble (*Packet Cable*) et DOCSIS (*Data Over Cable Service Interface Specification*), y compris le dédoublement du réseau et l'alimentation de secours de l'équipement privé d'abonné et du réseau pendant de nombreuses heures.

Pour desservir les clients du service téléphonique sur les plateformes à circuit commuté, Cable a installé son équipement dans les centraux téléphoniques des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT »). Au 31 décembre 2008, Cable utilisait 179 locaux dans 63 municipalités situées dans cinq des plus importantes zones métropolitaines du Canada, soit à Vancouver, Calgary, Toronto, Ottawa et Montréal. Un grand nombre de ces locaux partagés sont connectés à ses commutateurs locaux au moyen de réseaux de fibres métropolitains. Cable exploite également un réseau de fibres optiques transcontinental nord-américain qui s'étend sur plus de 21 000 km, ce qui l'assure d'une importante couverture géographique en Amérique du Nord permettant de relier les plus grands marchés au Canada tout en atteignant les principaux marchés des États-Unis pour l'échange du trafic de la transmission de données et de la voix. Au Canada, le réseau s'étend de Vancouver, dans l'Ouest, à St. John, dans l'Est. Cable a également fait l'acquisition de divers actifs de Futureway Communications Inc. constitués d'entreprises de services locaux concurrents (« ESLC ») concurrentes dans les environs de la région du Grand Toronto en 2007. Ces actifs comprennent des fibres locales et régionales, des systèmes et circuits de transmission, des stations pivots, des points de présence et des locaux partagés et l'infrastructure de commutation d'ESLT. Le réseau de Cable s'étend aux États-Unis, à partir de Vancouver, vers le sud, jusqu'à Seattle, vers l'ouest, de la frontière du Manitoba et du Minnesota, jusqu'à Minneapolis, Milwaukee et Chicago, dans le centre-ouest, et de Toronto vers Buffalo ainsi que de Montréal vers Albany jusqu'à New



York, dans l'est. En outre, Cable a établi une connexion entre ses réseaux nord-américains et l'Europe au moyen de passerelles internationales à New York et à Londres, en Angleterre, ainsi que d'une installation de fibres transatlantique louée.

Lorsque Cable ne dispose pas d'installations locales directement connectées aux locaux d'un client, elle adopte pour fournir ses services une stratégie de fournisseur hybride qui fait appel à des boucles dégroupées locales des ESLT. Cable a déployé sa propre infrastructure évolutive de commutation et de service intelligent tout en utilisant les connexions entre son matériel

et les locaux partagés et les locaux de ses clients, lesquelles sont largement établies par d'autres fournisseurs.

#### STRATÉGIE DE CÂBLE

Cable cherche à maximiser ses abonnés, ses produits, son résultat opérationnel et son rendement du capital investi en misant sur ses réseaux de câble technologiquement avancés afin de satisfaire aux besoins d'information, de divertissement et de communication des clients de ses services résidentiels et services aux PME, en passant par les services de câble de base jusqu'aux services bidirectionnels évolués, y compris les services de télévision numériques, la télévision à la carte, la vidéo sur demande (« VSD »), la vidéo sur demande par abonnement (« VSDA »), les EVP et la TVHD, les services d'accès Internet, les services téléphoniques par câble de même que l'expansion de ses services dans le marché du réseautage des données et des télécommunications d'affaires. Les principaux éléments de la stratégie de Cable sont les suivants :

- regrouper les réseaux de câble dans les zones métropolitaines;
- offrir une vaste gamme de produits et de services;
- maintenir des réseaux de câble technologiquement avancés;
- continuer à mettre l'accent sur la qualité et la fiabilité des services et la satisfaction des clients;
- personnaliser les services en fonction de l'évolution démographique des abonnés de Cable, notamment par le développement des produits qui s'adressent directement à plusieurs communautés multiculturelles;
- continuer d'améliorer ses produits, entre autres en élargissant le contenu télévisuel disponible, notamment quant aux sélections relatives à la TVHD et à la VSD et en offrant des services Internet plus rapides et de nouveaux services de téléphonie;
- accroître la disponibilité des services téléphoniques par câble numériques de haute qualité sur ligne principale dans la plupart des zones desservies par les réseaux de câble;
- mettre davantage l'accent sur les PME et sur d'autres possibilités de relier de grandes entreprises à notre réseau et de faire un retour sur le marché des télécommunicateurs internationaux.

#### TENDANCES RÉCENTES DANS LE SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION

##### Investissements dans des réseaux de câble améliorés et offres de services élargies

Au cours des dernières années, les câblodistributeurs nord-américains ont investi énormément dans l'installation de fibres optiques et de circuits électroniques pour leurs réseaux ainsi que dans le développement de services d'accès Internet, de câble numériques et de téléphonie par câble. Ces investissements leur ont permis d'offrir des forfaits élargis de produits et services de câble

numériques, comme la VSD et la VSDA, les forfaits de services de télévision payants, les EVP, la TVHD et les volets multiples de services Internet et téléphoniques de plus en plus rapides.

##### Accroissement de la concurrence d'autres entreprises de distribution de diffusion

Les câblodistributeurs canadiens font habituellement face à une concurrence légale ou illicite de la part de plusieurs autres entreprises de distribution de diffusion à canaux multiples, concurrence décrite de façon plus détaillée dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Concurrence dans les secteurs d'activité de la Société ».

##### Croissance des services IP sur Internet

Une autre tendance a été le lancement des services téléphoniques locaux sur Internet (*Voice-over-Internet Protocol*, « VoIP ») par des fournisseurs n'exploitant pas leurs propres installations en 2005 et 2006. Ces fournisseurs, dont, entre autres, Vonage, Primus et Babytel, commercialisent leurs services téléphoniques VoIP aux abonnés des ESLT, des câblodistributeurs et des autres fournisseurs de services d'accès Internet haute vitesse.

Dans le cas des entreprises, la tendance se maintient concernant la transition soutenue vers les services IP, plus particulièrement à partir du mode de transfert asynchrone et du relais de trames (deux types fréquents de technologie de réseau de la transmission de données) vers le réseau IP offert au moyen de services de réseaux privés virtuels. Cette transition entraîne une réduction des coûts tant des utilisateurs que des fournisseurs.

##### Croissance des concurrents exploitant leurs propres installations

La concurrence demeure vigoureuse sur les marchés interurbains, le tarif moyen à la minute continuant à diminuer d'année en année. Des concurrents exploitant leurs propres installations ont commencé à offrir des services locaux aux consommateurs et aux petites et moyennes entreprises. En revanche, la concurrence provenant de fournisseurs exploitant leurs propres installations a été limitée dans le cas des services locaux aux grandes entreprises.

#### RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS DE CÂBLE

Aux fins du présent rapport de gestion, les produits ont été répartis entre les catégories suivantes :

- Cable, qui comprend des produits tirés de ce qui suit :
  - les services de câble analogiques, composés des frais de câble de base, de câble de base étendu (volets) et d'accès imposés à des tiers ou apparentés pour l'utilisation des réseaux;
  - les services de télévision numériques, composés des frais des canaux numériques, y compris les frais d'abonnement aux services supérieurs et spécialisés, de la programmation à la carte et liés à la VSD ainsi que les produits de la location et de la vente de terminaux numériques;
- Internet, qui comprend des produits tirés des services d'accès Internet résidentiels, des frais d'utilisation en sus ainsi que de la location et de la vente de modems;
- Téléphonie résidentielle de Rogers, qui comprend des produits tirés du service téléphonique local résidentiel ainsi que pour les appels interurbains et les fonctions additionnelles;
- SAR, qui comprend des produits tirés des appels interurbains et locaux, des produits tirés des services avancés de transmission de la voix et de données auprès de ses clients d'affaires, de même que la vente de ces offres à des tarifs de gros aux autres fournisseurs de télécommunications;
- Magasins Rogers, qui comprennent les commissions gagnées en qualité de représentant des ventes des autres services de Rogers, comme les services de sans-fil, d'accès Internet, de câble numériques et de téléphonie par câble, ainsi que la vente et la location de DVD et de jeux vidéo et la vente de marchandises.

Pour évaluer le rendement, les charges d'exploitation sont réparties selon les catégories suivantes :

- les frais de vente et de commercialisation, composés des frais de vente, des frais liés à la publicité de fidélisation et aux communications avec les abonnés, de même que d'autres coûts d'acquisition des clients, comme le soutien des ventes et les commissions, ainsi que les charges d'exploitation, de publicité et de promotion de la chaîne Magasins Rogers;
- les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration, composés de toutes les autres charges engagées pour exercer les activités quotidiennes et maintenir les relations avec les abonnés, notamment les suivantes :
  - les paiements contractuels mensuels relatifs à l'acquisition de la programmation payés directement aux fournisseurs ainsi qu'aux sociétés de gestion des droits d'auteur et aux fonds de production d'émissions canadiennes;
  - les charges d'interconnexion à Internet et d'utilisation et les charges d'exploitation des services Internet de Cable;
  - les paiements à d'autres fournisseurs pour les interconnexions aux réseaux locaux et interurbains relativement aux services téléphoniques à circuit commuté et par câble;
  - les charges liées aux services techniques, soit les charges d'exploitation et d'entretien des réseaux de câble ainsi que

de certaines autres activités de service à la clientèle allant de l'installation à la réparation;

- les charges du service à la clientèle, soit les charges liées à la prise des commandes des clients et aux demandes de renseignements sur la facturation;
- les charges liées à la télévision communautaire, soit les charges d'exploitation des stations de télévision communautaires locales dans les collectivités desservies par les réseaux de câble sous licence de Cable;
- les autres frais généraux et frais d'administration;
- les charges liées à la gestion des magasins de Magasins Rogers;
- le coût des ventes de Magasins Rogers, composé du coût des marchandises vendues et de l'amortissement lié à l'acquisition de DVD et aux actifs de location de jeux.

Dans le secteur du câble au Canada, la demande de services, plus particulièrement Internet, la télévision numérique et la téléphonie par câble, continue à s'accroître et les coûts variables liés à cette croissance tels que les commissions pour les mises en service des abonnés et les coûts fixes liés à l'acquisition de nouveaux abonnés sont importants. Par conséquent, les fluctuations du nombre de mise en service d'abonnés d'une période à l'autre font varier les frais de vente et de commercialisation.

### Sommaire des résultats financiers de Cable

Exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars, sauf les marges)

	2008 <sup>1)</sup>	2007 <sup>2)</sup>	Variation en %
<b>Produits d'exploitation</b>			
Activités de Cable <sup>3)</sup>	2 878 \$	2 603 \$	11
SAR	526	571	(8)
Magasins Rogers	417	393	6
Éliminations intersociétés	(12)	(9)	33
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 809</b>	<b>3 558</b>	<b>7</b>
<b>Résultat opérationnel avant les éléments suivants :</b>			
Activités de Cable <sup>3)</sup>	1 171	1 008	16
SAR	59	12	n.s.
Magasins Rogers	3	(4)	n.s.
<b>Résultat opérationnel ajusté <sup>4)</sup></b>	<b>1 233</b>	<b>1 016</b>	<b>21</b>
Modification des régimes d'options sur actions <sup>5)</sup>	—	(113)	n.s.
Recouvrement (charge) au titre de la rémunération à base d'actions <sup>5)</sup>	32	(11)	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration <sup>6)</sup>	(20)	(38)	(47)
Frais de renégociation d'une convention de services <sup>7)</sup>	—	(52)	n.s.
Ajustement au titre des droits de la Partie II du CRTC <sup>8)</sup>	(25)	—	n.s.
<b>Résultat opérationnel <sup>4)</sup></b>	<b>1 220 \$</b>	<b>802 \$</b>	<b>52</b>
<b>Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée <sup>4)</sup></b>			
Activités de Cable <sup>3)</sup>	40,7 %	38,7 %	
SAR	11,2 %	2,1 %	
Magasins Rogers	0,7 %	(1,0)%	
<b>Acquisitions d'immobilisations corporelles <sup>4)</sup></b>			
Activités de Cable <sup>3)</sup>	829 \$	710 \$	17
SAR	36	83	(57)
Magasins Rogers	21	21	—
<b>Total des acquisitions d'immobilisations corporelles</b>	<b>886 \$</b>	<b>814 \$</b>	<b>9</b>

1) Les résultats d'exploitation de Aurora Cable sont inclus dans les résultats d'exploitation de Cable depuis la date d'acquisition, soit le 12 juin 2008.

2) Les résultats d'exploitation de Futureway sont présentés dans les résultats d'exploitation de Cable à partir de la date de l'acquisition, le 22 juin 2007.

3) L'unité d'exploitation Activités de Cable inclut les services de câble de base, les services Internet et Téléphonie résidentielle de Rogers.

4) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR » et « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR ».

5) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».

6) Les coûts engagés sont constitués des indemnités de départ liées à la restructuration de nos effectifs en vue d'améliorer notre structure de coûts dans le contexte de la conjoncture difficile, à l'intégration des activités de Call-Net, de Futureway et de Aurora Cable, à la restructuration de SAR et à la fermeture de certains magasins de Magasins Rogers.

7) Charge non récurrente liée à la renégociation d'une convention de services Internet.

8) Il s'agit d'un ajustement aux droits de la Partie II du CRTC relativement aux périodes antérieures. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation ».

**FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION DE CABLE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008**

- La croissance interne et les acquisitions ont permis à Cable, au cours de l'exercice, d'accroître de 184 000 le nombre de ses abonnés aux services téléphoniques par câble, de 117 000 le nombre de ses abonnés résidentiels aux services Internet à haute vitesse, de 197 000 le nombre de ménages abonnés aux services de câble numériques, et de 25 000 le nombre d'abonnés au service de câble de base.
- Le nombre d'abonnés aux services de câble numériques pour la TVHD a augmenté de 37 % comparativement à ce qu'il était au 31 décembre 2007 pour atteindre 568 000, et le nombre d'achats de produits « Service à la demande » de Rogers s'est accru d'environ 15 % sur une base annuelle.
- L'entreprise de recherche indépendante, comeScore Inc. a reconnu que les Services Internet à haute vitesse de Rogers étaient les services d'accès Internet les plus rapides et les plus fiables pour les clients du secteur résidentiel de la région du Grand Toronto. Les résultats, qui étaient fondés sur 120 000 tests de vitesse de réseau sur une période de quatre mois au début de 2008, ont démontré que le produit Internet à haute vitesse de Rogers était celui qui livrait les services le plus rapidement par rapport au produit DSL du principal concurrent de Cable.
- Le 12 juin 2008, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Aurora Cable. Aurora Cable dessert environ 26 000 foyers et fournit des services de câblodistribution, d'accès Internet et de téléphonie dans la ville d'Aurora et la collectivité d'Oak Ridges, à Richmond Hill, en Ontario.
- L'accès à son service téléphonique résidentiel s'est étendu à environ 95 % des foyers branchés à ses réseaux par câble.

- Cable a investi dans la technologie de la vidéo commutée numérique pour permettre l'expansion de la gamme de canaux et des choix disponibles en matière de TVHD.
- Cable a déployé en Ontario une nouvelle interface de services sur demande qui est accessible à la plupart de ses clients, ce qui augmente leur niveau de satisfaction général. Dans la région de l'Atlantique, le guide interactif des émissions par câble numérique et l'interface utilisateur des services à la demande ont été remplacés par une interface utilisateur présentant des caractéristiques plus évoluées.
- Cable a accru la vitesse de téléchargement de ses services d'accès Internet et a mis en place des limites d'utilisation mensuelle et des outils de suivi, tandis que la facturation par gigaoctet selon l'utilisation a été graduellement mise en œuvre pour les utilisateurs très importants.
- Cable a lancé 11 nouveaux canaux HD au cours de l'exercice 2008, dont HBO Canada.
- Les abonnés aux services de câble numériques ont maintenant accès à certains contenus de grande écoute sur demande. Des épisodes de séries de très grande écoute sont disponibles sur demande peu de temps après leur diffusion sur les grands réseaux.

Le total des produits d'exploitation s'est accru de 251 millions de dollars, ou de 7 %, par rapport à ceux de 2007, alors que le total du résultat opérationnel ajusté a augmenté de 217 millions de dollars pour atteindre 1 233 millions de dollars, en hausse de 21 % par rapport à celui de 2007. Il y a lieu de se reporter à la rubrique suivante pour en savoir davantage sur les résultats d'exploitation.

**ACTIVITÉS DE CABLE**

**Sommaire des résultats financiers**

Exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars, sauf les marges)

	2008	2007	Variation en %
Produits d'exploitation			
Services de câblodistribution	1 669 \$	1 540 \$	8
Services Internet	695	608	14
Téléphonie résidentielle de Rogers	514	455	13
<b>Total des produits d'exploitation tirés d'Activités de Cable</b>	<b>2 878</b>	<b>2 603</b>	<b>11</b>
Charges d'exploitation avant les éléments suivants :			
Frais de vente et de commercialisation	248	257	(4)
Charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration	1 459	1 338	9
	<b>1 707</b>	<b>1 595</b>	<b>7</b>
Résultat opérationnel ajusté <sup>1)</sup>	<b>1 171</b>	<b>1 008</b>	<b>16</b>
Modification des régimes d'options sur actions <sup>2)</sup>	—	(106)	n.s.
Recouvrement (charge) au titre de la rémunération à base d'actions <sup>2)</sup>	30	(10)	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration <sup>3)</sup>	(9)	(9)	—
Frais de renégociation d'une convention de services <sup>4)</sup>	—	(52)	n.s.
Ajustement au titre des droits de la Partie II du CRTC <sup>5)</sup>	(25)	—	n.s.
<b>Résultat opérationnel <sup>1)</sup></b>	<b>1 167 \$</b>	<b>831 \$</b>	<b>40</b>
<b>Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée <sup>1)</sup></b>	<b>40,7 %</b>	<b>38,7 %</b>	

1) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR » et « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR ».  
 2) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».  
 3) Les coûts engagés sont constitués des indemnités de départ liées à la restructuration des effectifs en vue d'améliorer la structure de coûts de la Société dans le contexte de la conjoncture difficile ainsi qu'à l'intégration des activités de Call-Net, de Futureway et de Aurora Cable.  
 4) Charge non récurrente liée à la renégociation d'une convention de services Internet.  
 5) Il s'agit d'un ajustement aux droits de la Partie II du CRTC relativement aux périodes antérieures. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation ».

Sommaire des résultats d'abonnement

Exercices terminés les 31 décembre

(en milliers pour les données sur les abonnés, sauf les PMPA)

	2008	2007 <sup>1)</sup>	Variation
Foyers branchés <sup>2)</sup>	3 547	3 575	(28)
Services de câble de base			
Ajouts nets <sup>3)</sup>	9	18	(9)
Nombre total d'abonnés aux services de câble de base <sup>4)</sup>	2 320	2 295	25
PMPA des services de câblodistribution <sup>5)</sup>	60,47 \$	56,39 \$	4,08 \$
Services Internet à haute vitesse			
Ajouts nets	102	165	(63)
Nombre total d'abonnés aux services Internet (résidentiels) <sup>4) 6) 7) 8)</sup>	1 582	1 465	117
PMPA des services Internet <sup>5)</sup>	37,82 \$	36,51 \$	1,31 \$
Services de câble numériques			
Terminaux numériques, ajouts nets	404	374	30
Total des terminaux en service <sup>4)</sup>	2 283	1 871	412
Foyers, ajouts nets	191	219	(28)
Total des foyers <sup>4)</sup>	1 550	1 353	197
Services de téléphonie par câble			
Ajouts nets et conversions <sup>9)</sup>	182	290	(108)
Nombre total d'abonnés aux services de téléphonie par câble <sup>4)</sup>	840	656	184
Unités génératrices de produits (« UGP ») <sup>10)</sup>			
Ajouts nets	484	692	(208)
Nombre total d'unités génératrices de produits	6 292	5 769	523
Services de téléphonie à circuit commuté			
Réductions nettes et conversions <sup>9)</sup>	(119)	(37)	(82)
Nombre total d'abonnés aux services de téléphonie à circuit commuté <sup>7)</sup>	215	334	(119)

- Certains chiffres correspondants ont été retraités pour en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice considéré.
- Au cours de l'exercice 2008, une modification de la présentation de l'information sur les abonnés a donné lieu à une diminution d'environ 150 000 foyers branchés.
- Au cours de l'exercice 2008, un reclassement de certains abonnés a eu pour effet d'accroître d'environ 16 000 les ajouts nets des services de câble de base. De plus, les ajouts nets du nombre d'abonnés aux services de câble de base pour l'exercice 2008 reflètent l'incidence de la modification d'un contrat de prestation de services de câble avec un important office municipal d'habitation; ce contrat-cadre a été remplacé par des contrats individuels avec les locataires, ce qui a donné lieu à une réduction d'environ 5 000 abonnés aux services de câble de base.
- Le nombre total d'abonnés au 31 décembre 2008 comprend environ 16 000 abonnés aux services de câble de base, 11 000 abonnés aux services Internet à haute vitesse, 8 000 terminaux en service, 6 000 foyers abonnés aux services de câble numériques et 2 000 abonnés aux services de téléphonie par câble, soit 35 000 UGP acquises auprès de Aurora Cable le 12 juin 2008. Ces abonnés ne sont pas compris dans les ajouts nets pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.
- Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR » et « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR ».
- Au cours de l'exercice 2008, une modification de la présentation de l'information sur les abonnés a donné lieu au reclassement d'environ 4 000 abonnés aux services Internet à haute vitesse par circuit de données à large bande de SAR, lesquels sont devenus des abonnés aux services Internet à haute vitesse par câble. Ces abonnés ne sont pas compris dans les ajouts nets de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.
- Le nombre total d'abonnés au 31 décembre 2007 comprend quelque 3 000 abonnés aux services Internet à haute vitesse et 21 000 abonnés aux services téléphoniques à circuit commuté, soit 24 000 UGP acquises de Futureway. Ces abonnés ne sont pas compris dans les ajouts nets de l'exercice terminé le 31 décembre 2007.
- Le nombre total d'abonnés aux services Internet à haute vitesse comprend 10 000 abonnés et 14 000 abonnés aux services résidentiels de lignes numériques à paires asymétriques (« LNPA ») aux 31 décembre 2008 et 2007, respectivement. En outre, le nombre d'abonnés aux services LNPA a diminué de 3 000 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, alors qu'il a augmenté de 8 000 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.
- Y compris environ 60 000 et 42 000 abonnés qui sont passés des services de téléphonie à circuit commuté aux services de téléphonie par câble pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007, respectivement.
- Les UGP de Cable comprennent les abonnés aux services de câble de base, les ménages abonnés aux services de câble numériques, les abonnés résidentiels à Internet haute vitesse et les abonnés aux services téléphoniques résidentiels par câble.

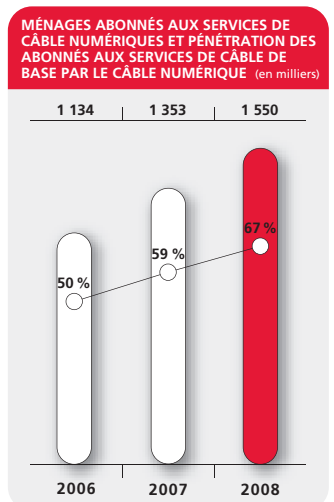
Un ralentissement économique général en Ontario a donné lieu, par rapport à l'exercice précédent, à un recul des ajouts nets de la plupart des produits de câblodistribution et a eu surtout des répercussions sur la vente des produits Internet et de téléphonie résidentielle.

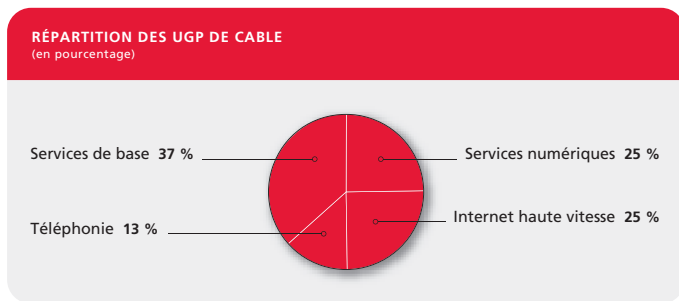
Produits tirés des services de câblodistribution

Au sein d'Activités de Cable, l'augmentation des produits tirés des services de câblodistribution pour l'exercice 2008 par rapport à ceux de l'exercice 2007, est attribuable à la pénétration accrue des services de câble numériques offerts par la Société, y compris le nombre plus élevé d'abonnés à la TVHD, jumelée à la hausse, d'un exercice à l'autre, du nombre de clients abonnés aux services de câble analogiques. Les produits tirés de la vente de matériel se sont accrus de 11 millions de dollars comparativement à ceux de l'exercice 2007, ce qui tient essentiellement à la campagne incitant à l'achat (plutôt qu'à la location) de terminaux numériques HD qui s'est déroulée au cours du quatrième trimestre de 2008. En outre, l'incidence de certaines hausses tarifaires entrées en vigueur en mars 2008 et en mars 2007 a également contribué à la croissance des produits tirés des services de câble numériques et analogiques.

Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, le nombre d'abonnés aux services de câble numériques s'est accru de 15 %, ce qui représente une pénétration d'environ 67 % du marché des abonnés aux services de câble de base par le câble numérique. La demande accrue pour le matériel numérique lié à la TVHD et aux EVP et pour le contenu numérique en général, conjuguée à la campagne de commercialisation des forfaits multiproduits, qui combine les services de télévision par câble, d'accès Internet à haute vitesse et de Téléphonie résidentielle de Rogers, a contribué à la croissance de 197 000 du nombre d'abonnés aux services de câble numériques pour l'exercice

2008. Le nombre d'abonnés à la TVHD de Cable a augmenté de 37 % entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, pour atteindre





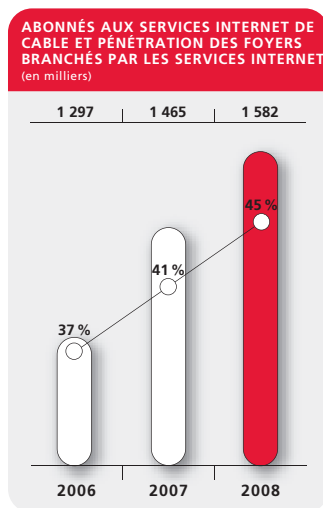
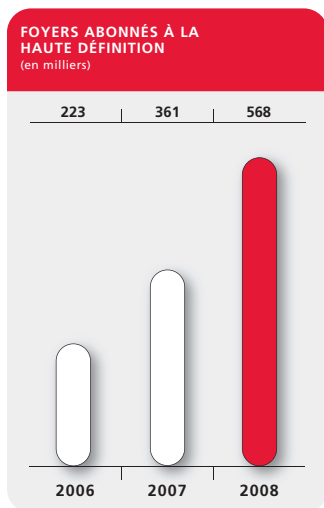
568 000, grâce, en partie, à la promotion incitant à l'achat de terminaux numériques HD déployée au cours du quatrième trimestre.

**Produits tirés des services Internet (résidentiels)**

La croissance d'un exercice à l'autre des produits tirés des services Internet pour l'exercice 2008 reflète principalement l'augmentation de 8 % du nombre d'abonnés aux services Internet ainsi que certaines hausses tarifaires pour ces services qui ont été mises en œuvre au cours des douze mois précédents de même que les produits supplémentaires tirés des frais d'utilisation en sus. Les produits mensuels moyens par abonné aux services Internet se sont accrus pour l'exercice 2008 comparativement à ceux de l'exercice 2007 en raison de divers ajustements de prix par rapport à l'exercice précédent.

Maintenant que les abonnés aux services Internet haute vitesse sont au nombre d'environ 1,6 million, la pénétration des services Internet s'est établie à environ 45% des foyers abonnés aux réseaux de câble.

Outre l'incidence économique des ventes mentionnées précédemment, la baisse des ajouts nets des produits Internet à haute vitesse reflète également la pénétration accrue des services à large bande au Canada.



**Produits tirés des services de Téléphonie résidentielle de Rogers**

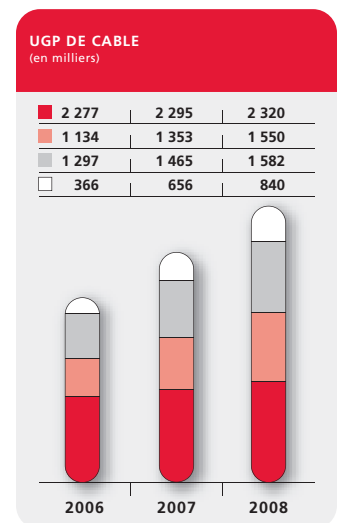
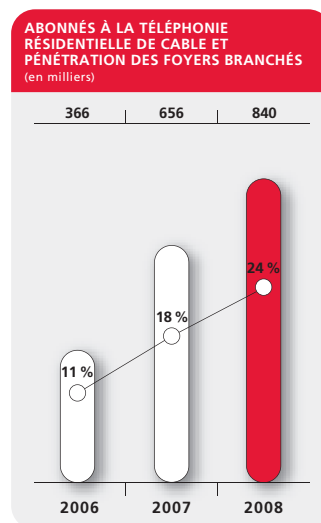
L'augmentation des produits de Téléphonie résidentielle de Rogers pour l'exercice 2008 est attribuable à la croissance, d'un exercice à l'autre, du nombre d'abonnés aux services de téléphonie par câble, croissance qui a toutefois été partiellement annulée par la diminution du nombre d'abonnés aux services à circuit commuté et aux services d'interurbain uniquement. La baisse des ajouts nets

des services de téléphonie par câble comparativement à ceux de l'exercice précédent s'explique par l'incidence du ralentissement de l'économie en Ontario et par une intensification des activités des entreprises de télécommunications titulaires visant à reconquérir leur clientèle tandis que s'accroît la part de marché de Rogers.

Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, le nombre d'abonnés aux services de téléphonie par câble s'est accru de 28 %, ce qui représentait, au 31 décembre 2008, 36 % des abonnés aux services de câble de base et 24 % des foyers branchés.

Cable continue de mettre l'accent principalement sur la croissance des services de téléphonie par câble sur ses réseaux et, pour cette raison, a entrepris au début de l'exercice 2008 de réduire les ventes de services de téléphonie à circuit commuté et d'accentuer ses efforts en vue de convaincre les abonnés aux services de téléphonie à circuit commuté qui se trouvent dans le périmètre de son territoire de câblodistribution d'opter pour sa plateforme de téléphonie par câble. Sur les 182 000 ajouts nets d'abonnés à la téléphonie par câble au cours de l'exercice, environ 60 000 étaient des abonnés qui avaient migré des services à circuit commuté vers les services par câble.

La baisse plus importante du nombre de abonnés aux services à circuit commuté en 2008 par rapport à celle de l'exercice 2007 s'explique par les migrations des abonnés de Cable desservis par les services de téléphonie par câble qui sont passés de la plateforme des services à circuit commuté à celle de la téléphonie par câble, en plus des efforts entrepris depuis le début de 2008 visant à réduire considérablement les ventes et la commercialisation des services de téléphonie à circuit commuté qui génèrent des marges moins élevées et qui sont offerts dans des marchés autres que ceux qui sont occupés par la téléphonie par câble. À cause de la décision stratégique de réduire les efforts visant à vendre des services de téléphonie à circuit commuté sur des marchés qui ne sont pas desservis par la téléphonie par câble, Cable prévoit que la baisse du nombre d'abonnés aux services de téléphonie à circuit commuté se poursuivra étant donné que le nombre de ces abonnés est appelé à diminuer avec le temps.



■ Services de base ■ Internet  
■ Ménages abonnés aux services numériques  
□ Téléphonie résidentielle de Câble

### Charges d'exploitation d'Activités de Cable

L'augmentation des charges d'exploitation de Cable pour l'exercice 2008 comparativement à celles de l'exercice 2007 découle principalement de la croissance du nombre d'abonnés aux services de câble numériques, d'accès Internet et de Téléphonie résidentielle de Rogers, ce qui a fait grimper les coûts liés au contenu de programmation, au service à la clientèle, à l'exploitation des réseaux, à la technologie de l'information, au crédit et aux recouvrements. De plus, les ventes de matériel ont augmenté par rapport à celles de 2007, ce qui s'explique essentiellement par la campagne incitant à l'achat (plutôt qu'à la location) de terminaux numériques HD. Ces hausses ont été en partie contrebalancées par une diminution de certains coûts liés aux services Internet de Cable résultant d'une entente renégociée avec Yahoo!, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, une réduction d'un exercice à l'autre des frais de vente, réduction qui s'explique par le recul du volume des ajouts nets des UGP par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent, ainsi que par des gains d'efficacité et des économies d'échelle à plusieurs niveaux.

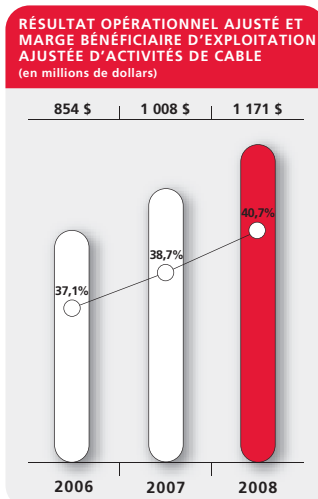
### Résultat opérationnel ajusté d'Activités de Cable

La croissance d'un exercice à l'autre du résultat opérationnel ajusté s'explique essentiellement par l'accroissement des produits décrit ci-dessus, accroissement compensé en partie par des variations des

charges d'exploitation de Cable. Il s'ensuit que la marge bénéficiaire d'exploitation ajustée d'Activités de Cable a atteint 40,7 % pour l'exercice 2008, contre 38,7 % pour l'exercice 2007.

Les services de téléphonie à circuit commuté d'Activités de Cable mentionnés plus haut, dont la base d'abonnés a été obtenue en juillet 2005 lors de l'acquisition de Call-Net, sont généralement moins capitalistiques que les services de téléphonie par câble sur les réseaux d'Activités de Cable, mais ils génèrent des marges moins élevées. Par conséquent, l'inclusion des services de téléphonie à circuit commuté, qui visent environ 215 000 clients

n'ayant pas migré vers la plateforme des services de téléphonie par câble dans les régions desservies par les réseaux d'Activités de Cable, a une incidence dilutive sur la marge bénéficiaire d'exploitation.



## SOLUTIONS D'AFFAIRES DE ROGERS

### Sommaire des résultats financiers

Exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars, sauf les marges)

	2008	2007	Variation en %
Produits d'exploitation tirés de SAR	526 \$	571 \$	(8)
Charges d'exploitation avant les éléments suivants :			
Frais de vente et de commercialisation	26	75	(65)
Charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration	441	484	(9)
	467	559	(16)
Résultat opérationnel ajusté <sup>1)</sup>	59	12	n.s.
Modification des régimes d'options sur actions <sup>2)</sup>	—	(2)	n.s.
Recouvrement au titre de la rémunération à base d'actions <sup>2)</sup>	1	—	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration <sup>3)</sup>	(6)	(29)	(79)
Résultat opérationnel <sup>1)</sup>	54 \$	(19)\$	n.s.
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée <sup>1)</sup>	11,2 %	2,1 %	

1) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR » et « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR ».

2) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».

3) Les coûts engagés sont constitués des indemnités de départ liées à la restructuration des effectifs en vue d'améliorer la structure de coûts de la Société dans le contexte de la conjoncture difficile ainsi qu'à l'intégration des activités de Call-Net et à la restructuration de SAR.

### Sommaire des résultats d'abonnement

Exercices terminés les 31 décembre  
(en milliers pour les données sur les abonnés)

	2008	2007	Variation en %
Lignes d'accès équivalentes <sup>1)</sup>			
Nombre total de lignes d'accès équivalentes <sup>2)</sup>	197	237	(40)
Circuits de données à large bande <sup>3)</sup>			
Nombre total de circuits de données à large bande <sup>2) 4)</sup>	34	35	(1)

1) Les lignes d'accès équivalentes comprennent les lignes individuelles et les interfaces à débit primaire (« PRI ») selon un ratio de 23 lignes chacune.

2) Le nombre total d'abonnés au 31 décembre 2007 comprend environ 14 000 lignes d'accès équivalentes et 1 000 circuits de données à large bande acquises auprès de Futureway. Ces abonnés ne sont pas compris dans les ajouts nets de l'exercice 2007.

3) Les circuits de données à large bande correspondent aux emplacements des clients auxquels ces derniers accèdent au moyen de technologies de réseau de données, notamment DOCSIS, DSL, E10/100/1000, OC 3/12 et DS 1/3.

4) Au cours du premier trimestre de 2008, une modification de la présentation de l'information sur les abonnés a donné lieu au reclassement d'environ 4 000 abonnés aux services Internet à haute vitesse par circuit de données à large bande de SAR, lesquels sont devenus des abonnés aux services Internet à haute vitesse par câble. Ces abonnés ne sont pas compris dans les ajouts nets de l'exercice 2008.

### Produits tirés de SAR

La baisse des produits tirés de SAR reflète le ralentissement des activités liées aux services interurbains et aux anciens services de transmission des données, la priorité ayant été réorientée vers le renforcement des relations rentables et la mise à profit des occasions d'accroître les produits dans le réseau existant de Cable. SAR continue de se concentrer sur la fidélisation des moyennes entreprises et des entreprises de télécommunications qui font partie de sa clientèle existante, mais à la fin de 2007 elle a mis un terme à la plupart des mesures de vente et de commercialisation visant à acquérir de nouveaux clients qui sont de moyennes et de grandes entreprises, sauf en ce qui a trait aux occasions d'affaires dans le réseau existant de Cable. SAR continue de se pencher sur la gestion de la rentabilité de sa clientèle existante et d'évaluer quelles sont les occasions susceptibles de se présenter au sein des secteurs des moyennes et grandes entreprises et des sociétés de télécommunications, tandis que l'unité Activités de Cable met l'accent sur la pénétration soutenue des services de téléphonie et d'accès Internet de Rogers sur le marché des petites entreprises et des bureaux personnels et domestiques dans le territoire de Cable. Pour l'exercice 2008, les produits de SAR tirés des services interurbains ont régressé de 22 millions de dollars, et ceux tirés de la transmission de données ont reculé de 18 millions de dollars.

### Charges d'exploitation de SAR

Les frais d'acheminement de 300 millions de dollars, qui sont inclus dans les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration, ont diminué de 14 millions de dollars pour l'exercice 2008, comparativement à ceux de l'exercice 2007, en raison de la baisse des produits et de l'accent mis sur les services réseau. Les frais d'acheminement, qui ont représenté environ 57 % des produits pour l'exercice 2008, sont demeurés pratiquement inchangés par rapport à ceux de l'exercice 2007, où ils ont représenté 55 % des produits.

## MAGASINS ROGERS

### Sommaire des résultats financiers

Exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2008	2007	Variation en %
Produits d'exploitation tirés de Magasins Rogers	417 \$	393 \$	6
Charges d'exploitation	414	397	4
Résultat opérationnel ajusté <sup>1)</sup>	3	(4)	n.s.
Modification des régimes d'options sur actions <sup>2)</sup>	—	(5)	n.s.
Recouvrement (charge) au titre de la rémunération à base d'actions <sup>2)</sup>	1	(1)	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration <sup>3)</sup>	(5)	—	n.s.
Résultat opérationnel <sup>1)</sup>	(1)\$	(10)\$	(90)
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée <sup>1)</sup>	0,7 %	(1,0)%	

<sup>1)</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR » et « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR ».

<sup>2)</sup> Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».

<sup>3)</sup> Les coûts engagés sont constitués des indemnités de départ liées à la restructuration des effectifs en vue d'améliorer la structure de coûts de la Société dans le contexte de la conjoncture difficile ainsi qu'à la fermeture de certains magasins de Magasins Rogers.

La baisse des charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration, compte non tenu des frais d'acheminement, est surtout liée à la baisse des coûts de soutien technique et de technologie de l'information par rapport à ce qu'ils étaient pour l'exercice 2007. La baisse de 49 millions de dollars des frais de vente et de commercialisation pour l'exercice 2008 comparativement à ceux de l'exercice précédent tient aux mesures de rationalisation liées à la réorientation des activités de SAR, comme il a été mentionné précédemment.

### Résultat opérationnel ajusté de SAR

Les variations décrites précédemment se sont traduites pour SAR par un résultat opérationnel ajusté de 59 millions de dollars pour l'exercice 2008, en regard d'un résultat opérationnel ajusté de 12 millions de dollars pour 2007.

### Frais d'intégration et de restructuration

Au cours de l'exercice 2008, les coûts d'environ 2 millions de dollars engagés par SAR ont été constitués des indemnités de départ liées à la restructuration ciblée de ses effectifs en vue d'améliorer la structure de coûts de la Société dans le contexte de la conjoncture difficile ainsi que de frais supplémentaires de près de 4 millions de dollars liés à l'intégration des activités de Call-Net et à la restructuration de SAR.

En 2007, la plupart des activités de prospection de clients de SAR dans le secteur des moyennes entreprises et des entreprises de plus grande taille ainsi qu'à l'extérieur de la zone couverte par Cable ont été suspendues, ce qui a donné lieu à certaines réductions d'effectifs et à des indemnités de départ d'environ 20 millions de dollars. En outre, des frais de consultation et de résiliation de contrats de 4 millions de dollars liés à la restructuration et des frais d'intégration de 5 millions de dollars liés à l'acquisition de Call-Net ont été engagés.

**Produits tirés de Magasins Rogers**

L'augmentation des produits tirés de Magasins Rogers pour l'exercice 2008, comparativement à ceux de l'exercice 2007, a été attribuable à la croissance des ventes de produits et services sans fil, partiellement contrebalancée par le repli soutenu des locations de vidéos.

**Résultat opérationnel ajusté de Magasins Rogers**

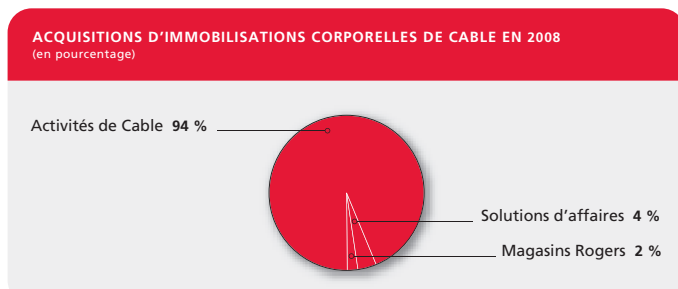
Le résultat opérationnel ajusté de Magasins Rogers pour l'exercice 2008, comparativement à ce qu'il était pour l'exercice précédent, reflète les tendances dont il a été question précédemment.

**ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE CABLE**

Pour l'unité d'exploitation Activités de Cable, les acquisitions d'immobilisations corporelles sont réparties selon un ensemble normalisé de secteurs isolables qui ont été mis au point et approuvés par le secteur de la câblodistribution des États-Unis et qui facilitent la comparaison des acquisitions d'immobilisations corporelles des différents câblodistributeurs. Suivant les définitions élaborées par le secteur, les acquisitions d'Activités de Cable se répartissent dans les cinq catégories suivantes :

- le matériel des abonnés, soit les terminaux numériques, les modems pour l'accès Internet et les frais d'installation connexes;

- l'infrastructure évolutive, soit les frais autres que ceux liés au matériel des abonnés qui sont engagés pour répondre à la croissance des activités et améliorer les services, notamment une grande partie des coûts engagés jusqu'à présent pour les services téléphoniques par câble;
- l'accroissement des réseaux, soit les coûts engagés pour étendre la zone de couverture;
- la mise à niveau et la remise en état, notamment les coûts de modification ou de remplacement des réseaux existants de câbles coaxiaux, de fibres optiques et de circuits électroniques;
- le capital de soutien, soit les coûts associés à l'achat, au remplacement ou à l'amélioration des actifs hors réseaux.



**Sommaire des acquisitions d'immobilisations corporelles d'Activités de Cable**

Exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2008	2007	Variation en %
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Matériel des abonnés	284 \$	304 \$	(7)
Infrastructure évolutive	279	167	67
Accroissement des réseaux	48	57	(16)
Mise à niveau et remise en état	35	43	(19)
Capital de soutien	183	139	32
Total d'Activités de Cable	829	710	17
SAR	36	83	(57)
Magasins Rogers	21	21	—
	886 \$	814 \$	9

L'augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles pour Activités de Cable pour l'exercice 2008 comparativement à celles de l'exercice précédent est principalement attribuable à l'accroissement de la clientèle et de la demande pour les services Internet à haute vitesse ainsi qu'au déploiement de nouvelles technologies, ce qui s'est traduit par une hausse des dépenses consacrées à l'infrastructure évolutive relativement, entre autres, à la capacité des réseaux, à l'investissement effectué dans la technologie à commutation numérique et à l'accroissement du capital de soutien. La croissance du capital de soutien d'un exercice à l'autre tient à la croissance des investissements dans des projets de TI. Les dépenses affectées au matériel des abonnés ont diminué pour l'exercice 2008 comparativement à ce qu'elles étaient pour l'exercice 2007 en raison de la baisse du nombre d'UGP par rapport à celui de l'exercice précédent.

La réduction des acquisitions d'immobilisations corporelles pour SAR pour l'exercice 2008 comparativement à ce qu'elles étaient pour l'exercice 2007 tient à la réorientation des activités de SAR, tel qu'il a été mentionné précédemment.

L'augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles pour Magasins Rogers est liée aux améliorations apportées à certains magasins.

**MEDIA**

**ACTIVITÉS DE MEDIA**

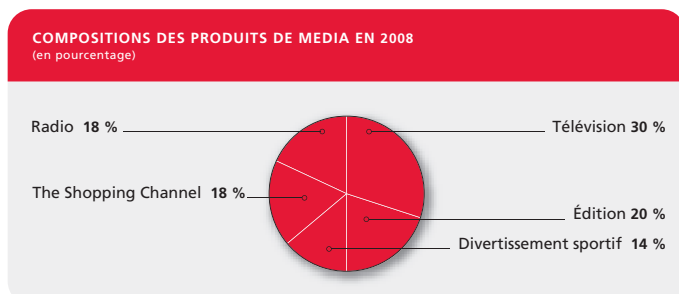
Media exploite les activités de radiodiffusion et de télédiffusion de Rogers, ainsi que ses activités d'édition de publications d'intérêt général et spécialisées, son service de téléachat et Rogers Sports Entertainment. En plus des médias électroniques et imprimés plus traditionnels, Media fournit également du contenu et exerce des activités de commerce électronique sur Internet.

Le groupe de la radiotélévision (« Radiotélévision ») de Media comprend 52 stations de radio dans l'ensemble du Canada, les stations de télévision OMNI multiculturelles, les cinq stations de télévision du réseau Citytv, des services de télévision spécialisée dans les sports dont les services régionaux Rogers Sportsnet et Setanta Sports Canada, des services de télévision spécialisés dont OLN, The Biography Channel Canada et G4TechTV Canada, et le seul service de téléachat diffusé à l'échelle nationale au Canada (« The Shopping Channel »). Media possède également une participation de 50 % dans Dome Productions, une coentreprise de services de production mobiles et de services de distribution qui est un chef de file dans les services de production télévisée haute définition au Canada.

En plus de sa croissance interne, Media a pris de l'expansion en 2008 au moyen des projets suivants : l'acquisition des deux tiers restants de la participation dans Outdoor Life Network (« OLN ») qu'elle ne détenait pas encore, l'acquisition de la station de télévision à caractère multiculturel de Vancouver, channel m, l'achat en cours de CFDR-AM Halifax (dont le CRTC a approuvé la conversion à la bande FM) et le lancement de deux stations OMNI en Alberta.

Le groupe de l'édition produit plus de 70 magazines d'intérêt général et publications et annuaires professionnels et spécialisés au Canada.

Le groupe de divertissement sportif de Media (« Sports Entertainment ») est propriétaire des Blue Jays et du Rogers Centre.



#### STRATÉGIE DE MEDIA

Media veut maximiser ses produits, son résultat opérationnel et son rendement du capital investi dans chacune de ses activités. Pour atteindre ses objectifs, Media applique, entre autres, les stratégies suivantes :

- continuer à tirer avantage de la notoriété de ses marques et de son contenu médiatiques sur ses multiples plateformes médiatiques et en association avec la marque « Rogers »;
- mettre l'accent sur le développement de contenu et d'auditoires spécialisés au moyen de ses actifs en matière de diffusion, d'édition et de sports et de son portefeuille croissant d'investissements dans des chaînes spécialisées;
- investir dans la technologie et le contenu de manière à inciter l'auditoire à passer au Web, au sans-fil et à d'autres plateformes sans fil;
- accroître l'attrait du groupe du divertissement sportif pour les amateurs en recrutant des joueurs talentueux afin d'améliorer la performance des Blue Jays sur le terrain et en apportant des améliorations au Centre Rogers.

#### TENDANCES RÉCENTES DANS LE SECTEUR DES MÉDIAS

##### Fragmentation accrue des marchés de la radio et de la télévision

Au cours des dernières années, les radiodiffuseurs et télédiffuseurs canadiens ont exercé leurs activités sur des marchés de plus en plus fragmentés. Les consommateurs canadiens ont accès à un nombre croissant de stations de radio et de télévision offrant davantage de formules de programmation distinctes. Dans le secteur de la

radiodiffusion, depuis l'entrée en vigueur de sa Politique concernant la radio commerciale en 1998, le CRTC a octroyé des licences à un grand nombre de nouvelles stations de radio dans la plupart des marchés à l'échelle du Canada, dans le cadre de processus concurrentiels. Pendant cette période, il a également octroyé des licences pour un nombre élevé de stations de radio FM, par l'intermédiaire de la conversion de stations AM en stations FM. Au cours de l'exercice 2005, il a octroyé des licences à deux sociétés de radiodiffusion par satellite, lesquelles sont toutes deux membres du groupe d'exploitants américains de services de radiodiffusion par satellite et ont commencé à fournir leurs services au Canada. Dans le secteur de la télédiffusion, depuis 2000, le CRTC a octroyé quelques licences pour de nouvelles stations de radiodiffusion par ondes hertziennes et un nombre considérable de licences pour de nouveaux services de télévision numériques. Ces nouveaux services, les nouvelles licences et ces nouveaux formats augmentent la fragmentation des marchés pour les radiodiffuseurs et télédiffuseurs existants

##### Regroupement de concurrents au sein du secteur

La propriété des stations de radio et de télévision canadiennes a été regroupée à la suite de l'acquisition de CHUM Limited par CTVglobemedia, de celle de Alliance Atlantis Communications Inc. par Canwest Global Communications Corp., de celle de Standard Radio Inc. par Astral Média Inc. Ces transactions ont pour effet de réduire le nombre de propriétaires au sein du secteur d'activité canadien mais d'augmenter la taille des concurrents dans le marché canadien des médias.

#### RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS DE MEDIA

Les produits d'exploitation de Media comprennent essentiellement ce qui suit :

- produits de publicité;
- produits du tirage;
- produits de l'abonnement;
- ventes au détail;
- ventes de billets, le produit du partage des recettes de la ligue de baseball et les recettes de concession liées aux activités de Rogers Sports Entertainment.

Les charges d'exploitation de Media s'établissent comme suit :

- coût des ventes, soit principalement le coût des produits vendus au détail par The Shopping Channel;
- frais de vente et de commercialisation;
- charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration, qui comprennent les coûts de programmation, les charges de production, les charges liées au tirage, les salaires des joueurs et les coûts des autres fonctions de soutien administratif.

##### Sommaire des résultats financiers de Media

Les résultats d'exploitation de channel m et d'OLN, acquis au cours de l'exercice 2008, sont présentés dans les résultats d'exploitation de Media à partir des dates d'acquisition, soit le 30 avril 2008 et le 31 juillet 2008, respectivement. Les résultats d'exploitation de Citytv sont présentés dans les résultats d'exploitation de Media à compter de la date de l'acquisition, soit le 31 octobre 2007.

Exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars, sauf les marges)

	2008	2007	Variation en %
Produits d'exploitation	1 496 \$	1 317 \$	14
Charges d'exploitation avant les éléments suivants :	1 354	1 141	19
Résultat opérationnel ajusté <sup>1)</sup>	142	176	(19)
Modification des régimes d'options sur actions <sup>2)</sup>	—	(84)	n.s.
Recouvrement (charge) au titre de la rémunération à base d'actions <sup>2)</sup>	17	(10)	n.s.
Frais d'intégration et de restructuration <sup>4)</sup>	(11)	—	n.s.
Ajustement relatif à la décision concernant les droits de la Partie II du CRTC <sup>3)</sup>	(6)	—	n.s.
Résultat opérationnel <sup>1)</sup>	142 \$	82 \$	73
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée <sup>1)</sup>	9,5 %	13,4 %	
Acquisitions d'immobilisations corporelles <sup>1)</sup>	81 \$	77 \$	5

1) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

2) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».

3) Il s'agit d'un ajustement aux droits de la Partie II du CRTC relativement aux périodes antérieures. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation ».

4) Les coûts engagés sont constitués des indemnités de départ liées à la restructuration des effectifs en vue d'améliorer la structure de coûts de la Société dans le contexte de la conjoncture difficile.

### Produits d'exploitation de Media

La hausse des produits de Media pour l'exercice 2008 comparativement à ce qu'ils étaient pour l'exercice 2007 tient principalement à l'acquisition de Citytv. Cette acquisition a été conclue le 31 octobre 2007 et elle a compté pour 152 millions de dollars et 28 millions de dollars, respectivement, dans les produits des exercices 2008 et 2007. Compte non tenu de l'incidence de l'acquisition de Citytv, les produits de Media pour l'exercice 2008 auraient augmenté de 4 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. La série de matchs des Buffalo Bills de la NFL et la croissance organique au sein de Sportsnet ont également contribué à la croissance des produits de Media. Les produits de la division Radio sont demeurés sensiblement les mêmes par rapport à ce qu'ils étaient pour l'exercice précédent, tandis que ceux de la division Édition ont légèrement fléchi par suite du ralentissement des activités publicitaires et des difficultés de The Shopping Channel étant donné le contexte actuel de la vente au détail.

### Charges d'exploitation de Media

L'accroissement des charges d'exploitation de Media pour l'exercice 2008 comparativement à ce qu'elles étaient pour l'exercice 2007 s'explique principalement par l'ajout de charges d'exploitation de 153 millions de dollars découlant de l'acquisition de Citytv, qui étaient supérieurs aux charges d'exploitation de 31 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'acquisition de Citytv s'est conclue le 31 octobre 2007, ce qui fait que les charges d'exploitation inscrites pour l'exercice 2007 à l'égard de cette acquisition ne correspondaient qu'à une période de deux mois. De plus, pour l'exercice 2008,

Media a engagé un montant de 9 millions de dollars aux fins de la résiliation d'un contrat de concession au Centre Rogers, a racheté les contrats de certains joueurs et entraîneurs, a accru les coûts de programmation liés à Sportsnet et a engagé des frais relatifs à la série de matchs de la NFL au Centre Rogers mentionnée plus haut. Ces augmentations ont été en partie compensées par des économies de coûts dans divers domaines.

### Résultat opérationnel ajusté de Media

La baisse du résultat opérationnel ajusté de Media pour l'exercice 2008 comparativement à celui de l'exercice 2007 s'explique essentiellement par la variation des produits et des charges mentionnée précédemment, mais tient surtout à la conjoncture difficile et au recul qu'elle entraîne dans les activités publicitaires et de vente au détail.

Les conditions économiques difficiles se sont traduites par une diminution des attentes du secteur à l'égard de la télévision conventionnelle. En raison de cette conjoncture difficile et du recul des produits tirés de la publicité, la Société a inscrit une charge de dépréciation hors trésorerie de 294 millions de dollars. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme » pour en savoir plus sur les charges de dépréciation constatées.

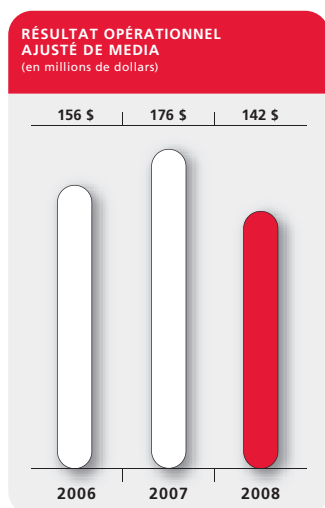
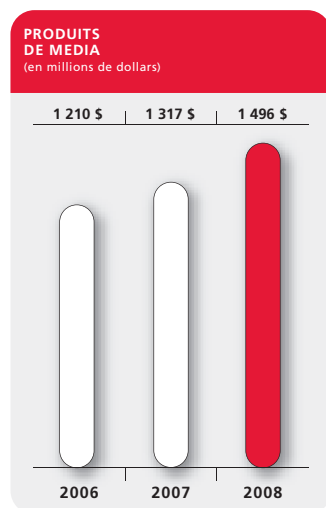
### Acquisitions d'immobilisations corporelles de Media

La plus grande partie des acquisitions d'immobilisations corporelles de Media pour l'exercice 2008, qui sont restées sensiblement les mêmes que pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, tiennent à la construction d'une nouvelle installation de production télévisuelle pour les activités conjointes en Ontario de Citytv et d'OMNI.

### Faits nouveaux concernant Media

Media a annoncé que le CRTC avait approuvé sa demande de licence pour une chaîne de télévision d'informations jour et nuit qui diffuserait dans la ville de Toronto et la région du Grand Toronto. Cette chaîne présentera l'information de la manière unique qui fait la marque de Citytv; l'information sera complétée par un contenu tiré des stations multiculturelles OMNI de Rogers et présentera aussi des actualités provenant d'autres éléments de Media comme The Fan 590, 680News, Sportsnet, la division Édition et les Blue Jays.

OMNI a été reconnue par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) qui lui a remis un prix Ruban d'or dans deux catégories, soit Diversité dans les émissions de nouvelles et d'information et Programmation de type magazine. Ces prix confirment l'excellence d'OMNI dans l'offre d'une programmation indépendante dans des langues tierces destinée aux communautés allophones et multiculturelles du Canada.



### 3. LIQUIDITÉS ET FINANCEMENT CONSOLIDÉS

#### SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

##### Exploitation

Pour l'exercice 2008, les flux de trésorerie liés à l'exploitation avant les variations dans les éléments d'exploitation hors caisse, que l'on calcule en supprimant du bénéfice net l'incidence de tous les éléments hors caisse, se sont accrus pour s'établir à 3 522 millions de dollars, en regard de 3 135 millions de dollars pour l'exercice 2007. L'accroissement de 387 millions de dollars s'explique principalement par la croissance de 357 millions de dollars du résultat opérationnel ajusté.

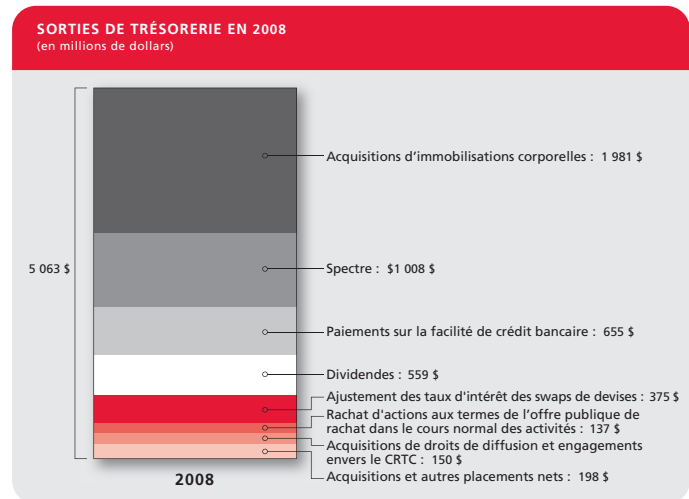
Compte tenu des variations des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation pour l'exercice 2008, les flux de trésorerie liés à l'exploitation se sont établis à 3 307 millions de dollars, contre 2 825 millions de dollars pour l'exercice 2007. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation de 3 307 millions de dollars et les éléments mentionnés ci-après ont donné lieu à des rentrées nettes de fonds totales d'environ 5 105 millions de dollars pour l'exercice 2008 :

- produit brut total de 1 794 millions de dollars tiré de l'émission de titres d'emprunt dans le public de 1,75 milliard de dollars US;
- rentrée de 3 millions de dollars provenant de l'émission d'actions de catégorie B sans droit de vote dans le cadre de l'exercice d'options sur actions par les salariés;
- produit brut total de 1 million de dollars tiré du règlement à l'échéance de certains swaps de devises et de contrats à terme connexes.

Les sorties nettes, qui s'établissent à 5 063 millions de dollars pour 2008, comprennent les éléments suivants :

- acquisitions d'immobilisations corporelles de 1 981 millions de dollars, déduction faite de 40 millions de dollars au titre de la variation du fonds de roulement hors caisse connexe;
- versement du prix d'achat des enchères du spectre et des coûts connexes s'élevant au total à 1 008 millions de dollars;
- versements nets totalisant 655 millions de dollars à l'égard de la facilité de crédit bancaire;
- versement de dividendes trimestriels d'un montant total de 559 millions de dollars sur les actions de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote;
- paiement d'une somme de 375 millions de dollars lors de la résiliation des trois swaps de devises existants dont le montant nominal de référence s'élevait à 575 millions de dollars US;
- rachat aux fins d'annulation de 4 077 400 actions de catégorie B sans droit de vote pour un prix d'achat totalisant 136,7 millions de dollars;
- acquisition de droits de diffusion et engagements envers le CRTC de 150 millions de dollars;
- acquisitions et autres placements nets totalisant 198 millions de dollars, y compris l'acquisition d'Aurora Cable, des deux tiers de la participation dans OLN que Media ne détenait pas encore, ainsi que l'acquisition de channel m et de CIKZ-FM Kitchener.

Compte tenu de l'insuffisance de trésorerie de 61 millions de dollars enregistrée au début de l'exercice ainsi que des rentrées et sorties de fonds mentionnées plus haut, l'insuffisance de trésorerie s'est élevée à 19 millions de dollars au 31 décembre 2008.



##### Financement

Les instruments d'emprunt à long terme de la Société sont décrits aux notes 14 et 15 des états financiers consolidés vérifiés de 2008. Les activités de financement suivantes ont eu lieu au cours de l'exercice 2008.

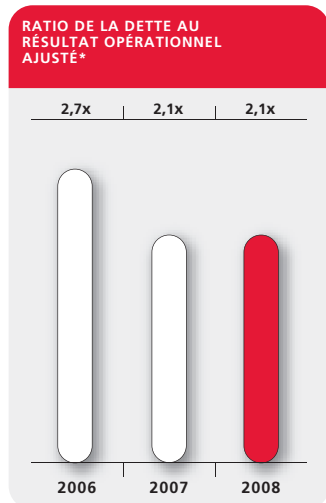
Le 6 août 2008, RCI a émis des titres d'emprunt dans le public d'un montant nominal total de référence de 1,75 milliard de dollars US se composant d'une part de billets de premier rang à 6,80 % de 1,4 milliard de dollars US échéant en 2018 (les « billets de 2018 ») et d'autre part de billets de premier rang à 7,50 % de 350 millions de dollars US échéant en 2038 (les « billets de 2038 »). Les billets de 2018 ont été émis à escompte à un taux de 99,854 % pour un taux effectif de 6,82 %, et les billets de 2038 ont été établis à un prix à escompte de 99,653 % pour un taux effectif de 7,529 %. RCI a reçu un produit net total de 1 735 millions de dollars US (1 778 millions de dollars CA) tiré de l'émission des billets de 2018 et des billets de 2038, après déduction des escomptes d'émission respectives et des commissions de placement. Les billets de 2018 et les billets de 2038 ne sont pas garantis et ils font l'objet de sûretés non garanties fournies par Rogers Wireless Partnership et Rogers Cable Communications Inc.; les billets ont égalité de rang avec l'ensemble des autres billets de premier rang non subordonnés et non garantis, les débentures et la facilité de crédit bancaire de RCI.

Avec prise d'effet le 6 août 2008, RCI a conclu des swaps de devises d'un montant nominal de référence total de 1,75 milliard de dollars US. Une tranche de 1,4 milliard de dollars US du montant nominal de référence de ces swaps sert à couvrir les obligations au titre du capital et des intérêts des billets de 2018 jusqu'à leur échéance en 2018, alors que le montant résiduel de 350 millions de dollars US du montant nominal de référence de ces swaps sert à couvrir le capital et les intérêts des billets de 2038 pour dix ans, jusqu'en août 2018. Ces swaps de devises ont les effets suivants : a) de convertir le montant nominal de référence total de 1,4 milliard de dollars US des billets de 2018 assortis d'un taux d'intérêt nominal fixe de 6,80 % en une somme de 1 435 millions de dollars CA assortie d'un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 6,80 %; b) de convertir le montant nominal de référence total de 350 millions de dollars US des billets de 2038 assortis d'un taux d'intérêt nominal fixe de 7,50 % en une somme de 359 millions de dollars CA assortie d'un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 7,53 %. Les swaps de devises couvrant les billets de 2018 ont été désignés comme couvertures de la dette libellée en dollars US désignée à des fins comptables, alors que les swaps de devises couvrant les billets de 2038 n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Également avec prise d'effet le 6 août 2008, RCI a ajusté les taux d'intérêt de trois de ses swaps de devises existants en résiliant les swaps originaux dont le montant nominal de référence s'élevait à 575 millions de dollars US et, par la même occasion, en concluant trois nouveaux swaps de devises dont le montant nominal de référence s'élevait à 575 millions de dollars US aux taux courants du marché en vigueur à cette date. Dans chaque cas, seuls le taux de change fixe et le taux d'intérêt fixe du dollar CA ont été changés, et toutes les autres conditions dont les nouveaux swaps sont assortis sont identiques à celles des swaps résiliés qu'ils remplacent. Consécutivement à la résiliation des trois swaps originaux, RCI a dû verser, à la date de résiliation, 360 millions de dollars US (375 millions de dollars CA) pour la juste valeur totale hors du cours des swaps résiliés, réduisant ce faisant d'un montant égal la juste valeur de l'obligation au titre des instruments dérivés à cette date. Les trois nouveaux swaps de devises ont pour effet de convertir le montant nominal de référence total de 575 millions de dollars US de la dette libellée en dollars US assortie d'un taux d'intérêt fixe moyen pondéré du dollar US de 7,20 % en un montant de 589 millions de dollars CA (taux de change de 1,025 \$) assorti d'un taux d'intérêt fixe moyen pondéré du dollar CA de 6,88 %. En comparaison, les swaps originaux avaient pour effet de convertir le montant nominal de référence total de 575 millions de dollars US de la dette libellée en dollars US assortie d'un taux d'intérêt fixe moyen pondéré du dollar US de 7,20 % en un montant de 815 millions de dollars CA (taux de change de 1,4177 \$) assorti d'un taux d'intérêt fixe moyen pondéré du dollar CA de 7,89 %. Chacun des trois nouveaux swaps de devises a été désigné comme couverture de la dette libellée en dollars US désignée à des fins comptables.

Le 15 décembre 2008, deux des swaps de la Société sont arrivés à échéance et, par conséquent, celle-ci a touché 400 millions de dollars US et versé un montant nominal de référence de 475 millions de dollars au règlement à l'échéance. Également le 15 décembre 2008, la Société a réglé un contrat de change à terme visant la vente d'un montant total de 400 millions de dollars US en contrepartie de 476 millions de dollars. Par suite de l'échéance des swaps de devises, les billets subordonnés de premier rang à 8,00 % de 400 millions de dollars US échéant en 2012 ne sont plus couverts.

En outre, au cours de l'exercice 2008, un remboursement net totalisant 655 millions de dollars a été effectué à l'égard de la facilité de crédit bancaire. Au 31 décembre 2008, la Société avait prélevé une somme totale de 585 millions de dollars au moyen d'une dette bancaire qu'elle a contractée aux termes de sa facilité de crédit bancaire de 2,4 milliards de dollars, qui échoit en juillet 2013, ce qui laisse environ 1,8 milliard de dollars à être prélevé. Cette situation de liquidité est également renforcée du fait que l'échéance la plus rapprochée de la dette de la Société est prévue pour mai 2011.



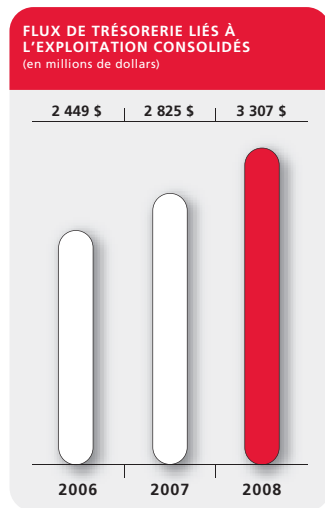
**Prospectus préalables**

Afin de conserver sa souplesse financière, RCI a déposé, en novembre 2007, des prospectus préalables auprès des autorités en valeurs mobilières afin de faire autoriser la vente de titres d'emprunt de RCI au Canada et aux États-Unis. En août 2008, RCI a émis aux États-Unis des titres d'emprunt d'un montant en capital total de 1,75 milliard de dollars US, conformément au prospectus préalable visant des dollars US. En octobre 2008, une modifica-

tion a été déposée en vue de permettre l'émission de titres supplémentaires aux États-Unis, conformément au prospectus préalable visant les dollars US, de sorte que la limite imposée aux titres émis au Canada et aux États-Unis aux termes du prospectus préalable a été sensiblement ramenée à ce qu'elle était aux termes du prospectus préalable déposé initialement. L'avis présenté dans le présent paragraphe ne constitue pas une offre de vente de quelque titre que ce soit.

**Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

En janvier 2008, RCI a déposé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique ») l'autorisant à racheter un nombre maximal de 15 000 000 de ses actions de catégorie B sans droit de vote ou le nombre de ses actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être rachetées aux termes de cette offre publique à un prix total de 300 millions de dollars, selon le plus petit de ces deux nombres pendant une période de un an. Le 21 mai 2008, RCI a racheté aux fins d'annulation 1 000 000 de ses actions de catégorie B sans droit de vote en circulation aux termes d'une convention privée conclue entre elle et un vendeur tiers sans lien de dépendance pour un prix d'achat total de 39,9 millions de dollars et, le 1<sup>er</sup> août 2008, RCI a racheté aux fins d'annulation 3 000 000 de ses actions de catégorie B sans droit de vote en circulation aux termes d'une convention privée conclue entre elle et un vendeur tiers sans lien de dépendance pour un prix d'achat total de 93,9 millions de dollars. Chacun de ses achats a été effectué aux termes de la dispense accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario relativement à l'offre publique de rachat et ils seront pris en compte dans le calcul du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote que RCI peut racheter aux termes de l'offre publique. De plus, en août et en septembre 2008, RCI a racheté un total de 77 400 de ses actions de catégorie B sans droit de vote en circulation directement aux termes de l'offre publique pour un prix total de 2,9 millions de dollars. L'offre publique a expiré le 13 janvier 2009. Le 18 février 2009, RCI a annoncé qu'elle avait déposé un avis indiquant son intention de renouveler son offre publique de rachat pour une autre période de un an, soit du 20 février 2009 au 19 février 2010. RCI déterminera le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote rachetées, le cas échéant, aux termes de l'offre publique de rachat renouvelée ainsi que le moment de ces rachats en tenant compte des conditions du marché, du cours des actions, de sa situation de trésorerie et d'autres facteurs.



**Enchères du spectre sans fil et paiement au titre du spectre mis aux enchères**

Afin de participer aux enchères pour des licences d'exploitation dans le spectre sans fil qui ont commencé le 27 mai 2008, la Société a fait des arrangements concernant l'émission de lettres de crédit de soutien totalisant 534 millions de dollars conformément aux modalités des enchères. Ces lettres de crédit ont été annulées le 3 septembre 2008, au moment du versement intégral du paiement pour les licences de spectre obtenues lors des récentes enchères. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Conclusion des enchères du spectre » de la section portant sur l'unité d'exploitation Sans-fil pour plus de renseignements.

\* y compris la dette et l'élément « change » de la juste valeur des instruments dérivés

**Facilité de crédit renouvelable supplémentaire**

Afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes compte tenu du paiement relatif aux enchères du spectre sans fil versé en juillet 2008, RCI a conclu une convention de crédit avec des institutions financières canadiennes relativement à l'obtention d'une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant maximal de 500 millions de dollars, disponible jusqu'à l'échéance 364 jours suivant la clôture. Aucune somme n'a été prélevée sur cette facilité de crédit et RCI a résilié la facilité de crédit en août 2008 après la clôture du placement de la société visant l'émission de titres d'emprunt dans le public d'une valeur de 1,75 milliard de dollars US.

**Conformité aux clauses restrictives**

La société respecte actuellement l'ensemble des clauses restrictives applicables aux termes de leurs titres d'emprunt, et elle prévoit demeurer conforme à l'ensemble de ces clauses restrictives au cours de 2009. Au 31 décembre 2008, aucune clause restrictive liée au niveau d'endettement n'était en vigueur, hormis les clauses conformes à notre facilité de crédit bancaire (se reporter à la note 14 c) i) des états financiers consolidés vérifiés de 2008). Selon les clauses les plus restrictives relatives au ratio d'endettement de la Société, celle-ci aurait pu contracter 14,7 milliards de dollars de plus au titre de sa dette à long terme au 31 décembre 2008, dont un montant de 1,8 milliard de dollars au titre de la tranche inutilisée de sa facilité de crédit bancaire existante d'un montant de 2,4 milliards de dollars.

**Besoins de financement de 2009**

Sur une base consolidée, la Société prévoit dégager pour l'exercice 2009 un excédent de trésorerie net sur les flux de trésorerie liés à l'exploitation. La Société prévoit disposer de ressources en capital suffisantes pour satisfaire à ses besoins de trésorerie pour l'exercice 2009, dont le financement des dividendes versés sur ses actions de catégorie A avec droit de vote et ses actions de catégorie B sans droit de vote, compte tenu de ses flux de trésorerie liés à l'exploitation et des disponibilités aux termes de sa facilité de crédit bancaire de 2,4 milliards de dollars. Au 31 décembre 2008, aucune restriction n'était applicable aux mouvements de fonds entre les filiales ni entre RCI et l'une de ses filiales.

Si la Société devait avoir besoin de financement supplémentaire, elle estime qu'un tel besoin pourrait être comblé par du financement par emprunt supplémentaire, ce qui peut impliquer la restructuration des facilités de crédit bancaire existantes ou l'émission de titres d'emprunt ou de participation dans le public ou de manière privée, selon la conjoncture du marché. En outre, la Société pourrait refinancer une partie de sa dette existante selon la conjoncture des marchés et d'autres facteurs. Il n'y a pas de certitude qu'une telle opération sera ou pourra être réalisée.

**Obligations au titre du remboursement du capital**

Au 31 décembre 2008, les obligations de remboursement à l'égard de la totalité de la dette à long terme de la Société pour les cinq prochains exercices s'établissaient à 3 744 millions de dollars, dont une tranche de 1 million de dollars au titre de contrats de location-acquisition exigible en 2009, des remboursements de capital de 1 235 millions de dollars exigibles en 2011, des remboursements de capital de 1 494 millions de dollars exigibles en 2012 et des remboursements de capital de 1 014 millions de dollars exigibles en 2013. Les remboursements de capital requis en 2011 comprennent un montant de 600 millions de dollars (490 millions de dollars US) au titre des billets de premier rang à 9,625 %, un montant de 460 millions de dollars au titre des billets de premier rang à 7,625 % et un montant de 175 millions de dollars au titre des billets de premier rang à 7,25 %. Les remboursements de capital requis en 2012 comprennent un montant de 575 millions de dollars (470 millions de dollars US) au titre des billets de premier rang à 7,25 %, un montant de 490 millions de dollars (400 millions de dollars US) au titre des billets subordonnés à 8,00 %, et un montant de 429 millions de dollars (350 millions de dollars US) au titre des bil-

lets de premier rang à 7,875 %. Les obligations de remboursement de la Société pour l'exercice 2013 comprennent 429 millions de dollars (350 millions de dollars US) au titre des billets de premier rang à 6,25 % et l'échéance de la facilité de crédit bancaire.

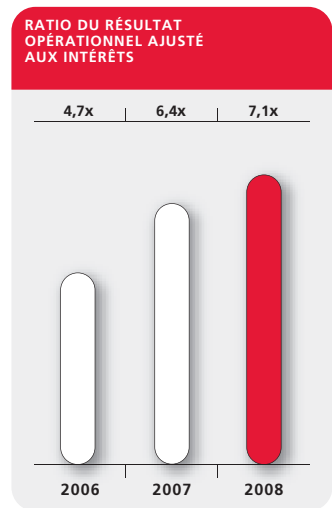
**Révisions des cotes de crédit**

En juin 2008, Fitch Ratings a fait les révisions de cotes suivantes : la cote de risque financier de RCI est passée de BBB- à BBB, la cote de la dette subordonnée de premier rang non garantie de RCI est passée de BBB- à BBB et la cote de la dette subordonnée de premier rang de RCI est passée de BB+ à BBB-. Les perspectives de ces cotes sont toutes stables (positives avant les révisions de cotes). En juillet 2008, Fitch a assigné une cote de BBB aux billets de 2018 et aux billets de 2038.

En juin 2008, Moody's Investors Service a fait passer de stables à positives les perspectives des cotes de RCI, et elle a confirmé à Baa3 la cote de la dette de premier rang non garantie de RCI et à Ba1 la cote de la dette subordonnée de premier rang de RCI. En juillet 2008, Moody's a assigné une cote de Baa3 aux billets de 2018 et aux billets de 2038, et a confirmé les cotes et les perspectives positives des cotes indiquées ci-dessus.

En juin 2008, Standard & Poor's a fait passer de stables à positives les perspectives des cotes de RCI, et a confirmé à BBB- la cote de crédit de la Société, à BBB- la cote de la dette de premier rang non garantie de RCI et à BB+ la dette subordonnée de premier rang de RCI. En juillet 2008, Standard & Poor's a assigné une cote de BBB- aux billets de 2018 et aux billets de 2038 et a confirmé les cotes indiquées ci-dessus.

Les cotes de crédit visent à fournir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. Les cotes attribuées aux instruments d'emprunt vont de AAA (Standard & Poor's et Fitch), ou Aaa (moody's), pour les titres de la plus haute qualité, à D (Standard & Poor's), C (Moody's) ou Risque important (*Substantial Risk* dans le cas de Fitch), pour les titres de la plus faible qualité. Les cotes de crédit attribuées par les agences de notation ne constituent pas des recommandations d'acheter, de conserver ou de vendre des titres cotés parce qu'elles ne sont pas un jugement sur le cours des titres ni sur leur convenance pour un investisseur particulier. Il n'y a pas de certitude qu'une cote de crédit sera maintenue pendant une période donnée ni qu'elle ne sera pas révisée ou retirée entièrement par une agence de notation dans l'avenir si, selon cette dernière, les circonstances le justifient. Les cotes de BBB- de Standard & Poor's et de Fitch et de Baa3 de Moody's attribuées aux titres de créance de premier rang de RCI représentent les cotes minimales des titres de placement de qualité.



**Insuffisance de l'actif des régimes de retraite par rapport aux obligations au titre des prestations constituées**

Conformément à la note 17 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de la Société pour 2008, celle-ci affichait, au 31 décembre 2008 et 2007, des insuffisances respectives de 66 millions de dollars et de 83 millions de dollars de l'actif des régimes par rapport aux obligations au titre des prestations constituées pour chacun de ces exercices, et des insuffisances de 27 millions de dollars et de

24 millions de dollars aux 31 décembre 2008 et 2007, respectivement, de l'actif des régimes sans capitalisation. Les régimes de retraite de la Société présentaient des insuffisances sur une base de solvabilité au 31 décembre 2007, et il est prévu qu'ils en présenteront, sur une base de solvabilité, au 31 décembre 2008. Conséquemment, en plus de ses cotisations régulières, la Société effectue certains paiements spéciaux mensuels en vue d'éliminer cette insuffisance sur une base de solvabilité. Pour l'exercice 2008, ces paiements spéciaux ont totalisé environ 19 millions de dollars. Les exigences de financement annuelles estimatives, soit les cotisations régulières et les paiements spéciaux, devraient augmenter et passer de 38 millions de dollars, pour l'exercice 2008, à 64 millions de dollars pour l'exercice 2009, sous réserve d'ajustements annuels par la suite, en raison de l'incidence de divers facteurs de marché et compte tenu de l'hypothèse selon laquelle l'effectif de la Société restera relativement constant d'un exercice à l'autre. Le financement des régimes est fondé sur ces renseignements. Comme il est mentionné à la rubrique « Estimations comptables critiques » du présent rapport de gestion, les modifications de facteurs comme le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération et le taux de rendement prévu de l'actif des régimes, peuvent avoir une incidence sur les obligations au titre des prestations constituées, la charge de retraite et l'insuffisance de l'actif des régimes par rapport aux obligations au titre des prestations constituées dans l'avenir.

#### GESTION DES TAUX D'INTÉRÊT ET DES OPÉRATIONS DE CHANGE

##### Analyse de la couverture économique

Aux fins de l'analyse de la tranche couverte de la dette à long terme, la Société utilise des mesures non conformes aux PCGR, à savoir qu'elle inclut la totalité des swaps de devises (qu'ils soient ou non admissibles à titre de couvertures à des fins comptables) puisque la totalité de ces swaps sont utilisés uniquement pour la gestion des risques et désignés comme des couvertures de titres d'emprunt précis à des fins économiques. Par conséquent, l'équivalent en dollars canadiens de la dette à long terme libellée en dollars US reflète le taux de change contractuel de l'ensemble des swaps de devises, peu importe leur admissibilité à la comptabilité de couverture.

Tel qu'il a été mentionné précédemment, avec prise d'effet le 6 août 2008, RCI a conclu des swaps de devises d'un montant nominal de référence de 1,75 milliard de dollars US. Une tranche de 1,4 milliard de dollars US du montant nominal de référence de ces swaps sert à couvrir les obligations au titre du capital et des intérêts des billets de 2018 jusqu'à leur échéance en 2018, alors que le montant résiduel de 350 millions de dollars US du montant nominal de référence de ces swaps sert à couvrir le capital et les intérêts des billets de

2038 pour dix ans, jusqu'en août 2018. Les swaps couvrant les billets de 2018 ont été désignés comme couvertures de la dette libellée en dollars US désignée à des fins comptables, alors que les swaps couvrant les billets de 2038 n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Également avec prise d'effet le 6 août 2008, comme il a été mentionné plus haut, RCI a ajusté les taux d'intérêt de trois de ses swaps de devises existants en résiliant les swaps de devises originaux dont le montant nominal de référence s'élevait à 575 millions de dollars US et, par la même occasion, en concluant trois nouveaux swaps de devises dont le montant nominal de référence s'élevait à 575 millions de dollars US aux taux courants du marché en vigueur à cette date. Dans chaque cas, seuls le taux de change fixe et le taux d'intérêt fixe du dollar CA ont été changés, et toutes les autres conditions dont les nouveaux swaps sont assortis sont identiques à celles des swaps résiliés qu'ils remplacent. Consécutivement à la résiliation des trois swaps originaux, la Société a dû verser, à la date de résiliation, 360 millions de dollars US (375 millions de dollars CA) pour la juste valeur totale hors du cours des swaps résiliés, réduisant ce faisant d'un montant égal la juste valeur de l'obligation au titre des swaps de devises à cette date. Chacun des trois nouveaux swaps a été désigné comme couverture de la dette libellée en dollars US désignée à des fins comptables.

Le 15 décembre 2008, deux des swaps de devises de la Société sont arrivés à échéance et, par conséquent, celle-ci a touché 400 millions de dollars US et versé un montant nominal de référence de 475 millions de dollars au règlement à l'échéance. Également le 15 décembre 2008, la Société a réglé un contrat de change à terme visant la vente d'un montant total de 400 millions de dollars US pour une contrepartie de 476 millions de dollars. Par suite de l'échéance des swaps de devises, les billets subordonnés de premier rang à 8,00 % de 400 millions de dollars US échéant en 2012 ne sont plus couverts.

En conséquence de l'activité décrite ci-dessus, le 31 décembre 2008, la dette libellée en dollars US de la Société était couverte à des fins économiques à hauteur de 93 %, tandis qu'elle était couverte à des fins comptables à hauteur de 87 %. Cela signifie, comme il est indiqué ci-dessus, que le montant nominal de référence total de 350 millions de dollars US des swaps de devises couvrant les billets de 2038 n'est pas admissible à titre de couverture à des fins comptables, et les billets subordonnés de premier rang à 8,00 % de 400 millions de dollars US échéant en 2012 ne sont plus couverts.

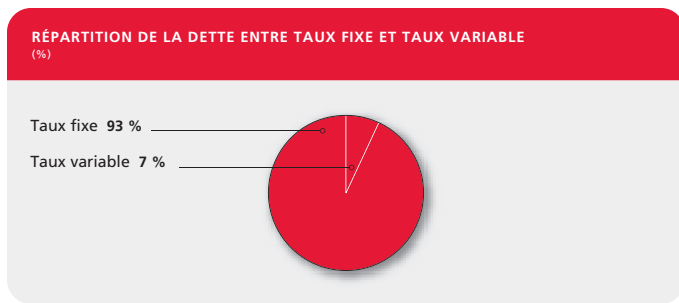
##### Position de couverture consolidée

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dette à long terme libellée en dollars US	5 940 \$ US	4 190 \$ US
Tranche couverte au moyen de swaps de devises	5 540 \$ US	4 190 \$ US
Taux de change couvert	1,2043	1,3313
Pourcentage de couverture	93,3 % <sup>1)</sup>	100,0 %
Tranche de la dette à long terme <sup>2)</sup> à taux fixe		
Total de la dette à long terme	8 383 \$ CA	7 454 \$ CA
Total de la dette à long terme à taux fixe	7 798 \$ CA	6 214 \$ CA
Pourcentage de la dette à long terme à taux fixe	93,0 %	83,4 %
Taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme	7,29 %	7,53 %

1) Suivant les exigences relatives à la comptabilité de couverture aux termes du chapitre 3865, « Couvertures », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), le 31 décembre 2008, RCI a comptabilisé 93 % de ses swaps de devises comme des couvertures à l'égard de la dette libellée en dollars US désignée. Par conséquent, 87 % de la dette de la Société libellée en dollars US est couverte à des fins comptables, contre 93 % à des fins économiques.

2) La dette à long terme comprend l'incidence des swaps de devises.



**Actif et passif à la juste valeur de marché pour les swaps de devises**

Conformément aux PCGR du Canada, la Société a comptabilisé ses swaps de devises selon leur évaluation à la valeur de marché estimative et ajustée en fonction de la qualité du crédit. Cette valeur a été déterminée en augmentant les taux d'actualisation liés à la trésorerie utilisés dans l'évaluation de la valeur de marché sans risque estimative d'un écart estimatif des swaps sur défaillance de crédit pour la durée et la contrepartie voulues dans le cas de chaque swap de devises. Dans le cas des swaps de devises comptabilisés dans l'actif (soit les swaps de devises pour lesquels les contreparties doivent un

montant à Rogers), l'écart des swaps sur défaillance de crédit pour la contrepartie bancaire a été ajouté au taux d'actualisation sans risque en vue de déterminer la valeur ajustée en fonction de la qualité du crédit estimative tandis que, dans le cas des swaps de devises comptabilisés dans le passif (soit les swaps de devises pour lesquels Rogers doit un montant aux contreparties), l'écart des swaps sur défaillance de crédit de Rogers a été ajouté au taux d'actualisation sans risque. Les valeurs estimatives ajustées en fonction de la qualité de crédit sont fonction des variations des écarts de taux de Rogers et de ses contreparties. En 2007, la Société a comptabilisé ses swaps de devises à leur juste valeur sans risque estimative.

Les conséquences liées au fait d'estimer la juste valeur ajustée en fonction de la qualité du crédit des swaps de devises au 31 décembre 2008 sont indiquées dans le tableau qui suit. Au 31 décembre 2008, le passif net lié au portefeuille de swaps de devises de Rogers avait augmenté de 10 millions de dollars pour s'établir à 154 millions de dollars comparativement au passif net évalué à la valeur de marché non ajustée. L'augmentation du passif net est liée à la baisse de 65 millions de dollars de la juste valeur estimative des swaps de devises comptabilisés dans l'actif, alors que la juste valeur estimative des swaps de devises comptabilisés dans le passif a diminué de 55 millions de dollars.

(en millions de dollars)

	Swaps comptabilisés dans l'actif (A)	Swaps comptabilisés dans le passif (B)	Position de passif net (A+B)
Évaluation à la valeur de marché – analyse sans risque	572 \$	(716)\$	(144)\$
Évaluation à la valeur de marché – estimation ajustée en fonction de la qualité du crédit (valeur comptable)	507 \$	(661)\$	(154)\$
Écart	(65)\$	55 \$	(10)\$

Sur l'incidence de 10 millions de dollars, une tranche de 7 millions de dollars a été inscrite dans l'état consolidé des résultats au titre des swaps de devises non comptabilisés en tant que couvertures, et une tranche de 3 millions de dollars liée aux couvertures a été inscrite dans les autres éléments du résultat étendu.

**DONNÉES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION**

Le tableau qui suit présente des données sur les actions ordinaires de la Société en circulation au 31 décembre 2008. Pour en savoir plus, se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de la Société pour 2008.

31 décembre 2008

Actions ordinaires en circulation <sup>1)</sup>	
De catégorie A avec droit de vote	112 462 014
De catégorie B sans droit de vote	523 429 539
Options d'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote	
Options en cours	13 841 620
Options en cours exerçables	9 228 740

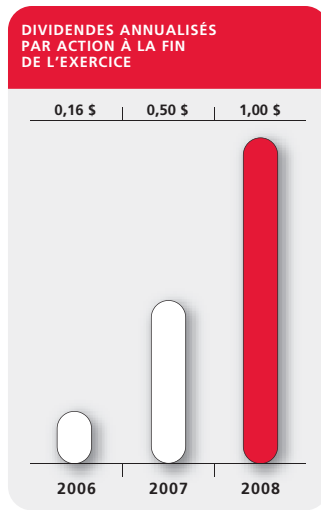
<sup>1)</sup> Les porteurs des actions de catégorie B sans droit de vote de la Société ont le droit d'être convoqués à toute assemblée des actionnaires et d'y assister mais, sauf dans la mesure prévue par la législation ou les règlements de marchés boursiers, ils n'ont pas de droit de vote lors d'une telle assemblée. Si une offre est déposée en vue d'acheter les actions de catégorie A avec droit de vote en circulation, aucune exigence en vertu de la législation applicable ou des actes constitutifs de RCI ne stipule qu'une offre doit être faite à l'égard des actions de catégorie B sans droit de vote en circulation et il n'y a aucune clause de protection à l'intention des actionnaires aux termes des actes constitutifs de RCI. Si une offre est déposée en vue d'acheter les actions de catégorie A avec droit de vote et de catégorie B sans droit de vote, les modalités de l'offre peuvent être différentes pour les actions de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote.

**DIVIDENDES ET AUTRES PAIEMENTS SUR LES TITRES DE PARTICIPATION**

Le conseil d'administration de RCI (« le conseil ») révisé périodiquement la politique de dividende de la Société. La déclaration et le paiement d'un dividende sont laissés à la discrétion du conseil et dépendent notamment de la situation financière de la Société, de la conjoncture économique générale, des restrictions juridiques concernant le paiement de dividendes par la Société, dont certaines sont décrites ci-après, et d'autres facteurs que le conseil peut, le cas échéant, juger pertinents. En tant que société de portefeuille sans activités directes, la Société compte sur les dividendes en espèces et autres montants qui lui sont remis par ses filiales ainsi que sur sa trésorerie et sa dette pour verser un dividende à ses actionnaires. La

capacité des filiales à remettre les montants prévus à la Société est assujettie aux divers risques énoncés dans le présent rapport de gestion. Tous les montants de dividendes ont été retraités en fonction du fractionnement, à raison de deux pour une, des actions de catégorie B sans droit de vote et des actions de catégorie A avec droit de vote de la Société, qui a été effectué en décembre 2006.

En février 2009, le conseil a adopté une politique selon laquelle le taux de dividende annuel est passé de 1,00 \$ à 1,16 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, augmentation qui est entrée en vigueur immédiatement et qui sera payée sous forme de versements trimestriels de 0,29 \$ par action. Ces dividendes trimestriels seront uniquement versés après



avoir été déclarés par le conseil et au moment choisi par lui, et rien ne donne droit à un dividende avant qu'il ne soit déclaré.

De plus, le 17 février 2009, le conseil a déclaré un dividende trimestriel total de 0,29 \$ par action sur chacune de ses actions de catégorie B sans droit de vote et actions de catégorie A avec droit de vote en circulation, le dividende étant payable le 1<sup>er</sup> avril 2009 aux actionnaires inscrits le 6 mars 2009; il s'agira du premier dividende trimestriel conforme à l'augmentation récente ayant fait passer le dividende annuel à 1,16 \$ par action.

Au cours de l'exercice 2008, le conseil a déclaré des dividendes s'établissant à un total de 1,00 \$ par action sur les actions de catégorie B sans droit de vote et les actions de catégorie A avec droit de vote en circulation, dont un dividende de 0,25 \$ par action qui a été versé le 2 janvier 2009 aux actionnaires inscrits le 25 novembre 2008, un dividende de 0,25 \$ par action qui a été versé le 1<sup>er</sup> octobre 2008 aux actionnaires inscrits le 3 septembre 2008, un dividende de 0,25 \$ par action qui a été versé le 2 juillet 2008 aux actionnaires inscrits le 13 mai 2008, et un dividende de 0,25 \$ par action qui a été versé le 1<sup>er</sup> avril 2008 aux actionnaires inscrits le 6 mars 2008.

En janvier 2008, le conseil a approuvé une augmentation du dividende annuel pour le faire passer de 0,50 \$ à 1,00 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, augmentation qui entrera en vigueur pour le prochain dividende trimestriel.

Au cours de l'exercice 2007, le conseil a déclaré des dividendes s'établissant à un total de 0,4150 \$ par action sur les actions de catégorie B sans droit de vote et les actions de catégorie A avec droit de vote en circulation, dont un dividende de 0,125 \$ par action qui a été versé le 2 janvier 2008 aux actionnaires inscrits le 12 décembre 2007, un dividende de 0,125 \$ par action qui a été versé le 1<sup>er</sup> octobre 2007 aux actionnaires inscrits le 13 septembre 2007, un dividende de 0,125 \$ par action qui a été versé le 3 juillet 2007 aux actionnaires inscrits le 14 juin 2007, et un dividende de 0,04 \$ par action qui a été versé le 2 avril 2007 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2007.

En mai 2007, le conseil a approuvé une augmentation du dividende annuel pour le faire passer de 0,16 \$ à 0,50 \$ par action, augmentation qui entrera en vigueur pour le prochain dividende trimestriel.

En 2006, le conseil a déclaré des dividendes s'établissant à un total de 0,0775 \$ par action sur les actions de catégorie B sans droit de vote et les actions de catégorie A avec droit de vote en circulation, dont un dividende de 0,0375 \$ qui a été versé le 4 juillet 2006 aux actionnaires inscrits le 14 juin 2006 et un dividende de 0,04 \$ qui a été versé le 2 janvier 2007 aux actionnaires inscrits le 20 décembre 2006.

En octobre 2006, le conseil a déclaré une augmentation de 113 % du dividende versé sur les actions de catégorie B sans droit de vote et les actions de catégorie A avec droit de vote en circulation de la Société. En conséquence, le dividende annuel par action est passé de 0,075 \$ par action à 0,16 \$ par action, après le fractionnement. De plus, le conseil a modifié la politique de versement de dividendes de la Société afin que les versements de dividendes aient lieu trimestriellement plutôt que semestriellement. Le premier de ces versements de dividendes a été effectué le 2 janvier 2007 aux actionnaires inscrits le 20 décembre 2006.

**ENGAGEMENTS ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

**Obligations contractuelles**

Nos principales obligations en vertu d'ententes contractuelles fermes sont présentées sommairement ci-dessous, au 31 décembre 2008. Se reporter également aux notes 14, 15 et 23 afférentes aux états financiers consolidés vérifiés de 2008.

**Principales obligations aux termes d'ententes contractuelles fermes de la Société**

(en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Après 5 ans	Total
Dette à long terme <sup>1)</sup>	—	1 235	2 508	4 751	8 494
Instruments dérivés <sup>2)</sup>	—	168	137	(414)	(109)
Contrats de location-acquisition et autres	1	—	—	—	1
Contrats de location-exploitation	159	242	149	89	639
Contrats avec des joueurs	97	155	87	54	393
Obligations d'achat <sup>3)</sup>	465	555	189	64	1 273
Obligation au titre des régimes de retraite <sup>4)</sup>	64	—	—	—	64
Autres passifs à long terme	4	81	43	56	184
<b>Total</b>	<b>790</b>	<b>2 436</b>	<b>3 113</b>	<b>4 600</b>	<b>10 939</b>

1) Les montants tiennent compte des principales obligations exigibles à l'échéance.  
 2) Les montants tiennent compte des décaissements nets uniquement, à l'échéance.  
 3) Les obligations d'achat sont formées de conventions d'achat de biens et de services qui sont exécutoires et juridiquement contraignantes et qui précisent toutes les modalités importantes, y compris les quantités fixes ou minimales devant être achetées, les prix et le moment de l'opération. En outre, la Société engage des dépenses au titre d'autres éléments en fonction des volumes.  
 4) Représente les cotisations prévues de la Société à ses régimes de retraite pour l'exercice 2009. Les cotisations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et par la suite ne peuvent être raisonnablement estimées, car elles dépendent des conditions économiques futures et peuvent être visées par des lois futures.

**ENTENTES HORS BILAN**

**Garanties**

Dans le cours normal des affaires, la Société conclut des ententes prévoyant des indemnités et des garanties à l'intention des contreparties à des opérations concernant des ventes et regroupements d'entreprises, la vente de services ainsi que l'achat et la mise en valeur d'actifs. En raison de la nature de ces indemnités, la Société est incapable de faire une estimation raisonnable du montant

éventuel maximal qu'elle peut être tenue de verser aux contreparties. Dans le passé, la Société n'a jamais fait de paiements importants aux termes de ces indemnités ou garanties. Il y a lieu de se reporter à la note 15 e) ii) afférente aux états financiers consolidés vérifiés de 2008.

### Instruments dérivés

Comme il a été mentionné, la Société utilise des instruments dérivés pour gérer ses risques découlant des fluctuations des taux de change et d'intérêt. Elle n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

### Contrats de location-exploitation

La Société a conclu des contrats de location-exploitation de locaux, d'installations de distribution, de matériel et de pylônes hertziens et d'autres contrats. La résiliation de l'un ou l'autre de ces contrats n'aurait pas d'incidence défavorable sur la Société dans son ensemble. Se reporter à la rubrique « Obligations contractuelles » plus haut et à la note 23 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de 2008.

## 4. CONTEXTE D'EXPLOITATION

La réglementation gouvernementale et l'évolution de la réglementation concernant plus précisément les unités d'exploitation Sans-fil, Cable et Media sont analysées ci-après.

### RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE ET ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

La quasi-totalité de nos activités commerciales, à l'exception des activités de Magasins Rogers de Cable et des activités autres que de radiodiffusion de Media, sont réglementées par un ou plusieurs des organismes suivants : le ministère fédéral canadien de l'Industrie, au nom du ministre de l'Industrie (Canada) (collectivement, « Industrie Canada »), et par le CRTC, en vertu de la Loi sur les télécommunications (Canada) (la « *Loi sur les télécommunications* ») et le CRTC en vertu de la Loi sur la radiodiffusion (Canada) (la « *Loi sur la radiodiffusion* »); par conséquent, nos résultats d'exploitation sont touchés par les modifications apportées aux règlements et par les décisions de ces organismes de réglementation.

### Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Au Canada, les activités de diffusion, notamment les services de télévision par câble, les stations de radio et de télévision et les services spécialisés de la Société, sont autorisées sous licence (ou exercées en vertu d'un décret d'exception) et réglementées par le CRTC conformément à la Loi sur la radiodiffusion. En vertu de la Loi sur la radiodiffusion, le CRTC est responsable de la réglementation et de la surveillance de tous les aspects du système de radiodiffusion canadien en vue de mettre en œuvre certains objectifs de la politique de la radiodiffusion prévus dans la Loi.

Le CRTC est aussi responsable, en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, de la réglementation des entreprises de télécommunications, y compris des activités de transmission mobile de la voix et des données de Sans-fil et des services Internet et de téléphonie fournis par Cable. En outre, en vertu de la Loi sur les télécommunications, le CRTC peut s'abstenir de réglementer un service ou un groupe de services fournis par une entreprise de télécommunications. Si le CRTC juge que la concurrence est suffisamment forte pour protéger les intérêts des utilisateurs relativement à la prestation d'un service ou d'un groupe de services par une entreprise de télécommunications, le CRTC doit s'abstenir de réglementer ces services sauf si cela peut vraisemblablement nuire indûment à l'établissement ou au maintien d'un marché concurrentiel pour les services concernés. L'ensemble des services au détail de Cable et de télécommunications ont été déréglementés et ne sont pas soumis à réglementation des prix. Cependant, la réglementation peut viser, et vise effectivement, les conditions dans lesquelles nous offrons ces services. Par conséquent, toute modification de la politique, des règlements ou des interprétations peut influencer défavorablement sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de Cable.

### Commission du droit d'auteur du Canada

La Commission du droit d'auteur du Canada (la « CDA »), organisme de réglementation établi en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* (Canada) (la « *Loi sur le droit d'auteur* »), surveille l'administration collective des droits d'auteur au Canada et établit les droits payables pour l'utilisation de certaines œuvres couvertes par des droits d'auteur. La CDA est responsable de l'examen et de l'approbation des droits d'auteur à payer aux organismes de perception des droits d'auteur par les entreprises de diffusion canadiennes, notamment les services de câble, de radiodiffusion, de télédiffusion et spécialisés.

### Industrie Canada

Les aspects techniques de l'exploitation des stations de radio et de télévision, les questions liées aux fréquences des réseaux de télévision par câble ainsi que l'octroi et la surveillance réglementaire des licences d'utilisation du spectre pour les services cellulaires et de messagerie et d'autres systèmes de radiotélécommunications au Canada sont assujettis aux prescriptions de licence et à la surveillance d'Industrie Canada. Industrie Canada est habilitée à établir les normes techniques en matière de télécommunications en application de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (la « *Loi sur la radiocommunication* ») et de la *Loi sur les télécommunications*.

### Restrictions relatives à la propriété et au contrôle par des non-Canadiens

Les non-Canadiens sont autorisés à détenir et contrôler de manière directe ou indirecte jusqu'à 33,3 % des actions avec droit de vote et 33,3 % des voix d'une société de portefeuille ayant une filiale dont l'activité fait l'objet d'une licence octroyée en vertu de la Loi sur la radiodiffusion. En outre, jusqu'à 20 % des actions avec droit de vote et 20 % des voix de la société titulaire de la licence d'exploitation peuvent être détenues et contrôlées de manière directe ou indirecte par des non-Canadiens. Le chef de la direction et 80 % des membres du conseil d'administration de la société titulaire de la licence d'exploitation doivent être des résidents du Canada. Il n'y a aucune restriction quant au nombre d'actions sans droit de vote pouvant être détenues par des non-Canadiens dans la société de portefeuille ou la société titulaire de la licence d'exploitation. Ni un fournisseur de services canadien ni sa société mère ne peuvent, par ailleurs, être contrôlés de fait par des non-Canadiens. Le CRTC est habilité à déterminer, comme question de fait, si une société titulaire de la licence d'exploitation est contrôlée par des non-Canadiens.

En vertu de la *Loi sur les télécommunications* et des règlements connexes, les mêmes règles s'appliquent aux entreprises de télécommunications canadiennes comme Sans-fil, sauf qu'il n'est pas requis que le chef de la direction soit un résident canadien. Les mêmes restrictions sont prévues dans la *Loi sur la radiocommunication* et les règlements connexes.

En juillet 2007, le gouvernement fédéral a désigné les membres du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. Ce groupe s'est penché, entre autres, sur les règles régissant la propriété étrangère dans le secteur canadien des communications et il a publié son rapport en juin 2008. Ce groupe d'étude et son rapport n'ont pas force de loi, mais, selon les recommandations du rapport, les non-Canadiens devraient pouvoir créer de nouvelles entreprises de télécommunications au Canada et faire l'acquisition d'entreprises de télécommunications existantes qui détiennent moins de 10 % du marché des télécommunications au Canada. Le rapport recommande aussi qu'après cinq ans, par suite d'une révision des politiques en matière de radiodiffusion et de culture, y compris les investissements à l'étranger, les restrictions sur la propriété étrangère des entreprises de télécommunications et de diffusion soient relâchées de manière à être neutres sur le plan concurrentiel pour les entreprises de télécommunications et de diffusion. Rien ne garantit que ces recommandations seront adoptées. Des recommandations similaires ont été faites par suite d'études antérieures au cours des

dernières années aux termes desquelles le gouvernement n'a fait aucune modification.

**Instructions au CRTC en matière de politique sur les télécommunications**

En décembre 2006, le ministre de l'Industrie a émis, à l'intention du CRTC, en vertu de la *Loi sur les télécommunications* du Canada, des instructions en matière de politique sur les télécommunications. Ces instructions donnent au CRTC la consigne de miser sur le libre jeu du marché autant que possible en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et d'adopter des règlements, dans le cas où cela est encore nécessaire, d'une manière qui gêne le moins possible les forces du marché.

**Projets de lois**

Le projet de loi C-555, intitulé *Loi visant à assurer la transparence et l'équité dans les services de télécommunication fournis au Canada*, a fait l'objet d'une première lecture à la Chambre des communes. En raison des élections déclenchées le 14 octobre 2008 au palier fédéral, il n'a pas été donné suite à ce projet de loi. Le projet de loi C-555 est un projet de loi émanant des députés et non un projet de loi du gouvernement. S'il est adopté, le projet de loi exigera du ministre de l'Industrie qu'il modifie les conditions de licences de spectre applicables aux systèmes SCP et aux systèmes cellulaires afin d'interdire aux entreprises de télécommunications de prélever des droits ou frais en sus du tarif ou du forfait mensuels de l'abonné. Il exigera également que le CRTC recueille des renseignements et établisse un rapport sur diverses questions notamment la facturation, le verrouillage des téléphones cellulaires, les vitesses de réseau et les limites, les pratiques de gestion de réseau et le Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications.

L'Office de la protection du consommateur du Québec envisage de proposer des modifications à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec qui auraient une incidence sur les contrats de service à exécution successive à distance, notamment les contrats de services sans fil, terrestres et Internet. Ces modifications consisteraient à limiter à deux ans la durée de ces contrats, à limiter le montant des frais de résiliation par anticipation pouvant être facturés aux clients, à interdire la fixation d'une date limite sur les cartes d'appel prépayées, à réglementer le contenu et la forme de ces contrats ainsi que les droits de résiliation et de renouvellement des consommateurs. En outre, les modifications confèreraient aux associations de protection des droits des consommateurs le droit de déposer des demandes de cessation de pratiques ou de résiliation de clauses contractuelles qui contreviennent à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec.

Le gouvernement conservateur du Canada a déclaré qu'il veillera à renforcer l'autorité du Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications, à instaurer un code de conduite dans les services sans fil, à empêcher l'imposition de charges sur les messages textes entrants indésirables et à donner au CRTC le pouvoir de bloquer les charges injustes. Rogers ne facture actuellement aucuns frais pour les messages textes entrants.

**RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE ET ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION – SANS-FIL**

**Politique relative aux enchères du spectre pour les services sans fil évolués, à l'itinérance et aux politiques régissant les pylônes et les emplacements d'antennes**

En novembre 2007, Industrie Canada a publié sa politique-cadre pour la délivrance de licences de spectre par enchères relatives aux services sans fil évolués (« SSFE ») dans un document intitulé *Cadre pour la délivrance de licences de spectre par enchères relatives aux services sans fil évolués et autres bandes de fréquences dans la gamme de 2 GHz*. Des 90 MHz de spectre SSFE disponible, 40 MHz ont été réservés aux nouveaux venus.

La politique stipule aussi que tous les fournisseurs de services seront autorisés à accéder aux réseaux d'autres télécommunicateurs à l'extérieur de leurs territoires sous licence. Les nouveaux venus sont autorisés à accéder aux réseaux des fournisseurs de services titulaires pendant une période de cinq ans à l'intérieur de leurs territoires sous licence, et de dix ans à l'échelle nationale. Les nouveaux titulaires d'une licence à l'échelle nationale auront droit à cinq ans d'itinérance, et à cinq ans de plus s'ils se conforment à certaines directives précises relatives au déploiement. Les droits d'itinérance permettent aux nouveaux venus d'entrer sur le marché plus rapidement et à plus grande échelle sur le plan géographique.

Les nouveaux venus s'entendent des fournisseurs de services qui touchent moins de 10 % des produits tirés du sans-fil au Canada. L'itinérance doit être offerte à des tarifs commerciaux. Si les parties ne s'entendent pas, les tarifs et les autres modalités seront établis par un arbitre. Industrie Canada prévoit que l'itinérance sera offerte à un tarif commercial raisonnablement comparable aux tarifs actuels imposés à d'autres pour un accès similaire. Industrie Canada a également rendu obligatoires le partage des pylônes et des emplacements d'antennes pour tous les détenteurs de licences d'utilisation du spectre, de licences radio et de certificats de radiodiffusion. Toutes ces entités doivent partager les pylônes et les emplacements d'antenne lorsque c'est faisable techniquement, à des tarifs commerciaux. Si les parties ne s'entendent pas sur les modalités, celles-ci seront établies par un arbitre. Il est prévu que les ententes de partage d'emplacement seront offertes à un tarif commercial raisonnablement comparable aux tarifs actuels imposés à d'autres pour un accès similaire.

En février 2008, Industrie Canada a publié les Réponses aux demandes d'éclaircissement au sujet des documents suivants : *Politique-cadre relative aux SSFE et Cadre pour la délivrance de licences SSFE*, afin de répondre aux questions soulevées concernant les enchères du spectre SSFE ainsi que le partage des pylônes et les obligations d'itinérance des titulaires de licences. Toujours en février 2008, de nouvelles modalités des licences qui imposaient ces obligations aux fournisseurs de services sans fil ont été dévoilées. Les documents ont servi à préciser que les services d'itinérance doivent permettre la connexion des services numériques de transmission de la voix et des données peu importe la bande de fréquences ou la technologie sous-jacente utilisée. Selon la politique, l'entreprise du réseau hôte n'a pas à fournir aux utilisateurs itinérants des services qu'elle n'offre pas à ses propres abonnés ni à leur fournir un service ou un niveau de service que le réseau de rattachement des utilisateurs itinérants n'offre pas. Elle n'exige pas non plus le transfert ininterrompu des communications en cours lors du transfert entre le réseau de rattachement et le réseau hôte.

Les enchères ont débuté le 27 mai 2008 et se sont terminées le 21 juillet 2008. Rogers a été le seul fournisseur à obtenir à l'échelle nationale 20 MHz du spectre SSFE et la Société a reçu ses licences le 22 décembre 2008. Plusieurs autres gagnants provisoires ont également reçu leurs licences à cette date. Beaucoup de nouveaux venus attendent encore leurs licences, sous réserve de l'approbation de leur examen de la propriété et du contrôle canadiens.

**Politique sur les pylônes**

En juin 2007, Industrie Canada a diffusé sa nouvelle politique sur les pylônes (CPC-2-0-03, *Systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion*). La politique obligera les fournisseurs de services sans fil et les diffuseurs à tenir davantage de consultations locales et publiques avant de construire ou de modifier considérablement des systèmes d'antennes. La nouvelle politique pourrait nuire à Sans-fil et à Rogers Broadcasting au moment de construire les pylônes nécessaires à leurs activités. La nouvelle politique est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### Inukshuk

En mars 2006, Industrie Canada a approuvé le transfert de la licence d'Inukshuk détenue par Sans-fil à Inukshuk Wireless Partnership, coentreprise appartenant à Rogers et Bell. Les nouvelles modalités de la licence ont également été annoncées. Ces modalités stipulent qu'Inukshuk perdra ses droits relativement au spectre inutilisé le 31 décembre 2009. Au moment de l'octroi de la licence, Industrie Canada a publié sa nouvelle politique sur le spectre de 2,5 GHz utilisé par Inukshuk. Cette politique confirme qu'à l'heure actuelle, le spectre ne doit être utilisé que pour des services fixes (ce qui inclut les services mobiles au Canada). Les sociétés désirant obtenir une licence de services mobiles dans ce spectre seront tenues de présenter une demande de licence de services mobiles et de céder un tiers du spectre au gouvernement. Le spectre cédé fera l'objet d'enchères. Il n'y a aucune certitude que Sans-fil ou tout autre fournisseur titulaire sera autorisé à participer à des enchères du spectre. Voir l'analyse présentée plus bas à la rubrique « La Société est et continuera d'être partie à des litiges ».

Dans le BSC-002-06, Consultation sur la mise en œuvre du plan d'attribution des bandes et le service mobile dans la bande 2500 – 2690 MHz, Industrie Canada a annoncé le lancement d'un processus de consultation pour l'attribution des bandes du spectre de 2,5 GHz. Ce processus prévoit des discussions sur les questions de mise en application liées à l'harmonisation avec le plan d'attribution des bandes aux États-Unis, ainsi que l'examen de questions liées à l'établissement d'une date de transition afin de permettre une mise en œuvre à l'échelle nationale du plan d'attribution des bandes et le service mobile.

### Service E9-1-1 évolué sans fil

En février 2009, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2009-40, selon laquelle les fournisseurs de services sans fil doivent avoir achevé la mise en œuvre de la Phase II du service E9-1-1 sans fil au Canada d'ici février 2010. La phase II permet aux fournisseurs de services sans fil de transmettre des renseignements plus précis relativement à la localisation de chaque appel fait au 9-1-1. La Société effectue actuellement des travaux d'essai, de mise au point et de mise en œuvre de la technologie de géolocalisation nécessaire sur son réseau. Elle prévoit être en mesure de respecter le calendrier du CRTC. Les fournisseurs de services sans fil doivent informer leurs clients de la disponibilité, des caractéristiques et des limites de leurs services 911 évolués avant leur mise en œuvre, et ils doivent répéter ces renseignements annuellement par la suite.

## RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE ET ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION – CABLE

### Droits de la Partie II

Le CRTC perçoit deux types de droits pour les licences de diffusion qu'on appelle les droits de licence de la Partie I et les droits de licence de la Partie II. En 2003 et en 2004, des poursuites ont été entamées devant la Cour fédérale, selon lesquelles il était allégué que les droits de licence de la Partie II représentent des taxes plutôt que des droits et que la réglementation qui les autorise est contraire à la loi. Le 14 décembre 2006, la Cour fédérale a statué que le CRTC n'avait pas l'autorité nécessaire pour percevoir les droits de la Partie II. Le 15 octobre 2007, le CRTC a fait parvenir à tous les titulaires de licence de diffusion une lettre indiquant que le CRTC ne percevait pas les droits de licence de la Partie II exigibles en novembre 2007. Par conséquent, au cours du troisième trimestre de 2007, la Société a contrepasé la somme de 18 millions de dollars au titre des droits de licence de la Partie II qu'elle devait payer pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 30 juin 2007. Et la Couronne, et les demandeurs, ont interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel fédérale. Le 28 avril 2008, la Cour d'appel fédérale a cassé la décision de la Cour fédérale et elle a statué que les droits de la Partie II étaient des droits réglementaires valides. Par conséquent, au cours du deuxième trimestre de 2008, Cable et Media ont comptabilisé

des charges d'environ 30 millions de dollars et 7 millions de dollars, respectivement, au titre des droits de licence de la Partie II couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 mars 2008 (25 millions de dollars et 6 millions de dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 décembre 2007 pour Cable et Media, respectivement). En plus de comptabiliser des sommes de 5 millions de dollars et de 2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2008 pour Cable et Media, respectivement, la Société continuera d'inscrire ces droits de façon prospective dans les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration. L'autorisation d'en appeler de la décision de la Cour d'appel fédérale en date du 28 avril 2008 a été donnée par la Cour suprême du Canada le 18 décembre 2008. Même si la Cour suprême instruit cet appel, rien ne garantit qu'elle cassera cette décision de la Cour d'appel fédérale.

### Procédure relative aux nouveaux médias

Le CRTC a entamé une procédure importante relativement à ce qu'il désigne comme étant les nouveaux médias. Le CRTC examine toutes les ordonnances d'exemption existantes relatives aux nouveaux médias selon lesquelles le contenu de radiodiffusion sur Internet n'est pas assujéti à la réglementation. Le CRTC examine également les différentes façons dont le contenu canadien dans les nouveaux médias pourrait être subventionné. Certaines parties font valoir, dans le cadre de la procédure, que les fournisseurs de services Internet, comme Cable, devraient verser des cotisations à un fonds de subvention du contenu canadien dans les nouveaux médias.

### Répartition de la propriété

À la suite des annonces d'acquisitions dans le secteur canadien de la diffusion au cours de l'exercice 2007, le CRTC a amorcé une instance publique en vue d'examiner son approche concernant la consolidation de la propriété et la disponibilité d'une diversité des voix au sein du système de diffusion. Le CRTC a examiné les enjeux comme la propriété commune, la concentration de la propriété, l'intégration horizontale et verticale, la politique relative aux avantages, le commerce illicite de licences et ses relations avec le Bureau de la concurrence. La décision, rendue en janvier 2008, annonçait que les sociétés ne seraient pas autorisées à posséder des journaux, des stations de télévision et des stations de radio locaux desservant un même marché. Les télédiffuseurs ne peuvent pas accaparer plus de 45 % du marché (ce qui comprend à la fois la télédiffusion en direct et la télédiffusion spécialisée), ce qui est mesuré selon le nombre total d'heures d'écoute. Les entreprises de distribution de diffusion ne peuvent contrôler l'ensemble du réseau de distribution sur le marché. La direction ne croit pas que ces restrictions auront une incidence sur ses plans actuels.

### Révision des règlements relatifs à la radiodiffusion, y compris les tarifs de distribution et les frais pour les signaux éloignés

En octobre 2008, le CRTC a publié sa décision quant à l'instance de révision des règlements relatifs à la radiodiffusion engagée dans l'avis d'audience publique de radiodiffusion 2007-10. Le CRTC a publié de nouveaux cadres de politique pour les services de diffusion par voie terrestre et par satellite et les services de télévision spécialisés ou payants visant à rationaliser les règles régissant l'établissement de forfaits et à assouplir les règles de protection des genres pour les services spécialisés dans les actualités ou les sports. La plupart des modifications proposées n'entrent en vigueur que le 31 août 2011. Le CRTC a encore une fois rejeté le tarif de distribution proposé pour les diffuseurs locaux. Il a cependant décidé de lever une nouvelle taxe de 1 % sur les produits tirés de la diffusion par câble et de la diffusion directe (à compter de septembre 2009) en vue de financer la programmation télévisuelle locale. Le CRTC permettra également aux diffuseurs de négocier des ententes de versement avec les entreprises de câblodistribution et de diffusion par satellite pour la transmission de signaux éloignés. Il a également annoncé de nouvelles procédures relatives aux disponibilités publicitaires locales et à la VSD.

### Législation sur le droit d'auteur

En juin 2008, le gouvernement fédéral a annoncé des modifications à la législation canadienne sur le droit d'auteur à la Chambre des communes. En vertu du projet de loi, les fournisseurs de services Internet (« FSI ») seraient tenus d'appliquer le régime « avis et avis » selon lequel un avis alléguant la violation du droit d'auteur doit être envoyé aux FSI. Les FSI transmettraient à leur tour cet avis à leurs clients. Cette procédure aurait été similaire à celle qu'utilise déjà la Société et, par conséquent, elle n'aurait pas donné lieu à de nouveaux coûts. En outre, la législation sur le droit d'auteur aurait légalisé certains types de reproduction utilisés à l'heure actuelle par les clients de Cable, mais n'aurait pas permis aux câblodistributeurs d'utiliser la technologie d'EVP en réseau. En raison des élections tenues en septembre 2008, il n'a pas été donné suite à ce projet de loi. Le gouvernement conservateur s'est engagé à redéposer un projet de loi analogue.

### Fonds canadien de télévision (« FCT »)

En juin 2008, le CRTC a présenté au gouvernement (Patrimoine Canada) un rapport recommandant des modifications au FCT, notamment la division du financement en volets du secteur privé et du secteur public et la création de deux conseils d'administration distincts. Le CRTC a rejeté les recommandations de certains câblodistributeurs de cesser de verser des cotisations. Le rapport ne contient pas de recommandation voulant que les cotisations versées à l'heure actuelle par les entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR ») comme Cable soient augmentées.

### Gestion du trafic Internet

En novembre 2008, le CRTC a publié l'Avis public de télécom CRTC 2008-19 où il lance une instance publique en vue d'examiner les pratiques de gestion du trafic Internet relatives aux services Internet de gros et de détail. Dans le cadre de cette instance, le CRTC tiendra une audience publique avec comparution en juillet 2009.

### Installations essentielles

En juin 2008, la Cour fédérale d'appel a refusé la demande d'autorisation d'appel de Bell Canada et autre qui voulait en appeler de la décision du CRTC relative aux installations essentielles. Bell Canada et d'autres parties ont également déposé auprès du CRTC des demandes de révision et de modification en vue de faire modifier certains aspects précis de la décision relative aux installations essentielles. Rogers s'est généralement opposée à ces demandes de révision et de modification. Trois de ces demandes ont été rejetées par le CRTC en décembre 2008. En janvier 2009, en réponse à la dernière demande, le CRTC a accepté de modifier sa décision en vue de permettre des ententes négociées pour certains services. Cette modification offre aux entreprises de téléphonie locales titulaires une plus grande souplesse en matière de fixation des prix.

## RÈGLEMENTATION DES MÉDIAS ET ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

### Droits d'auteur relatifs aux stations de radio commerciales

En février 2008, la Commission du droit d'auteur a confirmé les taux qu'elle avait établis en 2005 au titre des droits payables à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (la « SOCAN ») et à La Société canadienne de gestion des droits voisins (la « SCGDV ») pour l'utilisation de la musique de 2003 à 2007. Aux termes de sa confirmation de la décision relative à la SOCAN et à la SCGDV, la Commission du droit d'auteur a également approuvé la demande de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (l'« ACR ») au sujet d'une procédure de consolidation des taux. L'ACR espère convaincre la Commission du droit d'auteur d'établir un système d'évaluation globale pour l'utilisation de la musique par les stations de radio commerciales, qui serait ensuite partagée entre les parties intéressées.

Dans le cadre de la procédure de consolidation des taux pour la radio qui a débuté en décembre 2008, la Commission du droit d'auteur se penche sur les propositions de tarifs déposées par les sociétés

de gestion des droits d'auteurs de la musique, à savoir la SOCAN, la SCGDV, la CSI, la AVLA/SOPROQ et Artistl. L'ACR représente les stations de radio et elle entend militer en faveur d'un « tarif tout compris pour les stations de radio » qui, s'il est obtenu, rationalisera efficacement les paiements et réduira l'incidence des demandes de tarifs multiples des sociétés de gestion des droits d'auteur de la musique. L'ACR fait savoir que d'un point de vue purement économique, le taux combiné devrait être de 2,8 % pour tous les tarifs. Dans l'autre approche à « tarif multiple », le taux maximum combiné devrait être de 5,96 %. Pour ce qui est des stations de radio à prépondérance verbale, l'ACR fait valoir que le « faible taux de musique » de 20 % existant devrait être maintenu, et qu'un « taux très faible de musique » pour les stations de radio dont l'utilisation d'œuvres musicales est d'au plus 5 % (sauf la musique de production) devrait donner lieu à un « double escompte ». Une décision devrait être rendue en 2009.

### Procédure relative aux nouveaux médias

En plus des enjeux mentionnés plus haut sous la rubrique « Cable », la procédure relative aux nouveaux médias du CRTC portera également sur la question de savoir si des exigences (en matière de contenu et (ou) de dépenses) devraient être imposées aux sites Web qui offrent du contenu de radiodiffusion ou de télédiffusion, en particulier les sites liés aux chaînes et aux services de diffusion traditionnels (réglementés) comme Citytv.com et Sportsnet.ca.

### Examen de la réglementation relative à la diffusion

En plus des enjeux mentionnés plus haut sous la rubrique « Cable » (Révision des règlements relatifs à la radiodiffusion), la nouvelle politique du CRTC relative à la distribution des services spécialisés a également ouvert les services spécialisés dans les genres des sports et des nouvelles d'intérêt général à la concurrence en élevant totalement la protection du genre relativement à ces services, y compris Rogers Sportsnet. Par conséquent, ces services n'auront plus droit à la protection du genre ni à des exigences supplémentaires en matière d'accès obligatoire (droits de « distribution obligatoire »). Par conséquent, Rogers Sportsnet ne sera plus tenu de limiter son service aux sports régionaux et il pourra livrer directement concurrence à TSN à titre de service de sports national.

Les stations de télévision en direct de Rogers n'auront qu'un accès limité au nouveau fonds du CRTC à l'intention des télévisions locales étant donné que les stations de la Société mènent leurs activités principalement sur des marchés urbains. Après le 31 août 2011, Citytv, et dans une moindre mesure, OMNI, seront en mesure de négocier des ententes de versement avec les entreprises de câblodistribution et de diffusion par satellite pour la transmission de leurs signaux sur des marchés éloignés.

### Renouvellement des licences

En février 2009, le CRTC a annoncé son intention d'émettre des renouvellements de licence de un an pour toutes les stations de télévision conventionnelle privées, de manière à pouvoir envisager des demandes de renouvellement de groupe (télévision conventionnelle et services spécialisés discrétionnaires) au printemps de 2010. Le groupe Rogers comprendrait les stations de télévision conventionnelle Citytv et OMNI ainsi que les services spécialisés Rogers Sportsnet, G4TechTV Canada, OLN et The Biography Channel Canada. Le CRTC tiendra en avril 2009 une audience qui pourrait avoir une incidence sur les licences octroyées aux stations de télévision conventionnelle sur le plan de la programmation canadienne avant le processus prévu au printemps de 2010.

**CONCURRENCE DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**  
À l'heure actuelle, la Société est confrontée à une vive concurrence dans chacun de ses principaux secteurs d'activité de la part d'entités fournissant des services essentiellement semblables. Chacun de nos secteurs livre également concurrence à des entités qui ont recours

à d'autres technologies de communication et de transmission et pourrait devoir concurrencer d'autres technologies en cours de développement ou qui le seront à l'avenir. La concurrence concernant plus précisément les unités d'exploitation Sans-fil, Cable et Media est analysée ci-après.

#### Concurrence – Sans-fil

Au 31 décembre 2008, le secteur canadien des télécommunications sans fil très concurrentiel comptait environ 21,7 millions d'abonnés. La concurrence pour les abonnés se fonde sur les tarifs, la gamme de services, la zone de couverture, la qualité du service, le raffinement de la technologie sans fil, l'ampleur du réseau de distribution, le choix de l'équipement, la marque et la commercialisation. Sans-fil est également en concurrence avec d'autres fournisseurs sur le plan des détaillants et des points de vente au détail.

Sur le marché des services sans fil de transmission de la voix et de données, Sans-fil fait principalement concurrence à deux autres fournisseurs de services sans fil nationaux et acteurs régionaux, à des revendeurs comme Virgin Mobile Canada, Primus et Vidéotron et à d'autres fournisseurs émergents utilisant d'autres technologies sans fil, comme les « points chauds » WiFi. En outre, elle affronte des fournisseurs locaux et nationaux sur le marché des services de messagerie et les utilisateurs potentiels de systèmes de téléphonie et de transmission de données sans fil pourraient trouver leurs besoins de communications satisfaits par d'autres technologies existantes ou en développement, comme les « points chauds » WiFi, ou les réseaux radio maillés qui possèdent la capacité technique de traiter les appels téléphoniques mobiles.

Les enchères du spectre des SSFE d'Industrie Canada ont pris fin le 21 juillet 2008. Chacune des trois principales entreprises de télécommunications sans fil titulaires, soit Rogers, Bell Canada et TELUS, ont acquis des licences de spectre dont l'importance varie et qui visent des marchés divers à l'échelle du Canada. Rogers a acquis 20 MHz de spectre dans tout le pays, tandis que Bell Canada et TELUS ont acquis une combinaison de 10 MHz et de 20 MHz de licences de spectre dans tout le pays, à l'exception de Bell Canada dans les Cantons de l'est, territoire de licence du Québec, où Bell n'a pas obtenu de licences de spectre. MTS Allstream Inc. et Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation ont acquis des licences de spectre seulement au Manitoba et en Saskatchewan, respectivement.

Dans le cadre de ces enchères, six nouveaux venus ont acquis une partie importante du spectre régional des SSFE et plusieurs autres entreprises de moindre envergure ont acquis de petites parties du spectre dans des emplacements qui sont pour la plupart éloignés. Ces nouveaux venus pourraient livrer à Sans-fil une concurrence importante dans les régions où ils ont acquis des licences. En outre, ces nouveaux venus pourraient s'associer entre eux ou avec d'autres concurrents, livrant ainsi concurrence à Sans-fil dans plus d'une région ou à l'échelle nationale. Ces nouveaux venus sont autorisés à accéder aux réseaux des fournisseurs de services titulaires pendant une période de cinq ans à l'intérieur de leurs territoires sous licence, et de dix ans à l'extérieur de ceux-ci. Les droits d'itinérance permettent aux nouveaux venus d'entrer sur le marché plus rapidement et à plus grande échelle sur le plan géographique. À l'heure actuelle, aucun nouveau venu potentiel n'a acquis suffisamment de licences de spectre afin de devenir un titulaire de licence nationale, au sens où l'entend Industrie Canada, pour être admissible à l'itinérance obligatoire à l'échelle nationale pour une période de dix ans. Il y a lieu de se reporter à la section de la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation » relative aux enchères du spectre pour les services sans fil évolués, à l'itinérance et aux politiques régissant les pylônes et les emplacements d'antennes

#### Concurrence – Cable

Les câblodistributeurs canadiens font généralement face à une concurrence, légale ou illicite, de la part de plusieurs autres entreprises canadiennes de distribution de diffusion à canaux multiples, à la réception illégale de services de diffusion directe par satellite des États-Unis, à des fournisseurs de service vidéo terrestre, à des fournisseurs de services de télévision à antenne collective par satellite, à des exploitants de systèmes sans fil de distribution multivoies multipoints de même qu'à la réception directe par antenne de signaux de radiodiffusion par ondes hertziennes locale ou régionale. En outre, les émissions de télévision et les films accessibles sur Internet sont de plus en plus en concurrence directe avec le contenu des réseaux canadiens de câblodistribution.

Pour les services d'accès Internet, Cable livre généralement concurrence à un certain nombre d'autres FSI offrant des services commerciaux et résidentiels Internet à accès commuté et à haute vitesse. Selon leur disponibilité, les services Internet à haute vitesse font directement concurrence aux services Internet DSL de Bell en Ontario et d'Aliant au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, de même qu'à divers revendeurs de services Internet DSL sur les marchés locaux.

Magasins Rogers livre concurrence à d'autres chaînes de magasins de vente et de location de DVD et de jeux vidéo de même qu'à des points de vente et de location exploités par des particuliers et, depuis peu, à des services de location en ligne par abonnement de même qu'aux films et émissions de télévision téléchargés illégalement et aux distributeurs de DVD piratés. La concurrence se joue principalement sur les emplacements, les tarifs et le choix des titres. Magasins Rogers livre aussi concurrence à d'autres détaillants qui vendent des produits sans fil et produits vidéo pour nos concurrents.

L'un des plus puissants moteurs de changement éventuel dans le secteur des télécommunications réside dans la menace que représente le remplacement des services filaires traditionnels de vidéo et de transmission de la voix et de données par les nouvelles technologies. Les services Internet représentent de plus en plus une menace aux services de transmission de la voix et de vidéo. Les jeunes se tournent vers Internet pour remplacer les services de téléphonie et de télévision filaires traditionnels. La popularité des téléphones sans fil auprès des jeunes s'est traduite par un certain abandon des services filaires. Les ménages munis uniquement du service sans fil sont de plus en plus nombreux même si la grande majorité des foyers utilisent encore aujourd'hui les services à fil résidentiels. En outre, les services Internet sans fil sont de plus en plus populaires.

#### Concurrence – Media

Les stations de radio du groupe de la diffusion sont en concurrence avec d'autres stations diffusant sur leurs marchés respectifs ainsi qu'avec d'autres médias comme les journaux, les magazines, la télévision, la publicité extérieure, le marketing direct et Internet. La concurrence au sein du secteur de la radiodiffusion se situe principalement dans les zones de marché individuelles, entre les stations diffusant sur chaque marché. À l'échelle nationale, le groupe de la diffusion fait face, de manière générale, à la concurrence d'autres grands radiodiffuseurs qui possèdent et exploitent des groupes de stations de radio partout au Canada. En outre, au cours des quelques dernières années, le CRTC a octroyé des licences supplémentaires sur divers marchés relativement au lancement de nouvelles stations de radio, faisant ainsi augmenter la concurrence pour les stations déjà établies. Des licences ont également été octroyées à deux nouveaux services de radiodiffusion par satellite par abonnement qui font maintenant concurrence aux stations de radio de Media. De nouvelles technologies, comme les services d'information en ligne, le téléchargement de musique, les lecteurs MP3 et les services en ligne de musique en continu, livrent concurrence aux stations de radio quant à l'auditoire.

Sur le plan des ventes au détail, The Shopping Channel livre concurrence à divers magasins de vente au détail, détaillants par catalogue, détaillants Internet et détaillants recourant au publipostage direct. Quant à la diffusion, The Shopping Channel est en concurrence avec d'autres stations de télévision pour la fidélisation des spectateurs, plus particulièrement les infomerciaux diffusés à la télévision.

Le secteur canadien des magazines est très concurrentiel sur le plan tant des lecteurs que des annonceurs. Cette concurrence provient d'autres magazines canadiens et de titres étrangers, principalement américains, dont les ventes sont fortes au Canada. Auparavant, la concurrence des titres étrangers a été limitée aux lecteurs en raison des restrictions imposées aux annonceurs étrangers présents sur le marché canadien de la publicité dans les magazines. Ces restrictions ont été réduites de manière importante à la suite de la promulgation, en 1999, de la *Loi sur les services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers* du Canada et des modifications de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Il est prévu que la concurrence des magazines américains pour les produits de publicité s'accroîtra au cours des années à venir. Les sites Web d'information et de divertissement en ligne livrent concurrence aux éditeurs de magazines canadiens quant au lectorat et aux produits d'exploitation.

OMNI, Citytv et Sportsnet concurrencent principalement les stations de télévision diffusant sur leurs marchés locaux respectifs pour les téléspectateurs et les annonceurs. Ces stations concurrentes incluent des stations canadiennes, des stations américaines situées en bordure de la frontière, les chaînes spécialisées et, de plus en plus, d'autres stations canadiennes et américaines éloignées en raison de la capacité de déplacements d'horaires dont profitent les abonnés aux services de télévision numériques. Les sites Web d'information et de divertissement en ligne et les sites de téléchargement vidéo livrent concurrence à OMNI, Citytv et Sportsnet quant à l'auditoire.

La division du divertissement sportif fait principalement face, dans sa recherche de téléspectateurs, à la concurrence d'autres équipes de la Ligue majeure de baseball et d'autres sports professionnels, alors que le Centre Rogers est en concurrence avec d'autres salles qui accueillent des événements sportifs ou autres à l'échelle locale.

#### RISQUES ET INCERTITUDES INFLUANT SUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes qui peuvent influencer défavorablement sur ses résultats d'exploitation et financiers. Une analyse des risques et incertitudes propres à la Société et à ses filiales et une analyse des risques et incertitudes propres à chacune de ses unités d'exploitation sont présentées ci-après.

#### RISQUES ET INCERTITUDES PROPRES À RCI ET À SES FILIALES

##### La Société fait face à une forte concurrence.

La concurrence à la quelle font face nos secteurs d'activité est décrite à la rubrique « Concurrence dans les secteurs d'activité de la Société ». Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs de la Société ne fourniront pas des services comparables ou supérieurs à ceux de celle-ci ou à des tarifs inférieurs, ne s'adapteront pas plus rapidement à l'évolution des tendances sectorielles ou des exigences du marché, ne pénétreront pas les marchés de la Société ou ne lanceront pas des services concurrents. N'importe lequel de ces facteurs peut réduire les parts de marché ou les produits de la Société ou accroître l'attrition de ses abonnés. Sans-fil s'attend à modifier sa tarification courante à l'intention des abonnés existants, à mesure que les tarifs réduits proposés aux nouveaux clients sont offerts aux abonnés existants ou exigés par ceux-ci. En outre, à mesure que la pénétration des services sans fil s'accroît, les nouveaux clients peuvent générer des PMPA inférieurs à ceux des abonnés existants, ce qui peut donc ralentir la croissance des produits.

Le Règlement sur la distribution de radiodiffusion (Canada) du CRTC ne permet pas à Cable ni à ses concurrents d'obtenir des contrats

d'exclusivité dans des immeubles où il est techniquement possible d'installer deux voire plus de deux systèmes.

##### La Société est contrôlée par un seul actionnaire.

Avant son décès, en décembre 2008, Edward S. (« Ted ») Rogers contrôlait Rogers Communications Inc. par les actions avec droit de vote qu'il détenait dans une société de portefeuille privée. RCI a appris que conformément aux dispositions testamentaires de M. Rogers, ces actions avec droit de vote, et par conséquent le contrôle des voix de RCI et de ses filiales, a été légué à Rogers Control Trust, fiducie dont le fiduciaire est une société de fiducie filiale d'une banque canadienne, et dont les membres de la famille de M. Rogers sont les bénéficiaires. Les sociétés de fiducie privées de la famille Rogers sous le contrôle de la fiducie Rogers Control Trust détiennent, ensemble, environ 90,9 % des actions de catégorie A avec droit de vote de RCI et 7,5 % des actions de catégorie B sans droit de vote.

Rogers Control Trust (« fiducie de contrôle ») détient le contrôle des voix du groupe d'entreprises Rogers en faveur des générations successives de la famille Rogers. La structure de gouvernance de Rogers Control Trust repose sur le président du conseil de la fiducie de contrôle (qui remplit, dans les faits, les fonctions de chef de la direction de la fiducie de contrôle), le vice-président du conseil de la fiducie de contrôle, le fiduciaire constitué en société, et un comité de conseillers (le comité consultatif). Le président du conseil de la fiducie de contrôle agira à titre de représentant de l'actionnaire détenant le contrôle dans ses relations avec RCI à l'égard de la stratégie à long terme et de l'orientation de la Société et exercera son droit de vote au titre des actions de catégorie A avec droit de vote de RCI détenues par les sociétés de portefeuille privées de la famille Rogers, conformément aux dispositions successorales. Le vice-président du conseil de la fiducie de contrôle aide le président dans ses fonctions et tous deux sont responsables devant le comité consultatif.

À l'heure actuelle, Edward Rogers est président du conseil de la fiducie de contrôle, et Melinda M. Rogers, vice-présidente du conseil de la fiducie de contrôle. Les membres du comité consultatif sont nommés conformément aux dispositions successorales et comprennent des membres de la famille Rogers, des fiduciaires d'une fiducie familiale de Rogers ainsi que d'autres personnes, dont certains membres du conseil d'administration de Rogers Communications.

Rogers Control Trust satisfait aux exigences en matière de propriété et de contrôle par des Canadiens qui s'appliquent à RCI et à ses filiales réglementées, et RCI a déposé tous les documents nécessaires relatifs à la fiducie auprès des autorités de réglementation canadiennes voulues en janvier 2009.

##### La structure de société de portefeuille de la Société peut limiter sa capacité à respecter ses obligations financières.

La capacité de la Société, en tant que société de portefeuille, à respecter ses obligations financières dépend principalement de l'encaissement des intérêts et du capital sur les avances intersociétés, des paiements de location, des dividendes en espèces et des autres paiements des filiales, de même que du produit tiré de l'émission de titres de participation ou d'emprunt et de la vente d'actifs.

La quasi-totalité des activités commerciales de la Société sont exercées par ses filiales, hormis certaines fonctions centralisées comme les comptes créditeurs, le traitement des paiements, les centres d'appels, l'immobilier et certaines fonctions partagées en matière de technologie de l'information. Toutes les filiales sont des entités juridiques distinctes et n'ont nulle obligation, conditionnelle ou autre, de faire des paiements à la Société, que ce soit au moyen de dividendes, d'intérêts, de prêts, d'avances ou d'autres paiements, sous réserve des modalités de paiement des avances intersociétés. En outre, le paiement des dividendes et l'octroi des prêts, des avances et des autres paiements faits à la Société

par les filiales sont assujettis à des restrictions réglementaires ou contractuelles, conditionnels aux bénéfices des filiales et assujettis à diverses questions d'affaires et autres. Certaines filiales fournissent des sûretés non garanties à l'égard de notre dette, bancaire et publique, et des swaps de devises.

**Les modifications réglementaires peuvent influencer défavorablement sur les résultats d'exploitation de Sans-fil, Câble et Media.**

Comme on l'a vu à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation », la quasi-totalité des activités de la Société sont réglementées par Industrie Canada ou le CRTC et, par conséquent, les résultats d'exploitation consolidés pourraient être défavorablement touchés par les modifications réglementaires et les décisions des organismes de réglementation. La réglementation concerne notamment l'octroi de licences, la concurrence, les services de programmation de télévision par câble que nous devons distribuer, les conventions d'interconnexion filaires et sans fil, les tarifs exigés pour l'accès aux réseaux par des tiers, la revente des réseaux et l'itinérance sur les réseaux, l'exploitation et la propriété des systèmes de communications ainsi que la capacité d'acquiescer des participations dans d'autres systèmes de communications. Par ailleurs, le coût de la fourniture des services pourrait augmenter de temps à autre en raison de l'observation des mesures sectorielles ou législatives prises en réponse à des préoccupations en matière de protection des consommateurs ou de questions liées à Internet comme la contrefaçon, des courriels commerciaux non sollicités, le cybercrime et l'accès illégitime. Les licences pour les services de câble, services sans fil et services de diffusion ne peuvent généralement pas être cédées sans l'approbation des organismes de réglementation.

En général, les licences octroyées le sont pour une durée déterminée et sous réserve de conditions relatives au maintien de ces licences. Ces conditions de licence peuvent être modifiées en tout temps par les organismes de réglementation. Ces derniers peuvent décider de ne pas renouveler une licence à son échéance et tout défaut par la Société de se conformer aux conditions de maintien de sa licence peut entraîner une révocation ou une déchéance de n'importe laquelle de ses licences ou l'imposition de pénalités.

Les licences contiennent une disposition exigeant de la Société qu'elle se conforme aux restrictions sur la propriété des lois applicables au Canada. La Société respecte actuellement toutes les exigences en matière de propriété et de contrôle par des Canadiens. En revanche, si ces exigences n'étaient pas respectées, la Société peut être assujettie à diverses pénalités, notamment, dans le pire des cas, la perte de sa licence.

**La Société peut entreprendre des acquisitions ou des désinvestissements infructueux**

L'acquisition d'activités et de technologies complémentaires, la conclusion d'alliances stratégiques et le désinvestissement de certaines activités font partie intégrante de la stratégie générale d'entreprise. Les services, les technologies, le personnel clé et les activités des entreprises acquises peuvent ne pas être intégrés de manière efficace aux activités ou services de la Société et les alliances peuvent s'avérer infructueuses. La Société peut être incapable de mener à terme un désinvestissement de manière satisfaisante, s'il en est. Les désinvestissements peuvent entraîner une diminution des produits et du bénéfice net de la Société.

**La dette de la Société est élevée et les paiements au titre des intérêts pourraient restreindre ses activités futures et limiter sa capacité de remplir ses obligations.**

La dette élevée de la Société peut avoir une incidence importante, par exemple comme suit :

- rendre plus difficile pour la Société de satisfaire à ses obligations financières;
- obliger la Société à consacrer une part importante des flux de trésorerie liés à l'exploitation au paiement des intérêts et du capital exigibles sur sa dette, ce qui réduirait les fonds disponibles à d'autres fins;
- accroître la vulnérabilité de la Société lorsque la conjoncture économique ou la conjoncture du secteur sont défavorables;
- restreindre la capacité de la Société de s'adapter à des changements actuels ou futurs dans ses activités ou son secteur;
- désavantager la Société par rapport à certains concurrents dont le niveau d'endettement est moins élevé;
- restreindre la capacité de la Société d'obtenir le financement additionnel nécessaire pour son fonds de roulement, ses dépenses en immobilisations et d'autres fins générales.

La capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations et réduire sa dette totale dépend de ses résultats d'exploitation futurs ainsi que de facteurs économiques, financiers, concurrentiels et autres dont un grand nombre échappe à son contrôle. Ses activités peuvent ne pas produire des flux de trésorerie suffisants et les opérations de financement futures peuvent ne pas générer un produit net suffisant pour répondre à ces obligations ou exécuter avec succès ses stratégies d'entreprise.

**La Société est exposée aux différents risques liés à des technologies concurrentes.**

Plusieurs technologies peuvent entraîner des changements fondamentaux dans la prestation des services de la Société. Ces technologies comprennent les services de transmission voix, données et vidéo, à large bande sur protocole Internet, le déploiement à grande échelle de technologies de fibre optique aux marchés résidentiels et d'affaires, le déploiement d'accès sans fil à large bande, ainsi que les services sans fil sur un spectre de fréquence radio auquel la Société n'a qu'un accès limité. Ces technologies peuvent nécessiter des structures de coûts considérablement différentes pour leurs utilisateurs et peuvent donc influencer sur la viabilité à long terme de certaines des technologies actuellement déployées par la Société. Certaines de ces nouvelles technologies peuvent permettre à des concurrents de pénétrer les marchés de la Société et d'offrir des produits ou des services comparables avec des structures de coûts moins élevés. Certains de ces concurrents peuvent avoir une taille supérieure à celle de la Société ou disposer de ressources financières plus importantes.

**La Société peut ne pas réussir à réaliser la croissance prévue des produits tirés des services nouveaux et évolués**

La Société prévoit qu'une part importante de la croissance future de ses produits sera réalisée grâce aux services nouveaux et évolués. Par conséquent, la Société a investi et continuera d'investir d'importants capitaux dans le développement de son réseau afin d'offrir ces services. Toutefois, la demande des consommateurs peut ne pas être suffisante pour ces services nouveaux et évolués. Autrement, la Société peut ne pas réussir à prévoir ou à satisfaire la demande de certains produits et services ou elle peut ne pas être en mesure d'offrir ou de commercialiser ces nouveaux produits et services auprès des abonnés. Si la Société ne peut inciter ses abonnés à adopter de nouveaux produits et services ou ne peut suivre l'évolution des préférences des consommateurs relativement aux produits et services, cela peut ralentir la croissance des produits et influencer défavorablement sur ses activités ou sa situation financière.

**La Société dépend fortement de ses systèmes de technologie de l'information, et l'incapacité d'améliorer ses systèmes, une atteinte à la sécurité ou une catastrophe peut influencer défavorablement sur ses résultats financiers ou ses activités.**

L'exploitation quotidienne des activités de la Société est fortement dépendante des systèmes de technologie de l'information. L'incapacité de la Société d'améliorer ces systèmes en fonction de la croissance des nombres d'abonnés et du soutien des nouveaux produits et services peut influencer défavorablement sur sa capacité d'acquiescer de nouveaux abonnés, de gérer le taux d'attrition des abonnés, de produire des factures exactes au moment opportun, de générer des produits accrus et de gérer les charges d'exploitation, ce qui peut influencer défavorablement sur ses résultats financiers ou sa situation financière.

En outre, la Société applique les pratiques normalisées au sein du secteur en matière de sécurité des réseaux et de la technologie de l'information, de survivance et de reprise. Une partie du personnel de la Société, ainsi que les éléments critiques de son infrastructure de réseaux et de ses systèmes de technologie de l'information se trouvent à ses bureaux de Toronto et de Brampton, en Ontario, ainsi que dans son installation de Markham, en Ontario. Si la Société ne peut avoir accès à ses installations en raison d'une catastrophe naturelle, d'un désastre fait par l'homme ou d'un autre motif, cela peut influencer considérablement sur ses activités et donner lieu à une situation dans laquelle la Société est incapable de reprendre ses activités sans subir une importante interruption des services et des pertes proportionnelles de produits et d'abonnés.

**La Société est assujettie à la conjoncture générale**

Nos activités sont touchées par la conjoncture économique générale ainsi que par le niveau de confiance et de dépense des consommateurs. La récession ou le déclin de l'activité économique de même que l'incertitude sur le plan économique qui sévissent actuellement à l'échelle mondiale ont miné la confiance des consommateurs et risquent de réduire considérablement les dépenses discrétionnaires des consommateurs. Toute réduction des dépenses discrétionnaires des consommateurs ou tout affaiblissement de l'économie peut avoir une incidence défavorable importante sur la Société par suite d'une réduction de la demande pour nos produits et services, y compris une baisse de la publicité, des produits d'exploitation et de la rentabilité et une hausse du taux d'attrition des abonnés et de la charge pour créances douteuses.

La conjoncture actuelle risque aussi d'avoir une incidence sur les régimes de retraite de la Société, étant donné que rien ne garantit que ces régimes pourront obtenir les rendements prévus. Enfin, des modifications dictées par le marché peuvent se traduire par des variations des taux d'actualisation et d'autres variables qui pourraient obliger la Société à verser des cotisations sensiblement différentes des cotisations et des hypothèses qui sous-tendent actuellement le processus d'évaluation actuarielle.

**Les défaillances des réseaux peuvent réduire les produits et influencer défavorablement sur le service à la clientèle.**

Les défaillances de réseau ou d'une composante d'un réseau peuvent, dans certaines circonstances, entraîner une interruption des services aux clients pendant une durée indéterminée et avoir une incidence défavorable sur la situation et les résultats financiers de la Société. En outre, la Société compte sur ses partenaires pour l'acheminement de certains appels de ses clients. La défaillance de l'un de ces fournisseurs peut également entraîner une interruption des services, qui durerait jusqu'à ce que la Société puisse réacheminer le trafic vers un autre fournisseur.

**La Société est et continuera d'être partie à des litiges.**

En août 2008, une poursuite a été intentée en Ontario, en vertu de la Loi de 1992 sur les recours collectifs de cette province,

contre Cable et d'autres fournisseurs de services de communications au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de publicité mensongère, trompeuse ou fallacieuse relativement aux frais des services interurbains. Les demandeurs veulent obtenir 20 millions de dollars en dommages de droit et 5 millions de dollars en dommages punitifs. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif. Tout passif éventuel ne peut encore être déterminé.

En juin 2008, une poursuite a été intentée en Saskatchewan, en vertu de la Class Actions Act de cette province, contre les fournisseurs de services de communication sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de communication sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des dommages indéterminés et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Tout passif éventuel ne peut encore être déterminé.

En août 2004, une poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan a été intentée contre des fournisseurs de services de communication sans fil au Canada. Depuis, des poursuites semblables ont été intentées à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. La poursuite concerne des allégations, par des abonnés aux services de communication sans fil, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration, de publicité mensongère et d'enrichissement sans cause relativement aux droits d'accès au réseau que Sans-fil facture à certains de ses clients. Les demandeurs exigent le paiement de dommages indéterminés de la part des défendeurs. Sans-fil est d'avis qu'elle dispose de moyens de défense valables contre ces allégations. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. En septembre 2007, la cour de la Saskatchewan a accueilli la demande des demandeurs concernant l'attestation de la poursuite en tant que recours collectif. La Société a demandé la permission d'en appeler de cette décision devant la Cour d'appel de la Saskatchewan. En février 2008, la Cour de la Saskatchewan a accepté la demande de la Société visant à modifier l'ordonnance de manière à exclure du recours collectif tout client lié par une clause arbitrale avec Sans-fil ou Fido. La Société n'a pas constaté de passif relativement à cette éventualité étant donné que ni la probabilité ni le montant de la perte éventuelle ne peuvent être raisonnablement estimés. Si le dénouement final de cette poursuite diffère de l'évaluation et des hypothèses de la Société, un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pourrait être nécessaire. En janvier 2009, une audition a eu lieu devant la cour de la Saskatchewan en vue de déterminer si cette poursuite devait permettre d'établir une clause d'exclusion à l'échelle nationale au lieu d'une clause d'inclusion. Si une clause d'exclusion à l'échelle nationale s'appliquait, les clients concernés de l'extérieur de la Saskatchewan devraient prendre des mesures précises pour ne pas participer à la poursuite et, si une clause d'inclusion à l'échelle nationale devait s'appliquer, ces clients devraient prendre des mesures précises pour participer. La Société attend la décision de la cour à cet égard.

En avril 2004, une poursuite a été intentée, contre Fido et d'autres fournisseurs de services sans fil canadiens, aux termes de laquelle sont réclamés des dommages totalisant 160 millions de dollars, selon des allégations de rupture de contrat, de manquement à l'obligation de confidentialité, de violation d'obligation fiduciaire et, en lieu des dommages, d'une ordonnance d'exécution d'une entente conditionnelle relativement à l'utilisation de 38 MHz du spectre du système de télécommunications multipoint. Le demandeur a également intenté une poursuite contre Inukshuk Wireless Partnership (« Inukshuk »),

coentreprise détenue à 50 % par la Société, concernant ses droits sur les licences du spectre du système de télécommunications multipoint qui ont été cédées par Fido à Inukshuk. Inukshuk a introduit une requête pour demander que la poursuite distincte contre elle soit rejetée. En mai 2008, la cour a rejeté la poursuite distincte intentée contre Inukshuk. L'appel de cette décision a eu lieu en janvier 2009. La Société attend la décision de la cour à cet égard. La Société estime qu'elle dispose de moyens de défense valables contre cette poursuite et n'a constitué aucune provision à l'égard de celle-ci.

La Société est d'avis qu'elle a constitué des provisions d'impôts suffisantes, selon les renseignements dont elle dispose actuellement. Le calcul des impôts sur le bénéfice repose dans bien des cas sur l'interprétation judicieuse des lois et règlements fiscaux. Les déclarations de revenus de la Société sont susceptibles de faire l'objet de vérifications qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôts exigibles et futurs et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

Il existe certaines autres actions en justice, actuelles ou éventuelles, qui ne devraient pas avoir une incidence défavorable considérable sur la situation financière consolidée de la Société.

**Une augmentation des droits peut influencer défavorablement sur les résultats d'exploitation.**

Les pressions relatives aux droits d'auteur continuent d'influer sur les services de la Société. Une augmentation des droits peut influencer défavorablement sur les résultats d'exploitation de la Société.

**RISQUES ET INCERTITUDES – SANS-FIL**

**La mise aux enchères du spectre pourrait donner lieu à une augmentation de la concurrence.**

Les enchères d'Industrie Canada pour le spectre SSFE se sont terminées le 21 juillet 2008. Les résultats de ces enchères pourraient engendrer une concurrence supplémentaire pour Sans-fil. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Concurrence dans les secteurs d'activité de la Société » pour en savoir plus.

**Rien ne garantit que les produits tirés des services sans fil excéderont les subventions accrues pour les téléphones**

Le modèle de gestion de l'unité Sans-fil, à l'instar de celui de la plupart des entreprises de télécommunications sans fil en Amérique du Nord, est essentiellement fondé sur la subvention du coût des téléphones auprès des clients afin de réduire l'entrave à l'entrée, tandis que, en retour, un engagement à terme est exigé des clients. En ce qui a trait à certains téléphones et appareils intelligents, Sans-fil s'engagera auprès du fournisseur à verser une subvention minimum. Les activités de Sans-fil pourraient subir des répercussions néfastes importantes si, en raison de la loi ou de la réglementation ou de la réaction négative de la clientèle, Sans-fil n'était pas en mesure d'exiger de ses clients des engagements à terme ou des frais de résiliation par anticipation ou qu'elle ne tirerait pas des services les produits prévus aux termes des engagements conclus avec les clients.

**Technologies sans fil**

Le 10 octobre 2008, Bell Canada et TELUS ont annoncé qu'elles envisageaient conjointement de superposer la technologie HSPA à leurs réseaux sans fil CDMA/EVDO en vue d'offrir de nouveaux services au début de 2010. Cela devrait permettre à ces sociétés d'avoir accès à un plus grand choix d'appareils sans fil et de livrer concurrence pour l'obtention de produits d'itinérance découlant de la technologie HSPA lesquels devraient croître à mesure que cette technologie sera déployée dans le monde; ces deux éventualités devraient intensifier la concurrence pour Sans-fil.

**L'évolution de la technologie pourrait donner lieu à un accroissement de la concurrence.**

Sans-fil est actuellement le seul fournisseur de services canadien exploitant la plateforme technologique GSM/GPRS/EDGE/HSPA, qui représente la norme mondiale. Il s'ensuit que Sans-fil, qui est en mesure d'offrir à ses clients l'itinérance dans d'autres pays en utilisant divers combinés, est effectivement le fournisseur exclusif de services sans fil aux visiteurs de nombre d'autres pays qui viennent au Canada. Comme on l'a vu plus haut, Bell Canada et TELUS commencent à déployer cette technologie, par suite de quoi Sans-fil pourrait voir sa part de marché ou ses produits régresser. L'évolution future de la technologie pourrait de la même manière intensifier la concurrence.

**La politique nationale sur les pylônes risque d'accroître les coûts de Sans-fil ou de retarder l'expansion de ses réseaux.**

Le 28 juin 2007, Industrie Canada a diffusé sa nouvelle politique sur les pylônes (CPC-2-0-03). Le 28 juin 2007, Industrie Canada a publié une nouvelle politique sur les emplacements d'antenne qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette nouvelle politique s'applique à toutes les parties qui prévoient installer ou modifier un système d'antenne, y compris les fournisseurs de services de communications personnels (« SCP »), de services cellulaires et de services de radiodiffusion. Entre autres, la politique exige des promoteurs de systèmes d'antennes qu'ils étudient la possibilité d'utiliser les structures porteuses d'antennes en place avant de proposer de nouvelles structures et les propriétaires de systèmes d'antennes en place doivent accéder aux demandes de partage. Les promoteurs de systèmes d'antennes doivent aussi diffuser un avis public en appliquant un processus déterminé et doivent tenir compte des exigences et des préoccupations à l'échelle locale. Certains types d'installations d'antenne ne sont pas assujettis aux consultations obligatoires avec les autorités locales et le public.

**Une modification législative en matière de propriété étrangère pourrait accroître la concurrence.**

Sans-fil peut faire face à une concurrence accrue si les restrictions sur la propriété et le contrôle étrangers de licences de services sans fil sont éliminées ou allégées. Une mesure législative visant à éliminer ou alléger ces restrictions peut faire en sorte que des entreprises de télécommunications étrangères pénètrent le marché canadien des communications sans fil en acquérant des licences ou des fournisseurs de services sans fil. L'entrée sur le marché de telles entreprises ayant des ressources en capital de loin supérieures à celles de Sans-fil peut réduire les parts de marché ou les produits de cette dernière.

**Sans-fil dépend de certains fournisseurs clés d'infrastructure de réseaux et de téléphones, ce qui peut influencer sur la qualité de ses services ou nuire à l'aménagement et l'expansion de ses réseaux.**

Sans-fil entretient des relations avec un petit nombre de fournisseurs clés d'infrastructure de réseaux et de téléphones. Elle n'a aucun contrôle opérationnel ou financier sur ses fournisseurs et n'exerce qu'une influence diffuse sur la manière dont ils mènent leurs activités. La défaillance de l'un des fournisseurs d'infrastructure de réseaux de la Société peut entraîner des retards dans l'expansion de la capacité des réseaux ou dans l'ajout de nouvelles capacités et de nouveaux services. Les fournisseurs d'infrastructure de réseaux et de téléphones peuvent notamment reporter les dates de livraison, accroître les prix ou limiter l'approvisionnement s'ils font face eux-mêmes à des pénuries ou s'ils éprouvent d'autres problèmes. Si ces fournisseurs ne peuvent livrer leurs produits et services au moment opportun ou élaborer et fournir des téléphones qui répondent aux besoins des clients de la Société, cela peut influencer défavorablement sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de Sans-fil. De la même manière, des interruptions de l'approvisionnement en équipement pour les réseaux de la Société peuvent nuire à la qualité des services de Sans-fil ou entraver l'expansion et la mise en place des réseaux.

**L'égalité d'accès aux interurbains pourrait donner lieu à une augmentation de la concurrence.**

Le plan de travail triennal du CRTC indique que l'organisme a l'intention de revoir la question de l'égalité d'accès pour les services interurbains en ce qui concerne les fournisseurs de services sans fil. Le cas échéant, la concurrence risque d'être accrue parmi les fournisseurs de services d'appels interurbains sans fil, et les produits de Sans-fil tirés des appels interurbains peuvent être touchés.

**Les restrictions sur l'utilisation de téléphones sans fil au volant peuvent réduire l'utilisation.**

Certains gouvernements provinciaux ont adopté des lois restreignant ou interdisant l'utilisation de téléphones sans fil au volant (l'usage en mode mains libres serait autorisé). Une loi interdisant l'utilisation de téléphones sans fil au volant, sauf pour ce qui est des appareils pouvant être utilisés en mains libres, a été adoptée par Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Québec. Des lois semblables ont été proposées en Ontario et au Manitoba, mais elles n'ont pas encore été adoptées. Des lois semblables ont été proposées dans d'autres territoires en vue de restreindre ou d'interdire l'utilisation de téléphones cellulaires au volant de véhicules motorisés. Des études ont montré que certains aspects de l'utilisation de téléphones sans fil au volant peuvent nuire à la concentration des conducteurs dans diverses circonstances et accroître le risque d'accident. Si des lois imposant de telles restrictions ou interdictions sont adoptées, elles peuvent réduire l'utilisation, ce qui peut influencer défavorablement sur les activités de Sans-fil. En outre, les préoccupations liées à l'utilisation de téléphones sans fil au volant peuvent entraîner des litiges à la suite d'accidents, de décès ou de blessures corporelles, ce qui peut également influencer défavorablement sur les activités de Sans-fil.

**Les questions soulevées à l'égard des radiofréquences peuvent influencer défavorablement sur les activités de la Société.**

Des médias et d'autres parties ont, à l'occasion, fait mention de liens allégués entre les radiofréquences émises par les téléphones sans fil et divers problèmes de santé, y compris le cancer, ainsi que les interférences influant sur divers dispositifs médicaux, y compris les appareils de correction auditive et les stimulateurs cardiaques. Même s'il n'y a pas d'études ou de rapports concluants indiquant que les radiofréquences sont la cause directe de ces problèmes de santé, les inquiétudes soulevées à l'égard des radiofréquences peuvent décourager l'utilisation de téléphones sans fil ou exposer Sans-fil à des litiges éventuels. Il est également possible que de futures mesures réglementaires entraînent l'imposition de normes plus restrictives sur les émissions de radiofréquences provenant d'appareils à faible puissance comme les combinés sans fil. Sans-fil ne peut prédire la nature ni l'étendue de telles restrictions éventuelles.

**RISQUES ET INCERTITUDES – CABLE**

**L'évolution de la technologie pourrait donner lieu à un accroissement de la concurrence.**

Avec l'amélioration de la qualité de la diffusion en continu de contenu vidéo sur Internet, les émissions de télévision et les films disponibles en ligne contribuent à intensifier la concurrence avec les sociétés canadiennes de câblodistribution. Si d'autres entreprises de distribution de diffusion à canaux multiples canadiennes profitent de l'évolution de la technologie, la concurrence faite à nos services de câblodistribution risque de s'intensifier. En outre, si la technologie évolue dans le domaine de l'Internet sans fil, cette option peut graduellement remplacer les services d'Internet à haute vitesse classiques.

**Le défaut d'obtenir l'accès à des structures de soutien et à des droits de passage municipaux pourrait accroître les coûts de Cable et compromettre ses activités**

Cable doit avoir accès à des structures de soutien et des droits de passage municipaux afin de déployer ses installations. Là où l'accès aux droits de passage municipaux ne peut être obtenu, Cable

s'adresse au CRTC afin d'obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications*. Toutefois, la Cour suprême du Canada a statué en 2003 que le CRTC n'a pas compétence pour établir les modalités d'accès aux poteaux des entreprises hydroélectriques. Par suite de cette décision, Cable obtient l'accès aux poteaux des entreprises hydroélectriques en vertu d'ordonnances de la Commission de l'énergie de l'Ontario et de la Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick.

**Si Cable ne peut mettre au point ou acquérir une technologie de chiffrement pointue afin d'empêcher l'accès non autorisé à la programmation par câble, elle pourrait subir une baisse de ses produits d'exploitation**

Cable emploie une technologie de chiffrement pour protéger ses signaux de câblodistribution contre un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à la programmation en fonction du forfait des abonnés. Il ne peut être assuré que Cable saura de fait empêcher ou éliminer le décodage non autorisé des signaux à l'avenir. Si Cable ne peut contrôler l'accès au câble avec sa technologie de chiffrement, ses niveaux d'abonnements à la programmation numérique, y compris la VSD et la VSDA, de même que les locations de vidéos de Magasins Rogers, pourraient baisser, ce qui pourrait entraîner une baisse des produits d'exploitation de Cable.

**L'accroissement des coûts de programmation pourrait peser sur les résultats d'exploitation de Cable**

L'engagement le plus important de Cable au niveau des achats réside dans le coût annuel total de l'acquisition de programmations. Ils se sont accrues considérablement au cours des dernières années, plus particulièrement en raison de l'augmentation récente des abonnements aux chaînes spécialisées numériques. L'accroissement des coûts de programmation dans le secteur pourrait nuire aux résultats d'exploitation de Cable si elle ne pouvait retenir ces coûts à ses abonnés.

**La téléphonie par câble dépend fortement des installations et des services des ESLT.**

Les activités de téléphonie hors territoire de Cable dépendent fortement de la disponibilité d'installations dégroupées acquises d'entreprises de services locaux titulaires, conformément aux règles du CRTC. La modification de ces règles pourrait avoir une incidence très importante sur les coûts d'exploitation de ces entreprises.

**RISQUES ET INCERTITUDES – MEDIA**

**Des modifications des politiques réglementaires peuvent influencer défavorablement sur les activités de Media**

En décembre 2006, le CRTC a publié sa *Politique de 2006 sur la radio commerciale*. L'appui des stations de radio à la promotion des artistes canadiens sera considérablement augmenté, mais le contenu canadien minimum restera de 35 %. Les exploitants de radio disposeront ainsi de la liberté d'action dont ils ont besoin en matière de programmation pour réagir à la concurrence d'un nombre croissant d'autres plateformes de diffusion dont le contenu n'est pas réglementé.

Le CRTC a procédé à un examen du secteur des services de télévision payante et de télévision spécialisée, ainsi que du règlement qui touche tous les distributeurs (le « Règlement sur la distribution de radiodiffusion »). Cet examen était centré sur un certain nombre de points, notamment les tarifs de gros, le processus de règlement des différends et les exigences relatives à l'assemblage des blocs de services. Cet examen général a des répercussions sur tous les services spécialisés, y compris Rogers Sportsnet, The Biography Channel Canada, OLN et G4TechTV Canada. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Révision des règlements relatifs à la radiodiffusion, y compris les tarifs de distribution et les frais pour les signaux éloignés » plus haut. Cette capacité de percevoir des frais a une incidence sur tous les télédiffuseurs, y compris OMNI Television et Citytv.

**Les pressions concernant l'attribution des canaux peuvent influencer défavorablement sur le volet dont font partie certains des canaux de Media.**

Une modification de l'attribution peut influencer défavorablement sur les résultats de The Shopping Channel, de Sportsnet, de G4TechTV, de The Biography Channel Canada et d'OLN.

**La perte de sa position de chef de file dans les secteurs de la radiodiffusion, de la télédiffusion ou des magazines peut influencer défavorablement sur les volumes des ventes et les tarifs de publicité de Media.**

Il est reconnu que les annonceurs privilégient les médias ayant une position dominante sur leurs marchés respectifs lorsqu'ils doivent resserrer leurs budgets de publicité. Même si la plupart des stations de radio et de télévision et des magazines de Media occupent des positions de tête sur leurs marchés respectifs, cette situation peut évoluer à l'avenir. Les annonceurs fondent une part importante de leurs décisions d'achat sur des statistiques, comme les cotes d'écoute et le lectorat, produites par les associations ou agences industrielles. Une diminution importante des cotes d'écoute des stations de radio et de télévision ou du lectorat des magazines de Media peut influencer défavorablement sur les volumes des ventes et les tarifs de publicité de Media.

**L'évolution de la technologie pourrait donner lieu à un accroissement de la concurrence.**

Le déploiement d'EVP peut influencer sur la capacité de Media à générer des produits de publicité télévisuels puisque les téléspectateurs peuvent ignorer la publicité diffusée à la télévision. L'émergence de services de radiodiffusion numérique et par satellite par abonnement peut modifier les habitudes d'écoute et influencer défavorablement sur les résultats des stations de radio de Media. Certaines sections de l'auditoire passent également à Internet, où elles ont accès à un nombre croissant de vidéos. De plus, selon les indications du CRTC, les signaux télévisuels canadiens passeront à une plateforme strictement numérique d'ici le 31 août 2011, ce qui peut compromettre la capacité de Media d'atteindre certains auditoires.

**Une hausse des frais de papier, d'impression et de poste peut influencer défavorablement sur les résultats d'exploitation de Media.**

Une part importante des charges d'exploitation d'Édition est constituée de frais de papier, d'impression et de poste. Le papier constitue le poste de dépenses en matières premières le plus important d'Édition, représentant quelque 7 % des charges d'exploitation d'Édition en 2008. Édition dépend de fournisseurs externes pour la totalité de ses approvisionnements en papier, possède des quantités relativement petites de papier en stock et n'a aucun pouvoir sur les prix du papier, qui peuvent varier de façon considérable. En outre, le groupe de l'édition ne peut généralement pas transférer l'augmentation des coûts du papier à ses clients. Les coûts d'impression ont représenté environ 13 % des charges d'exploitation d'Édition en 2008. Édition a recours à des tiers pour la totalité de ses services d'impression. En outre, il confie à Postes Canada la distribution d'un large pourcentage de ses publications. Toute interruption des services d'impression ou de poste pourrait nuire considérablement aux résultats d'exploitation de Media et à sa situation financière. Une forte hausse des frais de papier, d'impression ou de poste peut influencer défavorablement sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de Media.

**5. CONVENTIONS COMPTABLES ET MESURES NON CONFORMES AUX PCGR**

**INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET MESURES NON CONFORMES AUX PCGR**

La Société mesure le succès de ses stratégies selon un certain nombre d'indicateurs clés de performance qui sont définis ci-après. Ces indicateurs ne sont pas des mesures conformes aux PCGR du Canada ou des États-Unis et ne doivent pas être considérés comme des substituts au bénéfice net ni à tout autre indicateur de performance conforme aux PCGR du Canada ou des États-Unis.

**Nombres d'abonnés**

Les nombres d'abonnés sont fondés sur les abonnés actifs. Un abonné aux services sans fil est représenté par un numéro de téléphone identifiable. Un abonné aux services de câble est représenté par une adresse. Si une adresse correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire qui reçoit les services de câble, qu'il soit facturé individuellement ou que le tarif des services soit inclus dans ses frais ou son loyer, représente un abonné. Pour les abonnés commerciaux ou institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente un abonné. Lorsqu'un abonné est mis hors service, à sa demande ou pour défaut de paiement, il est réputé avoir été mis hors service pendant le mois au cours duquel les services sont interrompus. Les abonnés aux services sans fil prépayés sont considérés actifs pendant une période de 180 jours suivant la date de leur dernière utilisation génératrice de produits.

La Société répartit ses abonnés en deux groupes, soit les abonnés aux services facturés et les abonnés aux services prépayés. Les abonnés aux services facturés comprennent les abonnés aux services de transmission uniquement de la voix ou de données, de même que les abonnés à des forfaits incluant la transmission de la voix et de données, tandis que les abonnés aux services prépayés comprennent les abonnés aux services de transmission de la voix seulement.

Les abonnés aux services Internet, Téléphonie résidentielle de Rogers et SAR ne comprennent que les abonnés dont le service est installé et en exploitation et pour lequel ils sont facturés et ne comprennent pas les abonnés qui ont souscrit le service mais pour qui l'installation du service reste à faire.

**Taux d'attrition des abonnés**

Le taux d'attrition des abonnés est calculé mensuellement. Pour n'importe quel mois, le taux d'attrition pour Sans-fil correspond au nombre d'abonnés mis hors service au cours du mois, divisé par le nombre total d'abonnés au début du mois. Lorsque la période considérée couvre plus d'un mois, le taux d'attrition représente la moyenne mensuelle du taux d'attrition pendant la période.

**Produits moyens par abonné**

Les PMPA sont calculés mensuellement. Pour n'importe quel mois, les PMPA correspondent aux produits mensuels, divisés par le nombre moyen d'abonnés pendant le mois. Dans le cas de Sans-fil, les PMPA correspondent aux produits mensuels tirés des réseaux, divisés par le nombre moyen d'abonnés pendant le mois. Pour un groupe particulier d'abonnés, les PMPA correspondent aux produits mensuels générés par ces abonnés, divisés par le nombre moyen d'abonnés pendant le mois. Lorsque la période considérée couvre plus de un mois, les PMPA correspondent à la moyenne des PMPA pendant la période. La Société estime que les PMPA indiquent si la Société a réussi à attirer et à fidéliser des abonnés qui dépendent davantage pour ses services. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Information complémentaire — calculs non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les calculs de Sans-fil et de Câble.

### Charges d'exploitation

Pour évaluer le rendement, les charges d'exploitation sont réparties en trois catégories :

- le coût des ventes, soit les coûts du matériel sans fil, les coûts des marchandises et l'amortissement des actifs de location de Magasins Rogers de même que le coût des produits vendus par The Shopping Channel;
- les frais de vente et de commercialisation, soit les coûts d'acquisition de nouveaux abonnés (autres que ceux liés au matériel), comme la publicité, les commissions versées à des tiers pour les mises en service, la rémunération et les avantages sociaux du personnel de vente et de commercialisation ainsi que les frais généraux directement liés à ces activités, ainsi que les charges d'exploitation des points de vente de Magasins Rogers;
- les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration, ce qui inclut toutes les autres charges engagées pour exercer, sur une base quotidienne, les activités, administrer les abonnements existants, y compris les coûts de fidélisation, les paiements intersociétés aux fournisseurs de services d'itinérance et aux télécommunicateurs interurbains, les frais d'entretien du réseau, les coûts liés à la programmation, la cotisation au CRTC, les coûts liés aux services de courriels et Internet ainsi que les coûts de production et d'impression.

Dans les secteurs canadiens de la câblodistribution et des communications sans fil, la demande de services continue à s'accroître de même que les coûts variables, comme les commissions versées pour les mises en service, et les coûts fixes d'acquisition de nouveaux abonnés sont importants. Les fluctuations des nombres de mises en service d'abonnés d'une période à l'autre et le caractère saisonnier des ajouts d'abonnés aux services sans fil et aux services par câble font varier les frais de vente et de commercialisation et, par conséquent, le niveau général des charges d'exploitation. Pour Media, les frais de vente et de commercialisation peuvent être considérables afin de promouvoir les propriétés d'édition, de radiodiffusion et de télédiffusion dans le but d'attirer des annonceurs, téléspectateurs, auditeurs ou lecteurs.

### Frais de vente et de commercialisation (ou coût d'acquisition) par abonné

Les frais de vente et de commercialisation par abonné, qui sont souvent appelés « coût d'acquisition par abonné » (« CAA »), « coût d'acquisition des abonnés » ou « coût par nouvel abonné brut » dans le secteur du sans-fil, sont calculés en divisant le total des frais de vente et de commercialisation, majoré des coûts du matériel fourni aux nouveaux abonnés pendant la période, par le nombre total brut de mises en service pendant la période. Le nombre de mises en service comprend les mises en service d'abonnés aux services facturés ou prépayés de transmission de la voix et de données et aux services de messagerie unidirectionnelle. En ce qui concerne les mises en service, le CAA peut varier selon le niveau des PMPA et les modalités du contrat de l'abonné. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les calculs qui précèdent.

Au Canada, le secteur des communications sans fil continue de prendre de l'essor et les coûts d'acquisition de nouveaux abonnés sont importants. En raison de la variabilité d'une partie importante des frais de mise en service, notamment des commissions versées pour chaque nouvelle mise en service, ainsi que des variations du nombre de mises en service de nouveaux abonnés d'une période à l'autre et de la nature saisonnière de ces ajouts d'abonnés, les frais de vente et de commercialisation, et donc le total des charges d'exploitation de la Société, fluctuent de façon importante.

### Charges d'exploitation moyennes par abonné

Les charges d'exploitation par abonné, exprimées en moyenne mensuelle, sont calculées en divisant le total des charges d'exploitation,

frais généraux et frais d'administration, majoré des coûts du matériel fourni aux abonnés existants, par le nombre moyen d'abonnés pendant la période. Les charges d'exploitation par abonné constituent une mesure de la capacité de Sans-fil à tirer avantage de sa structure de coûts à mesure que sa clientèle s'accroît, et la Société est d'avis qu'il s'agit d'une mesure importante de sa capacité à réaliser des économies d'échelle à mesure que ses activités augmentent. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les calculs de Sans-fil.

### Résultat opérationnel et marge bénéficiaire d'exploitation

La Société définit le résultat opérationnel comme le bénéfice net avant l'amortissement, les intérêts débiteurs, les impôts sur les bénéfices et les éléments hors exploitation, qui comprennent les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme, les gains (pertes) de change, la perte liée aux remboursements sur la dette à long terme, la variation de la juste valeur des instruments dérivés et les autres produits. Le résultat opérationnel est une mesure habituellement utilisée dans le secteur des communications pour faciliter la compréhension et la comparaison des résultats d'exploitation et que nos concurrents ou pairs appellent souvent le BAIIA (bénéfice avant les intérêts, les impôts et l'amortissement) ou le BEAA (bénéfice d'exploitation avant l'amortissement). La Société estime que cette mesure est importante car elle lui permet d'évaluer ses activités poursuivies sans tenir compte de l'amortissement ni des éléments hors exploitation. Cette mesure est censée refléter la capacité de la Société à contracter ou à rembourser des emprunts ou à investir dans des immobilisations corporelles, et lui permettre de se comparer à des concurrents ou sociétés homologues ayant une structure du capital ou une structure organisationnelle différente. Cette mesure n'est pas conforme aux PCGR du Canada ni à ceux des États-Unis.

La Société calcule la marge bénéficiaire d'exploitation en divisant le résultat opérationnel par le total des produits, sauf dans le cas de Sans-fil. Dans le cas de Sans-fil, la marge bénéficiaire d'exploitation est calculée en divisant le résultat opérationnel par les produits tirés des réseaux. Les produits tirés des réseaux sont utilisés à la place du total des produits, car ils reflètent mieux les activités commerciales de base de Sans-fil, soit la prestation de services sans fil. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les calculs de Sans-fil, de Cable et de Media.

### Résultat opérationnel ajusté, marge bénéficiaire d'exploitation ajustée, bénéfice net ajusté et bénéfice net par action de base et dilué ajusté

Depuis 2007, la Société présente certaines mesures non conformes aux PCGR parce qu'elle est d'avis que celles-ci fournissent de l'information utile à la direction et aux lecteurs du présent rapport de gestion aux fins de l'évaluation de sa performance financière. Ces mesures, qui comprennent le résultat opérationnel ajusté, la marge bénéficiaire d'exploitation ajustée, le bénéfice net ajusté et le bénéfice par action de base et dilué ajusté, n'ont pas de sens normalisé aux termes des PCGR, de sorte qu'elles ne sont pas automatiquement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés cotées et qu'elles ne doivent pas être considérées comme des substituts d'autres mesures financières conformes aux PCGR. Le résultat opérationnel ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation moins les éléments suivants i) l'incidence d'une charge hors caisse non récurrente découlant de l'instauration d'un mode de règlement en espèces des options sur actions des salariés, ii) la rémunération à base d'actions; iii) les frais d'intégration et de restructuration; iv) l'incidence d'une charge non récurrente liée à la renégociation d'une convention de services Internet; v) un ajustement des montants inscrits au titre des droits de licence de la Partie II du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »)

pour des périodes antérieures. En outre, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net par action ne comprennent pas les frais d'émission de titres de créance, les pertes liées aux remboursements sur la dette à long terme, les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme ni l'incidence fiscale des éléments qui précèdent.

La Société est d'avis que ces mesures financières non conformes aux PCGR permettent une analyse plus efficace de son rendement d'exploitation. En outre, les éléments mentionnés plus haut pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances parce qu'ils sont soit volatils, soit de nature inhabituelle ou non récurrente, et ils peuvent varier énormément d'une société à l'autre et fausser la comparaison. L'exclusion de ces éléments ne signifie pas que ceux-ci sont inhabituels, rares ou non récurrents.

La Société a recours aux mesures non conformes aux PCGR à l'interne pour prendre des décisions stratégiques, prévoir les résultats futurs et évaluer sa performance d'une période à l'autre et en regard de ses prévisions en appliquant la même méthode. La Société est d'avis que ces mesures indiquent des tendances qui sont utiles aux investisseurs et aux analystes pour leur permettre d'évaluer l'évolution sous-jacente de ses activités dans le temps.

Le résultat opérationnel ajusté et la marge bénéficiaire d'exploitation ajustée, qui sont périodiquement revus par la direction et le conseil d'administration, sont utiles pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet de ses activités courantes et de sa capacité à générer des flux de trésorerie.

Ces mesures non conformes aux PCGR doivent être considérées comme un complément, et non un substitut, à nos résultats d'exploitation présentés conformément aux PCGR du Canada et des États-Unis. Un rapprochement de ces mesures financières non conformes aux PCGR avec le résultat opérationnel, le bénéfice net et le bénéfice net par action est présenté à la rubrique « Information complémentaire – calculs non conformes aux PCGR ».

#### Acquisitions d'immobilisations corporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluent les coûts liés à l'acquisition et à la mise en service des immobilisations corporelles. Étant donné que les entreprises de communications nécessitent des investissements importants et soutenus en matériel, y compris des investissements dans de nouvelles technologies et l'expansion de la couverture géographique et de la capacité, les acquisitions d'immobilisations corporelles sont considérables, de sorte que la direction met continuellement l'accent sur la planification, le financement et la gestion des dépenses qui s'y rattachent. La Société accorde davantage d'importance à la gestion des acquisitions d'immobilisations corporelles plutôt qu'à l'amortissement parce que les acquisitions d'immobilisations corporelles influent directement sur les flux de trésorerie, alors que l'amortissement est une mesure comptable hors caisse requise aux termes des PCGR du Canada et des États-Unis.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles avant les variations connexes du fonds de roulement hors caisse représentent les immobilisations corporelles dont la Société a effectivement acquis le titre de propriété au cours de la période. Par conséquent, pour la comparaison des sorties de fonds liées aux immobilisations corporelles, la Société estime que les acquisitions d'immobilisations corporelles avant les variations connexes du fonds de roulement hors caisse reflètent mieux le coût des immobilisations corporelles pendant la période et permettent de mieux comparer les données d'une période à l'autre.

#### CONVENTIONS COMPTABLES CRITIQUES

Le présent rapport de gestion a été préparé en fonction des états financiers consolidés vérifiés de 2008 et des notes y afférentes, qui

ont été dressés en conformité avec les PCGR du Canada. Le comité de vérification du conseil d'administration examine les conventions comptables de la Société, analyse tous les rapports trimestriels et annuels devant être déposés et recommande l'approbation des états financiers annuels au conseil d'administration. Une analyse détaillée des conventions comptables de la Société est présentée à la note 2 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de l'exercice 2008. En outre, des renseignements sur les nouvelles normes comptables adoptées par la Société et sur les estimations comptables critiques sont fournis respectivement aux rubriques « Nouvelles normes comptables » et « Estimations comptables critiques ».

#### Constatation des produits

Les catégories des produits, dont la plupart sont récurrents et mensuels en raison des relations continues, contractuelles ou autres avec les abonnés, sont les suivantes :

- les frais d'abonnement mensuels liés aux services sans fil ou à fil, de câblodistribution, de téléphonie, d'accès Internet, de location de matériel et de réseau ainsi que les abonnements aux médias sont comptabilisés à titre de produits au prorata à mesure que les services sont rendus;
- les produits tirés du temps d'antenne, des services d'itinérance, interurbains, optionnels et à la carte, de la location de vidéos et d'autres ventes de produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus ou que les produits sont livrés;
- les produits tirés de la vente de matériel sans fil et de câble sont constatés lorsque le matériel est livré et accepté par le détaillant indépendant ou l'abonné, dans le cas de ventes directes. Les subventions de matériel accordées aux nouveaux abonnés ou aux abonnés existants sont portées en réduction des produits tirés de la vente de matériel;
- les frais d'installation et de mise en service facturés aux clients ne remplissent pas les critères afférents à une unité distincte de comptabilisation. Par conséquent, ces frais sont constatés par Sans-fil comme des produits tirés de la vente de matériel et, dans le cas de Cable, ils sont reportés et amortis sur la durée des services connexes. La durée des services connexes pour Cable varie de 26 à 48 mois, selon qu'il s'agisse du débranchement d'un abonné, d'un transfert de service ou d'un déménagement. Les coûts directs supplémentaires d'installation afférents à des reconnexion sont reportés jusqu'à concurrence des frais d'installation reportés et amortis sur la même période que ces frais d'installation connexes. Les coûts d'installation pour les nouveaux abonnements sont capitalisés dans les immobilisations corporelles et amortis sur la durée de vie utile des actifs connexes;
- les produits tirés de la publicité sont comptabilisés au cours de la période de présentation de la publicité dans nos stations de radio ou de télévision et au cours de la période de parution de la publicité dans nos publications;
- les produits mensuels reçus par les stations de télévision au titre des abonnements des fournisseurs de services de câble ou par satellite sont constatés pendant le mois au cours duquel les produits sont générés;
- les produits des Blue Jays, qui se composent des droits d'entrée aux matchs à domicile et des recettes de concession, sont constatés au moment des matchs connexes au cours de la saison régulière de baseball. Les produits tirés des ententes conclues avec des stations de radio et de télévision sont inscrits au moment où les matchs sont diffusés. Les Blue Jays constatent également des produits aux termes de la convention de partage des recettes de la Major League Baseball, laquelle répartit des fonds entre les clubs membres en fonction des produits de chacun des clubs. Ces produits sont constatés pendant la saison au cours de laquelle ils sont générés, lorsque leur montant peut être estimé et que leur recouvrement est raisonnablement assuré;

- les rabais consentis aux clients relativement aux achats regroupés de produits et de services de Sans-fil, de Cable et de Media sont imputés directement aux produits tirés des produits et services auxquels ils s'appliquent.

La Société fournit certains produits et services aux termes d'accords de prestations multiples. Elle répartit ces accords en unités distinctes de comptabilisation. Les composantes des accords de prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable. La contrepartie versée à l'égard de ces unités est mesurée et répartie entre les unités de comptabilisation en fonction de leur juste valeur, et les conventions comptables pertinentes de la Société en matière de constatation des produits y sont appliquées. La Société comptabilise des produits lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'une entente, que la livraison a eu lieu ou que les services ont été fournis, que les prix sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits comptabilisés d'avance comprennent les dépôts des abonnés, les frais d'installation et les autres montants reçus de ces derniers pour des services à fournir plus tard et des abonnements à venir.

#### Coûts d'acquisition et de fidélisation des abonnés

La Société exerce ses activités dans un secteur très concurrentiel et engage généralement des coûts élevés pour attirer de nouveaux abonnés et conserver ses abonnés existants. Tous les frais de vente et de commercialisation liés à l'acquisition et à la fidélisation des abonnés et au renouvellement des contrats, comme les commissions et le coût des ventes de matériel privé d'abonné, sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Un pourcentage important des coûts d'acquisition et de fidélisation des abonnés, comme les subventions de matériel et les commissions, est de nature variable et directement lié à l'acquisition ou au renouvellement d'un abonné. En outre, sur une base unitaire, les coûts d'acquisition et de fidélisation des abonnés varient selon le succès des promotions et les fluctuations saisonnières des activités. Par conséquent, si le nombre de mises en service ou de renouvellements s'accroît considérablement pendant une période donnée, les charges afférentes augmenteront.

#### Capitalisation des frais de main-d'œuvre directs et des frais généraux

Pendant la construction de nouveaux actifs, les coûts directs majorés d'une partie des frais généraux applicables sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux charges d'exploitation au moment où ils sont engagés.

#### ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Le présent rapport de gestion a été préparé en fonction des états financiers consolidés vérifiés de 2008 et des notes y afférentes, qui ont été dressés en conformité avec les PCGR du Canada. La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur la présentation connexe des actifs et des passifs éventuels. Ces estimations sont fondées sur l'expérience de la direction et sur diverses autres hypothèses qui sont jugées raisonnables dans les circonstances et qui constituent le fondement des jugements exprimés au sujet des montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges qui peuvent être difficilement obtenus d'autres sources. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. La Société est d'avis que les estimations comptables décrites ci-après sont critiques pour l'évaluation de ses activités commerciales et la compréhension de ses résultats d'exploitation, et il est possible que la

direction doit faire preuve de jugement additionnel en raison de la sensibilité des méthodes et des hypothèses nécessaires pour déterminer les actifs, les passifs, les produits et les charges connexes.

#### Répartition du prix d'achat

La répartition du prix d'achat pour chacune des acquisitions a nécessité un jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux actifs corporels et incorporels acquis et aux passifs pris en charge. Il importe de noter que la détermination de la juste valeur a été fondée sur les flux de trésorerie actualisés, les marges futures estimatives, les nombres d'abonnés futurs estimatifs, les taux de redevance futurs estimatifs, l'information financière disponible sur les marchés financiers et les estimations des coûts de dédoublement des installations et de rachat de certains contrats. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de 2008 pour en savoir plus sur les acquisitions réalisées en 2008. Si les taux, flux de trésorerie, coûts et autres éléments réels diffèrent des estimations, il peut s'avérer nécessaire de réviser la valeur comptable des actifs acquis et des passifs pris en charge, ce qui peut avoir une incidence sur le bénéfice net des périodes futures.

#### Durée de vie utile des immobilisations corporelles

La Société amortit le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. De telles estimations nécessitent beaucoup de jugement. Pour faire ces estimations, la Société tient compte des tendances sectorielles et des facteurs particuliers à l'entreprise, notamment l'évolution des technologies et les délais prévus avant la mise en service de certaines immobilisations. Chaque année, la Société réévalue ses estimations pour s'assurer que celles-ci concordent avec la durée prévue des technologies en vue de générer des produits. Si l'évolution des technologies survient plus rapidement ou autrement que ce qui est prévu, la Société peut avoir à réduire la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, ce qui peut entraîner une augmentation de l'amortissement pendant les périodes futures ou une charge pour dépréciation pour réduire la valeur des immobilisations corporelles.

#### Capitalisation des frais de main-d'œuvre directs et des frais généraux

Certains coûts de main-d'œuvre directs et indirects liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration du réseau de la Société sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Les montants capitalisés sont calculés en fonction des coûts estimatifs de projets d'immobilisations, et sont généralement fondés sur un taux horaire. En vertu des PCGR du Canada, il est possible de capitaliser les intérêts débiteurs pendant la construction, mais la Société a pour politique de ne pas capitaliser les intérêts.

#### Charges à payer

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des charges à payer à la date des états financiers et sur les montants déclarés passés en charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Amortissement des actifs incorporels

La Société amortit le coût des actifs incorporels à durée de vie limitée sur leur durée de vie utile estimative. De telles estimations nécessitent beaucoup de jugement. En 2004 et 2005, les acquisitions de Fido, de Call-Net, des participations minoritaires dans Sans-fil et Sportsnet ainsi que la consolidation des Blue Jays, de même que l'acquisition de Futureway et de Citytv en 2007, et de Aurora Cable et de channel m en 2008, ont entraîné d'importantes augmentations des soldes d'actifs incorporels. Il faut également exercer un certain jugement pour déterminer que la durée de vie des licences d'utilisation du spectre et de diffusion est indéfinie et qu'en conséquence ces licences ne sont pas amorties.

La détermination de la durée de vie utile estimative des marques s'appuie sur l'expérience, les préoccupations liées à la commercialisation et la nature des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités. La durée de vie utile de la clientèle est fondée sur le taux d'attrition historique des abonnés sous-jacents et sur des jugements sur le taux d'attrition futur. La durée de vie utile des ententes d'itinérance est fondée sur la durée de vie utile estimative du matériel connexe des réseaux. La durée de vie utile des ententes de services en gros et des réseaux de détaillants est fondée sur la

durée de vie contractuelle sous-jacente. La durée de vie utile de la convention de commercialisation est fondée sur la durée de vie utile historique des clients. La détermination de la durée de vie utile estimative des actifs incorporels influe sur l'amortissement de la période courante ainsi que des périodes futures. Le tableau ci-après présente l'incidence sur le bénéfice net, pendant un exercice complet, d'une modification de un an de la durée de vie utile des actifs à durée de vie limitée.

**Incidences des changements dans la durée de vie utile estimative**

(en millions de dollars)	Période d'amortissement	Augmentation du bénéfice net si la durée de vie augmente de un an	Diminution du bénéfice net si la durée de vie diminue de un an
<b>Marques</b>			
Rogers	20,0 ans	1 \$	(1)\$
Fido	5,0 ans	3 \$	(5)\$
Citytv	5,0 ans	0 \$	(1)\$
<b>Abonnés</b>			
Rogers	4,7 ans	30 \$	(46)\$
Cable	3,0 ans	2 \$	(3)\$
Ententes d'itinérance	12,0 ans	3 \$	(4)\$
<b>Réseau de détaillants</b>			
Rogers	4,0 ans	1 \$	(2)\$
Fido	4,0 ans	1 \$	(1)\$
Convention de commercialisation	5,0 ans	1 \$	(1)\$

**Dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des actifs à long terme**

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, y compris les écarts d'acquisition et les licences d'utilisation du spectre et de diffusion, de même que les actifs à long terme, y compris les immobilisations corporelles et d'autres actifs incorporels, font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par année, ou plus souvent si les circonstances le justifient. Ces tests de dépréciation reposent notamment sur des analyses des flux de trésorerie nets actualisés et non actualisés visant à déterminer la recouvrabilité de la valeur comptable de ces actifs, ainsi que la juste valeur des actifs à durée de vie indéfinie et des actifs à long terme, selon le cas. Ces analyses comprennent des estimations des flux de trésorerie futurs estimatifs, des périodes d'utilisation estimative et des taux d'actualisation applicables. Au cours de l'exercice 2008, nous avons inscrit une perte de valeur de 294 millions de dollars relative au secteur de la télévision conventionnelle de l'unité d'exploitation Media par suite de la conjoncture économique difficile et de la diminution des attentes du secteur à l'égard de la télévision conventionnelle ainsi que de la baisse des produits tirés de la publicité.

**Estimations relatives aux impôts sur le bénéfice**

La Société doit faire preuve de jugement dans l'estimation des impôts sur le bénéfice et des actifs et passifs d'impôts futurs. Pour dresser ses états financiers consolidés, la Société est tenue d'estimer les impôts sur le bénéfice pour chacun des territoires dans lesquels elle exerce des activités. De telles estimations concernent l'évaluation des impôts exigibles courants ainsi que des écarts temporaires découlant des différences entre le traitement à des fins comptables et celui à des fins fiscales, et la recouvrabilité des économies attribuables aux reports prospectifs de pertes fiscales. La Société est tenue d'évaluer s'il est plus probable qu'improbable que ses actifs d'impôts futurs seront réalisés avant l'expiration des reports prospectifs de pertes fiscales. La Société doit faire preuve de jugement pour déterminer si une provision pour moins-value doit être constituée à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs d'impôts futurs. Diverses préoccupations sont prises en considération pour formuler un jugement, notamment la rentabilité future des entreprises concernées, les stratégies de planification fiscale qui

sont mises en œuvre ou peuvent l'être afin de constater les économies attribuables à ces actifs d'impôts de même que l'expiration des reports prospectifs de pertes fiscales. Les jugements et estimations élaborés pour évaluer le traitement fiscal des éléments concernés et le besoin de constituer une provision pour moins-value influent sur le solde des actifs d'impôts futurs ainsi que sur le bénéfice net aux termes des provisions pour impôts sur le bénéfice exigibles et futurs. Au 31 décembre 2008, tel qu'il est détaillé à la note 7 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de 2008, les reports prospectifs de pertes fiscales autres qu'en capital s'établissaient à environ 911 millions de dollars. Compte non tenu de la provision pour moins-value, le montant net des actifs d'impôts futurs s'élève approximativement à 246 millions de dollars au 31 décembre 2008 (609 millions de dollars en 2007). La provision pour moins-value donne lieu à des actifs d'impôts futurs de 144 millions de dollars, indiquant qu'il est plus probable qu'improbable que certains actifs d'impôts seront réalisés.

**Écarts de taux et incidence sur la juste valeur des dérivés**

Les swaps de devises de Rogers sont comptabilisés à l'aide de l'évaluation à la valeur de marché estimative et ajustée en fonction de la qualité du crédit. Cette valeur est déterminée en augmentant les taux d'actualisation liés à la trésorerie utilisés dans l'évaluation de la valeur de marché sans risque estimative d'un écart estimatif des swaps sur défaillance de crédit pour la durée et la contrepartie voulues dans le cas de chaque swap de devises. Dans le cas des swaps de devises comptabilisés dans l'actif (soit les swaps de devises pour lesquels les contreparties doivent un montant à Rogers), l'écart des swaps sur défaillance de crédit pour la contrepartie bancaire a été ajouté au taux d'actualisation sans risque en vue de déterminer la valeur ajustée en fonction de la qualité du crédit estimative. Dans le cas des swaps de devises comptabilisés dans le passif (soit les swaps de devises pour lesquels Rogers doit un montant aux contreparties), l'écart des swaps sur défaillance de crédit de Rogers a été ajouté au taux d'actualisation sans risque. Les valeurs estimatives ajustées en fonction de la qualité du crédit sont fonction des variations des écarts de taux de Rogers et de ses contreparties. En 2007, la Société a comptabilisé ses swaps de devises à leur juste valeur sans risque estimative.

### Régimes de retraite

Aux fins de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations déterminées, la Société pose des hypothèses afin de déterminer la valeur des obligations au titre des prestations constituées et du rendement futur des actifs des régimes. La constatation reportée des écarts entre les résultats réels et les résultats prévus ou estimatifs constitue un principe directeur de la comptabilité concernant les régimes de retraite. Ce principe entraîne la constatation des variations des obligations au titre des prestations constituées et du rendement des régimes sur la vie active des employés qui touchent des prestations en vertu des régimes. Les principales hypothèses et estimations comprennent le taux d'actualisation, le rendement prévu de l'actif des régimes et le taux de croissance de la rémunération. Les modifications de ces principales hypothèses et estimations

peuvent avoir une incidence sur les charges de retraite et l'actif des régimes reporté. La conjoncture actuelle risque aussi d'avoir une incidence sur le régime de retraite de la Société, étant donné que rien ne garantit que ce régime pourra obtenir les rendements prévus. Enfin, des modifications dictées par le marché peuvent se traduire par des variations des taux d'actualisation et d'autres variables qui pourraient obliger la Société à verser des cotisations sensiblement différentes des cotisations et des hypothèses qui sous-tendent actuellement le processus d'évaluation actuarielle.

Le tableau ci-après indique l'augmentation (la diminution) des obligations au titre des prestations constituées et des charges de retraite découlant de la modification de ces principales hypothèses et estimations.

### Incidence des changements dans les hypothèses liées aux régimes de retraite

(en millions de dollars)	Obligations au titre des prestations constituées à la fin de 2008	Charge de retraite pour 2008
Taux d'actualisation	6,75 %	5,65 %
Incidence : augmentation de 1 %	(80)\$	(9)\$
diminution de 1 %	104	11
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,25 %
Incidence : augmentation de 0,25 %	4 \$	1 \$
diminution de 0,25 %	(3)	(1)
Taux de rendement prévu de l'actif	S.O.	7,00 %
Incidence : augmentation de 1 %	S.O.	6
diminution de 1 %	S.O.	(6)

### Provision pour créances douteuses

Une grande partie des produits de la Société est tirée de la vente à crédit aux consommateurs et aux entreprises. La provision pour créances douteuses est calculée en fonction de facteurs comme les résultats historiques de la Société en matière de perception et de radiation, le nombre de jours de retard de l'abonné et l'état du compte de l'abonné, à savoir si des services lui sont encore fournis ou non. Par conséquent, les fluctuations du classement chronologique des comptes influenceront directement sur le montant déclaré au titre des créances douteuses. Par exemple, des événements ou des circonstances provoquant une détérioration du classement chronologique des comptes feront augmenter le montant déclaré au titre des créances douteuses. Inversement, si la situation s'améliore et si les comptes des clients sont réglés, le montant déclaré au titre des créances douteuses diminuera.

### NOUVELLES NORMES COMPTABLES

#### Informations à fournir concernant le capital

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Société a adopté les nouvelles recommandations énoncées dans le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA ») (le « chapitre 1535 »). Le chapitre 1535 oblige une entité à fournir des informations propres à permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital, y compris des informations sur les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures et les conséquences d'une non-conformité. Les nouvelles informations à fournir sont présentées à la note 21 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de 2008.

#### Instruments financiers

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Société a adopté les nouvelles recommandations énoncées dans les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » (le « chapitre 3862 »), et 3863, « Instruments financiers – présentation » (le « chapitre 3863 »), du *Manuel* de l'ICCA.

Le chapitre 3862 oblige une entité à fournir des informations propres à permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer l'incidence de ses instruments financiers sur sa situation financière et sa performance ainsi que sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée au cours de la période à l'étude et à la date du bilan, de même que sur ses méthodes de gestion de ces risques.

Le chapitre 3863 expose les normes de présentation des instruments financiers et des instruments dérivés non financiers. Il traite du classement des instruments financiers, du point de vue de l'émetteur, entre les passifs et les capitaux propres, du classement des intérêts, dividendes, gains et pertes connexes ainsi que des circonstances dans lesquelles les actifs et passifs financiers sont compensés.

L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Société. Les nouvelles informations à fournir selon ces nouveaux chapitres du Manuel sont présentées à la note 15 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de 2008.

### RÉCENTES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ AU CANADA

#### Écart d'acquisition et actifs incorporels

En 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 du *Manuel*, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » (« chapitre 3064 »). Le chapitre 3064, qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Les dispositions relatives à la définition et à la comptabilisation initiale des actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne, sont équivalentes aux dispositions correspondantes de la norme internationale d'information financière IAS 38, « Immobilisations incorporelles ». La nouvelle norme s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. La Société détermine actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme.

**NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (« IFRS »)**

En 2006, le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a publié un plan stratégique qui a une incidence importante sur les obligations de présentation de l'information financière des sociétés ouvertes canadiennes. Le plan stratégique du CNC prévoit la convergence des PCGR du Canada avec les IFRS sur une période transitoire prévue de cinq ans.

En février 2008, le CNC a confirmé que les IFRS seront obligatoires au Canada pour les entités à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les premiers états financiers de la Société établis selon les IFRS se rapporteront à l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et ils comprendront les chiffres de la période correspondante de 2010. À compter du premier trimestre de 2011, la Société fournira des renseignements financiers intermédiaires consolidés non vérifiés conformes aux IFRS, ce qui comprendra les chiffres correspondants de 2010.

Le tableau qui suit indique les éléments clés du plan de conversion de la Société, ses principales étapes ainsi que l'état d'avancement des travaux. Le plan de conversion de la Société se divise en phases réparties dans le temps et par zone. À ce jour, la Société a mené à terme toutes ses activités conformément au plan de projet détaillé et elle compte respecter l'échéancier de toutes les étapes prévues jusqu'à la conversion finale aux IFRS. La Société a alloué suffisamment de ressources à son projet de conversion, ce qui comprend

certain employés à temps complet en plus de la contribution d'autres employés, à temps partiel ou selon les besoins. La Société a achevé de dispenser la formation à tous les employés qui assument des responsabilités à l'égard du processus de conversion et son plan de conversion prévoit une formation dispensée à tous les autres employés qui seront touchés par sa conversion aux IFRS.

Bien que la Société ait réalisé une évaluation provisoire des différences sur les plans de la comptabilité et de l'information financière, de leur incidence sur ses systèmes et processus et sur d'autres secteurs de l'entreprise, cette évaluation n'est pas encore définitive. Lorsque l'évaluation par la Société des principales répercussions de ces différences sur la comptabilité et l'information financière, y compris sur les indicateurs clés de performance, sur les systèmes et les processus et sur d'autres secteurs de l'entreprise sera définitive, celle-ci présentera ces répercussions dans ses rapports de gestion futurs.

Au cours de la période précédant la transition, le CNC continuera de publier des normes comptables harmonisées avec les IFRS, ce qui devrait atténuer l'incidence de l'adoption des IFRS à la date de transition. L'International Accounting Standards Board (« IASB ») continuera aussi de publier de nouvelles normes comptables au cours de la période de conversion, ce qui fait que l'incidence finale des IFRS sur les états financiers consolidés de la Société ne pourra être évaluée qu'une fois tous les IFRS applicables à la date de conversion seront connus.

ACTIVITÉ	ÉTAPE	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p><b>Information financière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des différences relatives à la comptabilité et à l'information financière.</li> <li>Choix de méthodes comptables conformes aux IFRS et choix à faire conformément à l'IFRS 1.</li> <li>Élaboration du modèle d'états financiers IFRS, y compris les obligations d'information.</li> <li>Quantification des effets de la conversion.</li> </ul>	<p>Approbation de la haute direction et du comité de vérification relativement aux recommandations sur les méthodes comptables et sur les choix à faire conformément aux IFRS au cours de l'exercice 2009.</p> <p>Approbation de la haute direction et du comité de vérification relativement au modèle d'états financiers IFRS au cours de l'exercice 2010.</p> <p>Évaluation définitive des répercussions de la conversion sur la période correspondante de l'exercice 2010 au plus tard au premier trimestre de 2011.</p>	<p>L'évaluation provisoire des différences relatives à la comptabilité et à l'information financière est achevée.</p> <p>Le processus relatif au choix des méthodes comptables conformes aux IFRS et aux choix à faire conformément à l'IFRS 1 est en cours.</p>
<p><b>Systèmes et processus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de l'incidence des changements sur les systèmes et processus.</li> <li>Mise en œuvre de toute modification apportée à la conception des systèmes et processus comme la formation du personnel voulu.</li> <li>Documentation et mise à l'essai des contrôles internes sur les nouveaux systèmes et processus.</li> </ul>	<p>Achèvement et mise en œuvre des modifications apportées aux systèmes, processus et contrôles internes et de la formation en temps voulu pour procéder à une présentation en parallèle de l'information pour l'exercice 2010.</p> <p>Mise à l'essai des contrôles internes de manière que les chiffres de la période correspondante de l'exercice 2010 soient prêts au premier trimestre de 2011.</p>	<p>L'évaluation provisoire des modifications requises est achevée.</p> <p>L'analyse des solutions possibles sur le plan de la conception est en cours.</p>
<p><b>Entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des répercussions sur tous les aspects de l'entreprise, y compris les ententes contractuelles et la mise en œuvre des modifications au besoin.</li> <li>Diffusion du plan de conversion et de l'avancement des travaux à l'interne et à l'externe.</li> </ul>	<p>Mise à jour et renégociation des contrats avant la fin de 2010.</p> <p>Communication à tous les échelons tout au long du processus de conversion.</p>	<p>L'évaluation provisoire des répercussions sur d'autres secteurs de l'entreprise est achevée.</p> <p>Le processus de communication est en cours.</p>

**DIFFÉRENCES AVEC LES PCGR DES ÉTATS-UNIS**

La Société dresse ses états financiers selon les PCGR du Canada, qui diffèrent à certains égards des PCGR des États-Unis. Les principales différences et leurs incidences sur les états financiers consolidés vérifiés de l'exercice 2008 de la Société sont décrites à la note 25 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de l'exercice 2008. Les principales différences en comptabilité concernent les éléments suivants :

- différences relatives aux regroupements d'entreprises et à la consolidation comptable;
- gain sur la vente de réseaux de câble;
- coûts de démarrage capitalisés;
- intérêts capitalisés;
- instruments financiers;

- rémunération à base d'actions;
- régimes de retraite;
- impôts sur le bénéfice;
- produits et charges liés aux installations.

Les récentes prises de position en comptabilité aux États-Unis sont également exposées à la note 25 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de l'exercice 2008.

**6. INFORMATION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE**

**OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La Société a conclu les opérations suivantes dans le cours normal des affaires avec certains diffuseurs dans lesquels elle possède une participation en actions. Le tableau qui suit présente les montants versés à ces diffuseurs.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation en %
Droits d'accès versés aux diffuseurs comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation	17 \$	18 \$	—

La Société a conclu certaines opérations avec des sociétés dont les associés ou les hauts dirigeants sont ou ont été des administrateurs de la Société ou de ses filiales. Le tableau qui suit présente le total des montants payés, directement ou indirectement, par la Société à l'égard de ces apparentés.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation en %
Services juridiques, impression et commissions versées sur les primes d'assurance	7 \$	2 \$	n.s.

La Société a conclu certaines opérations avec l'actionnaire majoritaire de la Société et avec des sociétés contrôlées par son actionnaire majoritaire. Ces opérations sont assujetties à des ententes formelles approuvées par le comité de vérification. Le tableau qui suit présente le total des montants payés (ou reçus) par la Société à l'égard de ces apparentés.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation en %
Recouvrements au titre de l'utilisation d'un aéronef et d'autres services administratifs	(1)\$	(1)\$	—

Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les apparentés et sont examinées par le comité de vérification.

**SOMMAIRE QUINQUENNAL DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

 Exercices terminés les 31 décembre  
 (en millions de dollars, sauf les montants par action)

	2008	2007	2006	2005	2004
<b>Données tirées des états des résultats et des flux de trésorerie</b>					
<b>Produits</b>					
Sans-fil	6 335 \$	5 503 \$	4 580 \$	3 860 \$	2 689 \$
Cable	3 809	3 558	3 201	2 492	1 946
Media	1 496	1 317	1 210	1 097	957
Siège social et éliminations	(305)	(255)	(153)	(115)	(78)
	<b>11 335 \$</b>	<b>10 123 \$</b>	<b>8 838 \$</b>	<b>7 334 \$</b>	<b>5 514 \$</b>
<b>Résultat opérationnel <sup>1)</sup></b>					
Sans-fil	2 797 \$	2 532 \$	1 969 \$	1 337 \$	950 \$
Cable	1 220	802	890	765	709
Media	142	82	151	128	115
Siège social et éliminations	(81)	(317)	(135)	(86)	(41)
	<b>4 078 \$</b>	<b>3 099 \$</b>	<b>2 875 \$</b>	<b>2 144 \$</b>	<b>1 733 \$</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté <sup>1)</sup></b>					
Sans-fil	2 806 \$	2 589 \$	1 987 \$	1 409 \$	958 \$
Cable	1 233	1 016	916	778	715
Media	142	176	156	131	117
Siège social et éliminations	(121)	(78)	(117)	(66)	(38)
	<b>4 060 \$</b>	<b>3 703 \$</b>	<b>2 942 \$</b>	<b>2 252 \$</b>	<b>1 752 \$</b>
<b>Bénéfice net (perte) <sup>2)</sup></b>					
Bénéfice net ajusté (perte)	1 002 \$	637 \$	622 \$	(45)\$	(68)\$
	<b>1 260 \$</b>	<b>1 066 \$</b>	<b>684 \$</b>	<b>47 \$</b>	<b>(32)\$</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation <sup>3)</sup></b>					
Dépenses en immobilisations corporelles	2 021 \$	1 796 \$	1 712 \$	1 355 \$	1 055 \$
Nombre moyen d'actions de catégories A et B en circulation (en millions) <sup>4)</sup>	638	642	642	577	481
<b>Bénéfice net (perte) par action <sup>2) 4)</sup></b>					
De base	1,57 \$	1,00 \$	0,99 \$	(0,08)\$	(0,14)\$
Dilué(e)	1,57	0,99	0,97	(0,08)	(0,14)
<b>Bénéfice net (perte) ajusté (e) par action</b>					
De base	1,98 \$	1,67 \$	1,08 \$	0,08 \$	(0,07)\$
Dilué(e)	1,98	1,66	1,07	0,08	(0,07)
<b>Données tirées des bilans</b>					
<b>Actif</b>					
Immobilisations corporelles, montant net	7 898 \$	7 289 \$	6 732 \$	6 152 \$	5 487 \$
Écart d'acquisition	3 024	3 027	2 779	3 036	3 389
Actifs incorporels	2 761	2 086	2 152	2 627	2 856
Placements	343	485	139	138	139
Autres actifs	3 067	2 438	2 303	1 881	1 402
	<b>17 093 \$</b>	<b>15 325 \$</b>	<b>14 105 \$</b>	<b>13 834 \$</b>	<b>13 273 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>					
Dette à long terme <sup>2)</sup>	8 506 \$	6 033 \$	6 988 \$	7 739 \$	8 542 \$
Créditeurs et autres charges à payer	3 860	4 668	2 917	2 567	2 346
Total du passif	12 366	10 701	9 905	10 306	10 888
Capitaux propres	4 727	4 624	4 200	3 528	2 385
	<b>17 093 \$</b>	<b>15 325 \$</b>	<b>14 105 \$</b>	<b>13 834 \$</b>	<b>13 273 \$</b>
<b>Ratios</b>					
Croissance des produits	12 %	15 %	21 %	33 %	16 %
Croissance du résultat opérationnel ajusté	10 %	26 %	31 %	29 %	21 %
Dette <sup>2)</sup> /Résultat opérationnel ajusté	2,1	2,1	2,7	3,8	5,3
Dividendes déclarés par action <sup>4)</sup>	1,00 \$	0,42 \$	0,08 \$	0,06 \$	0,05 \$

1) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

2) Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 ont été retraités en raison de la modification de la comptabilisation de la conversion des devises. Le ratio de la dette au résultat opérationnel ajusté tient compte de l'élément dette et de l'élément change de la juste valeur des instruments dérivés.

3) Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont présentés avant variations du fond de roulement.

4) Le nombre d'actions et les montants par action des exercices précédents ont été rajustés rétroactivement de façon à tenir compte de la division, à raison de deux pour une, des actions avec droit de vote de catégorie A et des actions sans droit de vote de catégorie B de la Société, qui a été opérée le 29 décembre 2006.

**SOMMAIRE DES FLUCTUATIONS SAISONNIÈRES ET DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

Les résultats trimestriels et les statistiques pour les huit trimestres précédents sont présentés après la présente rubrique.

Les résultats d'exploitation de la Société sont assujettis à des fluctuations saisonnières qui ont une incidence importante sur les résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre. Par conséquent, les résultats d'exploitation d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'un trimestre ultérieur. Les activités de Sans-fil, de Cable et de Media comportent des aspects saisonniers particuliers à chacune d'elles.

Les résultats d'exploitation de Sans-fil subissent les incidences de fluctuations saisonnières, qui influent considérablement sur les résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre. Les résultats d'exploitation peuvent notamment fluctuer selon le moment auquel la Société engage des dépenses de commercialisation et de promotion et par suite d'une augmentation des ajouts d'abonnés et des subventions, qui donnent lieu, au cours de certaines périodes, à une augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et des frais de mise en services connexes.

Les résultats d'exploitation d'Activités de Cable sont assujettis à de légères fluctuations saisonnières sur le plan des mises en service ou hors service, qui découlent essentiellement des étudiants quittant les collèges et les universités, des clients qui se désabonnent temporairement pendant des vacances prolongées ou pendant des déplacements saisonniers, ou encore de ses activités de commercialisation qui sont généralement concentrées dans le quatrième trimestre. Les activités de Magasins Rogers peuvent également être assujetties à de légères fluctuations d'un trimestre à l'autre en raison de la disponibilité et du lancement de titres populaires au cours de l'exercice. SAR ne comporte pas d'aspects saisonniers particuliers à ses activités.

Dans le cas de Media, les fluctuations saisonnières découlent de l'évolution des cycles de la publicité et des ventes au détail connexes pendant les périodes au cours desquelles la demande des consommateurs s'accroît, par exemple pendant la saison de baseball, lorsque les produits sont enregistrés essentiellement au cours du printemps, de l'été et de l'automne.

Les produits et les résultats d'exploitation de la Société peuvent fluctuer par suite non seulement des tendances saisonnières, mais aussi de la conjoncture économique en général. L'économie canadienne, en particulier celle de l'Ontario, a connu un ralentissement au deuxième semestre de 2008.

La croissance des produits et du résultat opérationnel de Sans-fil tient à l'augmentation du nombre d'abonnés aux services sans fil de transmission de la voix et de données et à la croissance des PMPA mixtes (services facturés et prépayés) ainsi qu'à la hausse des subventions relatives aux téléphones par suite de l'engouement des clients pour les téléphones intelligents. Sans-fil a maintenu sa stratégie consistant à cibler les abonnés aux services facturés générant des produits plus élevés et vendre des téléphones à des prix plus élevés pour les services prépayés, ce qui a fortement contribué à favoriser les acquisitions d'abonnés aux services facturés plutôt qu'aux services prépayés. En outre, la croissance favorable des nombres d'abonnés et la pénétration accrue des marchés ont été contrebalancées par les augmentations des charges de fidélisation et de service à la clientèle ainsi que de crédit et de recouvrement. En revanche, ces charges ont été contrebalancées par la réalisation de gains d'efficacité opérationnelle et l'augmentation des produits tirés des services d'itinérance sur les réseaux GSM fournis aux

abonnés voyageant à l'extérieur du Canada, de même que de la solide croissance des produits tirés des services d'itinérance fournis aux visiteurs qui utilisent le réseau GSM de la Société au Canada.

Les produits et le résultat opérationnel des services d'Activités de Cable se sont principalement accrues en raison de l'augmentation des tarifs et de la pénétration accrue des services numériques et de l'élargissement des forfaits de programmation ainsi que de la restructuration et de la croissance rapide de notre service téléphonique par câble. De la même manière, la croissance soutenue des produits tirés des services Internet a été attribuable à la pénétration accrue des abonnés aux services Internet en pourcentage des foyers branchés. La marge bénéficiaire d'exploitation de SAR témoigne des pressions exercées sur le prix des services interurbains ainsi qu'à l'augmentation de leur coût, alors que cette division axe ses efforts sur la gestion de la rentabilité de sa clientèle existante et évalue quelles sont les occasions susceptibles de se présenter au sein des moyennes et grandes entreprises et des sociétés de télécommunications. Les produits tirés de Magasins Rogers ont augmenté par suite de l'accroissement des produits et services de Sans-fil.

Les résultats de Media sont principalement attribuables au fléchissement général de la demande de publicité locale, par suite du ralentissement de l'économie ontarienne.

D'autres fluctuations du bénéfice net d'un trimestre à l'autre peuvent également être attribuées aux pertes liées aux remboursements sur la dette, aux gains et pertes de change, aux variations de la juste valeur des instruments dérivés, aux autres produits et charges, aux pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et d'autres actifs à long terme et aux variations de la charge d'impôts sur le bénéfice.

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2008**

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2008, les produits d'exploitation consolidés ont augmenté de 9 % pour s'établir à 2 941 millions de dollars en 2008, contre 2 687 millions de dollars pour la période correspondante de 2007, l'ensemble des unités d'exploitation participant à la croissance d'un exercice à l'autre, qui s'établit à 13 % pour Sans-fil, à 7 % pour Cable et à 8 % pour Media. Au quatrième trimestre, le résultat opérationnel ajusté consolidé s'est accru de 1 % d'un exercice à l'autre pour atteindre 968 millions de dollars, la croissance de 18 % du résultat opérationnel ajusté de Cable étant contrebalancée par le recul de 3 % de celui de Sans-fil, et la diminution de 27 % de celui de Media. Le recul du résultat opérationnel ajusté de Sans-fil tient à la hausse des coûts d'acquisition et de fidélisation des abonnés en raison du succès de la campagne de promotion des téléphones intelligents, alors que la baisse des produits tirés de la publicité enregistrée par Media tient au ralentissement de l'économie canadienne.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2008, le bénéfice d'exploitation consolidé s'est établi à 137 millions de dollars, contre 476 millions de dollars pour la période correspondante de 2007. Le recul du bénéfice d'exploitation s'explique par la perte de valeur constatée dans le secteur de la télévision conventionnelle de l'unité d'exploitation Media au cours du quatrième trimestre de 2008, comme il est mentionné plus loin.

La Société a constaté une perte de 138 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2008, soit une perte par action de base et diluée de 0,22 \$, contre un bénéfice net de 254 millions de dollars, soit un bénéfice par action de base et dilué de 0,40 \$ inscrit pour la période correspondante de 2007. Cette perte s'explique essentiellement par la réduction de valeur de certains actifs de Media. Au cours du quatrième trimestre de 2008, la Société a

déterminé que la juste valeur du secteur de la télévision conventionnelle de Media était inférieure à sa valeur comptable, par suite essentiellement de la révision à la baisse des attentes du secteur dans le contexte de la baisse des produits de publicité qu'entraîne le ralentissement de l'économie. Par conséquent, la société a compt-

abilisé une perte de valeur hors caisse totale de 294 millions de dollars relative aux éléments suivants : 154 millions de dollars au titre des écarts d'acquisition, 75 millions de dollars au titre des licences de diffusion et 65 millions de dollars au titre des actifs incorporels et autres actifs à long terme.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	T1	T2	T3	2008 T4	T1	T2	T3	2007 T4
États des résultats								
Produits d'exploitation								
Sans-fil	1 431 \$	1 522 \$	1 727 \$	1 655 \$	1 231 \$	1 364 \$	1 442 \$	1 466 \$
Cable	925	938	961	985	855	881	899	923
Media	307	409	386	394	266	348	339	364
Siège social et éliminations	(54)	(66)	(92)	(93)	(54)	(66)	(69)	(66)
	2 609	2 803	2 982	2 941	2 298	2 527	2 611	2 687
Résultat opérationnel avant les éléments suivants								
Sans-fil	705	769	693	639	581	664	686	658
Cable	303	304	318	313	228	243	265	265
Media	2	52	43	46	19	45	46	63
Siège social et éliminations	(26)	(36)	(29)	(30)	(14)	(22)	(13)	(29)
	984	1 089	1 025	968	814	930	984	957
Modification des régimes d'options sur actions <sup>1)</sup>	—	—	—	—	—	(452)	—	—
Recouvrement (charge) au titre de la rémunération à base d'actions <sup>1)</sup>	116	(53)	62	(25)	(15)	(32)	(11)	(4)
Frais d'intégration et de restructuration <sup>2)</sup>	(5)	(3)	(2)	(41)	(1)	(15)	(5)	(17)
Ajustement relatif à la décision concernant les droits de la Partie II du CRTC <sup>3)</sup>	—	(37)	—	—	—	—	18	—
Frais de renégociation de convention <sup>4)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	(52)
Résultat opérationnel <sup>5)</sup>	1 095	996	1 085	902	798	431	986	884
Amortissement	440	420	429	471	400	398	397	408
Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme <sup>6)</sup>	—	—	—	294	—	—	—	—
Bénéfice d'exploitation	655	576	656	137	398	33	589	476
Intérêts sur la dette à long terme	(138)	(133)	(147)	(157)	(149)	(152)	(140)	(138)
Autres produits (charges)	(3)	11	—	(31)	7	(24)	(14)	—
Réduction (charge) d'impôts	(170)	(153)	(14)	(87)	(86)	87	(166)	(84)
Bénéfice net (perte) de la période	344 \$	301 \$	495 \$	(138)\$	170 \$	(56)\$	269 \$	254 \$
Bénéfice net (perte) par action								
De base	0,54 \$	0,47 \$	0,78 \$	(0,22)\$	0,27 \$	(0,09)\$	0,42 \$	0,40 \$
Dilué(e)	0,54 \$	0,47 \$	0,78 \$	(0,22)\$	0,26 \$	(0,09)\$	0,42 \$	0,40 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles <sup>5)</sup>	321 \$	481 \$	436 \$	783 \$	394 \$	381 \$	397 \$	624 \$

1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération à base d'actions ».

2) Les coûts engagés sont constitués des indemnités de départ liées à la restructuration de nos effectifs en vue d'améliorer notre structure de coûts dans le contexte de la conjoncture difficile, à l'intégration des activités de Call-Net Enterprises Inc., de Futureway et de Aurora Cable, à la restructuration de SAR et à la fermeture de certains magasins de Magasins Rogers.

3) Il s'agit d'un ajustement aux droits de la Partie II du CRTC relativement aux périodes antérieures. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale et évolution de la réglementation ».

4) Charge non récurrente liée à la renégociation d'une convention de services Internet.

5) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

6) Au cours du quatrième trimestre de 2008, la Société a déterminé que la juste valeur du secteur de la télévision conventionnelle de Media était inférieure à sa valeur comptable, par suite essentiellement de la révision à la baisse des attentes du secteur dans le contexte de la baisse des produits de publicité qu'entraîne le ralentissement de l'économie. Par conséquent, la société a comptabilisé une perte de valeur hors caisse totale de 294 millions de dollars relative aux éléments suivants : 154 millions de dollars au titre des écarts d'acquisition, 75 millions de dollars au titre des licences de diffusion et 65 millions de dollars au titre des actifs incorporels et autres actifs à long terme.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS AJUSTÉS <sup>1)</sup>

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T1	T2	T3	2008 T4	T1	T2	T3	2007 T4
<b>États des résultats</b>								
<b>Produits d'exploitation</b>								
Sans-fil	1 431 \$	1 522 \$	1 727 \$	1 655 \$	1 231 \$	1 364 \$	1 442 \$	1 466 \$
Cable	925	938	961	985	855	881	899	923
Media	307	409	386	394	266	348	339	364
Siège social et éliminations	(54)	(66)	(92)	(93)	(54)	(66)	(69)	(66)
	2 609	2 803	2 982	2 941	2 298	2 527	2 611	2 687
<b>Résultat opérationnel ajusté <sup>2)</sup></b>								
Sans-fil	705	769	693	639	581	664	686	658
Cable	303	304	318	313	228	243	265	265
Media	2	52	43	46	19	45	46	63
Siège social et éliminations	(26)	(36)	(29)	(30)	(14)	(22)	(13)	(29)
	984	1 089	1 025	968	814	930	984	957
Amortissement	440	420	429	471	400	398	397	408
Bénéfice d'exploitation ajusté	544	669	596	497	414	532	587	549
Intérêts sur la dette à long terme	(138)	(133)	(147)	(157)	(149)	(152)	(140)	(138)
Autres produits (charges)	(3)	11	16	(31)	7	23	(14)	—
Réduction (charge) d'impôts	(133)	(183)	—	(145)	(86)	(104)	(165)	(109)
<b>Bénéfice net ajusté de la période</b>	<b>270 \$</b>	<b>364 \$</b>	<b>465 \$</b>	<b>164 \$</b>	<b>186 \$</b>	<b>299 \$</b>	<b>268 \$</b>	<b>302 \$</b>
<b>Bénéfice net (perte) ajusté(e) par action</b>								
De base	0,54 \$	0,47 \$	0,78 \$	0,26 \$	0,29 \$	0,47 \$	0,42 \$	0,47 \$
Dilué(e)	0,54 \$	0,47 \$	0,78 \$	0,26 \$	0,29 \$	0,47 \$	0,41 \$	0,47 \$
<b>Acquisitions d'immobilisations corporelles <sup>2)</sup></b>	<b>321 \$</b>	<b>481 \$</b>	<b>436 \$</b>	<b>783 \$</b>	<b>394 \$</b>	<b>381 \$</b>	<b>397 \$</b>	<b>624 \$</b>

1) Ce sommaire exclut l'incidence de l'instauration d'un mode de règlement en espèces des options sur actions des salariés, la charge de rémunération à base d'actions, les frais d'intégration et de restructuration, un ajustement lié aux droits de licence de la Partie II du CRTC relativement aux périodes antérieures, une charge non récurrente liée à la renégociation d'une convention de services Internet, les pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme, les coûts d'opération liés à la dette, les pertes liées aux remboursements sur la dette à long terme et l'incidence fiscale des éléments susmentionnés. Certains chiffres correspondants de périodes antérieures ont été reclassés selon le mode de présentation adopté pour la période à l'étude. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ». L'ajustement lié aux droits de licence de la Partie II du CRTC s'applique au troisième trimestre de 2007 et n'a pas d'incidence sur l'exercice complet de 2007.

2) Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES

**Contrôles et procédures de communication de l'information**

À la fin de la période visée par le présent rapport de gestion (la « date d'évaluation »), la Société a effectué (sous la supervision et avec la participation de la direction, y compris le chef de la direction par intérim et le chef des finances), conformément à la Règle 13a-15 promulguée en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée (« *Exchange Act* »), une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ses contrôles et procédures de communication de l'information. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction par intérim et le chef des finances de la Société ont conclu qu'à la date d'évaluation, ces contrôles et procédures étaient efficaces.

**Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

La direction de la Société a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne de la Société a été conçu pour fournir à la direction et au conseil d'administration de la Société une assurance raisonnable au sujet de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers publiés, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Tous les systèmes de contrôle interne, aussi bien conçus et appliqués soient-ils, comportent des limites inhérentes. Par conséquent, même les systèmes dont l'efficacité a été établie ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction maintient un système élaboré de contrôles pour s'assurer que les opérations sont exécutées avec l'autorisation de la direction, que les actifs sont protégés et que les documents d'information financière sont fiables. La direction prend également des mesures pour s'assurer de l'efficacité de la circulation des informations et de la communication et pour surveiller la performance, notamment celle des procédures de contrôle interne.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2008 en fonction des critères énoncés dans le rapport Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. Se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que, au 31 décembre 2008, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace. Nos vérificateurs indépendants, KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L., ont émis un rapport de vérification déclarant que la Société exerçait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008, selon les critères établis dans le rapport Internal Control – Integrated Framework publié par le COSO.

**Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière et aux contrôles et procédures de communication de l'information**

Aucun autre changement n'a été apporté aux contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice

2008, qui ait eu une incidence importante ou ait pu vraisemblablement avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

**INFORMATION COMPLÉMENTAIRE – CALCULS NON CONFORMES AUX PCGR**

**Calcul de la marge bénéficiaire d'exploitation**

Exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars)

	<b>2008</b>	2007
<b>RCI :</b>		
Résultat opérationnel ajusté	4 060 \$	3 703 \$
Diviser par le total des produits	11 335	10 123
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée de RCI	35,8 %	36,6 %
<b>SANS-FIL</b>		
Résultat opérationnel ajusté	2 806 \$	2 589 \$
Diviser par les produits des réseaux	5 843	5 154
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée de Sans-fil	48,0 %	50,2 %
<b>CABLE</b>		
Activités de Cable		
Résultat opérationnel ajusté	1 171 \$	1 008 \$
Diviser par les produits	2 878	2 603
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée d'Activités de Cable	40,7 %	38,7 %
Solutions d'affaires de Rogers		
Résultat opérationnel ajusté	59 \$	12 \$
Diviser par les produits	526	571
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée de Solutions d'affaires de Rogers	11,2 %	2,1 %
Magasins Rogers		
Résultat opérationnel ajusté	3 \$	(4)\$
Diviser par les produits	417	393
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée de Magasins Rogers	0,7 %	(1,0)%
<b>MEDIA :</b>		
Résultat opérationnel ajusté	142 \$	176 \$
Diviser par les produits	1 496	1 317
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée de Media	9,5 %	13,4 %

**CALCUL DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DU BÉNÉFICE PAR ACTION AJUSTÉ**

Exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars et en millions pour le nombre d'actions en circulation)

	2008	2007
Résultat opérationnel	4 078 \$	3 099 \$
Ajouter (déduire) :		
Modification des régimes d'options sur actions	—	452
Charge (recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions	(100)	62
Ajustement relatif à la décision concernant les droits de la Partie II du CRTC	31	—
Frais d'intégration et de restructuration	51	38
Frais de renégociation de convention	—	52
Résultat opérationnel ajusté	4 060 \$	3 703 \$
Bénéfice net	1 002 \$	637 \$
Ajouter (déduire) :		
Modification des régimes d'options sur actions	—	452
Charge (recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions	(100)	62
Ajustement relatif à la décision concernant les droits de la Partie II du CRTC	31	—
Frais d'intégration et de restructuration	51	38
Frais de renégociation de convention	—	52
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme	—	47
Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme	294	—
Frais d'émission des titres d'emprunt	16	—
Incidence fiscale	(34)	(222)
Bénéfice net ajusté	1 260 \$	1 066 \$
Bénéfice par action de base ajusté		
Bénéfice net ajusté	1 260 \$	1 066 \$
Diviser par : le nombre moyen pondéré d'actions en circulation	638	638
Bénéfice par action de base ajusté	1,98 \$	1,67 \$
Bénéfice par action dilué ajusté		
Bénéfice net ajusté	1 260 \$	1 066 \$
Diviser par : le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation	638	642
Bénéfice par action dilué ajusté	1,98 \$	1,66 \$

**CALCULS NON CONFORMES AUX PCGR DE SANS-FIL <sup>1)</sup>**

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars et en milliers pour les données sur les abonnés, sauf les PMPA et la marge bénéficiaire d'exploitation)

	<b>2008</b>	2007
<b>PMPA aux services facturés (par mois)</b>		
Produits tirés des services facturés (transmission de la voix et des données)	5 548 \$	4 868 \$
Diviser par : le nombre moyen d'abonnés aux services de transmission de la voix et des données facturés	6 142	5 618
Diviser par : 12 mois	12	12
	<b>75,27 \$</b>	<b>72,21 \$</b>
<b>PMPA aux services prépayés (par mois)</b>		
Produits tirés des services prépayés (transmission de la voix et des données)	285 \$	273 \$
Diviser par : le nombre moyen d'abonnés aux services prépayés	1 426	1 382
Diviser par : 12 mois	12	12
	<b>16,65 \$</b>	<b>16,46 \$</b>
<b>Coût d'acquisition par ajout brut d'abonnés</b>		
Total des frais de vente et de commercialisation	691 \$	653 \$
Marge déficitaire de matériel (liée à l'acquisition)	219	149
	<b>910 \$</b>	<b>802 \$</b>
Diviser par : le total des ajouts bruts d'abonnés aux services sans fil (facturés, prépayés et messagerie unidirectionnelle)	<b>1 982</b>	<b>1 998</b>
	<b>459 \$</b>	<b>401 \$</b>
<b>Charges d'exploitation moyennes par abonné (par mois)</b>		
Charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration	1 833 \$	1 558 \$
Marge déficitaire de matériel (liée à la fidélisation)	294	205
	<b>2 127 \$</b>	<b>1 763 \$</b>
Diviser par : le nombre total moyen d'abonnés aux services sans fil	<b>7 678</b>	<b>7 128</b>
Diviser par : 12 mois	12	12
	<b>23,09 \$</b>	<b>20,61 \$</b>
<b>Marge déficitaire de matériel</b>		
Ventes de matériel	492 \$	349 \$
Coût des ventes de matériel	(1 005)	(703)
	<b>(513)\$</b>	<b>(354)\$</b>
Liée à l'acquisition	<b>(219)\$</b>	<b>(149)\$</b>
Liée à la fidélisation	<b>(294)</b>	<b>(205)</b>
	<b>(513)\$</b>	<b>(354)\$</b>
<b>Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée</b>		
Résultat opérationnel ajusté	<b>2 806 \$</b>	<b>2 589 \$</b>
Diviser par les produits des réseaux	<b>5 843</b>	<b>5 154</b>
Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée	<b>48,0 %</b>	<b>50,2 %</b>

<sup>1)</sup> Pour une définition des indicateurs clés de performance et des mesures non conformes aux PCGR, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

**CALCULS NON CONFORMES AUX PCGR DE CABLE <sup>1)</sup>**

Exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars et en milliers pour les données sur les abonnés, sauf les PMPA et la marge bénéficiaire d'exploitation)

	2008	2007
<b>PMPA aux services de câblodistribution</b>		
Produits tirés des services de câblodistribution	1 669 \$	1 540 \$
Diviser par : le nombre moyen d'abonnés aux services de câble de base	2 300	2 276
Diviser par : 12 mois	12	12
	<b>60,47 \$</b>	<b>56,39 \$</b>
<b>PMPA aux services Internet</b>		
Produits tirés des services Internet	695 \$	608 \$
Diviser par : le nombre moyen d'abonnés résidentiels aux services Internet	1 531	1 388
Diviser par : 12 mois	12	12
	<b>37,82 \$</b>	<b>36,51 \$</b>
<b>Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée d'Activités de Cable</b>		
Résultat opérationnel ajusté	1 171 \$	1 008 \$
Diviser par les produits	2 878	2 603
	<b>40,7 %</b>	<b>38,7 %</b>
<b>Marge bénéficiaire d'exploitation ajustée de SAR</b>		
Résultat opérationnel ajusté	59 \$	12 \$
Diviser par les produits	526	571
	<b>11,2 %</b>	<b>2,1 %</b>

1) Pour une définition des indicateurs clés de performance et des mesures non conformes aux PCGR, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance et mesures non conformes aux PCGR ».

La direction de Rogers Communications Inc. est responsable de la préparation des présents états financiers consolidés et de ceux de ses filiales et de tous les renseignements paraissant dans le rapport de gestion, lesquels états et rapport ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comportent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la part des membres de la direction et, de l'avis de ceux-ci, ces montants donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de Rogers Communications Inc. La direction a aussi rédigé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport de gestion et elle s'est assurée qu'elle était cohérente par rapport aux états financiers consolidés.

La direction de Rogers Communications Inc., dans sa recherche de l'intégrité des états financiers consolidés, a mis au point et maintient un système de contrôles internes qui est soutenu par le groupe de vérification interne. La direction croit que les contrôles internes fournissent un degré raisonnable d'assurance que les opérations sont dûment autorisées et inscrites, que les documents d'information financière sont fiables et constituent une base adéquate pour dresser les états financiers consolidés et que les actifs de Rogers Communications Inc. sont adéquatement comptabilisés et protégés. Les processus de contrôle interne comprennent la communication au personnel par la direction des politiques qui régissent une conduite commerciale responsable.

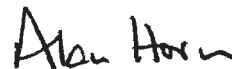
Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et, ultimement, il passe en revue et approuve les états financiers consolidés. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité de vérification.

Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction de même que les vérificateurs internes et externes afin de discuter des contrôles internes liés au processus de communication de l'information financière et des questions de vérification et de présentation de l'information financière de même que pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités et pour examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et le rapport des vérificateurs externes. Le comité de vérification fait part de ses constatations au conseil d'administration pour que celui-ci en tienne compte au moment d'approuver la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. Le comité de vérification se penche également sur la nomination ou la reconduction des vérificateurs externes, question qu'il soumet au conseil d'administration avant de demander l'approbation des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par les vérificateurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada, pour le compte des actionnaires. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a librement accès au comité de vérification.

Le 18 février 2009

Le Président et chef  
de la direction par intérim,



Alan D. Horn, CA

Le Vice-président,  
Finances et chef des finances,



William W. Linton, CA

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES



Nous avons vérifié les bilans consolidés de Rogers Communications Inc. aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats, des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée le 31 décembre 2008. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les états financiers consolidés dont il est fait mention ci-dessus donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée le 31 décembre 2008 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 18 février 2009

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(EN MILLIONS DE DOLLARS CA, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007	2008	2007
Produits d'exploitation (note 3 b))	11 335 \$	10 123 \$
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	1 303	961
Frais de vente et de commercialisation	1 334	1 322
Charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration	4 569	4 251
Modification des régimes d'options sur actions (note 19 a) i))	—	452
Frais d'intégration et de restructuration (note 6)	51	38
Amortissement	1 760	1 603
Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme (notes 11 a) et 13)	294	—
Bénéfice d'exploitation	2 024	1 496
Intérêts sur la dette à long terme	(575)	(579)
Frais d'émission de titres d'emprunt (note 14 a))	(16)	—
Perte sur le remboursement de la dette à long terme (note 14 f))	—	(47)
Gain (perte) de change	(99)	54
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	64	(34)
Autres produits (charges), montant net	28	(4)
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	1 426	886
Impôts sur le bénéfice (recouvrement) (note 7)		
Exigibles	3	(1)
Futurs	421	250
	424	249
Bénéfice net de l'exercice	1 002 \$	637 \$
Bénéfice net par action (note 8)		
De base	1,57 \$	1,00 \$
Dilué	1,57	0,99

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# BILANS CONSOLIDÉS

(EN MILLIONS DE DOLLARS CA)

Aux 31 décembre 2008 et 2007

2008

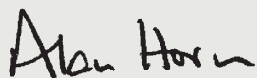
2007

	2008	2007
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 163 \$ (151 \$ en 2007)	1 403 \$	1 245 \$
Autres actifs à court terme (note 9)	442	304
Actifs d'impôts futurs (note 7)	446	594
	2 291	2 143
Immobilisations corporelles (note 10)	7 898	7 289
Écart d'acquisition (note 11 b))	3 024	3 027
Actifs incorporels (note 11 c))	2 761	2 086
Placements (note 12)	343	485
Instruments dérivés (note 15 d))	507	—
Autres actifs à long terme (note 13)	269	295
	17 093 \$	15 325 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Avances bancaires découlant des chèques en circulation	19 \$	61 \$
Créditeurs et charges à payer	2 412	2 260
Tranche à moins de un an de la dette à long terme (note 14)	1	1
Tranche à moins de un an des instruments dérivés (note 15 d))	45	195
Produits comptabilisés d'avance	239	225
	2 716	2 742
Dette à long terme (note 14)	8 506	6 032
Instruments dérivés (note 15 d))	616	1 609
Autres passifs à long terme (note 16)	184	214
Passifs d'impôts futurs (note 7)	344	104
	12 366	10 701
Capitaux propres (note 18)	4 727	4 624
	17 093 \$	15 325 \$

Garanties (note 15 e) ii))  
 Engagements (note 23)  
 Passifs éventuels (note 24)  
 Différences entre les conventions comptables canadiennes et américaines (note 25)  
 Événements postérieurs à la date du bilan (notes 24 d) et 26)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,



Alan D. Horn, CA, administrateur



Ronald D. Besse, administrateur

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES

(EN MILLIONS DE DOLLARS CA)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007	Actions de catégorie A droit de vote		Actions de catégorie B sans droit de vote		Surplus d'apport	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)				
Solde au 31 décembre 2006	72 \$	112 468	425 \$	523 232	3 736 \$	(33)\$	— \$	4 200 \$
Modification de la convention comptable relative aux instruments financiers (note 2 h ii))	—	—	—	—	—	3	(214)	(211)
Chiffres retraités au 1 <sup>er</sup> janvier 2007	72	112 468	425	523 232	3 736	(30)	(214)	3 989
Bénéfice net de l'exercice	—	—	—	—	—	637	—	637
Actions de catégorie A avec droit de vote converties en actions de catégorie B sans droit de vote	—	(6)	—	6	—	—	—	—
Modification des régimes d'options sur actions	—	—	—	—	(50)	—	—	(50)
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	—	—	46	3 767	(9)	—	—	37
Rémunération à base d'actions	—	—	—	—	12	—	—	12
Dividendes déclarés	—	—	—	—	—	(265)	—	(265)
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	—	—	264	264
Solde au 31 décembre 2007	72	112 462	471	527 005	3 689	342	50	4 624
Bénéfice net de l'exercice	—	—	—	—	—	1 002	—	1 002
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	—	—	21	502	—	—	—	21
Dividendes déclarés	—	—	—	—	—	(638)	—	(638)
Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote (note 18 c))	—	—	(4)	(4 077)	(129)	(4)	—	(137)
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	—	—	(145)	(145)
Solde au 31 décembre 2008	72 \$	112 462	488 \$	523 430	3 560 \$	702 \$	(95)\$	4 727 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

(EN MILLIONS DE DOLLARS CA)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007	2008	2007
Bénéfice net de l'exercice	1 002 \$	637 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente		
Augmentation (diminution) de la juste valeur	(146)	140
Gain à la cession	—	(2)
	(146)	138
Instruments dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie		
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	1 122	(635)
Reclassement du gain (de la perte) de change sur la dette à long terme dans le bénéfice net	(1 274)	742
Reclassement des intérêts courus dans le bénéfice net	110	119
	(42)	226
	(188)	364
Impôts sur le bénéfice connexes	43	(100)
	(145)	264
Résultat étendu de l'exercice	857 \$	901 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(EN MILLIONS DE DOLLARS CA)

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

2008

2007

Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :

### Exploitation

Bénéfice net de l'exercice	1 002 \$	637 \$
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets liés à l'exploitation		
Amortissement	1 760	1 603
Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme	294	—
Amortissement des droits de diffusion et des vidéos de location de Magasins Rogers	146	92
Impôts futurs	421	250
Perte de change non réalisée (gain de change non réalisé)	65	(46)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	(64)	34
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme	—	47
Modification des régimes d'options sur actions	—	452
Charge de rémunération à base d'actions (recouvrement)	(100)	62
Amortissement de l'augmentation de la dette à long terme et des dérivés liée à la juste valeur	(5)	(6)
Autres	3	10

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 20 a))	3 522	3 135
	(215)	(310)

3 307 2 825

### Investissement

Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 021)	(1 796)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés aux immobilisations corporelles	40	(20)
Acquisition de licences d'utilisation du spectre	(1 008)	—
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(191)	(537)
Acquisitions de droits de diffusion et hausse des engagements envers le CRTC	(150)	(67)
Autres	(7)	(18)

(3 337) (2 438)

### Financement

Émission de titres de créance à long terme	4 474	5 476
Remboursements sur la dette à long terme	(3 335)	(5 623)
Prime liée aux remboursements sur la dette à long terme	—	(59)
Frais de financement engagés	—	(4)
Païement lié à l'ajustement des taux d'intérêt de swaps de devises	(375)	—
Païement versé au règlement de swaps de devises et de contrats à terme	(969)	(873)
Produit tiré du règlement de swaps de devises et de contrats à terme	970	838
Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote	(137)	—
Émission de capital-actions à l'exercice d'options sur actions	3	27
Dividendes versés	(559)	(211)

72 (429)

Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

42 (42)

Insuffisance de trésorerie au début de l'exercice

(61) (19)

Insuffisance de trésorerie à la fin de l'exercice

(19)\$ (61)\$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (insuffisance) s'entendent de l'encaisse et des dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de 90 jours, moins les avances bancaires.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, se reporter à la note 20 b).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(LES MONTANTS DES TABLEAUX SONT EN MILLIONS DE DOLLARS CA, SAUF LES MONTANTS PAR PART.)  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2008 ET 2007

### 1. NATURE DE L'ENTREPRISE

Rogers Communications Inc. (« RCI ») est une société canadienne diversifiée de communications et de média dont la quasi-totalité des activités et des ventes sont effectuées au Canada. RCI œuvre dans les domaines de la transmission sans fil de la voix et des données par l'intermédiaire de son secteur Sans-fil (« Sans-fil »), de la câblodistribution, de l'accès Internet haute vitesse, de la téléphonie, des réseaux de données et du commerce au détail

de services de sans-fil, de câble et de vidéo (« Magasins Rogers ») par l'intermédiaire de son secteur Cable (« Cable »), et de la radiodiffusion et de la télédiffusion, du téléachat, de l'édition de magazines et de publications spécialisées ainsi que du divertissement sportif par l'intermédiaire de son secteur Media (« Media »). Aux fins des présentes, RCI et ses filiales sont appelées collectivement la « Société ».

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### A) RÈGLES DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, qui diffèrent à certains égards importants des principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique (« PCGR des États-Unis »), tel qu'il est décrit à la note 25.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de RCI et ceux de ses filiales. Les opérations et soldes intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

Les placements dans les entreprises sur lesquelles la Société peut exercer une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Les placements dans les entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans des sociétés ouvertes sur lesquelles la Société n'exerce pas un contrôle ni une influence notable sont classés comme étant disponibles à la vente et inscrits à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment où les placements en question sont cédés ou dépréciés. Les autres placements dont la juste valeur n'est pas facilement disponible sont inscrits au coût. Les placements sont dépréciés lorsqu'il existe une indication qu'une perte de valeur durable est survenue.

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice à l'étude.

#### B) CONSTATATION DES PRODUITS

Les principales sources des produits de la Société et la constatation de ces produits aux fins des états financiers s'établissent comme suit :

- i) Les frais d'abonnement mensuels liés aux services sans fil ou à fil, de câblodistribution, téléphoniques, d'accès Internet, de location de matériel et de réseau ainsi que les abonnements aux médias sont comptabilisés à titre de produits au prorata à mesure que les services sont rendus.
- ii) Les produits tirés du temps d'antenne, des services d'itinérance, interurbains, optionnels et à la carte, de la location de vidéos et d'autres ventes de produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus ou que les produits sont livrés.
- iii) Les produits tirés de la vente de matériel sans fil et de câble sont constatés lorsque le matériel est livré et accepté par le détaillant indépendant ou l'abonné, dans le cas de ventes directes. Les subventions de matériel accordées aux abonnés nouveaux ou existants sont portées en réduction des produits tirés du matériel.

- iv) Les frais d'installation et de mise en service facturés aux clients ne remplissent pas les critères afférents à une unité de comptabilisation distincte. Par conséquent, ces frais sont constatés par Sans-fil comme des produits tirés de la vente de matériel et, dans le cas de Cable, ils sont reportés et amortis sur la durée des services connexes. La durée des services connexes pour Cable varie de 26 à 48 mois, selon qu'il s'agisse du débranchement d'un abonné, d'un transfert de service ou d'un déménagement. Les frais d'installation directs additionnels afférents aux reconnections sont reportés jusqu'à concurrence des frais d'installation reportés et amortis sur la même période que ces frais d'installation connexes. Les frais d'installation pour les nouveaux abonnements sont capitalisés dans les immobilisations corporelles et amortis sur la durée de vie utile des actifs connexes.
- v) Les produits de publicité sont inscrits pendant la période au cours de laquelle la publicité est diffusée à la radio, à la télévision ou dans les publications de la Société.
- vi) Les produits mensuels reçus par les stations de télévision au titre des abonnements des fournisseurs de services de câble ou par satellite sont constatés pendant le mois au cours duquel les produits sont générés.
- vii) Les produits tirés du club de baseball des Blue Jays de Toronto (« Blue Jays »), qui se composent des droits d'entrée aux matchs à domicile et des recettes des concessions, sont constatés au moment des matchs en question pendant la saison de baseball. Les produits des ententes conclues avec des stations de radio et de télévision sont inscrits au moment où les matchs correspondants sont diffusés. Les Blue Jays touchent également des produits aux termes de la convention de partage des recettes de la Major League Baseball, selon laquelle des fonds sont répartis entre les clubs membres en fonction des produits de chaque club. Ces produits sont constatés pendant la saison au cours de laquelle ils sont générés, lorsque leur montant peut être estimé et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.
- viii) Les rabais consentis aux clients relativement aux achats regroupés de produits et de services de Sans-fil, Cable et Media sont imputés directement aux produits tirés des produits et services auxquels ils s'appliquent.

La Société offre certains produits et services dans le cadre d'accords de prestations multiples. La Société divise ces accords en unités de comptabilisation distinctes. Les composantes des accords de prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable. La contrepartie versée à l'égard de ces unités est calculée et répartie entre les unités de comptabilisation en fonction de leur juste valeur et la Société applique les méthodes pertinentes de constatation des produits à

leur égard. La Société constate les produits lorsqu'il y a une preuve convaincante qu'un accord existe, que la livraison a eu lieu ou que les services ont été rendus, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits comptabilisés d'avance comprennent les dépôts des abonnés, les frais d'installation pour les services de câblodistribution et les autres montants reçus de ces derniers pour des services à fournir plus tard et des abonnements à venir.

**C) COÛTS D'ACQUISITION ET DE FIDÉLISATION DES ABONNÉS**

À l'exception de ce qui est décrit à la note 2 b) iv) relativement aux frais d'installation pour les services de câblodistribution, la Société passe en charges les coûts liés à l'acquisition et à la fidélisation des abonnés.

**D) RÉMUNÉRATION ET AUTRES PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS**

Le 28 mai 2007, les régimes d'options sur actions des salariés de la Société ont été modifiés de manière à inclure un mode de règlement en espèces des droits à la plus-value d'actions (« DPVA ») pour toutes les options attribuées antérieurement ou nouvellement attribuées. L'option DPVA permet au détenteur de l'option de choisir de recevoir un montant en espèces égal à la valeur intrinsèque, qui représente l'excédent du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur le prix d'exercice de l'option, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote. Toutes les options sur actions en cours sont maintenant comptabilisées au passif à leur valeur intrinsèque, compte tenu de l'acquisition des

droits, qui équivaut à la différence entre le cours de l'action et le prix d'exercice de l'option. La valeur intrinsèque du passif est évaluée à la valeur du marché à chaque période et elle est passée progressivement en charges sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus, qui correspond généralement à la période d'acquisition graduelle des droits ou, le cas échéant, sur la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du salarié à la retraite, selon la plus courte de ces deux périodes.

Avant le 28 mai 2007, la Société comptabilisait les attributions d'options sur actions qui étaient réglées par l'émission d'instruments de capitaux propres selon la méthode de la juste valeur. La juste valeur estimative était amortie par imputation aux résultats pendant la période au cours de laquelle les services connexes étaient rendus, soit habituellement le délai d'acquisition des droits, ou, le cas échéant, pendant la période allant jusqu'à la date à laquelle le salarié était admissible à la retraite, selon la plus courte des deux.

Le régime d'accumulation d'actions des salariés permet aux salariés de participer, à leur gré, à un régime d'achat d'actions. Aux termes du régime, les salariés de la Société peuvent verser un pourcentage précis de leurs gains habituels au moyen de retenues sur la paie régulière et la Société verse certaines cotisations déterminées équivalentes qui sont comptabilisées à titre de charge de rémunération de la période où elles sont versées.

**E) AMORTISSEMENT**

Les immobilisations corporelles sont amorties selon leur durée de vie utile estimative comme suit :

Actif	Méthode	Taux/durée
Bâtiments	Essentiellement dégressive à taux constant	De 5 % à 6 2/3 %
Pylônes, têtes et émetteurs	Linéaire	De 6 2/3 % à 25 %
Câbles de distribution et chutes d'abonnés	Linéaire	De 5 % à 20 %
Matériel de réseau	Linéaire	De 6 2/3 % à 33 1/3 %
Matériel du réseau de stations radio fixes sans fil	Linéaire	De 12 1/2 % à 14 1/3 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	De 14 1/3 % à 33 1/3 %
Matériel des clients	Linéaire	De 20 % à 33 1/3 %
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée de vie utile ou la durée du bail, selon la plus courte des deux
Matériel et véhicules	Essentiellement dégressive à taux constant	De 5 % à 33 1/3 %

**F) IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE**

Les actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés de manière à rendre compte des incidences fiscales futures découlant des écarts entre la valeur comptable inscrite aux états financiers des actifs et passifs existants et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés. Une provision pour moins-value est constituée pour tout actif d'impôts futurs s'il n'est pas plus probable qu'improbable que l'actif sera réalisé. La charge d'impôts est généralement égale à la somme de la provision pour les impôts exigibles de la Société et de l'écart entre les soldes d'ouverture et de clôture des actifs et passifs d'impôts futurs.

**G) CONVERSION DES DEVICES**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars CA au taux de change en vigueur à la date des bilans et les actifs et passifs non monétaires ainsi que la dotation aux amortissements connexe sont convertis au taux de change historique. Les produits et charges, à l'exclusion de la dotation aux amortissements, sont convertis au taux de change moyen du mois au cours duquel l'opération a été inscrite. Les gains et pertes de change découlant de la conversion de la dette à long terme sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats. Les gains ou pertes de change sont principalement attribuables à la conversion de la dette à long terme.

**H) INSTRUMENTS FINANCIERS ET DÉRIVÉS**

**i) Adoption de nouvelles normes portant sur les instruments financiers**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Société a adopté les chapitres suivants du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (le « *Manuel de l'ICCA* »), à savoir le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » (« chapitre 3862 »), et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation » (« chapitre 3863 »).

Le chapitre 3862 exige que l'entité fournisse des informations dans ses états financiers pour permettre aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments financiers concernant la situation financière et le rendement de l'entité, pour décrire la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée pendant l'exercice et à la date du bilan et pour expliquer la manière dont l'entité gère ces risques.

Le chapitre 3863 établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les instruments dérivés non financiers. Il traite du classement des instruments financiers dans le passif

ou les capitaux propres, selon le point de vue de l'émetteur, du classement des intérêts, dividendes, gains et pertes connexes ainsi que des circonstances dans lesquelles les actifs et passifs financiers se contrebalancent.

L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Société. Les informations conformes à ces nouveaux chapitres du *Manuel de l'ICCA* sont présentées à la note 15.

**ii) Instruments financiers**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Société a adopté les chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA*, à savoir le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 1530, « Résultat étendu », le chapitre 3251, « Capitaux propres », et le chapitre 3865, « Couvertures », de manière rétrospective, sans redressement des états financiers.

L'incidence de l'adoption de ces normes sur le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu et sur le déficit d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2007 s'établit comme suit :

	Incidence à l'adoption	Incidence fiscale	Incidence nette
Placements disponibles à la vente	213 \$	(2)\$	211 \$
Instruments dérivés	(561)	136	(425)
<b>Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>(348)\$</b>	<b>134 \$</b>	<b>(214)\$</b>
Tranche inefficace des instruments dérivés de couverture	(10)\$	2 \$	(8)\$
Option de remboursement anticipé	19	(6)	13
Gain transitoire reporté	54	(17)	37
Coûts d'opération	(59)	20	(39)
<b>Déficit d'ouverture</b>	<b>4 \$</b>	<b>(1)\$</b>	<b>3 \$</b>

Les actifs financiers de la Société sont classés comme étant disponibles à la vente ou comme des prêts et créances. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur au bilan, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'au moment où les placements sont cédés ou subissent une baisse de valeur durable, auquel cas la perte de valeur est portée aux résultats. Les prêts et créances et tous les passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société a déterminé qu'aucun de ses actifs financiers n'était classé comme étant détenu à des fins de transaction ou détenu jusqu'à leur échéance et qu'aucun de ses passifs financiers n'était classé comme étant détenu à des fins de transaction.

La Société impute les coûts d'opération des actifs et passifs financiers aux états consolidés des résultats à mesure qu'ils sont engagés.

**iii) Instruments dérivés**

Les instruments dérivés, y compris les instruments dérivés intégrés qui doivent être comptabilisés de manière distincte, sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées aux états consolidés des résultats sauf s'il s'agit d'instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces. La juste valeur des swaps de devises de la Société est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur de marché estimative

ajustée en fonction de la qualité du crédit, qui consiste à majorer les taux d'actualisation de la trésorerie, qui servent à calculer l'évaluation à la valeur de marché estimative sans risque, de l'écart estimatif d'un swap sur défaillance pour la durée et la contrepartie de chacun des swaps. Pour des swaps à valeur positive (lorsque la contrepartie est une débitrice nette de la Société), l'écart d'un swap sur défaillance de la contrepartie bancaire est ajouté au taux d'actualisation sans risque pour déterminer la valeur estimative ajustée en fonction de la qualité du crédit. Dans le cas de swaps à valeur négative (lorsque la Société est une débitrice nette de la contrepartie), l'écart d'un swap sur défaillance de la Société est ajouté au taux d'actualisation sans risque. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés aux fins de couverture de flux de trésorerie sont imputées aux autres éléments du résultat étendu, dans la mesure où ces couvertures sont efficaces, jusqu'à ce que les variations des flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif couvert soient comptabilisées dans les états consolidés des résultats. Une couverture inefficace est immédiatement imputée à l'état consolidé des résultats.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés afin de gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et d'intérêt. De temps à autre, ces instruments comprennent des swaps de devises, des swaps d'intérêts, des contrats de change à terme et des options sur devises. Ces instruments ne sont utilisés que pour la gestion des risques.

Lorsqu'elle applique la comptabilité de couverture, la Société documente en bonne et due forme la relation entre les instruments dérivés et les éléments couverts ainsi que son objectif et sa stratégie de gestion des risques liés aux diverses opérations de couverture. Au moment de la mise en place d'un instrument, la Société évalue également en bonne et due forme si les instruments dérivés sont hautement efficaces pour réduire ou modifier le risque d'intérêt ou de change afférent aux sorties de fonds futures prévues au titre du capital et des intérêts pour l'élément couvert. Pour qu'une opération de couverture soit efficace, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie entre l'élément couvert et l'élément de couverture doivent être étroitement liées. Chaque trimestre, la Société confirme que les instruments dérivés continuent d'être hautement efficaces pour réduire ou modifier le risque de taux d'intérêt ou de change lié aux éléments couverts.

De plus, la Société évalue chaque trimestre les swaps de devises comptabilisés comme des couvertures pour déterminer si ces dernières sont inefficaces. Toute tranche inefficace est immédiatement imputée à l'état consolidé des résultats.

Pour les instruments qui ne répondent pas aux critères mentionnés précédemment, les variations de la juste valeur sont inscrites dans les états consolidés des résultats.

#### I) INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Société a adopté les recommandations du *Manuel de l'ICCA* énoncées dans le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital » (le « chapitre 1535 »). Le chapitre 1535 prévoit que l'entité doit fournir les informations propres à permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital, y compris des informations concernant les exigences extérieures concernant son capital et les conséquences de l'inapplication de ces exigences. Les informations à fournir sont présentées à la note 21.

#### J) BÉNÉFICE NET PAR ACTION

Le calcul du bénéfice net dilué par action tient compte de l'incidence des options sur actions des salariés, selon la méthode du rachat d'actions. La modification apportée le 28 mai 2007 aux régimes d'options sur actions des salariés de manière à inclure un mode de règlement en espèces des DPVA pour toutes les options attribuées antérieurement ou nouvellement attribuées n'a pas d'effet dilutif.

#### K) STOCKS ET VIDÉOS DE LOCATION DE MAGASINS ROGERS

Les stocks sont principalement comptabilisés au coût, selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le stock de vidéos pour location de Magasins Rogers, qui inclut les vidéocassettes, les DVD et les jeux vidéo, est amorti afin d'être ramené à sa valeur résiduelle estimative. La valeur résiduelle du stock de vidéos pour location de Magasins Rogers est imputée aux charges d'exploitation au moment de la vente du stock. L'amortissement du stock de vidéos pour location de Magasins Rogers est imputé au coût des ventes selon la méthode dégressive à taux constant sur une période de six mois.

#### L) CHARGES REPORTÉES

Les coûts directs payés aux prêteurs pour obtenir des facilités de crédit renouvelables sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt auquel elles se rapportent.

Pendant les phases d'élaboration et de démarrage des nouveaux produits et des nouvelles activités, les charges supplémentaires connexes sont reportées et amorties selon la méthode linéaire sur des périodes allant jusqu'à cinq ans.

#### M) PRESTATIONS DE RETRAITE

La Société comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à mesure que les salariés fournissent les services leur donnant droit aux prestations. Elle utilise un taux d'actualisation déterminé en fonction des rendements sur le marché aux dates d'évaluation pour mesurer l'obligation au titre des prestations constituées et la méthode du couloir pour amortir les gains ou pertes actuariels (comme les modifications des hypothèses actuarielles et les gains ou pertes actuariels) sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés. Aux termes de la méthode du couloir, l'amortissement est imputé seulement si le montant accumulé des gains ou pertes actuariels nets dépasse 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice, selon la plus élevée des deux.

La Société utilise les méthodes et hypothèses suivantes aux fins de la comptabilisation des régimes de retraite :

- i) Le coût des prestations est déterminé par technique actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et l'hypothèse la plus probable selon la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, au taux de croissance des salaires, aux niveaux de rémunération au moment du départ à la retraite et à l'âge du départ à la retraite des salariés. Des modifications de ces hypothèses auraient une incidence sur la charge de retraite future.
- ii) Afin de calculer le rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à la juste valeur.
- iii) Le coût des services passés découlant de modifications des régimes est amorti selon la méthode linéaire sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés.

#### N) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Pendant la construction de nouveaux actifs, les coûts directs plus une partie des frais généraux applicables sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux charges d'exploitation au moment où ils sont engagés.

Le coût de l'installation initiale d'un abonné aux services de câblodistribution est capitalisé. Le coût des autres connexions et déconnexions aux services de câblodistribution est passé en charges, sauf en ce qui a trait aux coûts d'installation directs additionnels afférents à des reconnexion aux services de câblodistribution, lesquels sont reportés jusqu'à concurrence des produits tirés de la reconnexion. Les produits et charges reportés au titre des reconnexions sont amortis sur la durée estimative des services connexes.

#### O) DROITS DE DIFFUSION ACQUIS

Les droits de diffusion acquis sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Les droits de diffusion acquis et les passifs connexes sont inscrits au bilan consolidé lorsque la période visée par la licence commence et que la programmation est disponible pour diffusion. Les droits de diffusion acquis sont amortis sur la durée de diffusion prévue de la programmation. La valeur de réalisation nette des droits de diffusion acquis est déterminée selon une méthode normalisée du secteur.

**P) ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS**

**i) Écarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition équivaut au montant résiduel constaté lorsque le prix d'acquisition d'une entreprise est supérieur à la somme des montants attribués aux actifs corporels et incorporels acquis moins les passifs pris en charge, selon leur juste valeur. La Société applique la méthode de l'acquisition pour constater un regroupement d'entreprises. L'écart d'acquisition est réparti, à la date du regroupement d'entreprises, entre les unités d'exploitation susceptibles de profiter du regroupement.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il doit être soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Ce test est effectué en deux étapes. À la première étape, la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition, est comparée à sa juste valeur. Lorsque la juste valeur d'une unité d'exploitation excède sa valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi de dépréciation; il n'est alors pas nécessaire de passer à la deuxième étape du test de dépréciation. La deuxième étape du test de dépréciation n'est abordée que lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur. Dans ce cas, la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation, déterminée de la même manière que la valeur de l'écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, est comparée à sa valeur comptable pour mesurer le montant de la perte de valeur, le cas échéant.

**ii) Actifs incorporels**

Les actifs incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont inscrits à la juste valeur. Les actifs incorporels à durée de vie utile limitée sont amortis sur leur durée de vie utile estimative et sont soumis à un test de dépréciation tel qu'il est décrit à la note 2 q). Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, comme les licences d'utilisation du spectre et de diffusion, ne sont pas amortis mais ils sont plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment, en comparant leur juste valeur à leur valeur comptable. Une perte de valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est comptabilisée lorsque la valeur comptable de ces derniers est supérieure à leur juste valeur.

Les actifs incorporels à durée de vie utile limitée sont amortis selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Marque – Rogers	20 ans
Marque – Fido	5 ans
Marque – Citytv	5 ans
Bases d'abonnés	De 2 ¼ à 4 ⅔ ans
Ententes de services d'itinérance	12 ans
Réseaux de marchands	4 ans
Convention de commercialisation	5 ans

La Société a effectué des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie en 2008 et elle a constaté des pertes de valeur de 154 millions de dollars, à l'égard de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation de la télévision conventionnelle, et de 75 millions de dollars, relativement à la licence de diffusion de Citytv (note 11 a)). Aucune baisse de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée indéfinie n'a été constatée en 2007.

**Q) PERTE DE VALEUR DES ACTIFS À LONG TERME**

La Société soumet ses actifs à long terme, qui comprennent les immobilisations corporelles et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée, à un test de dépréciation une fois l'an, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle d'un groupe d'actifs est inférieur à la valeur comptable de ce groupe d'actifs, il est présumé qu'une dépréciation est survenue. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de ce groupe d'actifs sur sa juste valeur.

La Société a effectué des tests de dépréciation des actifs à long terme à durée de vie utile limitée en 2008 et a constaté des pertes de valeur de 51 millions de dollars, à l'égard des engagements de Citytv envers le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») (note 13), et de 14 millions de dollars, relativement à la marque Citytv (note 11 a) ii)). Aucune baisse de valeur n'a été constatée en 2007.

**R) OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles qui découlent de leur acquisition, de leur location, de leur construction, de leur développement ou de leur exploitation normale. La Société comptabilise la juste valeur estimative d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pendant l'exercice au cours duquel ces obligations surviennent, si une estimation raisonnable de cette juste valeur peut en être effectuée. La juste valeur d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations correspond au montant qui permettrait de régler ce passif dans le cadre d'une opération normale entre des parties consentantes, c'est-à-dire une opération autre qu'une vente forcée ou une liquidation. Si aucune opération ne peut être observée sur le marché, ce montant correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus. Par la suite, la Société passe en charges les coûts de mise hors service d'immobilisations, selon une méthode systématique et rationnelle, sur la durée de vie utile des immobilisations et elle impute l'augmentation du passif due à la désactualisation aux charges d'exploitation.

**S) RECOURS À DES ESTIMATIONS**

L'établissement d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les éléments significatifs visés par ces estimations, à l'égard desquels la direction a exercé un jugement délicat, complexe ou subjectif, en raison souvent de la nature incertaine des sujets en cause, comprennent la provision pour créances douteuses et certaines charges à payer, la capacité d'utiliser des reports prospectifs de pertes fiscales et d'autres actifs et passifs d'impôts futurs, la capitalisation des frais de main-d'œuvre interne et des coûts indirects, les durées de vie utile des actifs et des actifs incorporels amortissables à durée de vie utile limitée, les taux d'actualisation et les rendements prévus des actifs des régimes ayant une incidence sur la charge de retraite et l'actif des régimes reporté, l'estimation des écarts de taux d'intérêt pour la détermination de la juste valeur des instruments dérivés ainsi que la possibilité de recouvrer les actifs à long terme, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, lesquels requièrent des estimations des flux de trésorerie futurs et des

taux d'actualisation. Dans les cas de regroupements d'entreprises, les éléments significatifs visés par ces estimations et jugements comprennent la répartition du prix d'acquisition ainsi que les frais d'intégration et les indemnités de départ connexes.

Des modifications importantes des hypothèses, notamment celles se rapportant aux plans d'affaires et aux flux de trésorerie futurs, pourraient faire varier considérablement les valeurs comptables.

#### T) RÉCENTES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ AU CANADA

##### i) Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 du *Manuel*, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » (« chapitre 3064 »). Le chapitre 3064, qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. La nouvelle norme s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. La Société détermine actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

- ii) En octobre 2008, l'ICCA a publié le chapitre 1582 du *Manuel*, « Regroupements d'entreprises » (« chapitre 1582 »), en même temps que les chapitres 1601, « États financiers consolidés » (« chapitre 1601 »), et 1602, « Participations sans contrôle » (« chapitre 1602 »). Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, « Regroupements d'entreprises », établit des normes d'évaluation d'un regroupement d'entreprises ainsi que d'évaluation et de comptabilisation des actifs acquis et des passifs pris en charge. Le chapitre 1601, qui remplace le chapitre 1600, conserve les directives canadiennes existantes concernant des éléments de la préparation d'états financiers consolidés après une acquisition autres que des participations sans contrôle. Le chapitre 1602 établit des directives sur le traitement des participations sans contrôle à la suite d'une acquisition aux termes d'un regroupement d'entreprises. Ces nouvelles normes s'appliquent aux états financiers consolidés intermédiaires ou annuels de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et leur adoption anticipée est permise dès le début d'un exercice. La Société évalue actuellement l'incidence des nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

##### iii) Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En 2006, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a publié un nouveau plan stratégique qui influe considérablement sur les normes de présentation de l'information financière régissant les sociétés ouvertes canadiennes. Le plan stratégique du CNC reflète la convergence des PCGR du Canada avec les IFRS pendant une période transitoire prévue de cinq ans.

En février 2008, le CNC a confirmé que les IFRS deviendront obligatoires au Canada pour les entités à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les premiers états financiers annuels de la Société conformes aux IFRS seront préparés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 et incluront les chiffres correspondants pour 2010. À partir du premier trimestre de 2011, la Société présentera des états financiers consolidés non vérifiés conformes aux IFRS, avec des chiffres correspondants pour 2010.

La Société a réalisé une évaluation préliminaire des différences entre les IFRS et les PCGR du Canada sur les plans de la comptabilité et de la présentation de l'information, mais la direction n'a pas terminé son évaluation de l'incidence de ces différences sur les états financiers consolidés. Une fois que cette évaluation sera achevée, la Société compte fournir de l'information sur l'incidence de ces différences sur ses états financiers consolidés futurs.

Pendant la période transitoire avant le passage aux nouvelles normes, le CNC continuera à publier des normes comptables qui convergent avec les IFRS, pour minimiser l'incidence de l'adoption des IFRS à la date du passage. Le Conseil des normes comptables internationales (le « CNCI ») continuera également à publier de nouvelles normes comptables pendant la période transitoire, de sorte que l'incidence finale des IFRS sur les états financiers consolidés de la Société sera déterminée seulement après que toutes les IFRS applicables à la date du passage seront connues.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

#### A) SECTEURS D'EXPLOITATION

Les conventions comptables applicables aux secteurs sont les mêmes que celles décrites dans la section traitant des principales conventions comptables (note 2). La Société présente les résultats d'exploitation sectoriels selon le bénéfice avant la modification des régimes d'options sur actions, les frais d'intégration et de restructuration, les charges (recouvrements) de rémunération à base d'actions, les ajustements au titre de la décision sur les droits de licence de la Partie II perçus par le CRTC, les frais de renégociation de contrats, l'amortissement, les pertes de valeur des écarts

d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme, les intérêts sur la dette à long terme, les frais d'émission de titres d'emprunt, les pertes liées aux remboursements sur la dette à long terme, les gains (pertes) de change, les variations de la juste valeur des instruments dérivés, les autres produits (charges) et les impôts sur le bénéfice, conformément aux rapports de gestion internes. Les résultats d'exploitation sectoriels ainsi mesurés diffèrent du bénéfice d'exploitation dans les états financiers consolidés. Toutes les activités des secteurs isolables de la Société sont exercées essentiellement au Canada.

	2008					2007				
	Sans-fil	Cable	Media	Siège social et éliminations	Totaux consolidés	Sans-fil	Cable	Media	Siège social et éliminations	Totaux consolidés
Produits d'exploitation	6 335 \$	3 809 \$	1 496 \$	(305)\$	11 335 \$	5 503 \$	3 558 \$	1 317 \$	(255)\$	10 123 \$
Coût des ventes	1 005	197	178	(77)	1 303	703	186	173	(101)	961
Frais de vente et de commercialisation	691	466	269	(92)	1 334	653	519	226	(76)	1 322
Charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration*	1 833	1 913	907	(15)	4 638	1 558	1 837	742	—	4 137
	2 806	1 233	142	(121)	4 060	2 589	1 016	176	(78)	3 703
Modification des régimes d'options sur actions	—	—	—	—	—	46	113	84	209	452
Frais d'intégration et de restructuration	14	20	11	6	51	—	38	—	—	38
Charge (recouvrement) de rémunération à base d'actions*	(5)	(32)	(17)	(46)	(100)	11	11	10	30	62
Ajustement au titre de la décision sur les droits de licence de la Partie II perçus par le CRTC*	—	25	6	—	31	—	—	—	—	—
Frais de renégociation de contrats*	—	—	—	—	—	—	52	—	—	52
	2 797	1 220	142	(81)	4 078	2 532	802	82	(317)	3 099
Amortissement	588	791	76	305	1 760	560	737	52	254	1 603
Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs à long terme	—	—	294	—	294	—	—	—	—	—
Bénéfice (perte) d'exploitation	2 209 \$	429 \$	(228)\$	(386)\$	2 024	1 972 \$	65 \$	30 \$	(571)\$	1 496
Intérêts sur la dette à long terme					(575)					(579)
Frais d'émission de titres d'emprunt					(16)					—
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme					—					(47)
Gain (perte) de change					(99)					54
Variation de la juste valeur des instruments dérivés					64					(34)
Autres produits (charges), montant net					28					(4)
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice					1 426 \$					886 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	929 \$	886 \$	81 \$	125 \$	2 021 \$	822 \$	814 \$	77 \$	83 \$	1 796 \$
Écart d'acquisition	1 140 \$	982 \$	902 \$	— \$	3 024 \$	1 140 \$	926 \$	961 \$	— \$	3 027 \$
Total de l'actif	8 357 \$	5 153 \$	1 941 \$	1 642 \$	17 093 \$	6 747 \$	5 211 \$	2 042 \$	1 325 \$	15 325 \$

\*Inclus dans les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration dans les états consolidés des résultats.

En outre, le secteur d'exploitation Cable comprend les secteurs isolables ci-après.

	2008					2007				
	Activités de Cable	Solutions d'affaires de Rogers	Magasins Rogers	Siège social et éliminations	Total Cable	Activités de Cable	Solutions d'affaires de Rogers	Magasins Rogers	Siège social et éliminations	Total Cable
Produits d'exploitation	2 878 \$	526 \$	417 \$	(12)\$	3 809 \$	2 603 \$	571 \$	393 \$	(9)\$	3 558 \$
Coût des ventes	—	—	197	—	197	—	—	186	—	186
Frais de vente et de commercialisation	248	26	192	—	466	257	75	187	—	519
Charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration*	1 459	441	25	(12)	1 913	1 338	484	24	(9)	1 837
	1 171	59	3	—	1 233	1 008	12	(4)	—	1 016
Modification des régimes d'options sur actions*	—	—	—	—	—	106	2	5	—	113
Frais d'intégration et de restructuration	9	6	5	—	20	9	29	—	—	38
Charge (recouvrement) de rémunération à base d'actions*	(30)	(1)	(1)	—	(32)	10	—	1	—	11
Ajustement au titre de la décision sur les droits de licence de la Partie II perçus par le CRTc*	25	—	—	—	25	—	—	—	—	—
Frais de renégociation de contrats*	—	—	—	—	—	52	—	—	—	52
	1 167	54	(1)	—	1 220	831	(19)	(10)	—	802
Amortissement					791					737
Bénéfice (perte) d'exploitation					429 \$					65 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	829 \$	36 \$	21 \$	— \$	886 \$	710 \$	83 \$	21 \$	— \$	814 \$
Écart d'acquisition	982 \$	— \$	— \$	— \$	982 \$	926 \$	— \$	— \$	— \$	926 \$
Total de l'actif	4 003 \$	1 210 \$	265 \$	(325)\$	5 153 \$	3 330 \$	1 723 \$	257 \$	(99)\$	5 211 \$

\*Inclus dans les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration dans les états consolidés des résultats.

## B) PRODUITS D'EXPLOITATION TIRÉS DES PRODUITS ET SERVICES

Les produits se composent des éléments suivants :

	2008	2007
<b>Sans-fil</b>		
Services facturés	5 548 \$	4 868 \$
Services prépayés	285	273
Messagerie unidirectionnelle	10	13
Produits tirés des réseaux	5 843	5 154
Ventes de matériel	492	349
	6 335	5 503
<b>Cable</b>		
Activités de Cable	2 878	2 603
Solutions d'affaires de Rogers	526	571
Magasins Rogers	417	393
Éliminations intersociétés	(12)	(9)
	3 809	3 558
<b>Media</b>		
Publicité	758	629
Tirage et abonnés	184	164
Commerce de détail	276	282
Blue Jays/Divertissement sportif	198	172
Autres	80	70
	1 496	1 317
Éléments du siège social et éliminations intersociétés	(305)	(255)
	11 335 \$	10 123 \$

#### 4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET DÉSIGNIFICATIONS

##### A) ACQUISITIONS ET DÉSIGNIFICATIONS EN 2008

###### i) Outdoor Life Network

Le 31 juillet 2008, la Société a acquis les deux tiers des actions de Outdoor Life Network qu'elle ne possédait pas, en contrepartie de 39 millions de dollars au comptant. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 31 juillet 2008. La répartition du prix d'acquisition est préliminaire en attendant l'évaluation définitive des actifs nets identifiables acquis. Selon cette répartition, la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge s'établit comme suit :

Prix d'acquisition	39 \$
Actifs à court terme	11 \$
Passifs à court terme	(3)
Juste valeur préliminaire de l'actif net acquis	8 \$
Écart d'acquisition	31 \$

L'écart d'acquisition a été affecté au secteur d'exploitation Media et n'est pas déductible sur le plan fiscal.

###### ii) Aurora Cable TV Limited

Le 12 juin 2008, la Société a acquis la totalité des actions en circulation de Aurora Cable TV Limited (« Aurora Cable ») en contrepartie de 80 millions de dollars au comptant, y compris un dépôt de 16 millions de dollars fait pendant le premier trimestre de 2008. De plus, la Société a versé 10 millions de dollars au même moment pour rembourser certaines facilités de crédit de Aurora Cable. Aurora Cable offre des services de câblodistribution, d'Internet et de téléphonie dans la ville d'Aurora et le secteur d'Oak Ridges, à Richmond Hill, en Ontario. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 12 juin 2008. La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge, qui a été établie en 2008, s'établit comme suit :

Prix d'acquisition	80 \$
Actifs à court terme	1 \$
Base d'abonnés	13
Immobilisations corporelles	31
Passifs à court terme	(3)
Passifs d'impôts futurs	(8)
Facilités de crédit	(10)
Juste valeur de l'actif net acquis	24 \$
Écart d'acquisition	56 \$

L'écart d'acquisition a été affecté au secteur d'exploitation Cable et n'est pas déductible sur le plan fiscal.

###### iii) channel m

Le 30 avril 2008, la Société a acquis les actifs de la station de télévision multiculturelle channel m de Vancouver auprès de Multivan Broadcast Corporation, en contrepartie de 61 millions de dollars au comptant. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 30 avril 2008. La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge, qui a été établie en 2008, s'établit comme suit :

Prix d'acquisition	61 \$
Actifs à court terme	5 \$
Licence de diffusion	9 \$
Immobilisations corporelles	6
Passifs à court terme	(7)
Juste valeur de l'actif net acquis	13 \$
Écart d'acquisition	48 \$

L'écart d'acquisition a été affecté au secteur d'exploitation Media et est déductible sur le plan fiscal.

###### iv) CIKZ-FM Kitchener

Le 27 janvier 2008, la Société a acquis les actifs de la station de radio CIKZ-FM Kitchener en contrepartie de l'actif net de CICX-FM Orillia, du rachat d'un placement dans les actions de la station de Kitchener pour 4 millions de dollars et de 4 millions de dollars au comptant. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation sont consolidés avec ceux de la Société depuis le 27 janvier 2008.

###### v) Autres

En 2007, la Société a annoncé son intention de céder les actifs de deux stations de télévision en Colombie-Britannique et au Manitoba, en contrepartie de 6 millions de dollars, afin d'obtenir l'approbation du CRTC pour l'acquisition de Citytv. La cession de ces stations a été approuvée par le CRTC le 31 mars 2008 et a été menée à terme le 25 mai 2008.

En 2008, la Société a fait diverses autres acquisitions, qui ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, en contrepartie d'environ 4 millions de dollars au comptant.

En 2008, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente en vue d'accroître à 100 % sa participation dans K-Rock 1057 Inc. L'opération est assujettie à l'approbation du CRTC et devrait être menée à terme en 2009.

En 2008, la Société a obtenu l'approbation du CRTC au sujet d'une entente avec la Newfoundland Capital Corporation (la « NCC ») en vue d'échanger sa licence de diffusion pour la station CIGM-AM à Sudbury, en Ontario, contre la licence de la NCC pour la station CFDS-AM à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et de convertir les deux stations AM en stations FM. En plus de l'échange des stations de radio, la Société versera une contrepartie de 5 millions de dollars au comptant. L'opération devrait être menée à terme en 2009.

**B) ACQUISITIONS EN 2007**

**i) Futureway Communications Inc.**

Le 22 juin 2007, la Société a acquis 80 % des actions ordinaires restantes qu'elle ne détenait pas encore et les options sur actions en cours de Futureway Communications Inc. (« Futureway ») pour une contrepartie en espèces de 38 millions de dollars. De plus, la Société a fourni un apport de 48 millions de dollars à Futureway afin de rembourser simultanément des obligations découlant de contrats de location-acquisition et des avances consenties par des sociétés affiliées et de mettre fin à une convention de services. Les sorties nettes de fonds pour l'acquisition se sont établies à 86 millions de dollars. Au même moment, Cable a conclu avec l'ancien actionnaire majoritaire de Futureway une convention de commercialisation qui permet à la Société de tirer parti de conventions de commercialisation privilégiées touchant de nouveaux secteurs résidentiels dans les environs de la région du Grand Toronto. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation ont été consolidés avec ceux de la Société à compter du 22 juin 2007. La juste valeur des actifs acquis et

des passifs pris en charge dans le cadre de l'acquisition de Futureway s'établissent comme suit :

Actifs à court terme	4 \$
Immobilisations corporelles	4
Convention de commercialisation	52
Autres actifs incorporels	7
Actifs d'impôts futurs	22
Passifs à court terme	(3)
Autres passifs	(48)
<b>Juste valeur de l'actif net acquis</b>	<b>38 \$</b>

**ii) Citytv**

Le 31 octobre 2007, la Société a acquis de CTVglobemedia Inc. certains biens immobiliers ainsi que la totalité des actions des entités juridiques détenant les activités du réseau Citytv, qui compte cinq stations de télévision au Canada, pour une contrepartie en espèces de 405 millions de dollars, compte tenu des coûts d'acquisition. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation ont été consolidés avec ceux de la Société à compter du 31 octobre 2007.

En 2008, la Société a établi la répartition finale du prix d'acquisition de Citytv et a versé un montant additionnel de 3 millions de dollars au titre d'un ajustement lié au fonds de roulement, ce qui a fait grimper le prix d'acquisition payé à 408 millions de dollars. En plus de l'ajustement lié au fonds de roulement, l'évaluation de certains actifs corporels et incorporels acquis a été mise au point. Les incidences des ajustements sur la répartition du prix d'acquisition, comparativement à ceux comptabilisés et présentés dans les états financiers consolidés de 2007, sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2007	Ajustements	Répartition finale du prix d'acquisition
Prix d'acquisition	405 \$	3 \$	408 \$
Actifs à court terme	33 \$	(2)\$	31 \$
Stocks d'émissions	25	(16)	9
Immobilisations corporelles	32	18	50
Marque	26	—	26
Licence de diffusion	86	—	86
Réservations publicitaires	—	6	6
Passifs d'impôts futurs	(15)	—	(15)
Passifs à court terme	(32)	(16)	(48)
Autres passifs	(14)	6	(8)
<b>Juste valeur de l'actif net acquis</b>	<b>141 \$</b>	<b>(4)\$</b>	<b>137 \$</b>
<b>Écart d'acquisition</b>	<b>264 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>271 \$</b>

L'écart d'acquisition a été affecté au secteur d'exploitation Media et n'est pas déductible sur le plan fiscal.

**iii) Autres**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Société a fait l'acquisition de cinq stations de radio de l'Alberta pour une contrepartie en espèces de 43 millions de dollars, y compris les coûts d'acquisition. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition,

ce qui a donné lieu à l'attribution de 13 millions de dollars au titre de l'actif corporel net acquis, de 29 millions de dollars au titre des licences de diffusion acquises, et de 1 million de dollars au titre de l'écart d'acquisition, ce dernier étant déductible à des fins fiscales, au sein du secteur d'exploitation Media.

En 2007, la Société a réalisé diverses autres acquisitions, pour une contrepartie en espèces d'environ 3 millions de dollars.

## 5. PLACEMENTS DANS DES COENTREPRISES

La Société a contribué certains actifs à des coentreprises fournissant des services d'accès Internet sans fil à large bande et exerçant des activités de commerce mobile (note 11 c)). Aux 31 décembre 2008

et 2007 et pour les exercices terminés à ces dates, la consolidation proportionnelle de ces coentreprises a donné lieu aux augmentations (diminutions) suivantes des comptes de la Société :

	2008	2007
Actif à court terme	7 \$	7 \$
Actif à long terme	68	73
Passif à court terme	4	6
Produits	—	—
Charges	29	25
Bénéfice net (perte) de l'exercice	(29)	(25)

En mars 2007, la Société a effectué un apport sous forme de licences d'utilisation du spectre de 2,3 GHz et de 3,5 GHz d'une valeur comptable de 11 millions de dollars à une coentreprise détenue à 50 % pour une contrepartie hors caisse de 58 millions de dollars. Par conséquent, la valeur comptable des licences d'utilisation du spectre a été réduite de 5 millions de dollars en 2007. Un gain reporté de 24 millions de dollars, représentant la tranche de l'excédent de la juste valeur sur la valeur comptable liée à la participation de l'autre coentrepreneur non apparenté dans les licences d'utilisation du spectre attribuées par la Société, a été constaté au moment de l'apport de ces licences. Ce gain reporté est comptabilisé à

titre d'autres passifs à long terme et est amorti dans les résultats sur une période de sept ans, une tranche de 4 millions de dollars de l'amortissement ayant été comptabilisée en 2008 (2 millions de dollars en 2007). Outre un apport en espèces de 8 millions de dollars, l'autre coentrepreneur a aussi effectué un apport à la coentreprise sous forme de licences d'utilisation du spectre de 2,3 GHz et de 3,5 GHz d'une valeur de 50 millions de dollars. La Société a inscrit des montants de 25 millions de dollars et de 4 millions de dollars au titre respectivement de l'augmentation des licences d'utilisation du spectre et de la trésorerie, relativement à sa quote-part de l'apport de l'autre coentrepreneur.

## 6. FRAIS D'INTÉGRATION ET DE RESTRUCTURATION

En 2008, la Société a engagé 38 millions de dollars (néant en 2007) au titre des frais de restructuration liés aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de ses effectifs dans tous les secteurs d'exploitation, afin d'améliorer sa structure de coûts en raison de la détérioration de la conjoncture économique. Les crédettes et charges à payer au 31 décembre 2008 incluent un montant de 35 millions de dollars qui sera payé en 2009 et 2010.

En 2008, la Société a engagé des frais d'intégration de 8 millions de dollars (14 millions de dollars en 2007) relativement aux acquisitions.

En 2008, la Société a engagé des frais de restructuration de 1 million de dollars (24 millions de dollars en 2007) relativement à Solution d'affaires de Rogers (« SAR ») pour des indemnités de départ par suite d'une réduction d'effectifs liée à l'accent moins important mis sur la prospection de clients pour l'entreprise et les principaux secteurs d'exploitation. Les crédettes et charges à payer au 31 décembre 2008 incluent un montant de 2 millions de dollars (12 millions de dollars en 2007) au titre d'indemnités de départ qui seront versées en 2009.

En 2008, la Société a engagé 4 millions de dollars (néant en 2007) aux termes de la fermeture de 18 magasins sous-productifs, principalement situés en Ontario.

## 7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Les incidences fiscales des écarts temporaires qui donnent lieu à une part importante des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs sont les suivantes :

	2008	2007
Actifs d'impôts futurs		
Reports prospectifs de pertes fiscales autres qu'en capital	377 \$	680 \$
Reports prospectifs de pertes en capital	37	16
Déductions relatives à la dette à long terme et à d'autres opérations libellées en devises	39	100
Placements	13	—
Immobilisations corporelles et stocks	—	11
Passif au titre de la rémunération à base d'actions	81	148
Crédit d'harmonisation de l'Ontario	65	—
Autres écarts déductibles	149	131
Total des actifs d'impôts futurs	761	1 086
Moins la provision pour moins-value	144	119
	617	967
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles et stocks	(126)	—
Placements	—	(6)
Écart d'acquisition et actifs incorporels	(367)	(441)
Autres écarts imposables	(22)	(30)
Total des passifs d'impôts futurs	(515)	(477)
Actif d'impôts futurs net	102	490
Moins la tranche à court terme	446	594
Passifs d'impôts futurs à long terme	(344)\$	(104)\$

Pour évaluer le caractère réalisable des actifs d'impôts futurs, la direction détermine s'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs soit réalisée. La réalisation ultime des actifs d'impôts futurs dépend de la production d'un bénéfice imposable futur pendant les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont déductibles. Pour effectuer cette évaluation, la direction tient compte du calendrier de résorption des passifs d'impôts futurs, de la nature des actifs d'impôts futurs et des stratégies de planification fiscale disponibles.

Si la direction considère que la réalisation des actifs d'impôts futurs n'est pas plus probable qu'improbable, une provision pour moins-value est établie à leur égard.

Au 31 décembre 2008, la provision pour moins-value comprenait des actifs d'impôts futurs provenant de filiales étrangères de 85 millions de dollars, un montant de 37 millions de dollars lié à des reports prospectifs de pertes en capital et un autre de 22 millions de dollars lié à des pertes en capital non réalisées sur la dette libellée en dollars US et sur certains placements.

La charge d'impôts diffère des montants qui auraient été obtenus en appliquant le taux d'imposition prévu par la loi au bénéfice avant les impôts sur le bénéfice pour les raisons suivantes :

	2008	2007
Taux d'imposition réglementaire	32,7 %	35,2 %
Charge d'impôts sur le bénéfice calculée	466 \$	312 \$
Augmentation (diminution) des impôts sur le bénéfice en raison de ce qui suit :		
Écart par rapport aux taux applicables aux filiales	(2)	(12)
Variation de la provision pour moins-value	19	(20)
Paiement de résiliation de Vidéotron	—	(25)
Incidences des changements de taux d'imposition	(33)	47
Rémunération à base d'actions	5	(17)
Crédit d'harmonisation de l'Ontario	(65)	—
Pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels non déductibles aux fins fiscales	51	—
Avantages liés à la modification de la position fiscale de l'exercice antérieur et à d'autres éléments	(17)	(36)
Charge d'impôts	424 \$	249 \$

En 2000, la Société a reçu un paiement de 241 millions de dollars (« paiement de résiliation ») versé par Le Groupe Vidéotron Itée (« Vidéotron ») à la suite de la résiliation d'une entente de fusion entre la Société et Vidéotron. En 2006, la Société a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») relativement au paiement de résiliation. La Société a contesté l'avis de nouvelle cotisation et, en 2006, a inscrit une charge d'impôts futurs de 25 millions de dollars selon l'issue prévue de ce litige. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la Société a été avisée par l'ARC que sa contestation était retenue et, par conséquent, elle a inscrit un recouvrement d'impôts futurs de 25 millions de dollars afin d'annuler la charge comptabilisée en 2006.

En 2008, la Société a constaté l'avantage attribuable à un crédit d'impôt de 65 millions de dollars découlant de l'harmonisation du régime d'impôt provincial de l'Ontario avec le régime d'impôt fédéral du Canada. Ce crédit d'impôt servira à réduire les impôts futurs de l'Ontario pendant les cinq prochains exercices.

En 2008, la Société a constaté une augmentation de 25 millions de dollars de sa provision pour moins-value. De ce montant, une tranche de 19 millions de dollars se rapporte aux actifs d'impôts futurs dans les territoires étrangers et a été imputée comme une augmentation de la charge d'impôts à l'état des résultats. Le solde de 6 millions de dollars se rapporte principalement aux pertes non réalisées sur les placements et les instruments financiers et a été imputée aux autres éléments du résultat étendu.

En 2007, la Société a constaté un recouvrement d'impôts futurs de 20 millions de dollars en raison d'une baisse de la provision pour moins-value qui avait découlé principalement des pertes en capital réalisées et non réalisées.

Au 31 décembre 2008, la Société disposait des pertes fiscales autres qu'en capital au Canada suivantes pour réduire son bénéfice imposable des exercices à venir :

Pertes fiscales expirant au cours des exercices se terminant les 31 décembre	
2009	24 \$
2010	19
2011 – 2013	–
Par la suite	868
	911 \$

Au 31 décembre 2008, en plus des montants susmentionnés, la Société disposait de pertes fiscales autres qu'en capital provenant de filiales étrangères d'environ 162 millions de dollars et expirant entre 2021 et 2028.

Au 31 décembre 2008, la Société disposait de pertes en capital d'environ 263 millions de dollars pour contrebalancer les gains en capital futurs.

## 8. BÉNÉFICE NET PAR ACTION

Le tableau qui suit présente le calcul du bénéfice net de base et dilué par action :

	2008	2007
Numérateur		
Bénéfice net de l'exercice, de base et dilué	1 002 \$	637 \$
Dénominateur (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	638	638
Incidence des titres dilutifs		
Options sur actions des salariés	–	4
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	638	642
Bénéfice net par action		
De base	1,57 \$	1,00 \$
Dilué	1,57	0,99

Le options sur actions des salariés ne sont pas considérées comme ayant un effet dilutif après la modification apportée au régime d'options sur actions le 28 mai 2007 (note 19 a i)).

## 9. AUTRES ACTIFS À COURT TERME

	2008	2007
Stocks	256 \$	110 \$
Charges payées d'avance	99	86
Droits de diffusion acquis	43	45
Stock de vidéos pour location de Magasins Rogers	29	32
Rémunération reportée	12	10
Autres	3	21
	<b>442 \$</b>	<b>304 \$</b>

L'amortissement du stock de vidéos pour location de Magasins Rogers est imputé au coût des ventes et s'est établi à 43 millions de dollars en 2008 (46 millions de dollars en 2007). Les coûts des droits de diffusion acquis sont amortis et imputés aux charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration sur les rendements prévus

des émissions connexes et se sont établis à 103 millions de dollars en 2008 (46 millions de dollars en 2007). Le coût des ventes comprend un montant de 1 260 millions de dollars (915 millions de dollars en 2007) au titre du coût des stocks.

## 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se résument comme suit :

	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	762 \$	156 \$	606 \$	662 \$	133 \$	529 \$
Pylônes, têtes et émetteurs	1 179	705	474	998	566	432
Câbles de distribution et chutes d'abonnés	4 874	2 802	2 072	4 562	2 542	2 020
Matériel de réseau	5 320	2 805	2 515	4 749	2 393	2 356
Matériel du réseau de stations radio fixes sans fil	1 459	876	583	1 250	770	480
Matériel informatique et logiciels	2 424	1 730	694	2 068	1 518	550
Matériel des clients	1 260	787	473	1 068	614	454
Améliorations locatives	349	193	156	316	175	141
Matériel et véhicules	825	500	325	754	427	327
	<b>18 452 \$</b>	<b>10 554 \$</b>	<b>7 898 \$</b>	<b>16 427 \$</b>	<b>9 138 \$</b>	<b>7 289 \$</b>

L'amortissement de 2008 s'est élevé à 1 456 millions de dollars (1 303 millions de dollars en 2007).

Les immobilisations corporelles non encore mises en service et donc non amorties au 31 décembre 2008 s'établissent à 853 millions de dollars (614 millions de dollars en 2007).

## 11. ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

### A) PERTES DE VALEUR

#### i) Écarts d'acquisition

Au quatrième trimestre de 2008, la Société a déterminé que la juste valeur de son unité d'exploitation de la télévision conventionnelle était inférieure à sa valeur comptable. Cette situation découle principalement de la diminution des attentes du secteur à l'égard des activités de télévision conventionnelle et de la baisse des produits publicitaires. Par conséquent, la Société a constaté une perte de valeur de 154 millions de dollars à l'égard de son unité d'exploitation de la télévision conventionnelle, qui fait partie du secteur d'exploitation Media de la Société.

Pour déterminer si une perte de valeur est survenue ou non, la Société applique diverses approches pour déterminer la juste valeur d'une unité d'exploitation, notamment l'approche de l'actualisation des flux de trésorerie et l'approche fondée sur le marché. S'il y a des signes indiquant une perte de valeur, la Société utilise l'approche de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer la perte de valeur. Selon l'approche de l'actualisation des flux de trésorerie, la Société estime les flux de trésorerie actualisés pour une période de trois à sept ans, en fonction de l'unité d'exploitation, et une valeur finale. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les estimations de la Société, compte tenu des résultats d'exploitation prévus, de la conjoncture économique et des perspectives générales du

secteur d'activité de l'unité d'exploitation. Pour déterminer les taux d'actualisation utilisés, la Société prend en considération les ratios capitaux d'emprunts/capitaux propres et certaines primes de risque. La valeur finale est celle attribuée aux activités de l'unité d'exploitation au-delà de la période projetée de 2011 ou 2015 selon un taux à perpétuité fondé sur la conjoncture économique prévue et les perspectives générales du secteur d'activité. Aux termes de l'approche fondée sur le marché, la Société estime la juste valeur de l'unité d'exploitation en multipliant les produits normalisés avant les intérêts, les impôts et l'amortissement par des taux fondés sur les données d'entrée du marché.

La Société a fait certaines hypothèses au sujet des taux d'actualisation et de croissance finale pour refléter les variations des flux de trésorerie prévus. Ces hypothèses peuvent être modifiées rapidement selon la conjoncture économique ou d'autres événements. Par conséquent, il est possible que les modifications futures des hypothèses influent défavorablement sur les évaluations des unités d'exploitation et des écarts d'acquisition, ce qui pourrait entraîner d'autres pertes de valeur de ces écarts.

**ii) Actifs incorporels**

Au quatrième trimestre de 2008, la Société a constaté une perte de valeur de 75 millions de dollars à l'égard des licences de diffusion de Citytv. En utilisant l'approche sur les produits

de Greenfield (selon laquelle la valeur est déterminée en fonction de la valeur actualisée des ressources requises et des rendements éventuels des licences de diffusion) et le coût de remplacement, la Société a déterminé que la juste valeur des licences de diffusion de Citytv était inférieure à leur valeur comptable.

De plus, la Société a constaté une perte de valeur de 14 millions de dollars relativement à la marque Citytv, puisqu'il a été déterminé que le groupe d'actifs de Citytv avait subi une baisse de valeur et que sa valeur comptable était supérieure à sa juste valeur. La Société a déterminé la juste valeur de la marque Citytv en appliquant la méthode des redevances capitalisées.

La juste valeur des licences de diffusion et de la marque a diminué principalement en raison de la diminution des attentes du secteur à l'égard des activités de télévision conventionnelle et de la baisse des produits publicitaires.

La Société a fait certaines hypothèses, pour appliquer l'approche sur les produits de Greenfield et la méthode des redevances capitalisées, qui peuvent être modifiées rapidement selon la conjoncture économique ou d'autres événements. Par conséquent, il est possible que les modifications futures des hypothèses influent défavorablement sur les évaluations des actifs incorporels, ce qui pourrait entraîner d'autres pertes de valeur de ces actifs.

**B) ÉCARTS D'ACQUISITION**

Le tableau qui suit présente un résumé des variations des écarts d'acquisition.

	2008	2007
Solde d'ouverture	3 027 \$	2 779 \$
Acquisition de Outdoor Life Network (note 4 a) i))	31	—
Acquisition de Aurora Cable (note 4 a) ii))	56	—
Acquisition de channel m (note 4(a)(iii))	48	—
Autres acquisitions et ajustements	9	(6)
Ajustements de la répartition du prix d'acquisition de Citytv (note 4 b) ii))	7	264
Réduction de la provision pour moins-valeur au titre des actifs d'impôts futurs acquis	—	(10)
Perte de valeur de l'unité d'exploitation de la télévision conventionnelle (note 11 a) i))	(154)	—
	<b>3 024 \$</b>	<b>3 027 \$</b>

**C) ACTIFS INCORPORELS**

Les actifs incorporels s'établissent comme suit :

	2008			2007			
	Coût avant la perte de valeur	Amortissement cumulé	Perte de valeur (note 11 a) ii))	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Durée de vie indéfinie							
Licences d'utilisation du spectre	1 929 \$	— \$	— \$	1 929 \$	921 \$	— \$	921 \$
Licences de diffusion	164	—	75	89	147	—	147
Durée de vie utile limitée							
Marques	437	158	14	265	437	116	321
Bases d'abonnés	999	900	—	99	1 046	790	256
Ententes de services d'itinérance	523	181	—	342	523	138	385
Réseaux de marchands	41	41	—	—	41	32	9
Entente de services en gros	13	13	—	—	13	13	—
Convention de commercialisation	52	15	—	37	52	5	47
Réservations publicitaires	6	6	—	—	—	—	—
Contrats des joueurs de baseball	—	—	—	—	120	120	—
	<b>4 164 \$</b>	<b>1 314 \$</b>	<b>89 \$</b>	<b>2 761 \$</b>	<b>3 300 \$</b>	<b>1 214 \$</b>	<b>2 086 \$</b>

La Société a participé aux enchères des bandes de fréquences relatives aux services sans fil évolués au Canada, qui se sont conclues le 21 juillet 2008, et a acquis des licences d'utilisation du spectre sur 20 MHz dans les 13 provinces et territoires. Les paiements versés à Industrie Canada pour ces licences pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ont totalisé environ 1 002 millions de dollars. De plus, des coûts additionnels de 6 millions de dollars liés à l'acquisition des licences ont été capitalisés, de sorte que leur coût a totalisé 1 008 millions de dollars. Ce montant a été inscrit dans les licences d'utilisation du spectre. La Société a déterminé que ces licences avaient une durée de vie indéfinie à des fins comptables, de sorte qu'elles ne sont pas amorties.

En 2008, les licences de diffusion ont augmenté de 17 millions de dollars, en raison des acquisitions, et ont diminué de 75 millions de dollars, pour refléter la baisse de la valeur comptable de la licence de diffusion de Citytv (note 11 a) ii).

En 2008, les marques ont diminué de 14 millions de dollars, pour refléter la baisse de la valeur comptable de la marque Citytv (note 11 a) ii).

En 2008, les bases d'abonnés ont augmenté de 13 millions de dollars, en raison de l'acquisition de Aurora Cable (note 4 a) ii).

En 2008, l'évaluation des actifs incorporels acquis dans le cadre de l'acquisition de Citytv a été menée à terme (note 4 b) ii), ce qui a entraîné une augmentation de 6 millions de dollars des réservations publicitaires.

L'amortissement des marques, des bases d'abonnés, des contrats des joueurs de baseball, des ententes de services d'itinérance, des réseaux de marchands, des ententes de services en gros et des conventions de commercialisation s'est établi à 280 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (282 millions de dollars en 2007).

En 2007, la Société a conclu une convention de commercialisation avec l'ancien actionnaire majoritaire de Futureway (note 4 b) i)). La convention de commercialisation avait une juste valeur de 52 millions de dollars au moment de l'acquisition.

Au cours de 2007, les marques ont augmenté de 26 millions de dollars par suite de l'acquisition de Citytv (note 4 b) ii)).

Au cours de 2007, les licences de diffusion ont augmenté de 117 millions de dollars, et les bases d'abonnés, de 1 million de dollars, par suite des acquisitions.

En 2007, la Société a effectué un apport sous forme de licences d'utilisation du spectre de 2,3 GHz et de 3,5 GHz, d'une valeur comptable de 11 millions de dollars à sa coentreprise détenue à 50 % (note 5). La Société a inscrit un montant de 25 millions de dollars au titre de l'augmentation des licences d'utilisation du spectre, relativement à sa quote-part de l'apport de l'autre coentrepreneur. Par conséquent, la valeur comptable des licences d'utilisation du spectre a été augmentée d'environ 20 millions de dollars.

## 12. PLACEMENTS

			2008	2007
	Nombre	Description	Valeur comptable	Valeur comptable
Sociétés cotées, au cours du marché :				
Cogeco Cable Inc.	6 595 675	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	228 \$	315 \$
Cogeco Inc.	3 399 800	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	85	134
Autres sociétés cotées			6	16
			319	465
Sociétés fermées, au coût				
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation			17	8
			7	12
			343 \$	485 \$

## 13. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

	2008	2007
Actif des régimes reporté	62 \$	39 \$
Droits de diffusion acquis	48	41
Ententes concernant un droit d'utilisation indéfectible	31	30
Rémunération reportée	25	29
Débiteurs à long terme	25	12
Engagements envers le CRTC	24	72
Frais d'installation reportés	16	18
Commissions reportées	13	14
Valeur de rachat d'un contrat d'assurance-vie	10	16
Option de règlement anticipé de la dette à long terme	4	13
Autres	11	11
	<b>269 \$</b>	<b>295 \$</b>

L'amortissement de certains actifs à long terme s'est élevé à 24 millions de dollars en 2008 (20 millions de dollars en 2007). L'amortissement cumulé s'élevait à 76 millions de dollars au 31 décembre 2008 (77 millions de dollars en 2007). En 2008, la Société a constaté une perte de valeur de 51 millions de dollars relativement aux engagements envers le CRTC, puisque les tests de dépréciation effectués ont révélé que la valeur comptable du groupe d'actifs de Citytv était supérieure à sa juste valeur (note 11 a) ii)).

En 2008, les engagements envers le CRTC ont augmenté de 24 millions de dollars, en raison de l'octroi par le CRTC de deux nouvelles licences de télédiffusion (10 millions de dollars sur sept ans) et d'une nouvelle licence de radiodiffusion (1 million de dollars sur six ans) ainsi que des acquisitions de channel m (8 millions de dollars sur sept ans), de Outdoor Life Network (4 millions de dollars

sur sept ans) et de CIKZ-FM Kitchener (1 million de dollars sur sept ans). En 2007, les engagements envers le CRTC se sont accrus de 63 millions de dollars par suite de l'acquisition de cinq stations de télévision Citytv dans tout le Canada (61 millions de dollars sur sept ans) et de cinq stations de radio dans le Nord de l'Alberta (2 millions de dollars sur sept ans). Le passif correspondant aux engagements envers le CRTC est comptabilisé au moment de l'octroi d'une licence avec un actif correspondant. Le passif diminue à mesure que les dépenses admissibles sont effectuées. Le montant de ces engagements inclus dans les crédettes et charges à payer ainsi que dans les autres passifs à long terme s'élevait à 83 millions de dollars au 31 décembre 2008 (87 millions de dollars en 2007). Les charges reportées liées à ces engagements sont amorties sur des périodes allant de six à sept ans.

## 14. DETTE À LONG TERME

	Date d'échéance	Montant en capital	Taux d'intérêt	2008	2007
<b>Société</b>					
Facilité de crédit bancaire			Variable	585 \$	1 240 \$
Billets de premier rang	2018	1 400 \$ US	6,80 %	1 714	—
Billets de premier rang	2038	350 \$ US	7,50 %	429	—
<b>Auparavant Rogers Sans-fil Inc.</b>					
Billets de premier rang	2011	490 \$ US	9,625 %	600	484
Billets de premier rang	2011	460	7,625 %	460	460
Billets de premier rang	2012	470 \$ US	7,25 %	575	464
Billets de premier rang	2014	750 \$ US	6,375 %	918	741
Billets de premier rang	2015	550 \$ US	7,50 %	673	543
Billets subordonnés de premier rang	2012	400 \$ US	8,00 %	490	395
Augmentation de la dette à long terme liée à la juste valeur découlant de la méthode de l'acquisition				12	17
<b>Auparavant Rogers Cable Inc.</b>					
Billets de premier rang	2011	175	7,25 %	175	175
Billets de premier rang	2012	350 \$ US	7,875 %	429	346
Billets de premier rang	2013	350 \$ US	6,25 %	429	346
Billets de premier rang	2014	350 \$ US	5,50 %	429	346
Billets de premier rang	2015	280 \$ US	6,75 %	343	277
Déventures de premier rang	2032	200 \$ US	8,75 %	245	198
Contrats de location-acquisition et autres			Divers	1	1
				8 507	6 033
Moins la tranche à moins de un an				1	1
				8 506 \$	6 032 \$

**A) ÉMISSION DE BILLETS DE PREMIER RANG**

Le 6 août 2008, la Société a émis des billets de premier rang, 6,80 %, de 1,4 milliard de dollars US, venant à échéance le 15 août 2018, et des billets de premier rang, 7,50 %, de 350 millions de dollars US, venant à échéance le 15 août 2038. Chacun de ces billets est remboursable en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Société, sous réserve d'une prime de remboursement anticipé. Des frais d'émission de titres d'emprunt de 16 millions de dollars ont été engagés aux fins de cette opération et ont été passés en charges en 2008. Au même moment, la Société a conclu des swaps de devises (note 15 d) iii)).

**B) RÉORGANISATION DE LA DETTE À LONG TERME**

Le 29 juin 2007, la facilité de crédit bancaire de 1 milliard de dollars de Cable, la facilité de crédit bancaire de 700 millions de dollars de Sans-fil et la facilité de crédit bancaire de 600 millions de dollars de Media ont été annulées et la Société a conclu une nouvelle facilité de crédit bancaire non garantie de 2,4 milliards de dollars qu'elle a initialement affectée au remboursement et à l'annulation des facilités de crédit bancaire respectives de Cable, de Sans-fil et de Media.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2007, la Société a mené à terme une fusion interne visant RCI et certaines de ses filiales en propriété exclusive, notamment Rogers Cable Inc. et Rogers Sans-fil Inc. L'entité issue de la fusion poursuit ses activités sous la dénomination Rogers Communications Inc., et Rogers Cable Inc. et Rogers Sans-fil Inc. ne sont plus des entreprises distinctes et ont cessé d'être des émetteurs assujettis.

Cette fusion interne n'a pas d'incidence sur les résultats consolidés antérieurs déclarés par la Société. En outre, les filiales en exploitation de Rogers Cable Inc. et de Rogers Sans-fil Inc. ne faisaient pas partie de la fusion, et cette dernière n'a pas eu d'incidence sur elles.

Par suite de cette fusion, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2007, Rogers Communications Inc. assume tous les droits et toutes les obligations découlant des titres de créance publics en circulation et des swaps de devises en vigueur de Rogers Cable Inc. et de Rogers Sans-fil Inc. Dans le cadre du processus de fusion, le 29 juin 2007, Rogers Cable Inc. and Rogers Wireless Inc. ont libéré tous les titres garantis par des obligations et émis en vertu de l'acte de fiducie de Rogers Cable Inc. ou de l'acte de fiducie de Rogers Sans-fil Inc. pour tous leurs titres de créance publics de premier rang en circulation et leurs swaps de devises en vigueur. Par conséquent, aucun titre de créance public de premier rang ou swap de devises n'est garanti par de telles obligations depuis le 29 juin 2007.

Par suite de ces opérations, les titres de créance publics en circulation, les swaps de devises en vigueur et la nouvelle facilité de crédit bancaire de 2,4 milliards de dollars sont entre les mains de Rogers Communications Inc. et ne sont pas garantis. Rogers Cable Communications Inc. (« RCCI »), filiale en propriété exclusive, agit comme co-débitrice, et Rogers Wireless Partnership (« RWP »), filiale en propriété exclusive, comme garant ordinaire, à l'égard des titres de créance publics de Rogers Communications Inc. initialement émis par Rogers Cable Inc., tandis que RWP agit comme co-débitrice et RCCI, comme garant ordinaire, à l'égard des titres de créance publics de Rogers Communications Inc. initialement émis par Rogers

Sans-fil Inc. Par ailleurs, RCCI et RWP ont fourni des sûretés non garanties à l'égard de la nouvelle facilité de crédit bancaire et des swaps de devises. Ainsi, la dette bancaire, les titres de créance publics de premier rang et les swaps de devises de Rogers Communications Inc. ont maintenant égalité de rang et ne sont pas garantis. Les titres de créance publics et subordonnés de la Société demeurent subordonnés à ses titres de créance de premier rang.

**C) FACILITÉ DE CRÉDIT BANCAIRE**

**i) Facilité de crédit bancaire de la Société**

Aux termes de la facilité de crédit de RCI, la Société dispose d'au plus 2,4 milliards de dollars auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes. Cette nouvelle facilité de crédit bancaire est entièrement renouvelable jusqu'à son échéance du 2 juillet 2013, et aucune réduction du montant disponible n'est prévue avant l'échéance. Les sommes empruntées aux termes de la facilité portent intérêt au taux préférentiel bancaire ou au taux de base majoré de 0 % à 0,5 % par année ou au taux des acceptations bancaires ou du taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») majoré de 0,475 % à 1,75 %. La facilité de crédit bancaire de la Société n'est pas garantie et elle a un rang égal avec les titres de créance de premier rang émis dans le public et les swaps de devises de la Société. En outre, la facilité de crédit bancaire oblige la Société à respecter certaines clauses restrictives d'ordre financier, notamment le maintien de certains ratios financiers.

**ii) Facilité de crédit bancaire de Sans-fil annulée**

Avant qu'elle ne soit remboursée et annulée en juin 2007, Sans-fil disposait d'une facilité de crédit bancaire d'au plus 700 millions de dollars auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes. Cette facilité portait intérêt à divers taux se situant entre le taux préférentiel bancaire ou le taux de base et le taux préférentiel bancaire ou le taux de base majoré de 1,75 % par année, le taux des acceptations bancaires majoré de 1,0 % à 2,75 % par année, et le TIOL majoré de 1,0 % à 2,75 % par année.

**iii) Facilité de crédit bancaire de Cable annulée**

Avant qu'elle ne soit remboursée et annulée en juin 2007, Cable disposait d'une facilité de crédit bancaire d'au plus 1 milliard de dollars, constituée d'une tranche A de 600 millions de dollars et d'une tranche B de 400 millions de dollars, les deux tranches étant entièrement renouvelables jusqu'à l'échéance, soit le 2 juillet 2010, et aucune réduction du montant disponible n'étant prévue avant l'échéance. La facilité de crédit bancaire de Cable portait intérêt au taux préférentiel bancaire ou au taux de base, majoré de 0 % à 2,0 % par année, ou au taux des acceptations bancaires ou au TIOL, majoré de 0,625 % à 3,25 % par année.

**iv) Facilité de crédit bancaire de Media annulée**

Avant qu'elle ne soit remboursée et annulée en juin 2007, Media disposait d'une facilité de crédit bancaire d'au plus 600 millions de dollars auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes. Media pouvait effectuer des prélèvements sur cette facilité à des fins générales et celle-ci était entièrement renouvelable jusqu'à la date de son annulation. Cette facilité portait intérêt à divers taux se situant entre le taux préférentiel bancaire ou le taux de base US majoré de 0,0 % à 2,0 % par année, et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré de 1,0 % à 3,0 % par année.

**D) BILLETS ET DÉBENTURES DE PREMIER RANG ET BILLETS SUBORDONNÉS DE PREMIER RANG**

Les intérêts sur la totalité des billets et débentures de la Société sont payés deux fois par année.

Les billets et débentures de premier rang et les billets subordonnés de premier rang de la Société sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Société, sous réserve d'une prime de remboursement anticipé.

Les billets subordonnés de premier rang de la Société, d'un montant de 400 millions de dollars US, sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Société, jusqu'au 15 décembre 2008, sous réserve d'une prime de remboursement anticipé, et en tout temps à compter du 15 décembre 2008 à raison de 104,0 % du capital, diminuant de façon proportionnelle pour s'établir à 100,0 % du capital à compter du 15 décembre 2010. Au 31 décembre 2008, la juste valeur de cette option de remboursement anticipé était de 4 millions de dollars (13 millions de dollars en 2007).

**E) AUGMENTATION DE LA DETTE À LONG TERME LIÉE À LA JUSTE VALEUR DÉCOULANT DE LA MÉTHODE DE L'ACQUISITION**

L'augmentation de la dette à long terme liée à la juste valeur correspond à un ajustement lié à l'application de la dette à long terme liée à la méthode de l'acquisition et exigé par les PCGR en raison de l'acquisition de la participation sans contrôle dans Sans-fil en 2004. Aux termes des PCGR, la méthode de l'acquisition exige que les actifs et les passifs d'une entreprise acquise soient réévalués à la juste valeur au moment de la répartition du prix d'acquisition. L'augmentation de la dette à long terme liée à la juste valeur est amortie sur la durée résiduelle de la dette connexe et elle est imputée aux intérêts débiteurs. L'augmentation de la dette à long terme liée à la juste valeur, imputée aux titres de créance précis auxquels elle se rapporte, a donné lieu, aux 31 décembre 2008 et 2007, aux valeurs comptables suivantes de la dette dans les comptes consolidés de la Société :

		2008	2007
Billets de premier rang venant à échéance en 2011	9,625 %	621 \$	507 \$
Billets de premier rang venant à échéance en 2011	7,625 %	461	461
Billets de premier rang venant à échéance en 2012	7,25 %	577	466
Billets de premier rang venant à échéance en 2014	6,375 %	905	728
Billets de premier rang venant à échéance en 2015	7,50 %	675	545
Billets subordonnés de premier rang venant à échéance en 2012	8,00 %	489	397
<b>Total</b>		<b>3 728 \$</b>	<b>3 104 \$</b>

**F) REMBOURSEMENTS SUR LA DETTE**

Le 6 février 2007, la Société a remboursé à l'échéance le montant en capital total impayé de 450 millions de dollars sur les billets de premier rang de Cable portant intérêt à 7,60 %.

Le 3 mai 2007, la Société a remboursé le montant en capital total impayé de 550 millions de dollars US (609 millions de dollars) sur les billets de premier rang à taux variable de Sans-fil venant à échéance en 2010, moyennant une prime de remboursement de 2 % ou de 12 millions de dollars.

Le 21 juin 2007, la Société a remboursé le montant en capital total impayé de 155 millions de dollars US (166 millions de dollars) sur les débetures de premier rang de Sans-fil portant intérêt à 9,75 % et venant à échéance en 2016, moyennant une prime de remboursement de 28,416 %. La Société a subi une perte liée au remboursement des débetures de premier rang qui a totalisé 47 millions de dollars. Ce montant comprend une prime de rachat globale de 59 millions de dollars, contrebalancée par la réduction du montant de 12 millions de dollars déjà inscrit au titre de l'augmentation de la juste valeur.

Parallèlement au remboursement, le 3 mai 2007, des billets de premier rang à taux variable de 550 millions de dollars US de Sans-fil venant à échéance en 2010 et au remboursement, le 21 juin 2007, des débetures de premier rang de Sans-fil de 155 millions de dollars US, portant intérêt à 9,75 % et venant à échéance en 2016, la Société a effectué des paiements nets totaux de 35 millions de dollars aux fins du règlement de swaps de devises et de contrats à terme (note 15 d)).

**G) TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ**

Au 31 décembre 2008, le taux d'intérêt moyen pondéré réel sur la totalité de la dette à long terme de la Société, y compris l'incidence de tous les instruments dérivés, était de 7,29 % (7,53 % en 2007).

**H) REMBOURSEMENTS DE CAPITAL**

Au 31 décembre 2008, les remboursements de capital sur la totalité de la dette à long terme, exigibles au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite, étaient les suivants :

2009	1 \$
2010	—
2011	1 235
2012	1 494
2013	1 014
Par la suite	4 751
	8 495 \$

**I) INCIDENCE DU CHANGE**

La perte de change liée à la conversion de la dette à long terme et inscrite dans les états consolidés des résultats s'est élevée à 65 millions de dollars (gain de 46 millions de dollars en 2007).

**J) MODALITÉS**

Les modalités associées à la facilité de crédit bancaire de 2,4 milliards de dollars de la Société mentionnée précédemment imposent certaines restrictions quant aux opérations et aux activités de la Société, dont les plus importantes portent sur le maintien de la dette.

En outre, certains des billets et débetures de premier rang de la Société décrits précédemment (y compris des billets de premier rang à 9,625 % échéant en 2011, des billets de premier rang à 7,875 % échéant en 2012, des billets de premier rang à 6,25 % échéant en 2013 et des débetures de premier rang à 8,75 % échéant en 2032) comportent des restrictions portant sur l'engagement de la dette et sur les placements supplémentaires, la vente d'actifs et le versement de dividendes, restrictions qui seront toutes levées du moment que les titres de créance publics se verront attribuer une cote d'évaluation de crédit de première qualité par au moins deux des trois agences de notation désignées. Au 31 décembre 2008, l'ensemble de ces titres de créance publics s'étaient vu attribuer une cote d'évaluation de crédit de première qualité par chacune des trois agences de notation désignées et, par conséquent, ces restrictions ont été levées pour tout le temps où ces cotes de crédit seront maintenues. Les autres billets de premier rang et billets subordonnés de premier rang de la Société ne comportent pas de telles restrictions, peu importe la cote de crédit qui leur est attribuée.

En outre, les dates de remboursement prévues dans certaines conventions d'emprunt pourraient être devancées si la Société devait subir un changement de contrôle.

Au 31 décembre 2008 et 2007, la Société respectait toutes les modalités des conventions d'emprunt à long terme.

## 15. GESTION DU RISQUE FINANCIER ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### A) SURVOL

La Société est exposée aux risques de crédit, de liquidité et de marché. Le principal objectif de la Société en matière de gestion des risques est de protéger son bénéfice et ses flux de trésorerie et, en fin de compte, la valeur offerte aux actionnaires. Les stratégies de gestion des risques, qui sont présentées ci-dessous, sont conçues et mises en œuvre pour s'assurer que les risques de la Société et les incidences qui en découlent sont conformes aux objectifs commerciaux et à la tolérance aux risques de la Société.

### B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente la perte financière que la Société pourrait subir si une contrepartie à un instrument financier, qui est redevable à la Société en raison de cet instrument, ne s'acquitte pas de son obligation conformément aux modalités du contrat qui la lie à la Société.

Le risque de crédit de la Société découle essentiellement de ses débiteurs. Les montants figurant aux bilans consolidés sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses, qui est estimée par la direction de la Société en fonction des résultats passés et de l'évaluation de la conjoncture économique. La Société établit une provision pour créances douteuses qui correspond à son estimation des pertes subies à l'égard des débiteurs. Les principaux éléments de cette provision sont une composante de perte particulière pour les risques individuels importants et une composante de perte globale fondée sur les tendances historiques. Au 31 décembre 2008, les débiteurs de la Société s'élevaient à 1 403 millions de dollars (1 245 millions de dollars en 2007), déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 163 millions de dollars (151 millions de dollars en 2007), ce qui reflète adéquatement le risque de crédit de la Société. Au 31 décembre 2008, une tranche de 614 millions de dollars (598 millions de dollars en 2007) des débiteurs était en souffrance, ce qui correspond aux montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. La Société est d'avis que sa provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de crédit connexe.

La Société est d'avis que la concentration du risque de crédit lié aux débiteurs est limitée en raison de son grand nombre de clients, qui sont répartis dans divers secteurs d'activité et diverses régions géographiques au Canada.

La Société applique divers contrôles internes qui ont été conçus pour atténuer le risque de crédit, comme la vérification de la solvabilité, la perception de dépôts auprès des clients et la facturation anticipée,

et elle a établi des procédures pour suspendre la prestation des services quand les clients ont atteint les limites de crédit approuvées ou dérogé aux modalités de paiement prévues. Même si les contrôles et processus de crédit de la Société ont été efficaces pour atténuer le risque de crédit, ces contrôles ne peuvent pas éliminer le risque de crédit et il n'y a pas de certitude qu'ils continueront d'être efficaces ni que le niveau actuel des créances irrécouvrables se maintiendra.

Le risque de crédit lié aux placements de la Société n'est pas important. Il est géré au moyen d'évaluations financières et autres qui sont effectuées de manière continue.

Le risque de crédit lié aux swaps de devises découle de la possibilité que les contreparties aux contrats manquent à leurs obligations respectives lorsque ces contrats affichent une juste valeur positive pour la Société. La Société évalue la solvabilité de ses contreparties afin d'atténuer le risque de défaut de l'une ou l'autre d'entre elles. Le portefeuille est établi en totalité auprès d'institutions financières ayant une cote de solvabilité allant de A+ à AA- selon Standard & Poor's (ou l'équivalent). La Société n'exige pas de garantie ni d'autres types de sûreté à l'égard du risque de crédit lié aux swaps de devises en raison de l'évaluation qu'elle a faite de la solvabilité des contreparties. Les obligations aux termes des swaps de devises d'un montant en capital nominal total de 5 550 millions de dollars US ne sont pas garanties et prennent habituellement le même rang que les autres titres d'emprunt de premier rang de la Société. Le risque de crédit lié aux contreparties est pris en considération pour déterminer la juste valeur à des fins comptables (note 15 d)).

### (C) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle de la possibilité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La Société gère son risque de liquidité au moyen de sa structure du capital et de l'effet de levier financier, ainsi qu'il en est question à la note 21 afférente aux états financiers consolidés. Elle gère également son risque de liquidité en surveillant de manière continue ses flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer de disposer de liquidités suffisantes lorsque ses obligations arrivent à échéance, que la conjoncture soit normale ou difficile, sans subir de pertes inacceptables ou entacher sa réputation. Au 31 décembre 2008, la tranche non prélevée de la facilité de crédit bancaire de la Société était approximativement de 1,8 milliard de dollars. La Société utilise sa facilité de crédit bancaire pour obtenir des avances ou émettre des lettres de crédit.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles, à l'exception des paiements d'intérêts, relativement aux décaissements non actualisés découlant des obligations financières de la Société au 31 décembre 2008.

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances bancaires découlant des chèques en circulation	19 \$	19 \$	19 \$	— \$	— \$	— \$
Créditeurs et charges à payer	2 412	2 412	2 412	—	—	—
Facilité de crédit bancaire	585	585	—	—	585	—
Autres titres d'emprunt à long terme	7 910	7 910	1	1 235	1 923	4 751
Autres passifs à long terme	184	184	4	81	43	56
Instruments dérivés						
Sorties de fonds (en dollars CA)		6 687	—	780	1 570	4 337
Rentrées de fonds (en dollars CA équivalents à des dollars US)		(6 796)	—	(612)	(1 433)*	(4 751)*
Flux de trésorerie nets liés aux instruments dérivés	154	(109)	—	168	137	(414)
	11 264 \$	11 001 \$	2 436 \$	1 484 \$	2 688 \$	4 393 \$

\*Représente le montant équivalent en dollars CA des rentrées de fonds en dollars US selon un rapprochement avec un montant égal d'échéances en dollars US incluses dans le poste « Autres titres d'emprunt à long terme ».

Au 31 décembre 2008, en plus des montants susmentionnés, le tableau qui suit présente les paiements d'intérêts nets sur la durée de la dette à long terme et pour la facilité de crédit bancaire, y compris les instruments dérivés :

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements d'intérêts	618 \$	1 188 \$	797 \$	1 742 \$

#### D) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle de la possibilité que les variations des prix du marché, comme les fluctuations des cours des placements cotés de la Société, des cours des actions de la Société, des taux de change et des taux d'intérêt, influent sur le bénéfice de la Société ou sur la valeur de ses instruments financiers.

##### i) Placements cotés

La Société gère son risque lié aux fluctuations des cours de ses placements cotés en effectuant régulièrement un examen financier de l'information disponible au public à l'égard de ses placements cotés pour s'assurer que le risque est conforme à sa tolérance. La Société ne réalise pas de manière habituelle des opérations de couverture, sur instruments dérivés ou de vente à découvert pour gérer le risque lié à ses placements cotés.

Au 31 décembre 2008, une variation de 1 \$ de la valeur marchande par action des placements cotés de la Société aurait donné lieu à une variation de 8 millions de dollars des autres éléments du résultat étendu de la Société, déduction faite des impôts de 2 millions de dollars.

##### ii) Cours des actions de la Société

De plus, le risque de marché découle de la comptabilisation de la rémunération à base d'actions de la Société. Toutes les options sur actions de la Société en circulation sont maintenant comptabilisées au passif à leur valeur intrinsèque, compte tenu de l'acquisition des droits, qui équivaut à la différence entre le cours de l'action et le prix d'exercice de l'option. La valeur intrinsèque du passif est évaluée à la valeur de marché chaque période et la charge de rémunération à base d'actions dépend

de la variation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote de la Société pendant la durée de l'option. Au 31 décembre 2008, une variation de 1 \$ du cours des actions de catégorie B sans droit de vote de la Société aurait donné lieu à une variation de 7 millions de dollars du bénéfice net, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 3 millions de dollars.

##### iii) Taux de change et d'intérêt

La Société a recours à des instruments financiers dérivés afin de gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et d'intérêt. Ces instruments comprennent des swaps de devises et, de temps à autre, des swaps d'intérêts, des contrats de change à terme et des options sur devises. Tous ces instruments servent uniquement à gérer les risques.

Le 6 août 2008, parallèlement à l'émission des billets de premier rang de 1,4 milliard de dollars US échéant en 2018 et des billets de premier rang de 350 millions de dollars US échéant en 2038, la Société a conclu des swaps de devises d'un montant en capital nominal total de 1,75 milliard de dollars US. Un montant en capital nominal total de 1,4 milliard de dollars US de ces swaps sert à couvrir les obligations de capital et d'intérêts des billets de premier rang de 1,4 milliard de dollars US échéant en 2018 jusqu'à l'échéance, en 2018, alors que le montant en capital nominal total résiduel de 350 millions de dollars US de ces swaps sert à couvrir les obligations de capital et d'intérêts sur les billets de premier rang de 350 millions de dollars échéant en 2038 pour les 10 prochains exercices jusqu'au 15 août 2018. Ces swaps ont comme effet a) de convertir le montant en capital total de 1,4 milliard de dollars US des billets de premier rang échéant en 2018 assortis d'un taux d'intérêt nominal fixe de 6,80 % en un montant de 1 435 millions de dollars CA à un taux d'intérêt

fixe moyen pondéré de 6,80 % et b) de convertir le montant en capital total de 350 millions de dollars US des billets de premier rang échéant en 2038 assortis d'un taux d'intérêt nominal fixe de 7,50 % en un montant de 359 millions de dollars CA à un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 7,53 %. Les swaps de devises servant de couverture aux billets de premier rang échéant en 2018 ont été désignés comme des couvertures efficaces de la dette libellée en dollars US à des fins comptables, alors que les swaps de devises servant de couverture aux billets de premier rang échéant en 2038 n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Également le 6 août 2008, la Société a ajusté les taux d'intérêt de trois de ses swaps de devises existants en résiliant les swaps de devises originaux qui totalisaient un montant en capital nominal de 575 millions de dollars US et, au même moment, en concluant trois nouveaux swaps de devises totalisant un montant en capital nominal de 575 millions de dollars US aux taux courants du marché. Dans chaque cas, seuls le taux de change fixe et le taux d'intérêt fixe du dollar CA ont été modifiés et toutes les autres modalités des nouveaux swaps de devises sont demeurées pareilles à celles des swaps de devises résiliés qu'ils remplacent. La résiliation des trois swaps originaux a fait en sorte que la Société a versé 360 millions de dollars US (375 millions de dollars CA) pour la juste valeur hors du cours totale de ces swaps à la date de résiliation, ce qui a eu pour effet, à la même date, de réduire d'un montant équivalent la juste valeur du passif au titre des instruments dérivés. Les trois nouveaux swaps de devises ont pour effet de convertir le montant en capital nominal total de 575 millions de dollars US de la dette libellée en dollars US à un taux d'intérêt fixe moyen pondéré en dollars US de 7,20 % en un montant en capital nominal de 589 millions de dollars CA (taux de change de 1,025 \$) à un taux d'intérêt fixe moyen pondéré en dollars CA de 6,88 %. En comparaison, les swaps originaux avaient pour effet de convertir un montant en capital nominal total de 575 millions de dollars US de la dette libellée en dollars US à un taux d'intérêt fixe moyen pondéré en dollars US de 7,20 % en un montant en capital nominal de 815 millions de dollars CA (taux de change de 1,4177 \$) à un taux d'intérêt fixe moyen pondéré en dollars CA de 7,89 %. Chacun de ces trois nouveaux swaps de devises a été désigné comme couverture de la dette libellée en dollars US à des fins comptables.

Avant la résiliation des swaps de devises susmentionnés, les variations de leur juste valeur ont été imputées au cumul des autres

éléments du résultat étendu et ont été périodiquement reclassées dans les résultats pour contrebalancer les gains ou pertes de change sur la dette connexe ou pour modifier les intérêts débiteurs sur le montant couvert. Le montant résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu se rapportant à ces swaps résiliés à la date de résiliation était de 144 millions de dollars. La tranche relative aux échanges périodiques futurs d'intérêts de 68 millions de dollars, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 26 millions de dollars, sera inscrite dans les résultats sur la durée résiduelle des titres d'emprunt particuliers auxquels les éléments couverts réglés se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La tranche du solde qui se rapporte aux échanges futurs de capital de 43 millions de dollars, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 7 millions de dollars, demeurera dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que la dette connexe soit réglée. L'amortissement total des swaps de devises ajustés s'est élevé à 3 millions de dollars en 2008 et a été imputé aux intérêts débiteurs.

De plus, deux swaps de devises sont arrivés à échéance le 15 décembre 2008. Ces swaps couvraient le risque de change lié aux billets subordonnés de premier rang, à 8,00 %, de 400 millions de dollars US échéant en 2012. En raison de l'échéance de ces swaps, les billets subordonnés de premier rang, à 8,00 %, de 400 millions de dollars US de la Société échéant en 2012 ne sont plus couverts. Un produit de 494 millions de dollars (400 millions de dollars US) a été tiré du règlement de ces swaps et un paiement de 475 millions de dollars a été fait. De plus, lors du règlement de contrats de change à terme le 15 décembre 2008, un produit de 476 millions de dollars a été reçu et des paiements de 494 millions de dollars (400 millions de dollars US) ont été faits.

Le tableau qui suit présente l'incidence de l'estimation de la juste valeur des swaps de devises ajustée en fonction de la qualité du crédit au 31 décembre 2008. À cette date, le passif net du portefeuille de swaps de la Société a augmenté de 10 millions de dollars à 154 millions de dollars, comparativement au passif net calculé à l'aide de taux d'intérêt sans risque. Le passif net a augmenté parce que la juste valeur estimative des swaps de devises à valeur positive a chuté de 65 millions de dollars alors que la juste valeur estimative des swaps de devises à valeur négative a diminué de 55 millions de dollars. En 2007, la juste valeur estimative, soit la valeur comptable, a été déterminée sur une base sans risque.

	Swaps de devises à valeur positive (A)	Swaps de devises à valeur négative (B)	Passif net (A) + (B)
Évaluation à la valeur de marché – selon des taux sans risque	572 \$	(716)\$	(144)\$
Évaluation à la valeur de marché – estimation ajustée en fonction de la qualité du crédit (valeur comptable)	507	(661)	(154)
Différence	(65)\$	55 \$	(10)\$

Sur l'incidence de 10 millions de dollars, une tranche de 7 millions de dollars liée aux swaps de devises non comptabilisés comme des couvertures a été imputée aux états consolidés des résultats et le solde de 3 millions de dollars lié aux swaps de devises comptabilisés comme des couvertures a été inscrit dans les autres éléments du résultat étendu.

Au 31 décembre 2008, 87,4 % des titres d'emprunt à long terme libellés en dollars US de la Société étaient couverts contre les fluctuations des taux de change à des fins comptables. Le tableau qui suit fournit des détails sur le passif net au titre des instruments dérivés au 31 décembre 2008 :

2008	Montant en capital nominal en \$ US	Taux de change	Montant en capital nominal en \$ CA	Évaluation à la valeur de marché, non ajustée, selon des taux sans risque*	Juste valeur estimative, correspondant à la valeur comptable, ajustée en fonction de la qualité du crédit*
Swaps de devises comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie					
À l'actif	1 975 \$	1,0252	2 025 \$	492 \$	435 \$
Au passif	3 215	1,3337	4 288	(712)	(658)
Sous-total, actif (passif) net évalué à la valeur de marché	5 190	1,2163	6 313	(220)	(223)
Swaps de devises non comptabilisés comme des couvertures					
À l'actif	350	1,0258	359	79	72
Au passif	10	1,5370	15	(3)	(3)
Sous-total, actif (passif) net évalué à la valeur de marché	360	1,0400	374	76	69
Total des montants nominaux, actif (passif) net évalué à la valeur de marché	5 550 \$	1,2049	6 687 \$	(144)\$	(154)\$
Moins la tranche à moins de un an					(45)
					(109)\$

\*En 2007, la juste valeur estimative, correspondant à la valeur comptable, a été déterminée selon des taux sans risque.

En 2008, un montant de 3 millions de dollars (1 million de dollars en 2007) a été comptabilisé à titre de diminution du bénéfice net relativement à la tranche inefficace des couvertures.

Le tableau qui suit fournit des détails sur le passif au titre des instruments dérivés au 31 décembre 2007 :

La tranche à long terme ci-dessus se compose d'un passif au titre des instruments dérivés de 616 millions de dollars et d'un actif au titre des instruments dérivés de 507 millions de dollars.

2007	Montant en capital nominal en \$ US	Taux de change	Montant en capital nominal en \$ CA	Juste valeur estimative, correspondant à la valeur comptable, selon des taux sans risque
Swaps de devises comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	4 190 \$	1,3313	5 578 \$	1 798 \$
Swaps de devises non comptabilisés comme des couvertures	10	1,5370	15	6
	4 200 \$		5 593 \$	1 804
Moins la tranche à moins de un an				195
				1 609 \$

La tranche échéant à moins de un an ci-dessus représente le montant net des paiements qu'il est prévu de faire dans moins de un an à l'égard des swaps de devises, y compris lors du règlement des swaps arrivant à échéance au cours de cette période.

Au 31 décembre 2008, tous les titres d'emprunt à long terme de la Société étaient assortis de taux d'intérêt fixes, à l'exception des avances aux termes de la facilité de crédit bancaire. Le bénéfice net aurait varié de 6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 2 millions de dollars, s'il y avait eu une variation de 1 % des taux d'intérêt sur les avances aux termes de la facilité de crédit bancaire.

Une tranche de 750 millions de dollars US de la dette à long terme libellée en dollars US de la Société n'est pas couverte à des fins comptables et, par conséquent, toute variation de 0,01 \$ du dollar CA par rapport au dollar US donnerait lieu à une fluctuation de 8 millions de dollars de la valeur comptable de la dette à long terme

au 31 décembre 2008. De plus, cela aurait donné lieu à une variation de 6 millions de dollars du bénéfice net, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 2 millions de dollars.

Une tranche des débiteurs ainsi que des créditeurs et des charges à payer de la Société est libellée en dollars US; cependant, en raison de leur échéance à court terme, il n'y a aucun risque de marché important découlant des fluctuations des taux de change.

La totalité des swaps de devises de la Société constituent des obligations non garanties de RCI. De plus, RCCI et RWP ont fourni des sûretés non garanties à l'égard de l'ensemble des swaps de devises de la Société (note 15 b)).

**E) INSTRUMENTS FINANCIERS**

**i) Classement et juste valeur des instruments financiers**

La Société a établi la juste valeur de ses instruments financiers de la manière qui suit :

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur				
Placements	319 \$	319 \$	465 \$	465 \$
Prêts et créances, évalués au coût après amortissement				
Débiteurs	1 403	1 403	1 245	1 245
	<b>1 722 \$</b>	<b>1 722 \$</b>	<b>1 710 \$</b>	<b>1 710 \$</b>
Passifs financiers, évalués au coût après amortissement				
Avances bancaires découlant des chèques en circulation	19 \$	19 \$	61 \$	61 \$
Créditeurs et charges à payer	2 412	2 412	2 260	2 260
Dette à long terme	8 507	8 700	6 033	6 357
Autres passifs à long terme	184	184	214	214
Passifs (actifs) financiers, détenus à des fins de transaction				
Swaps de devises non comptabilisés comme des couvertures	(69)	(69)	6	6
Swaps de devises comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	223	223	1 798	1 798
	<b>11 276 \$</b>	<b>11 469 \$</b>	<b>10 372 \$</b>	<b>10 696 \$</b>

La Société n'avait pas d'actifs financiers non dérivés détenus à des fins de transaction ou jusqu'à leur échéance pendant les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007.

**ii) Garanties**

Dans le cours normal des affaires, la Société a conclu des ententes assorties de caractéristiques qui correspondent à la définition d'une garantie aux termes des PCGR. Une description des principaux types d'entente est fournie ci-après :

a) Ententes de vente et de regroupement d'entreprises

Dans le cadre d'opérations concernant des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs ou d'autres regroupements d'entreprises, la Société peut être tenue d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, d'atteintes à la propriété intellectuelle, de pertes ou de dommages causés à la propriété, du passif environnemental, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale), du règlement de poursuites contre les contreparties, du passif éventuel d'une entreprise cédée ou de la production de nouvelles cotisations à l'égard des déclarations fiscales antérieures de la société exerçant les activités.

b) Ventes de services

Dans le cadre d'opérations concernant des ventes de services, la Société peut être tenue d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

c) Achats et aménagements d'actifs

Dans le cadre d'opérations concernant des acquisitions et des aménagements d'actifs, la Société peut être tenue d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de pertes ou de dommages causés à la propriété, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

d) Indemnités

La Société indemnise ses administrateurs, ses dirigeants et ses salariés à l'égard de recours auxquels ils pourraient être exposés, dans un contexte raisonnable et qui résultent de leur prestation de services à la Société, et elle souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants de même que pour ceux de ses filiales.

La Société n'est pas en mesure d'estimer de manière raisonnable le montant maximum éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Ce montant est également tributaire de l'issue d'événements et de situations futurs qui ne sont pas prévisibles. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les bilans consolidés à l'égard de ces types d'indemnité ou de garantie aux 31 décembre 2008 et 2007. Historiquement, la Société n'a pas eu à verser de paiements significatifs aux termes de ces indemnités ou garanties.

iii) Juste valeur

La Société a établi la juste valeur de ses instruments financiers de la manière qui suit :

- a) La valeur comptable figurant aux bilans consolidés des débiteurs, des avances bancaires découlant des chèques en circulation ainsi que des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

- b) La juste valeur des placements cotés est déterminée selon les cours du marché de chacun des placements.  
 c) La juste valeur de chacun des titres d'emprunt cotés de la Société est fondée sur la valeur de marché à la fin de l'exercice. La juste valeur de la facilité de crédit bancaire se rapproche de sa valeur comptable étant donné que les taux d'intérêt se rapprochent des taux du marché.  
 d) La juste valeur des swaps de devises et des autres instruments dérivés de la Société est fondée sur des modèles d'évaluation à la valeur de marché ajustée en fonction de la qualité du crédit estimative (note 2 h) iii)).  
 e) La juste valeur des autres actifs et passifs financiers à long terme de la Société n'est pas significativement différente de leur valeur comptable.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir des renseignements pertinents sur les marchés et les instruments financiers. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, ne peuvent être établies avec précision. La modification des hypothèses pourrait avoir des répercussions importantes sur ces estimations.

16. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2008	2007
Engagements envers le CRTC (note 13)	63 \$	66 \$
Rémunération reportée	33	36
Droits de diffusion	29	26
Régime de retraite complémentaire des dirigeants (note 17)	26	15
Gain reporté sur l'apport des licences d'utilisation du spectre, déduction faite de l'amortissement cumulé de 6 millions de dollars (2 millions de dollars en 2007) (note 5)	18	22
Unités d'actions restreintes	9	16
Options sur actions	2	22
Autres	4	11
	<b>184 \$</b>	<b>214 \$</b>

## 17. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société offre des régimes de retraite à prestations déterminées, tant contributifs que non contributifs, couvrant la majorité de ses salariés. Ces régimes prévoient des prestations fondées sur les années de service, les années de cotisation et la rémunération. La Société n'offre pas d'avantages complémentaires de retraite.

Les estimations actuarielles sont formulées en fonction des projections des niveaux de rémunération des salariés au moment de leur départ à la retraite. Les prestations maximales sont essentiellement fondées sur les gains moyens pendant la carrière, sous réserve de certains ajustements. Les évaluations actuarielles

les plus récentes datent du 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour l'ensemble des régimes sauf un, pour lequel la plus récente évaluation date du 1<sup>er</sup> janvier 2007. La prochaine évaluation actuarielle, aux fins de la capitalisation, doit être au plus tard en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour certains régimes et du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour l'un d'eux.

La valeur actualisée estimative des prestations constituées et la valeur de marché estimative de l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations évaluées aux 30 septembre pour les exercices terminés les 31 décembre sont les suivantes :

	2008	2007
Actif des régimes, à la juste valeur	556 \$	606 \$
Obligations au titre des prestations constituées	622	689
Insuffisance de l'actif des régimes sur les obligations au titre des prestations constituées	(66)	(83)
Cotisations de l'employeur après la date d'évaluation	12	7
Actif transitoire non comptabilisé	(9)	(18)
Coût non amorti des services passés	10	11
Perte actuarielle nette non amortie	115	122
Actif des régimes reporté	62 \$	39 \$

L'actif de la caisse de retraite comprend essentiellement des titres à revenu fixe et des actions, évalués à la juste valeur. Le tableau qui

suit fournit de l'information sur l'actif de la caisse de retraite évalué aux 30 septembre pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2008	2007
Actif des régimes au début de l'exercice	606 \$	545 \$
Rendement réel (perte réelle) sur l'actif des régimes	(83)	39
Cotisations des salariés	21	18
Cotisations de l'employeur	38	28
Prestations versées	(26)	(24)
Actif des régimes à la fin de l'exercice	556 \$	606 \$

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les obligations au titre des prestations constituées évaluées aux 30 septembre pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2008	2007
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	689 \$	612 \$
Coût des services rendu	28	29
Intérêts débiteurs	40	34
Prestations versées	(26)	(24)
Cotisations des salariés	21	18
Perte actuarielle (gain actuariel)	(130)	10
Modifications des régimes	—	10
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	622 \$	689 \$

La charge nette afférente aux régimes s'établit comme suit :

	2008	2007
Coûts des régimes		
Coût des services rendus	28 \$	29 \$
Intérêts débiteurs	40	34
Perte réelle (rendement réel) sur l'actif des régimes	83	(39)
Perte actuarielle (gain actuariel) sur les obligations au titre des prestations constituées	(130)	10
Modifications des régimes	—	10
Coûts	21	44
Écarts entre les coûts de l'exercice et les coûts constatés pendant l'exercice à l'égard des éléments suivants :		
Rendement (perte) sur l'actif des régimes	(127)	2
Perte actuarielle (gain actuariel)	135	(4)
Modifications des régimes/coût des services passés	2	(8)
Amortissement de l'actif transitoire	(10)	(10)
Charge nette afférente aux régimes	21 \$	24 \$

La Société prévoit également des prestations de retraite non capitalisées complémentaires à l'intention de certains dirigeants. Les obligations au titre des prestations constituées ayant trait à ces régimes complémentaires s'élevaient à environ 27 millions de dollars au 31 décembre 2008 (24 millions de dollars en 2007) et les frais

connexes, à 11 millions de dollars en 2008 (2 millions de dollars en 2007). Le passif au titre des prestations constituées au 31 décembre 2008 était de 26 millions de dollars (15 millions de dollars en 2007) (note 16).

#### A) HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2008	2007
Taux d'actualisation moyen pondéré utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées	6,75 %	5,65 %
Taux d'actualisation moyen pondéré utilisé pour déterminer la charge de retraite	5,65 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération moyen pondéré utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées	3,00 %	3,25 %
Taux de croissance de la rémunération moyen pondéré utilisé pour déterminer la charge de retraite	3,25 %	3,50 %
Taux de rendement à long terme moyen pondéré prévu de l'actif des régimes	7,00 %	6,75 %

Le rendement prévu de l'actif correspond à la meilleure estimation de la direction au sujet du taux de rendement à long terme de l'actif des régimes appliqué à la juste valeur de cet actif. La Société a établi son estimation du taux de rendement prévu de l'actif des régimes en fonction de la répartition visée de l'actif et du taux de rendement estimatif de chaque classe d'actif. Les taux de rendement estimatifs sont fondés sur les rendements prévus des titres à revenu fixe, compte tenu des rendements des obligations. Une prime de risque pour les titres de participation est ensuite appliquée aux rendements prévus de ces titres. Les écarts entre le rendement prévu et le rendement réel sont imputés aux gains et pertes actuariels.

Les estimations de la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs participant aux régimes s'échelonnent de 9 à 13 ans. En 2008, une perte sur compression de 8 millions de dollars, liée au régime de retraite complémentaire des dirigeants, a été constatée à la suite du décès d'un des dirigeants de la Société. Celle-ci n'avait pas enregistré de gain ou perte sur compression en 2007.

**B) RÉPARTITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES**

Classe d'actif	Pourcentage de l'actif des régimes, à la date d'évaluation		Pourcentage de répartition de l'actif visé
	2008	2007	
Titres de participation	52,2 %	59,7 %	50 % à 65 %
Titres d'emprunt	47,6 %	40,0 %	35 % à 50 %
Autres (encaisse)	0,2 %	0,3 %	0 % à 1 %
	100,0 %	100,0 %	

L'actif des régimes est investi principalement dans des fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations. Le fonds de placement en actions canadiennes inclut des placements dans les titres de participation de la Société représentant environ 1 % du fonds. Ainsi, une tranche d'environ 1 million de dollars (1 million de dollars en 2007) de l'actif des régimes est indirectement investie dans les titres de participation de la Société.

La Société cotise aux régimes afin de garantir les prestations des participants aux régimes et elle investit dans des placements admissibles selon les fourchettes cibles établies par le comité des régimes de retraite de la Société. Le comité des régimes de retraite revoit annuellement les hypothèses actuarielles.

**C) COTISATIONS RÉELLES AUX RÉGIMES POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2008 ET 2007 :**

	Employeur	Salariés	Total
2008	38 \$	21 \$	59 \$
2007	28	18	46

En 2009, les cotisations prévues de la Société devraient s'élever à 64 millions de dollars.

Les cotisations des salariés pour 2009 devraient être similaires à celles de 2008, en supposant que le nombre de salariés de la Société soit le même d'un exercice à l'autre.

**D) FLUX DE TRÉSORERIE PRÉVUS**

Le tableau qui suit présente les prestations prévues des régimes par capitalisation et des régimes sans capitalisation pour les exercices indiqués.

2009	31 \$
2010	32
2011	34
2012	35
2013	36
Cinq exercices suivants	168
	200
	368 \$

Certaines filiales ont établi des régimes à cotisations déterminées dont la charge de retraite totale s'est établie à 2 millions de dollars en 2008 (2 millions de dollars en 2007).

## 18. CAPITAUX PROPRES

### A) CAPITAL-ACTIONS

#### i) Actions privilégiées

##### *Droits et modalités*

On dénombre 400 millions d'actions privilégiées autorisées sans valeur nominale, pouvant être émises en séries; les droits et modalités rattachés à chaque série doivent être établis par le conseil d'administration avant l'émission des actions. Les actions privilégiées ne confèrent aucun droit de vote aux assemblées générales de la Société. Aucune action privilégiée n'a été émise.

#### ii) Actions ordinaires

##### *Droits et modalités*

On dénombre 112 474 388 actions de catégorie A avec droit de vote autorisées sans valeur nominale. Chaque action de catégorie A avec droit de vote donne droit à 50 voix. Les actions de catégorie A avec droit de vote sont convertibles en actions de catégorie B sans droit de vote, à raison de une pour une.

On dénombre 1,4 milliard d'actions de catégorie B sans droit de vote autorisées sans valeur nominale.

Les statuts de prorogation de la Société en vertu de la *Company Act* (Colombie-Britannique) imposent des restrictions sur le transfert, le vote et l'émission d'actions de catégorie A avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote afin que la Société puisse conserver ou obtenir les licences requises pour exercer certaines de ses activités commerciales au Canada.

La Société est autorisée à refuser d'enregistrer les transferts de ses actions à toute personne qui n'est pas canadienne afin de faire en sorte que la Société puisse conserver les licences susmentionnées.

### B) DIVIDENDES

En 2007 et 2008, la Société a déclaré et versé les dividendes suivants sur chacune des actions de catégorie A avec droit de vote et des actions de catégorie B sans droit de vote en circulation.

Date de déclaration	Date de versement	Dividende par action
15 février 2007	2 avril 2007	0,040 \$
28 mai 2007	3 juillet 2007	0,125
31 juillet 2007	1 <sup>er</sup> octobre 2007	0,125
1 <sup>er</sup> novembre 2007	2 janvier 2008	0,125
		0,415 \$
21 février 2008	1 <sup>er</sup> avril 2008	0,250 \$
29 avril 2008	2 juillet 2008	0,250
19 août 2008	1 <sup>er</sup> octobre 2008	0,250
28 octobre 2008	2 janvier 2009	0,250
		1,000 \$

Le 7 janvier 2008, le conseil d'administration a approuvé une augmentation du dividende annuel, qui passera de 0,50 \$ à 1,00 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote et qui sera versé trimestriellement sur chaque action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote en circulation. Il s'ensuit que les actions de catégorie A avec droit de vote donnent droit à un dividende à un taux trimestriel d'au plus 0,25 \$ par action seulement après qu'un dividende à un taux trimestriel de 0,25 \$ par action ait été versé sur les actions de catégorie B sans droit de vote. Les actions de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote donnent droit aux mêmes dividendes après le paiement d'un dividende de 0,25 \$ par action pour chaque catégorie.

### C) OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

En janvier 2008, la Société a déposé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique ») qui l'autorise à racheter au plus 15 000 000 de ses actions de catégorie B sans droit de vote ou le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être rachetées dans le cadre de l'offre publique, pour un prix d'achat total de 300 millions de dollars, selon le moins élevé de ces nombres, pendant une période de un an. Le 21 mai 2008, la Société a racheté pour annulation 1 000 000 de ses actions de catégorie B sans droit de vote en circulation aux termes d'une convention privée conclue entre elle et un vendeur indépendant pour un prix d'achat total de 39,9 millions de dollars. Par suite de ce rachat, la Société a comptabilisé des réductions de son capital déclaré, de son surplus d'apport et de ses bénéfices non répartis, respectivement, de 0,9 million de dollars, 37,8 millions de dollars et 1,2 million de dollars. Le 1<sup>er</sup> août 2008, la Société a racheté pour annulation 3 000 000 de ses actions de catégorie B sans droit de vote en circulation aux termes d'une convention privée conclue entre elle et un vendeur indépendant pour un prix d'achat total de 93,9 millions de dollars. Par suite de ce rachat, la Société a comptabilisé des réductions de son capital déclaré, de son surplus d'apport et de ses bénéfices non répartis, respectivement, de 2,8 millions de dollars, 88,3 millions de dollars et 2,8 millions de dollars. Chacun de ces rachats a été effectué aux termes d'une dispense accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario relativement à l'offre publique et sera pris en compte dans le calcul du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote que la Société peut racheter aux termes de l'offre publique. De plus, en août et septembre 2008, la Société a racheté pour annulation 77 400 de ses actions de catégorie B sans droit de vote en circulation directement aux termes de l'offre publique pour un prix d'achat total de 2,9 millions de dollars, de sorte que la Société a comptabilisé des réductions de son capital déclaré, de son surplus d'apport et de ses bénéfices non répartis, respectivement, de 0,1 million de dollars, 2,7 millions de dollars et 0,1 million de dollars.

## D) CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2008	2007
Gain non réalisé sur les placements disponibles à la vente	205 \$	351 \$
Perte non réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie	(377)	(335)
Impôts sur le bénéfice connexes	77	34
	(95)\$	50 \$

## 19. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

## Régimes d'options sur actions, d'unités d'actions et d'achat d'actions

Le tableau qui suit présente un résumé de la charge de rémunération à base d'actions (du recouvrement), qui est incluse (inclus) dans les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration :

	2008	2007
Rémunération à base d'actions :		
Options sur actions A)	(104)\$	34 \$
Unités d'actions restreintes B)	7	21
Unités d'actions différées C)	(3)	7
	(100)\$	62 \$

Ces montants ne comprennent pas une charge de 452 millions de dollars liée à la modification des régimes d'option sur actions qui a eu lieu le 28 mai 2007 et qui est décrite plus loin.

Au 31 décembre 2008, la Société avait un passif de 278 millions de dollars (493 millions de dollars en 2007), dont une tranche de 267 millions de dollars (455 millions de dollars en 2007) était un passif à court terme découlant de la rémunération à base d'actions comptabilisée à sa valeur intrinsèque, y compris les options sur actions, les unités d'actions restreintes et les unités d'actions différées. Pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2008, un montant de 106 millions de dollars (80 millions de dollars en 2007) a été payé aux porteurs lors de l'exercice d'unités d'actions restreintes et d'options sur actions selon le mécanisme de règlement au comptant.

## A) OPTIONS SUR ACTIONS

## i) Modification des régimes d'options sur actions

Le 28 mai 2007, le régime d'options sur actions de 1994 (« le régime de 1994 »), le régime d'options sur actions de 1996 (« le régime de 1996 ») et le régime d'options sur actions de 2000 (« le régime de 2000 ») de la Société ont été modifiés en vue de permettre le rattachement de droits à la plus-value des actions (« DPVA ») réglés en espèces à toutes les options nouvellement ou anciennement attribuées. Selon le mécanisme des droits à la plus-value des actions, les porteurs d'options peuvent choisir de recevoir un montant en espèces égal à la valeur intrinsèque, laquelle correspond à l'excédent du prix du marché de l'action de catégorie B sans droit de vote sur le prix d'exercice de l'option, au lieu d'exercer l'option et d'acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote.

Il s'ensuit que, depuis le 28 mai 2007, toutes les options sur actions en cours sont classées à titre de passif et comptabilisées à leur valeur intrinsèque, après ajustement au titre de l'acquisition des droits. La valeur intrinsèque est évaluée à la valeur du marché pour chaque période, et elle est passée progressivement en charges sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus, qui correspond généralement à

la période d'acquisition graduelle des droits, ou, le cas échéant, sur la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du salarié à la retraite, selon la plus courte de ces deux périodes. Avant le 28 mai 2007, toutes les options sur actions étaient classées à titre de capitaux propres et elles étaient mesurées à la juste valeur estimative établie à la date d'attribution à l'aide du modèle de Black et Scholes ou du modèle binomial. Selon cette méthode, la juste valeur estimative était passée graduellement en charges sur la période pendant laquelle les services connexes étaient rendus, qui correspondait généralement à la période d'acquisition des droits, ou, le cas échéant, sur la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du salarié à la retraite, selon la plus courte de ces deux périodes. La modification des régimes d'options sur actions au 28 mai 2007 s'est traduite par une augmentation de 502 millions de dollars du passif, une diminution de 50 millions de dollars du surplus d'apport et une charge hors caisse non récurrente de 452 millions de dollars. En outre, un recouvrement d'impôts futurs de 160 millions de dollars a été inscrit le 28 mai 2007 par suite de cette modification.

## ii) Régimes d'options sur actions

Des options sur actions de catégorie B sans droit de vote de la Société peuvent être attribuées à raison de une pour une aux salariés, aux administrateurs et aux dirigeants de la Société et de ses sociétés affiliées par le conseil d'administration ou par le comité de rémunération de la direction de la Société. Un total de 30 millions d'options ont été autorisées aux termes du régime de 2000, 25 millions d'options aux termes du régime de 1996, et 9,5 millions d'options aux termes du régime de 1994. La durée de chaque option varie de sept à dix ans et, en général, le délai d'acquisition des droits est de quatre ans, mais il peut être modifié par le comité de rémunération de la direction à la date d'attribution. Le prix d'exercice des options correspond à la juste valeur de marché des actions de catégorie B sans droit de vote, déterminée comme étant le cours moyen affiché à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour la période de cinq jours précédant la date d'attribution.

Le tableau qui suit présente un résumé des régimes d'options sur actions au 31 décembre 2008.

	2008		2007	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Weighted d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	15 586 066	15,96 \$	19 694 860	11,17 \$
Attribuées	2 148 110	38,83	1 886 088	39,19
Exercées	(3 804 520)	10,55	(5 847 046)	7,17
Frappées d'extinction	(88 036)	34,69	(147 836)	20,16
En cours à la fin de l'exercice	13 841 620	20,80 \$	15 586 066	15,96 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	9 228 740	13,82 \$	11 409 666	11,41 \$

Le tableau qui suit présente la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir au 31 décembre 2008.

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
1,38 \$ – 6,99 \$	774 518	3,4	5,50 \$	774 518	5,50 \$
7,00 \$ – 9,99 \$	1 380 632	4,4	8,41	1 380 632	8,41
10,00 \$ – 10,99 \$	2 358 650	4,7	10,43	2 358 650	10,43
11,00 \$ – 11,99 \$	702 096	2,1	11,82	702 096	11,82
12,00 \$ – 16,99 \$	1 819 679	4,1	13,88	1 661 154	13,59
17,00 \$ – 18,99 \$	943 859	1,5	17,87	938 614	17,87
19,00 \$ – 37,99 \$	2 003 144	7,2	23,13	975 501	22,82
38,00 \$ – 47,99 \$	3 859 042	8,7	39,04	437 575	39,21
	13 841 620	5,7	20,80	9 228 740	13,82

La juste valeur moyenne pondérée estimative à la date d'attribution des options sur actions attribuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 28 mai 2007 s'est établie à 13,62 \$ par action.

Pour les options sur actions dans le cours évaluées au cours des actions de la Société le 31 décembre, la charge de rémunération à base d'actions afférente à ces régimes d'options sur actions non comptabilisée s'est établie à 3 millions de dollars (20 millions de dollars en 2007) et sera inscrite dans les états consolidés des résultats sur les quatre prochains exercices.

### iii) Options liées à la performance

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la Société a attribué 1 142 300 options liées à la performance à certains dirigeants clés (1 036 200 options en 2007). Ces options sont régies par les modalités du régime de 2000. Les droits à ces options deviennent acquis selon la méthode linéaire sur quatre ans, à condition que l'action atteigne certains cours cibles à la date d'anniversaire ou après celle-ci.

Par suite de la modification relative aux DPVA du 28 mai 2007, toutes les options sur actions en cours, y compris les options liées à la performance, sont classées à titre de passif et comptabilisées à leur valeur intrinsèque, après ajustement au titre de l'acquisition des droits.

**iv) Hypothèses**

La juste valeur des options attribuées ou modifiées avant le 28 mai 2007 reposait sur les hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	3,92 % – 4,00 %
Taux de rendement des actions	0,42 % – 0,43 %
Facteur de volatilité du cours prévu des actions de catégorie B sans droit de vote	34,47 % – 36,55 %
Durée moyenne pondérée prévue des options	De 4,7 à 6,0 ans

**B) RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS RESTREINTES**

Le régime d'unités d'actions restreintes permet aux salariés, aux dirigeants et aux administrateurs de la Société de participer à la croissance et à l'évolution de la Société. Aux termes du régime, des unités d'actions restreintes sont émises à l'intention du participant et les droits aux unités émises deviennent acquis sur une période ne pouvant pas être supérieure à trois ans à partir de la date d'attribution.

À la date d'acquisition des droits, la Société peut racheter au comptant la totalité des unités d'actions restreintes des participants ou leur émettre une action de catégorie B sans droit de vote pour chaque unité d'action restreinte. La Société a réservé 4 000 000 d'actions de catégorie B sans droit de vote en vue de leur émission aux termes de ce régime.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la Société a attribué 451 535 unités d'actions restreintes (266 720 en 2007). Au 31 décembre 2008, 1 126 548 unités d'actions restreintes (1 167 564 en 2007) étaient en cours. Les droits à ces unités d'actions restreintes deviennent acquis à la fin de la troisième année suivant la date d'attribution. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la charge de rémunération à base d'actions afférente à ces unités d'actions restreintes s'est élevée à 7 millions de dollars (21 millions de dollars en 2007).

Pour les unités d'actions restreintes dans le cours évaluées au cours des actions de la Société le 31 décembre, la charge de rémunération à base d'actions afférente à ces régimes d'options sur actions non comptabilisée au 31 décembre 2008 s'est établie à 16 millions de dollars (19 millions de dollars en 2007) et sera inscrite dans les états consolidés des résultats sur les trois prochains exercices.

**C) RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES**

Le régime d'unités d'actions différées permet aux administrateurs et à certains hauts dirigeants de la Société de recevoir un certain type de rémunération sous forme d'unités d'actions différées classées dans le passif aux bilans consolidés (27 millions de dollars en 2008 et 24 millions de dollars en 2007). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la Société a attribué 186 084 unités d'actions différées (281 079 en 2007). Au 31 décembre 2008, 730 454 unités d'actions différées (544 370 en 2007) étaient en cours. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le recouvrement au titre de la rémunération à base d'actions afférente à ces unités d'actions différées s'est élevé à (3) millions de dollars (charge de 7 millions de dollars en 2007). Aucune charge de rémunération non comptabilisée n'est liée à ces unités d'actions différées étant donné que les droits sur ces unités d'actions sont acquis dès qu'elles sont attribuées.

**D) RÉGIME D'ACCUMULATION D' ACTIONS DES SALARIÉS**

Le régime d'accumulation d'actions des salariés permet aux salariés de participer, à leur gré, à un régime d'achat d'actions. Aux termes du régime, les salariés de la Société peuvent verser un pourcentage précis de leurs gains habituels au moyen de retenues sur la paie régulière. L'administrateur désigné du régime achète au nom des salariés, sur une base mensuelle, des actions de catégorie B sans droit de vote de la Société sur le marché libre. À la fin de chaque mois, la Société verse une cotisation allant de 25 % à 50 % des cotisations des salariés pour le mois et qui est inscrite comme charge de rémunération. L'administrateur affecte ce montant à l'achat d'actions supplémentaires de la Société au nom des salariés, tel qu'il est susmentionné.

La charge de rémunération relative à ce régime d'accumulation d'actions des salariés a été de 14 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (9 millions de dollars en 2007).

## 20. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

## A) VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉS À L'EXPLOITATION

	2008	2007
Augmentation des débiteurs	(166)\$	(122)\$
Augmentation des autres actifs	(176)	(71)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	115	(115)
Augmentation (diminution) des produits comptabilisés d'avance	12	(2)
	(215)\$	(310)\$

## B) RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2008	2007
Impôts sur le bénéfice payés	1 \$	1 \$
Intérêts payés	532	605

## 21. GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, la Société vise à avoir assez de liquidités pour réaliser sa stratégie de croissance interne, tout en procédant à des acquisitions stratégiques, et générer un rendement pour ses actionnaires. La Société définit le capital qu'elle gère comme étant le total des capitaux propres, qui est composé du capital-actions émis, du surplus d'apport, du cumul des autres éléments du résultat étendu et des bénéfices non répartis.

La Société gère sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et de ses besoins de fonds de roulement. Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, la Société, avec l'approbation de son conseil d'administration, peut émettre ou rembourser des titres d'emprunt à long terme, émettre des actions, racheter des actions, payer des dividendes ou entreprendre d'autres activités jugées appropriées dans certaines circonstances. Le conseil d'administration examine et approuve les opérations importantes qui sortent du cours normal des activités, y compris les propositions d'acquisition ou d'autres investissements ou désinvestissements importants, ainsi que les budgets annuels des dépenses en capital et d'exploitation.

En janvier 2008, la Société a soumis à la TSX une demande visant une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique ») qui a été acceptée par la TSX le 10 janvier 2008, aux fins du rachat de ses actions de catégorie B sans droit de vote

par l'intermédiaire des installations de la TSX. Pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2008, 4 077 400 actions ont été rachetées, dont 77 400 directement aux termes de l'offre publique et 4 000 000 aux termes des dispenses accordées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario relativement à l'offre publique de rachat, et chacune des actions rachetées sera prise en compte dans le calcul du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote que la Société peut racheter aux termes de l'offre publique (note 18 c)). L'offre publique est arrivée à échéance le 13 janvier 2009 (note 26).

En août 2008, la Société a émis des titres d'emprunt à long terme de 1,75 milliard de dollars US (note 14 a)) et a conclu des swaps de devises (note 15 d)). De plus, la Société a ajusté les taux d'intérêt de certains swaps de devises (note 15 d)). En décembre 2008, deux des swaps de devises de la Société, pour un montant en capital nominal totalisant 400 millions de dollars US, sont arrivés à échéance (note 15 d)).

La Société surveille son ratio d'endettement dans le cadre de la gestion de ses liquidités et du rendement offert à ses actionnaires et pour soutenir l'expansion future de ses activités.

La Société n'est pas tenue de respecter des normes de fonds propres imposées par des organismes externes et sa stratégie générale en matière de gestion du risque de capital est demeurée inchangée depuis la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

## 22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a conclu les opérations suivantes avec des apparentés :

**A)** La Société a conclu certaines opérations dans le cours normal des activités avec certains diffuseurs dans lesquels elle détient une participation. Le tableau qui suit présente les montants versés à ces diffuseurs.

	2008	2007
Droits d'accès versés aux télédiffuseurs comptabilisés à la valeur de consolidation	17 \$	18 \$

**(B)** La Société a conclu certaines opérations avec des sociétés dont les associés ou les hauts dirigeants siègent ou ont siégé à son conseil d'administration. Le tableau qui suit présente le total des montants payés, directement ou indirectement, par la Société à ces apparentés.

	2008	2007
Services juridiques, services d'impression et commissions versées sur les primes d'assurance	7 \$	2 \$

**C)** La Société a conclu certaines opérations avec l'actionnaire détenant le contrôle de la Société et avec des sociétés contrôlées par cet actionnaire. Ces opérations sont assujetties à des ententes formelles approuvées par le comité de vérification. Le tableau qui suit présente le total des montants payés (ou reçus) par la Société à l'égard de ces apparentés.

	2008	2007
Recouvrements liés à l'utilisation d'un aéronef et à d'autres services administratifs	(1)\$	(1)\$

Ces opérations sont inscrites à la valeur d'échange, qui correspond au montant convenu par les parties apparentées, et sont revues par le comité de vérification.

## 23. ENGAGEMENTS

**A)** La Société s'est engagée, aux termes des licences délivrées par Industrie Canada, à consacrer 2 % de certains produits tirés des services sans fil de chaque exercice à des activités de recherche et de développement.

**B)** La Société conclut des ententes avec des fournisseurs afin qu'ils lui fournissent des services et des produits qui comprennent des engagements de charges minimaux. La Société a conclu des ententes avec certaines sociétés de téléphone qui garantissent la fourniture à long terme d'installations de réseaux et des ententes liées à l'exploitation et à la maintenance des réseaux.

**C)** Dans le cours normal des activités et outre les montants inscrits aux bilans consolidés et présentés ailleurs dans les notes, la Société a conclu des ententes d'achat de droits de diffusion d'émissions et de films pour les cinq prochains exercices à un coût total d'environ 258 millions de dollars. En outre, la Société a des engagements visant le versement de frais d'accès au cours du prochain exercice totalisant environ 20 millions de dollars.

**D)** Conformément aux règlements du CRTC, la Société est tenue de verser une contribution au Fonds canadien de télévision (« FCT »), un fonds du secteur de la câblodistribution dont le mandat est de favoriser la production d'émissions de télévision canadiennes. Les contributions au FCT se font selon une formule fondée notamment sur les produits d'exploitation bruts de diffusion et le nombre d'abonnés. La Société peut choisir de consacrer une partie du montant susmentionné aux émissions de télévision locale et elle peut aussi choisir de verser une partie de ce montant à tout autre fonds de production indépendant approuvé par le CRTC. Elle prévoit que sa contribution pour 2009 totalisera environ 53 millions de dollars.

**E)** Conformément aux règlements du CRTC, la Société est tenue de verser certains droits de télécommunication. Ces droits sont calculés selon une formule fondée sur certains revenus, y compris la majeure partie des produits d'exploitation de Sans-fil. La Société estime que ces droits totaliseront environ 50 millions de dollars en 2009.

F) Conformément aux règlements d'Industrie Canada, la Société est tenue de verser certains droits pour l'utilisation de son spectre. Ces droits sont principalement fondés sur la largeur de bande et la densité de population couverte par la licence d'utilisation du spectre. La Société estime que ces droits totaliseront 75 millions de dollars en 2009.

G) Outre les éléments susmentionnés, le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs aux termes des contrats de location-exploitation de locaux, d'installations de distribution, de matériel et de pylônes hertziens et les engagements aux termes des contrats des joueurs, d'obligations d'achat et d'autres contrats au 31 décembre 2008.

Exercices se terminant les 31 décembre	
2009	721 \$
2010	536
2011	416
2012	252
2013	173
2014 et par la suite	207
	2 305 \$

En 2008, les charges locatives se sont élevées à 178 millions de dollars (166 millions de dollars en 2007).

## 24. PASSIFS ÉVENTUELS

A) Le CRTC perçoit deux types de droits auprès des titulaires de licence de diffusion, soit les droits de licence de la Partie I et ceux de la Partie II. En 2003 et 2004, des poursuites ont été entamées devant la Cour fédérale selon lesquelles il était allégué que les droits de licence de la Partie II représentent des taxes plutôt que des droits et que la réglementation qui les autorise est contraire à la loi. Le 14 décembre 2006, la Cour fédérale a statué que le CRTC n'avait pas l'autorité nécessaire pour percevoir les droits de la Partie II. Le 15 octobre 2007, le CRTC a envoyé une lettre à tous les titulaires de licence de diffusion pour les informer qu'il ne percevrait pas les droits de licence de la Partie II exigibles en novembre 2007. Par conséquent, pendant le troisième trimestre de 2007, la Société a contrepassé le montant couru de 18 millions de dollars au titre des droits de licence de la Partie II pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 30 juin 2007. Tant la Couronne que les demandeurs en ont appelé de cette décision auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 28 avril 2008, la Cour d'appel fédérale a cassé la décision de la Cour fédérale et a statué que les droits de licence de la Partie II étaient des droits réglementaires valides. Par conséquent, pendant le deuxième trimestre de 2008, Cable et Media ont comptabilisé des charges respectives d'environ 30 millions de dollars et 7 millions de dollars au titre des droits de licence de la Partie II couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 mars 2008. En plus d'avoir comptabilisé des montants de 5 millions de dollars et 2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2008 pour, respectivement, Cable et Media, la Société continue à comptabiliser ces droits de façon prospective dans les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration. Une autorisation d'appel de la décision du 28 avril 2008 de la Cour d'appel fédérale a été accordée par la Cour suprême du Canada le 18 décembre 2008. Même si la Cour suprême a consenti à instruire l'appel, rien ne garantit qu'elle cassera la décision de la Cour d'appel fédérale.

B) En août 2008, une poursuite a été intentée en Ontario, en vertu de la *Loi de 1992 sur les recours collectifs* de cette province, contre Cable et d'autres fournisseurs de services de communications au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de publicité mensongère, trompeuse ou fallacieuse relativement aux frais des services interurbains. Les demandeurs veulent obtenir 20 millions de dollars en dommages de droit et 5 millions de dollars en dommages punitifs. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif. Tout passif éventuel ne peut encore être déterminé.

C) En juin 2008, une poursuite a été intentée en Saskatchewan, en vertu de la *Class Actions Act* de cette province, contre les fournisseurs de services de communication sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de communication sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des dommages indéterminés et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Tout passif éventuel ne peut encore être déterminé.

D) En août 2004, une poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan a été intentée contre des fournisseurs de services de communication sans fil au Canada. Depuis, des poursuites semblables ont été intentées à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. La poursuite concerne des allégations, par des abonnés aux services de communication sans fil, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration, de publicité mensongère et d'enrichissement sans cause relativement aux droits d'accès au réseau que Sans-fil facture à certains de ses clients. Les demandeurs exigent le paiement de dommages indéterminés de la part des défendeurs. Sans-fil est d'avis qu'elle dispose de moyens de défense valables contre ces allégations. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. En septembre 2007, la cour de la Saskatchewan a accueilli la demande des demandeurs concernant l'attestation de la poursuite en tant que recours collectif. La Société a demandé la permission d'en appeler de cette décision devant la Cour d'appel de la Saskatchewan. En février 2008, la Cour de la Saskatchewan a accepté la demande de la Société visant à modifier l'ordonnance de manière à exclure du recours collectif tout client lié par une clause arbitrale avec Sans-fil ou Fido. La Société n'a pas constaté de passif relativement à cette éventualité étant donné que ni la probabilité ni le montant de la perte éventuelle ne peuvent être raisonnablement estimés. Si le dénouement final de cette poursuite diffère de l'évaluation et des hypothèses de la Société, un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pourrait être nécessaire. En janvier 2009, une audition a eu lieu devant la cour de la Saskatchewan en vue de déterminer si cette poursuite devait permettre d'établir une clause d'exclusion à l'échelle nationale au lieu d'une clause d'inclusion. Si

une clause d'exclusion à l'échelle nationale s'appliquait, les clients concernés de l'extérieur de la Saskatchewan devraient prendre des mesures précises pour ne pas participer à la poursuite et, si une clause d'inclusion à l'échelle nationale devait s'appliquer, ces clients devraient prendre des mesures précises pour participer. La Société attend la décision de la cour à cet égard.

**(E)** En avril 2004, une poursuite a été intentée, contre Fido et d'autres fournisseurs de services sans fil canadiens, aux termes de laquelle sont réclamés des dommages totalisant 160 millions de dollars, selon des allégations de rupture de contrat, de manquement à l'obligation de confidentialité, de violation d'obligation fiduciaire et, en lieu des dommages, d'une ordonnance d'exécution d'une entente conditionnelle relativement à l'utilisation de 38 MHz du spectre du système de télécommunications multipoint. Le demandeur a également intenté une poursuite contre Inukshuk Wireless Partnership (« Inukshuk »), coentreprise détenue à 50 % par la Société, concernant ses droits sur les licences du spectre du système de télécommunications multipoint qui ont été cédées par Fido à Inukshuk. Inukshuk a introduit une requête pour demander

que la poursuite distincte contre elle soit rejetée. En mai 2008, la cour a rejeté la poursuite distincte intentée contre Inukshuk. L'appel de cette décision a eu lieu en janvier 2009. La Société attend la décision de la cour à cet égard. La Société estime qu'elle dispose de moyens de défense valables contre cette poursuite et n'a constitué aucune provision à l'égard de celle-ci.

**(F)** La Société est d'avis qu'elle a constitué des provisions d'impôts suffisantes, selon les renseignements dont elle dispose actuellement. Le calcul des impôts sur le bénéfice repose dans bien des cas sur l'interprétation judicieuse des lois et règlements fiscaux. Les déclarations de revenus de la Société sont susceptibles de faire l'objet de vérifications qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôts exigibles et futurs et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

**(G)** Il existe certaines autres actions en justice, actuelles ou éventuelles, qui ne devraient pas avoir une incidence défavorable considérable sur la situation financière consolidée de la Société.

## 25. DIFFÉRENCES ENTRE LES CONVENTIONS COMPTABLES DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés selon les PCGR, tels qu'ils sont appliqués au Canada. Les PCGR, tels qu'ils sont appliqués aux États-Unis, diffèrent à certains égards de ceux du Canada.

Le tableau qui suit présente les ajustements du bénéfice net des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 si les PCGR des États-Unis avaient été appliqués.

	2008	2007
Bénéfice net de l'exercice selon les PCGR du Canada	1 002 \$	637 \$
Gain sur la vente de réseaux de câblodistribution b)	(4)	(4)
Coûts de démarrage capitalisés c)	1	4
Intérêts capitalisés, déduction faite de l'amortissement connexe d)	11	10
Instruments financiers e)	(76)	210
Rémunération à base d'actions f)	(32)	3
Impôts sur le bénéfice h)	90	125
Produits et charges liés aux installations, montant net i)	10	(4)
Autres	(2)	3
<b>Bénéfice net de l'exercice aux termes des PCGR des États-Unis</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>984 \$</b>
Bénéfice net par action aux termes des PCGR des États-Unis		
De base	1,57 \$	1,54 \$
Dilué	1,57	1,53

Le tableau qui suit présente les ajustements du résultat étendu des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 si les PCGR des États-Unis avaient été appliqués.

	2008	2007
Résultat étendu de l'exercice selon les PCGR du Canada	857 \$	901 \$
Incidence sur le bénéfice net des différences avec les PCGR des États-Unis	(2)	347
Variation de la juste valeur des instruments dérivés, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 88 \$ (100 \$ en 2007) e)	5	(126)
Évolution de la situation de capitalisation des régimes de retraite en ce qui a trait aux montants non comptabilisés, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 6 \$ (6 \$ en 2007) g)	16	(15)
<b>Résultat étendu de l'exercice aux termes des PCGR des États-Unis</b>	<b>876 \$</b>	<b>1 107 \$</b>

Le tableau qui suit présente l'incidence cumulative de ces ajustements sur les capitaux propres consolidés de la Société.

	2008	2007
Capitaux propres selon les PCGR du Canada	4 727 \$	4 624 \$
Incidence cumulative des différences sur les regroupements d'entreprises et la consolidation comptable a)	(8)	(8)
Gain sur la vente de réseaux de câblodistribution b)	105	109
Coûts de démarrage capitalisés c)	(2)	(3)
Intérêts capitalisés d)	79	68
Instruments financiers e)	43	26
Rémunération à base d'actions f)	8	33
Passif au titre des régimes de retraite g), l)	(107)	(123)
Impôts sur le bénéfice h)	(20)	(17)
Produits et charges liés aux installations, montant net i)	12	2
Autres	(21)	(19)
<b>Capitaux propres aux termes des PCGR des États-Unis</b>	<b>4 816 \$</b>	<b>4 692 \$</b>

Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis ainsi que leur incidence sur les états financiers consolidés de la Société sont exposées ci-après.

#### A) INCIDENCE CUMULATIVE DES DIFFÉRENCES SUR LES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET LA CONSOLIDATION COMPTABLE

Certaines différences entre les PCGR des États-Unis et ceux du Canada se sont manifestées pendant les exercices antérieurs en raison du gain de dilution sur la vente des actions de Sans-fil et de la comptabilisation de la part des actionnaires sans contrôle au cours de la période pendant laquelle RCI ne possédait pas 100 % de Sans-fil, de l'acquisition d'actions en circulation de Sans-fil et de l'acquisition d'une société de câblodistribution du Canada atlantique.

#### B) GAIN SUR LA VENTE DE RÉSEAUX DE CÂBLODISTRIBUTION

Selon les PCGR du Canada, le produit en espèces tiré de l'échange non monétaire des actifs de câblodistribution pour les exercices précédents a été porté en réduction de la valeur comptable des immobilisations corporelles. Aux termes des PCGR des États-Unis, une tranche du produit en espèces reçu a été constatée comme un gain de 40 millions de dollars aux états consolidés des résultats, déduction faite des impôts sur le bénéfice. Cet écart est amorti sur une période de 10 ans.

Par suite de cette opération, la valeur comptable des actifs susmentionnés est plus élevée et une charge d'amortissement supplémentaire doit être inscrite aux termes des PCGR des États-Unis.

Selon les PCGR du Canada, le gain après impôts découlant de la vente de certains des réseaux de câblodistribution de la Société au cours d'exercices antérieurs a été inscrit à titre de réduction de la valeur comptable des écarts d'acquisition lors de l'acquisition simultanée de certains réseaux de câblodistribution. Aux termes des PCGR des États-Unis, la Société a inclus le gain de 101 millions de dollars réalisé sur la vente des réseaux de câblodistribution dans le bénéfice de l'exercice, déduction faite des impôts connexes.

#### C) COÛTS DE DÉMARRAGE CAPITALISÉS

Selon les PCGR du Canada, la Société reporte les charges supplémentaires engagées pendant les phases d'élaboration et de démarrage des nouvelles activités puis les amortit selon la méthode linéaire sur des périodes allant jusqu'à cinq ans. Aux termes des PCGR des États-Unis, ces montants sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

#### D) INTÉRÊTS CAPITALISÉS

Aux termes des PCGR des États-Unis, les intérêts débiteurs doivent être capitalisés comme un élément du coût d'origine lié à l'acquisition de certains actifs admissibles, dont la mise au point requiert un certain temps avant leur mise en service. La capitalisation des intérêts n'est pas requise selon les PCGR du Canada.

#### E) INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Société a adopté les nouvelles normes comptables canadiennes concernant les instruments financiers (note 2 h) ii).

Conformément à ces nouvelles normes, la Société impute maintenant les variations de la juste valeur des instruments dérivés utilisés aux fins de couverture de flux de trésorerie aux autres éléments du résultat étendu, dans la mesure où ces couvertures sont efficaces, jusqu'à ce que les variations des flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif couvert soient comptabilisées dans les états consolidés des résultats. Aux termes des PCGR des États-Unis, certains instruments ne sont pas constatés comme des couvertures, mais les variations de la juste valeur des instruments dérivés, reflétant principalement les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que la proportion des taux d'intérêt variables à court terme par rapport aux taux d'intérêt fixes à long terme, sont imputées immédiatement à l'état consolidé des résultats. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, une perte de 5 millions de dollars (93 millions de dollars moins des impôts sur le bénéfice de 88 millions de dollars) a été sortie des autres éléments du résultat étendu, selon les PCGR du Canada, et reclassée dans l'état consolidé des résultats, conformément aux PCGR des États-Unis.

Par suite de l'application des nouvelles normes comptables canadiennes, la Société a séparé l'option de remboursement anticipé de l'un des titres d'emprunt de la Société et a constaté la juste valeur de 19 millions de dollars liée à cet instrument dérivé intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2007, avec une baisse correspondante du déficit d'ouverture de 13 millions de dollars, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 6 millions de dollars. En 2008, la baisse de la juste valeur de cette option de remboursement anticipé, qui se chiffre à 9 millions de dollars (6 millions de dollars en 2007), a été inscrite dans les états consolidés des résultats selon les PCGR du Canada. Aux termes des PCGR des États-Unis, la Société ne peut pas traiter de façon distincte l'option de remboursement anticipé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, selon les PCGR du Canada, la Société comptabilise dans les résultats tous les coûts d'opération afférents aux actifs et passifs financiers à mesure qu'ils sont engagés. Il s'ensuit que, selon les PCGR du Canada, la valeur comptable des coûts d'opération, établie à 39 millions de dollars, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 20 millions de dollars, a été imputée au déficit d'ouverture au moment de la transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Aux termes des PCGR des États-Unis, la Société continue de reporter ces coûts et de les amortir sur la durée de l'actif ou du passif connexe. En 2008, la Société a capitalisé des frais d'émission de la dette de 16 millions de dollars aux termes des PCGR des États-Unis.

L'incidence de ces changements sur le bénéfice net avant les impôts des exercices terminés les 31 décembre se présente comme suit :

	2008	2007
Reclassement, à partir des autres éléments du résultat étendu, de la variation de la juste valeur des instruments dérivés non comptabilisés comme des couvertures aux termes des PCGR des États-Unis	(93)\$	226 \$
Baisse de la juste valeur de l'option de remboursement anticipé non comptabilisée aux termes des PCGR des États-Unis	9	6
Report des coûts d'opération	16	—
Amortissement des coûts d'opération reportés aux termes des PCGR des États-Unis	(8)	(22)
<b>Différence avec les PCGR des États-Unis sur le plan du bénéfice net (avant les impôts)</b>	<b>(76)\$</b>	<b>210 \$</b>

L'incidence de ces changements sur les capitaux propres se présente comme suit :

	2008	2007
Coûts d'opération	47 \$	39 \$
Option de remboursement anticipé	(4)	(13)
<b>Différence avec les PCGR des États-Unis sur le plan des capitaux propres de fin d'exercice (avant les impôts)</b>	<b>43 \$</b>	<b>26 \$</b>

L'énoncé n° 157 du Financial Accounting Standards Board (le « FASB »), *Fair Value Measurements* (le « FASB 157 »), définit la juste valeur, établit un cadre d'évaluation à la juste valeur selon les principes comptables généralement reconnus et établit une hiérarchie pour catégoriser et prioriser les sources à utiliser pour estimer la juste valeur. Le FASB 157 augmente également les renseignements à fournir sur l'évaluation à la juste valeur dans les états financiers. Le 12 février 2008, le FASB a publié l'énoncé de position n° 157-2 (le « FSP 157-2 »), *Effective Date of FASB Statement No. 157*, qui reporte de un an la date d'entrée en vigueur du FASB 157 pour tous les actifs et passifs non financiers, à l'exception de ceux comptabilisés ou présentés à la juste valeur dans les états financiers de manière récurrente (au moins annuellement). La Société a choisi de reporter en partie l'application du FASB 157, aux termes des dispositions du FSP 157-2 relativement à l'utilisation de l'évaluation à la juste valeur, lors de l'évaluation initiale des actifs et passifs non financiers pour un regroupement d'entreprises, de l'évaluation des écarts d'acquisition, des autres actifs incorporels, des licences de services sans fil et d'autres actifs à long terme, pour déterminer une baisse de valeur, et de l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et des passifs, en cas de sortie ou d'abandon d'activités. L'application du FSP 157-2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société. L'application partielle du FASB 157 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

Le 10 octobre 2008, le FASB a publié le FSP 157-3, *Determining the Fair Value of a Financial Asset When the Market for That Asset is Not Active*, qui précise comment appliquer le FASB 157 si un marché n'est pas actif. Le FSP 157-3 est entré en vigueur dès sa publication, y compris pour les périodes antérieures à l'égard desquelles des états financiers n'ont pas été publiés. L'adoption de ce FSP n'a pas eu d'incidence sur la Société.

#### Énoncé n° 159 du FASB

La Société a adopté l'énoncé n° 159 du FASB, *The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities – Including an Amendment of SFAS No. 115* (le « FASB 159 »), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Selon cet énoncé, la Société peut, sans y être obligée, évaluer les instruments financiers et certains autres éléments à la juste valeur. Puisque la Société n'a pas choisi d'évaluer à la juste valeur l'un ou l'autre de ses instruments financiers conformément aux dispositions du FASB 159, l'adoption de cet énoncé n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

**F) RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS**

Par suite de la modification apportée au régime d'options sur actions le 28 mai 2007, la totalité des options sur actions de la Société peuvent maintenant être réglées en espèces, au gré du salarié ou de l'administrateur (note 19 a) i)). Aux termes des PCGR des États-Unis, le coût des attributions à base d'actions qui sont réglées en espèces ou qui peuvent l'être au gré du salarié ou de l'administrateur doit être évalué à la juste valeur à chaque date de clôture. Selon les PCGR du Canada, ce passif et les coûts de rémunération liés à ces attributions sont évalués à la valeur intrinsèque des attributions pour chaque période de clôture. En outre, aux termes des PCGR des États-Unis, la juste valeur est amortie par imputation aux résultats selon la méthode linéaire sur le délai d'acquisition des droits ou, le cas échéant, sur la période au cours de laquelle le salarié est admissible à la retraite, selon la plus courte des deux. Selon les PCGR du Canada, la valeur intrinsèque est amortie par imputation aux résultats sur le délai d'acquisition graduelle des droits ou, le cas échéant, sur la période au cours de laquelle le salarié est admissible à la retraite, selon la plus courte des deux. Par conséquent, la charge de rémunération à base d'actions de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 aurait augmenté de 32 millions de dollars (diminution de 3 millions de dollars en 2007) aux termes des PCGR des États-Unis, en raison de la réévaluation de la juste valeur des attributions à base d'actions à la date d'attribution ou de présentation, selon la date à laquelle la juste valeur aurait été la plus élevée.

Au 31 décembre 2008, le passif inscrit au titre de ces attributions est de 8 millions de dollars inférieur, aux termes des PCGR des États-Unis, à ce qu'il est selon les PCGR du Canada (33 millions de dollars en 2007).

**G) PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE LIÉ À LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE**

Aux termes des PCGR des États-Unis, la Société était tenue d'adopter les dispositions de comptabilisation et de présentation de l'énoncé n° 158 du FASB (« FASB 158 »), *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Post-retirement Plans*, à compter du 31 décembre 2006. Conformément au FASB 158, la Société est tenue de comptabiliser la situation de capitalisation des régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées au bilan et de constater les variations dans les autres éléments du résultat étendu. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, aux termes des PCGR des États-Unis, la Société a imputé une augmentation de 16 millions de dollars (diminution de 15 millions de dollars en 2007) aux autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2007), pour tenir compte de la hausse de l'écart entre les situations de capitalisation.

Pour se conformer aux exigences du FASB 158, la Société a choisi le 31 décembre comme date d'évaluation, à compter du 31 décembre 2008, sans réévaluer les actifs et obligations des régimes au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cela a donné lieu à une diminution de 4 millions de dollars (6 millions de dollars, moins les impôts sur le bénéfice de 2 millions de dollars) des bénéfices non répartis ainsi qu'à une hausse correspondante de 6 millions de dollars du passif au titre des régimes de retraite de la Société.

**H) IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE**

Le poste « Impôts sur le bénéfice » comprend l'incidence fiscale de divers ajustements, le cas échéant. En outre, en 2007, le passif d'impôts reportés de 254 millions de dollars lié à l'écart externe historique se rapportant à la participation de la Société dans Rogers Sans-Fil Inc. a été contrepassé par suite de la fusion de Rogers Sans-Fil Inc. et de RCI, ce qui s'est traduit par une augmentation de 254 millions de dollars du bénéfice en 2007, aux termes des PCGR des États-Unis.

Aux termes des PCGR des États-Unis, la provision pour moins-value doit être répartie de façon proportionnelle entre les actifs d'impôts futurs à court terme et à long terme selon le pays de domiciliation fiscale, ce qui aurait donné lieu à une diminution de 37 millions de dollars des actifs d'impôts futurs à court terme ainsi qu'à une baisse correspondante des passifs d'impôts futurs à long terme.

**I) PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTALLATIONS, MONTANT NET**

Selon les PCGR du Canada, les produits d'installation des services de câblodistribution pour les nouvelles connexions et les reconnexion sont reportés et amortis sur la durée de la prestation de services au client. Aux termes des PCGR des États-Unis, les produits tirés des installations sont portés immédiatement aux résultats dans la mesure des frais de vente directs, tout excédent étant reporté et amorti sur la durée de la prestation de services au client.

**J) ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

i) Selon les PCGR du Canada, il est possible de présenter aux états consolidés des flux de trésorerie un total partiel des flux de trésorerie provenant de l'exploitation avant les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement. Aux termes des PCGR des États-Unis, il n'est pas permis de présenter ce total partiel.

ii) Selon les PCGR du Canada, il est possible d'inclure les avances bancaires dans le calcul de la trésorerie et des équivalents de trésorerie figurant aux états consolidés des flux de trésorerie. Aux termes des PCGR des États-Unis, les avances bancaires doivent être inscrites comme des flux de trésorerie provenant des activités de financement. Par conséquent, aux termes des PCGR des États-Unis, l'augmentation totale de 42 millions de dollars de la trésorerie et des équivalents de trésorerie imputée à l'état consolidé des flux de trésorerie en 2008 aurait été nulle et les flux de trésorerie provenant des activités de financement auraient augmenté de 42 millions de dollars. La diminution totale de 42 millions de dollars de la trésorerie et des équivalents de trésorerie imputée à l'état consolidé des flux de trésorerie en 2007 aurait été nulle et les flux de trésorerie provenant des activités de financement auraient diminué de 42 millions de dollars.

**K) AUTRES INFORMATIONS À FOURNIR**

Les PCGR des États-Unis exigent la présentation des charges à payer, contrairement aux PCGR du Canada. Les charges à payer comprises dans les créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2008 s'élevaient à 1 712 millions de dollars (1 659 millions de dollars en 2007). Au 31 décembre 2008, les charges à payer à l'égard des immobilisations corporelles s'élevaient à 130 millions de dollars (133 millions de dollars en 2007), les intérêts courus exigibles, à 142 millions de dollars (87 millions de dollars en 2007), les charges à payer liées à la paie, à 388 millions de dollars (592 millions de dollars en 2007), et les engagements envers le CRTC, à 64 millions de dollars (2 millions de dollars en 2007).

**L) RÉGIMES DE RETRAITE**

Le tableau qui suit résume les renseignements additionnels à fournir et les différents montants liés aux prestations de retraite constatés ou présentés dans les comptes de la Société aux termes des PCGR des États-Unis.

	2008	2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice (tranche de l'employeur)	27 \$	29 \$
Intérêts débiteurs	40	34
Rendement prévu de l'actif des régimes	(43)	(37)
Amortissement		
Actif transitoire	(10)	(10)
Gains réalisés inclus dans le bénéfice	2	1
Perte actuarielle nette	5	7
Charge de retraite nette selon les PCGR du Canada et des États-Unis	21 \$	24 \$
Actif au titre des prestations constituées selon les PCGR du Canada	62 \$	39 \$
Rajustement ponctuel au titre de la modification de la période d'évaluation conformément au FASB 158	(6)	—
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis, avant les impôts	(101)	(115)
Montant net inscrit aux bilans consolidés aux termes des PCGR des États-Unis	(45)\$	(76)\$

Outre les montants présentés ci-dessus, aux termes des PCGR des États-Unis, le montant net inscrit aux bilans consolidés lié aux prestations de retraite supplémentaires non capitalisées de certains dirigeants de la Société s'est établi à 27 millions de dollars (24 millions de dollars en 2007). Le total du cumul des autres éléments du résultat étendu associé au régime supplémentaire a été nul (perte de 8 millions de dollars en 2007), avant les impôts.

**M) RÉCENTES PRISES DE POSITION COMPTABLES AUX ÉTATS-UNIS**

En décembre 2007, le FASB a publié l'énoncé n° 141R, *Business Combinations*. Cet énoncé stipule que l'acquéreur doit comptabiliser les actifs acquis, les passifs pris en charge et toute participation sans contrôle dans l'entité acquise à la juste valeur à la date d'acquisition. Il s'applique à la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En décembre 2007, le FASB a publié l'énoncé n° 160, *Non-controlling Interests in Financial Statements*. Cet énoncé stipule qu'une participation sans contrôle dans une filiale doit être présentée dans les capitaux propres aux états financiers consolidés. Il s'applique à la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés, mais elle ne prévoit pas que celle-ci aura une incidence importante sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

En mars 2008, le FASB a publié l'énoncé n° 161, *Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities*. Cet énoncé augmente les obligations d'information concernant les instruments dérivés et les activités de couverture d'une entité. Il s'applique à la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

En mai 2008, le FASB a publié l'énoncé n° 162, *The Hierarchy of Generally Accepted Accounting Principles*. Cet énoncé expose les sources des principes comptables et le cadre de sélection des principes à utiliser pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Il s'applique à la Société depuis le 15 novembre 2008, soit 60 jours après que la Securities and Exchange Commission ait approuvé la norme de vérification n° 6, *Evaluating Consistency of Financial Statements*. L'adoption de cet énoncé n'a eu aucune incidence sur la Société.

## 26. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

---

**A)** En février 2009, la TSX a accepté l'avis déposé par la Société visant le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique »). L'avis de la TSX prévoit que la Société peut, au cours de la période de douze mois commençant le 20 février 2009 et se terminant le 19 février 2010, acheter, par l'intermédiaire de la TSX, 15 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote, soit environ 2,9 % des actions de catégorie B sans droit de vote émises et en circulation, ou le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être rachetées dans le cadre de l'offre publique pour un prix d'achat total de 300 millions de dollars, selon le moins élevé de ces nombres. La Société déterminera le nombre réel d'actions de catégorie B sans droit de vote rachetées, le cas échéant, ainsi que le moment de ces rachats en tenant compte des conditions du marché, du cours des actions, de sa situation de trésorerie et d'autres facteurs.

**B)** En février 2009, le conseil d'administration a approuvé une politique sur les dividendes, avec prise d'effet immédiate, selon laquelle le dividende annuel augmente passant de 1,00 \$ à 1,16 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote, à raison de versements trimestriels de 0,29 \$ par action. Ces dividendes trimestriels seront uniquement versés après avoir été déclarés par le conseil d'administration et au moment choisi par lui, et rien ne donne droit à un dividende avant qu'il ne soit déclaré.

De plus, le 17 février 2009, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,29 \$ par action sur chaque action de catégorie B sans droit de vote et sur chaque action de catégorie A avec droit de vote en circulation. Ce dividende sera versé le 1<sup>er</sup> avril 2009 aux actionnaires inscrits le 6 mars 2009, et il s'agira du premier dividende trimestriel reflétant la nouvelle hausse du dividende annuel qui est passé à 1,16 \$ par action.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET LES ACTIONNAIRES

### BUREAU DE LA DIRECTION

Rogers Communications Inc.  
333 Bloor Street East, 10th Floor  
Toronto (Ontario) M4W 1G9  
416-935-7777 ou [www.rogers.com](http://www.rogers.com)

**SERVICE À LA CLIENTÈLE ET  
RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS**  
800-462-4463 ou [www.rogers.com](http://www.rogers.com)

### SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Si vous êtes actionnaire et avez des questions sur votre compte, souhaitez modifier votre nom ou adresse, ou avez des questions à propos de certificats d'actions perdus, de transferts d'actions ou de dividendes, veuillez communiquer avec notre agent des transferts et agent comptable des registres :

Services aux investisseurs Computershare Inc.  
100 University Avenue, 9th Floor, North Tower  
Toronto (Ontario) M5J 2Y1  
800-564-6253 ou [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

### Envois multiples

Si vous recevez en double exemplaire des envois aux actionnaires de la part de Rogers Communications, veuillez communiquer avec Computershare au 800-564-6253 ou à [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com) afin de regrouper vos avoirs.

### RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les investisseurs institutionnels, les analystes financiers et autres personnes désirant obtenir d'autres renseignements de nature financière sont priés de visiter la section Relations avec les investisseurs dans le site [Web.rogers.com](http://Web.rogers.com) ou de communiquer avec les personnes suivantes :

Bruce M. Mann, CPA  
Vice-président, Relations avec  
les investisseurs  
416-935-3532 ou  
[bruce.mann@rci.rogers.com](mailto:bruce.mann@rci.rogers.com)

Dan Coombes  
Directeur, Relations avec  
les investisseurs  
416-935-3550 ou  
[dan.coombes@rci.rogers.com](mailto:dan.coombes@rci.rogers.com)

Pour toute demande de renseignements  
des médias : 416-935-7777

### INSCRIPTIONS EN BOURSE

**Cotées à la Bourse de Toronto (TSX) :**  
**RCI.a** — actions à droit de vote de catégorie A  
(n° CUSIP 775109101)  
**RCI.b** — Actions sans droit de vote de catégorie B  
(n° CUSIP 775109200)

**Cotées à la New York Stock Exchange (NYSE) :**  
**RCI** — Actions sans droit de vote de catégorie B  
(N° CUSIP 775109200)

### Insertion des actions dans des indices

Indice Dow Jones Telecom Titans 30  
Indice FTSE Global Telecoms  
Indice composé S&P/TSX  
Indice S&P/TSX 60  
Indice plafonné des télécommunications  
S&P/TSX



### TITRES D'EMPRUNT

Pour plus de précisions sur les titres d'emprunt des sociétés Rogers, prière de vous reporter à la page « Titres d'emprunt » de la section Relations avec les investisseurs à [rogers.com](http://rogers.com).

### VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

### FORMULAIRE 40-F

Rogers dépose son rapport annuel sur formulaire 40-F auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Un exemplaire du rapport est accessible sur le site EDGAR, à [sec.gov](http://sec.gov), et dans la section Relations avec les investisseurs sur le site [Web.rogers.com](http://Web.rogers.com).

### RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

Rogers s'emploie à assurer une communication financière ouverte et complète et adhère aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Nous vous invitons à consulter la section Relations avec les investisseurs à [rogers.com](http://rogers.com) afin d'en découvrir davantage à propos de notre entreprise et de ses perspectives de croissance, notamment dans nos événements et présentations, nos communiqués de presse, nos dépôts auprès des organismes de réglementation, nos pratiques de gouvernance et nos documents d'information continue, y compris les états financiers intermédiaires, les notices annuelles et les circulaires de sollicitation de procurations par la

direction. Vous pourrez aussi en profiter pour vous abonner à nos nouvelles par courriel ou à nos fils RSS afin de recevoir automatiquement les communiqués de Rogers par voie électronique.

### COURS DES ACTIONS ORDINAIRES ET INFORMATION SUR LES DIVIDENDES

2008	Cours de clôture RCI.b au TSX		Dividendes déclarés par action
	Haut	Bas	
1 <sup>er</sup> trimestre	44,46 \$	33,26 \$	0,250 \$
2 <sup>e</sup> trimestre	46,06 \$	39,14 \$	0,250 \$
3 <sup>e</sup> trimestre	40,65 \$	33,62 \$	0,250 \$
4 <sup>e</sup> trimestre	36,74 \$	29,07 \$	0,250 \$

2007	Cours de clôture RCI.b au TSX		Dividendes déclarés par action
	Haut	Bas	
1 <sup>er</sup> trimestre	39,98 \$	34,88 \$	0,040 \$
2 <sup>e</sup> trimestre	47,19 \$	38,05 \$	0,125 \$
3 <sup>e</sup> trimestre	51,58 \$	44,35 \$	0,125 \$
4 <sup>e</sup> trimestre	48,91 \$	41,56 \$	0,125 \$

### Dates prévues en 2009 concernant les dividendes

Date de clôture des registres* :	Date de versement* :
6 mars 2009	1 <sup>er</sup> avril 2009
15 mai 2009	2 juillet 2009
9 septembre 2009	1 <sup>er</sup> octobre 2009
20 novembre 2009	2 janvier 2010

\* Sous réserve de l'approbation du conseil.

Sauf indication contraire, tous les dividendes que verse Rogers constituent des dividendes admissibles au sens de l'Agence du revenu du Canada.

### LIVRAISON ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires inscrits peuvent recevoir électroniquement les états financiers et les documents de procuration et utiliser Internet pour soumettre des procurations en ligne à [rogers.com/electronicdelivery](http://rogers.com/electronicdelivery). Cette approche permet de transmettre aux actionnaires des renseignements de façon plus rapide que la poste classique et elle aide Rogers à protéger l'environnement et à réduire les frais d'impression et de poste.

### SOUTIEN AUX ŒUVRES DE CHARITÉ

Pour plus de détails sur les diverses activités caritatives de Rogers, veuillez consulter la section À propos de Rogers à [rogers.com](http://rogers.com).

### ENGLISH VERSION OF THE REPORT

To obtain the English version of Rogers Communications' annual report, please call our Investor Relations Service at 416-935-7777.

### INFORMATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport annuel renferme des énoncés prospectifs qui concernent la situation financière et les perspectives de Rogers Communications et qui sous-tendent des risques et des incertitudes importants qui sont décrits en détail aux rubriques « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs, les risques et les hypothèses » du rapport de gestion inclus aux présentes. Ces énoncés devraient être lus en entier conjointement avec toutes les autres sections du présent rapport annuel.



Le présent rapport est imprimé sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council). La fibre utilisée dans la fabrication du papier provient de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou de fibre recyclés. Le présent rapport annuel est recyclable.



170 arbres  
épargnés  
(25 tonnes  
de bois)



233 454 litres  
d'eaux usées  
épargnés



3 592 kg de  
déchets solides  
non produits



Émissions de  
gaz à effet de  
serre évitées :  
6 739 kg éq CO<sub>2</sub>



51 kg  
d'émissions  
non produites



© 2008 Rogers Communications Inc.  
Les autres marques de commerce  
déposées qui apparaissent dans  
le texte appartiennent à leurs  
propriétaires respectifs.

Conception : Interbrand

Imprimé au Canada



« Le meilleur reste à venir. »

Ted Rogers, 1933-2008

INNOVER POUR LA VIE<sup>MC</sup>